

XV legislatura

Il dibattito sul futuro dell'Europa

Recenti sviluppi
(aggiornamento)

N. 43
19 marzo 2007

Senato della Repubblica
Servizio affari internazionali
Ufficio per i rapporti con le istituzioni dell'Unione europea

XV legislatura

Il dibattito sul futuro dell'Europa

Recenti sviluppi *(aggiornamento)*

Dossier n. 43
19 marzo 2007

XV Legislatura
Dossier

Servizio affari internazionali

Direttore

Maria Valeria Agostini

tel. 06 6706_2405

Segretario parlamentare

Documentarista

Federico Pommier Vincelli

_3542

Segreteria

Simona Petrucci

Fax 06 6706_4336

_2989

Marzia Aizpuru

_3666

Ufficio dei Rapporti con le Istituzioni dell'Unione Europea

fax 06 6706_3677

Ufficio dei Rapporti con gli Organismi Internazionali

(Assemblee Nato e Ueo) fax 06 6706_4807

*Consigliere parlamentare
capo ufficio*

Alessandra Lai

_2969

Consigliere parlamentare capo ufficio

Luigi Gianniti

_2891

*Segretario parlamentare
Documentarista*

Elena Di Pancrazio

_3882

Segretari parlamentari Documentaristi

Patrizia Borgna

_2359

Luca Briasco

_3581

Viviana Di Felice

_3761

Coadiutori parlamentari

Nadia Quadrelli

_2653

Coadiutori parlamentari

Silvia Perrella

_2873

Antonia Salera

_3414

Marianna Guarino

_5370

Laura E. Tabladini

_3428

Monica Delli Priscoli

_4707

Unità Operativa Attività

di traduzione e interpretariato

fax. 06 233237384

Ufficio per le Relazioni Interparlamentari

(Assemblee Consiglio d'Europa, OSCE, INCE)

fax 06 6865635

Consigliere parlamentare capo ufficio

Stefano Filippone Thaulero

_3652

Segretario parlamentare

Interprete Coordinatore

Paola Talevi

_2482

Coadiutori parlamentari

Giuseppe Trezza

_3478

Segretari parlamentari Interpreti

Alessio Colarizi Graziani

_3418

Patrizia Mauracher

_3397

Coadiutori parlamentari

Daniela Farneti

_2884

Claudio Olmeda

_3416

Antonella Usiello

_4611

Cristina Sabatini

_2571

Angela Scaramuzzi

_3417

Ha collaborato la dott.ssa Nicoletta Spinoza, stagista presso il Servizio

INDICE

NOTA ILLUSTRATIVA	Pag.	I
Allegati:		
Programma della Presidenza tedesca “Realizzare l’Europa Insieme” (dal 1° gennaio al 30 giugno 2007)	"	1
Angela Merkel, Discorso pronunciato davanti al Parlamento europeo (17 gennaio 2007)	"	9
Giorgio Napolitano, Discorso del Presidente della Repubblica in occasione della visita al Parlamento Europeo (17 febbraio 2007)	"	17
Massimo D’Alema, «Relancer l’Europe. Les responsabilités des Gouvernements, les enjeux pour la Gauche» (12 febbraio 2007)	"	29
José Manuel Barroso, On the occasion of the Inaugural Speech of The President of the European Parliament (13 febbraio 2007)	"	39
Josep Borrell Fontelles, “Qué males aquejan a Europa?” (10 gennaio 2007)	"	45
Hans-Gert Pottering, Inaugural Speech of the President of the European Parliament (13 febbraio 2007)	"	55
Pierre Lequiller, «Europe: comment sortir de l’impasse. Un traité institutionnel pour l’Europe», Fondazione Robert Schuman (gennaio 2007)	"	71
Andrew Duff, “Constitution plus. Renegotiating the treaty” (28 febbraio 2007)	"	149
Nicolas Sarkozy, “Je veux que l’Europe change” (21 febbraio 2007)	"	197
Ségolène Royal, « L’Europe par la preuve » (11 ottobre 2006)	"	209
Alberto Navarro, Nicolas Schmit «Pour une Europe Meilleure» (26 gennaio 2007)	"	215
Francois Bayrou, <i>Un texte simple et lisible comme nouvelle Constitution Européenne</i> , 12 febbraio 2007	"	221

Frank-Walter Steinmeier, Discours au sujet de la Déclaration de Berlin devant le Parlement européen (14 marzo 2007)	"	243
David Cameron, <i>The EU: A New Agenda for the 21st Century</i> (6 marzo 2007)	"	249
Hans-Gert-Poettering, Statement in the plenary debate on the Berlin Declaration (14 marzo 2007)	"	

NOTA INTRODUTTIVA

Il dilemma costituzionale dell'Europa

Il Trattato che stabilisce una Costituzione per l'Europa è stato firmato dai capi di Stato e di Governo dei 25 Stati membri a Roma il 29 ottobre 2004. E' stato il risultato di cinque anni di difficili negoziazioni, cominciate con la Convenzione sulla Carta dei diritti fondamentali nel 1999 e proseguiti, poi, con i lavori della Convenzione sull'avvenire dell'Europa a partire dal 2002.

Il Trattato Costituzionale rappresenta un compromesso soddisfacente e un miglioramento considerevole rispetto ai trattati esistenti dal momento che accresce la capacità dell'Unione di agire efficacemente sul piano internazionale, grazie alla creazione di un ministro vice-presidente della Commissione incaricato degli affari esteri, contribuisce a conferire una maggiore sistematicità alle politiche dell'Unione, eliminando il sistema dei tre pilastri, e attribuisce carattere vincolante alla Carta dei diritti fondamentali. Esso, inoltre, prevede anche il conferimento della personalità giuridica all'Unione, amplia i poteri e le competenze della Corte di Giustizia e del Parlamento europeo, apre la prospettiva di una cooperazione più stretta tra gli Stati membri ed aumenta la credibilità e la flessibilità del Consiglio, estendendo considerevolmente il sistema di voto a maggioranza qualificata.

Fino all'entrata in vigore del Trattato Costituzionale, il processo costituzionale è regolato dai trattati attualmente vigenti. L'articolo 48 del Trattato UE prevede che ogni revisione dei trattati deve essere sottoposta all'accettazione di tutti gli Stati membri e successivamente ratificata da ciascuno Stato secondo le proprie regole interne. Il voto contrario di anche uno solo tra i Paesi membri ha il potere di interrompere, quindi, l'intero processo decisionale.

Prevedendo una tale eventualità, la Dichiarazione 30 annessa al Trattato Costituzionale stabilisce che "nel caso in cui in due anni a partire dalla firma del trattato che modifica il presente trattato, i quattro quinti degli Stati membri hanno ratificato il detto trattato e uno o più Stati hanno incontrato delle difficoltà per procedere alla ratifica, il Consiglio europeo si incarica della questione". Tale disposizione non permette, in realtà, di uscire dall'*impasse* di un voto contrario da parte di uno o più Stati membri e non consente quindi, allo stato dei fatti, a seguito dei fallimentari referendum in Francia e Olanda, di delineare una sicura soluzione alla crisi che si è venuta a generare¹.

¹ Il Trattato è stato ratificato da 18 paesi (Germania, Austria, Belgio, Cipro, Spagna, Estonia, Finlandia, Gracia, Ungheria, Italia, Lettonia, Lituania, Lussemburgo, Malta, Slovenia, Slovacchia, Romania, Bulgaria), due (Francia e Olanda) lo hanno bocciato, sette (Danimarca, Irlanda, Polonia, Portogallo,

Il Consiglio europeo del 18 giugno 2005 ha deciso, quindi, di aprire “un periodo di riflessione [...] per permettere un ampio dibattito in ciascuno dei nostri paesi, associando i cittadini, la società civile, i partner sociali, i parlamenti nazionali e i partiti politici”, senza tuttavia dare indicazioni precise sulla metodologia di tale dibattito né sulla natura dello stesso. Le successive presidenze dell’Unione, quella inglese, quella austriaca e quella finlandese non hanno di fatto determinato svolte, nonostante i buoni propositi annunciati dai loro primi ministri, ai fini della ripresa di un dialogo aperto e fecondo sul futuro del testo costituzionale europeo. Il **Consiglio europeo del 16 e 17 giugno 2006**, ha quindi deciso di **prolungare il periodo di riflessione di un altro anno**, limitandosi nuovamente a ribadire la necessità di portare avanti il processo di riforma per garantire ad un’Unione allargata a 27 Stati la capacità di funzionare efficacemente.

La speranza di poter sbloccare questa difficile situazione di stallo è perlopiù riposta nel semestre di presidenza tedesco, cominciato nel Gennaio 2007. Il **Programma della presidenza tedesca “Realizzare l’Europa insieme”** ha, in effetti, posto in primo piano il problema del rilancio del Trattato Costituzionale. Il Cancelliere Angela Merkel ha subito annunciato di voler consultare i capi di Stato e di governo dell’Unione per trovare una soluzione che consenta di uscire dall’*impasse*, sostenendo che il periodo di riflessione è ormai terminato. Ha quindi aggiunto di voler proporre al Consiglio Europeo del 21 e 22 giugno 2007 una tabella di marcia, una sorta di *road-map* per il varo delle riforme istituzionali entro il 2009. Sarà necessario il coinvolgimento e l’impegno di tutti gli Stati membri, dei 18 paesi che hanno già ratificato il Trattato e, specialmente, quello dei 2 Stati (Francia e Olanda) che lo hanno respinto dopo le consultazioni referendarie del 2005. Poiché si è concordi a livello europeo nel ritenere che sia molto difficile che lo stesso testo costituzionale sia riproponevole in un nuovo referendum avendo effettuato solamente aggiustamenti di norme secondarie o inserendo una clausola di *opting out* da certi impegni, come successo in passato per la Danimarca e l’Irlanda, risulta evidente che proposte concrete ed innovative sono necessarie, e al più presto, per gettare le basi di quella che sarà la nuova architettura europea.

Le opzioni per uscire dall’*impasse* del Trattato Costituzionale

Nel corso delle ultime settimane, alcuni personaggi del panorama politico ed istituzionale europeo hanno iniziato ad avanzare proposte per far rivivere quel testo in cui molti avevano individuato un punto di rinnovamento e rilancio del progetto politico europeo. In linea teorica, numerose opzioni sono ipotizzabili, a partire dall’abbandono totale del Trattato fino ad una revisione completa del testo del 2004.

Repubblica Ceca, Gran Bretagna, Svezia) devono ancora esaminarlo ed hanno, per il momento, interrotto la procedura di ratifica.

In realtà, quando si procede ad un'analisi più approfondita, è necessario ammettere che le alternative sono nettamente più limitate.

Allo stato attuale sono state avanzate tre ipotesi fondamentali in merito al futuro del Trattato Costituzionale.

1. Una prima ipotesi è quella di **mantenere il testo originale**, così come redatto nel 2004, e proseguire la ratifica negli Stati che ancora non hanno espresso un'opinione a tale riguardo. I contenuti del progetto che è all'esame dovranno essere mantenuti; a questi si potranno aggiungere alcuni elementi supplementari, ma non si dovrà togliere nulla di importante. E' stato, ad esempio, immaginato che nuovi protocolli e dichiarazioni – soprattutto in merito alla dimensione sociale dell'Unione – potessero essere inseriti nel Trattato, al fine di renderlo maggiormente accettabile anche per gli Stati più reticenti. Tale ipotesi è stata, grosso modo, avallata nel corso della riunione dei Ministri degli Affari Europei (autodefinitisi "Amici del Trattato Costituzionale") dei 18 paesi che hanno già ratificato il Trattato, tenutasi a Madrid il 26 Gennaio 2007 su iniziativa di Spagna e Lussemburgo. "L'obiettivo della riunione è aiutare la Presidenza tedesca dell'UE a orientare il dibattito sul Trattato Costituzionale" si legge in un comunicato comune spagnolo-lussemburghese². "Siamo disposti ad ascoltare con spirito costruttivo le proposte degli altri Stati membri, siamo pronti a lavorare insieme in base al Trattato firmato a Roma nell'ottobre del 2004 da tutti i governi, in vista di raggiungere un accordo che preservi la sua sostanza e i suoi equilibri".
2. Una seconda possibilità è quella di rivedere il Trattato Costituzionale o di mantenere solamente la parte I e II, procedendo invece a **modificare e a rinegoziare la parte III e IV**, in particolar modo in relazione alle politiche maggiormente sensibili dell'Unione. Alcuni Stati membri, in particolare quelli i cui popoli hanno respinto tramite referendum il Trattato Costituzionale (Francia e Olanda), escludono la possibilità di un'altra votazione sullo stesso testo e prevedono di rinegoziarlo in una forma più ridotta. Questa ipotesi è stata recentemente rilanciata dal candidato alla presidenza francese **Nicolas Sarkozy** e dal ministro degli esteri olandese **Verhagen**; entrambi sono favorevoli alla negoziazione di un nuovo trattato UE diverso dal progetto di trattato costituzionale di cui, tuttavia, bisogna preservare le maggiori innovazioni introdotte per riformare la struttura e il funzionamento delle istituzioni comunitarie. Tuttavia, anche tale ipotesi presenta numerosi svantaggi e punti critici. Il Trattato del 2004, infatti, costituisce un pacchetto a cui i leader europei sono pervenuti dopo lunghe trattative e negoziazioni. Far accettare, oggi, un nuovo testo relativo a

² Alberto Navarro, Nicolas Schmit "Pour une Europe meilleure", Madrid, 26 Gennaio 2007. In allegato al presente fascicolo

- determinati campi, senza una possibile contropartita in altri settori, appare quanto meno improbabile e difficoltoso.
3. Infine, alcuni Stati membri, in particolare la Gran Bretagna, la Polonia e la Repubblica Ceca, ritengono che il progetto attuale sia morto e che, di conseguenza, il **Trattato Costituzionale dovrebbe essere semplicemente abbandonato**.

Le **istituzioni comunitarie**, in particolare **Parlamento Europeo** e **Commissione**, si sono dichiarate, nel complesso, favorevoli alla prima ipotesi, sebbene non manchino opinioni discordanti (come quella avanzata dal deputato europeo Lamassoure). La soluzione auspicata consiste nel preservare, quanto più possibile, il progetto elaborato dalla Convenzione, apportando solo quelle modifiche necessarie a superare le resistenze di alcuni Stati membri. Al contrario, per quel che riguarda il **Consiglio**, essendo l'organo rappresentativo degli interessi nazionali, non esistono degli orientamenti condivisi; molto dipenderà dalla posizione che i Presidenti di turno dell'Unione assumeranno in relazione al nuovo dibattito sulla Costituzione europea.

Nel suo discorso inaugurale del 17 gennaio davanti al Parlamento Europeo, il neo presidente del Consiglio dell'UE, **Angela Merkel**, presentando il Programma della Presidenza tedesca, ha ribadito la propria intenzione di stabilire uno scadenzario e di rilanciare i negoziati sulla base del testo firmato a Roma nel 2004. “*Non partiremo da zero. Partiremo dall'attuale progetto di Trattato Costituzionale di cui la Presidenza tedesca vuole mantenere la sostanza, il che non significa che non ci saranno dei cambiamenti*”. Il Cancelliere ha poi posto l'accento sulla necessità di elaborare regole ragionevoli per il miglior funzionamento dell'Unione a 27 e di poter disporre di una chiara descrizione delle competenze dell'UE e degli Stati nazionali.

Il Presidente della Commissione Europea **José Manuel Barroso** ha sostenuto che l'esito referendario negativo di Francia e Olanda rende impossibile presentare lo stesso testo. Allo stesso tempo ha ricordato che tutti i governi hanno firmato il Trattato Costituzionale e che questo implica una duplice responsabilità: quella di rendere l'Unione capace di affrontare le sfide comuni, e quella nei confronti degli altri Stati membri, delle istituzioni comunitarie e dei cittadini³. Il Presidente Barroso ha infine sottolineato che senza Trattato Costituzionale l'Europa non potrà disporre della capacità necessaria a sviluppare politiche adeguate alle sfide del futuro.

L'ex Presidente del Parlamento europeo **Josep Borrell Fontelles**, prima di lasciare il suo incarico al neo eletto Pottering, ha ribadito con vigore il suo no ad un'Europa che si limiti alla realizzazione di piccoli progetti settoriali, come proposto da alcuni Stati per temporeggiare. Questa opzione non può sostituirsi al “progetto Europa” e all'urgenza di riformare le istituzioni comunitarie. “*In un'Europa di 27*

³ José Manuel Barroso, On the occasion of the Inaugural Speech of the President of the European Parliament, Strasburgo, 13 febbraio 2007. In allegato al presente fascicolo.

*Stati membri, l'unanimità è una garanzia di inazione e impotenza*⁴ ha detto l'ex Presidente nel corso di una conferenza tenutasi a Parigi il 10 gennaio. Secondo Borrell il programma della Presidenza tedesca dovrebbe stabilire un limite da non oltrepassare. Il mantenimento della Parte I e delle innovazioni della Parte III costituirebbe il minimum minimorum di quanto bisogna preservare.

Hans-Gert Pottering, nel suo discorso inaugurale come neo Presidente del Parlamento Europeo, ha spiegato che il PE sostiene le linee guida del programma di Presidenza tedesca relative al rilancio del Trattato Costituzionale. Tuttavia, ha voluto porre l'accento soprattutto sull'importanza dei comuni valori europei e sulla necessità di proseguire sul cammino delle riforme con un largo sostegno dei cittadini, sensibilizzandoli alla causa europea e cercando di fornire risposte adeguate ai problemi più urgenti e spinosi che riguardano tutti gli Stati membri, in primo luogo occupazione e protezione sociale.

Andrew Duff, membro della Commissione Affari Costituzionali del PE (gruppo ALDE-Gran Bretagna) ed ex membro della Convenzione europea, ha recentemente presentato un nuovo *pamphlet* intitolato “Constitution plus” che riprende l'idea già sviluppata nella sua precedente pubblicazione, il “Piano B”. Secondo Duff, il Trattato Costituzionale potrà sopravvivere solo apportando delle modifiche che tengano presenti le principali critiche espresse dall'opinione pubblica; a tal fine bisognerebbe completare il lavoro iniziale della Convenzione, in particolare dare un nuovo impulso alla riforma delle politiche comuni dell'Unione. In “Constitution plus” il parlamentare europeo critica gli argomenti a favore di un **mini-trattato**, un progetto che egli considera “*legislativamente dubbio, tatticamente carente e politicamente inadeguato*”; suggerisce, invece, di preservare le Parti I e II del Trattato Costituzionale, introducendo alcuni significativi miglioramenti in relazione alle Parti III e IV. A suo avviso le principali modifiche al trattato devono riguardare: 1) la semplificazione della procedura di revisione della Parte III (gli eventuali e ulteriori emendamenti miranti a modificare le politiche comuni e le loro disposizioni dovrebbero poter entrare in vigore con la ratifica dei 4/5 degli Stati membri); 2) la ridefinizione della politica economica generale dell'UE che avrebbe bisogno di essere adattata ai nuovi scenari della globalizzazione; 3) il cambiamento degli obiettivi economici perseguiti dall'UE che dovrebbero includere le priorità della Strategia di Lisbona; 4) l'istituzionalizzazione dell'Eurogruppo con l'obiettivo di migliorare la governance economica della zona euro e di accelerare le riforme strutturali negli Stati membri; 5) la riforma della politica comune dell'energia per rispondere all'esigenza di sicurezza degli approvvigionamenti e per promuovere il ricorso a fonti di energia rinnovabile; 6) la creazione di un nuovo capitolo sulla politica di allargamento che includa i criteri di Copenaghen, specifichi la procedura di

⁴ Josep Borrell Fontelles, “*Qué males aquejan a Europa?*”, discorso pronunciato nel corso della Conferenza internazionale “Democrazia, governance europea e scienze sociali” Parigi, 10 Gennaio 2007. In allegato al presente fascicolo.

adesione, definisca una nuova categoria di membri associati e rinforzi la politica di vicinato.

Alain Lamassoure (Gruppo PPE/DE-Francia), membro del PE ed ex membro della Convenzione europea, ha invece considerato il progetto di Trattato Costituzionale definitivamente morto e l'ipotesi di un nuovo referendum in Francia e Olanda irrealizzabile. Secondo il deputato europeo la denominazione "Costituzione" dovrebbe scomparire, in quanto fonte di equivoci. La prima parte del progetto attuale dovrebbe essere preservata, magari eliminando talune affermazioni di principio. La seconda parte (Carta dei diritti fondamentali) non andrebbe necessariamente inserita nel testo; un articolo di riferimento sarebbe sufficiente. Della terza parte, bisognerebbe mantenere ciò che concretizza le innovazioni giuridiche introdotte dalla prima: una trentina di articoli, secondo Lamassoure. Ne risulterebbe un trattato radicalmente snellito, liberato da tecnicismi eccessivi, leggibile per tutti.

Per quanto riguarda l'**Italia**, che ha sempre avuto una posizione d'avanguardia nel rilancio del processo d'integrazione europea, i principali interventi volti ad illustrare l'azione del governo italiano nei futuri negoziati e dibattiti relativi al Trattato Costituzionale sono stati quelli del Presidente del Consiglio Romano Prodi, del Presidente della Repubblica Giorgio Napolitano e del Ministro degli Affari Esteri Massimo D'Alema. Un intervento alla Camera dell'Ambasciatore Renato Ruggiero ha invece illustrato la posizione della delegazione italiana nel corso dei negoziati per l'adozione della Dichiarazione di Berlino che i tre presidenti delle istituzioni comunitarie proclameranno solennemente il 25 marzo per il 50° anniversario della firma dei Trattati di Roma.

I capi di governo di Italia e Spagna, **Romano Prodi e Jose' Luis Rodriguez Zapatero**, nel corso del 14esimo vertice italo-spagnolo di Ibiza, hanno assunto l'impegno di dare nuova linfa "all'unione politica" dell'Europa e di rilanciare la Costituzione europea. In occasione del faccia a faccia, i due premier hanno tenuto a ribadire che sull'Europa Roma e Madrid condividono lo stesso punto di vista. Nel corso del vertice, ha assicurato Zapatero, Italia e Spagna si sono impegnate a compiere tutti gli sforzi possibili per rilanciare il processo d'integrazione europea e l'unione politica dell'Europa. Da questo punto di vista, ha tenuto a sottolineare il presidente del Consiglio Romano Prodi, Italia e Spagna sostengono gli sforzi della presidenza tedesca per il trattato costituzionale. I due capi di governo hanno promesso pertanto di unire gli sforzi dei due Paesi che hanno ratificato il trattato costituzionale europeo (Italia e Spagna) con quelli della Germania, per giungere ad una soluzione condivisa anche dagli Stati che hanno bocciato la costituzione e avere un'Europa piu' unita e piu' efficace nel suo funzionamento.

Il Presidente **Giorgio Napolitano**, durante il discorso pronunciato davanti al Parlamento Europeo il 14 febbraio, ha ribadito che il Trattato Costituzionale non è da considerarsi morto, come alcuni sostengono, e che la firma di 27 paesi ha ancora un senso. Il testo redatto dalla Convenzione, ha tenuto a precisare il Presidente della

Repubblica, è frutto di un compromesso che ha apportato notevoli miglioramenti e che bisogna evitare di rimettere in discussione, perché si rischierebbe di ripartire da zero. “*Nessuno può pensare di spostare a vantaggio delle proprie tesi l’equilibrio di questo compromesso*”. Secondo Napolitano la strategia di un’“Europa dei progetti e dei risultati” non può costituire un’alternativa valida al progetto di Costituzione, anche perché, con l’attuale quadro istituzionale, non si può andare molto lontano. L’elemento decisivo per la crescita dell’UE è la forza delle istituzioni e dell’impegno politico anche al fine contrastare le resistenze dei difensori di velleitarie presunzioni nazionali.

Secondo il Ministro degli Affari Esteri **Massimo D’Alema** un accordo costituzionale è la condizione indispensabile, ma non sufficiente, per rilanciare l’Europa. Entro la primavera del 2009, prima delle elezioni europee e del rinnovo della Commissione, occorre raggiungere un’intesa che consenta di mantenere le principali innovazioni introdotte dal Trattato Costituzionale (un ministro degli esteri che presieda la formazione Affari generali del Consiglio e faccia parte della Commissione, un Presidente stabile del Consiglio Europeo, l’estensione del voto a maggioranza qualificata, l’adozione della Carta Europea dei diritti fondamentali). Tuttavia, l’accordo dovrà anche prevedere “*una decisione esplicita sui confini esterni dell’UE, nonché una revisione molto più rapida delle politiche dell’Unione e delle risorse finanziarie, che devono essere all’altezza dei problemi globali*”⁵.

Anche in **Francia** il dibattito sul futuro dell’Europa e sulle sorti del Trattato Costituzionale ha conosciuto nuovi sviluppi, specie con l’approssimarsi della campagna elettorale per le elezioni presidenziali. I due candidati all’Eliseo, il gollista Nicolas Sarkozy e la socialista Segolène Royal, hanno già illustrato la propria posizione sulle più urgenti questioni politico-istituzionali europee.

Nicolas Sarkozy, durante un discorso pronunciato il 21 febbraio a Strasburgo, ha ribadito la sua idea di sostituire il Trattato Costituzionale, respinto dai francesi nel 2005, con un trattato semplificato, un “**mini-trattato**” di natura istituzionale, che dovrà essere sottoposto alla ratifica dell’Assemblea Nazionale. Secondo Sarkozy, le innovazioni concettuali del Trattato Costituzionale devono essere preservate al fine di mantenere e rafforzare la dimensione fondamentalmente politica della costruzione europea, individuando talune priorità necessarie al funzionamento dell’Unione. Tra tali priorità, Sarkozy ha elencato l’estensione del voto a maggioranza qualificata e della codecisione, per esempio in materia giudiziaria e penale, l’elezione del Presidente della Commissione da parte del Parlamento europeo, la creazione di un Ministro per gli Affari esteri, al tempo stesso presidente del Consiglio affari generali e commissario incaricato delle relazioni esterne, il conferimento della personalità giuridica all’Unione e la consacrazione

⁵ Massimo D’Alema « *Relancer l’Europe. Les responsabilités des gouvernements, les enjeux pour la gauche* », discorso pronunciato presso l’Institut d’études européennes dell’Università libera di Bruxelles, 12 Febbraio 2007. In allegato al presente fascicolo.

delle cooperazioni rafforzate⁶. Il candidato alla presidenza francese ha inoltre precisato che, se i suoi avversari politici, Sérgolène Royal e François Bayrou, evocano la possibilità di indire un nuovo referendum sul Trattato Costituzionale modificato, egli non è dello stesso avviso (*“I francesi hanno detto no, voi non potete più ritornare sulla questione”*).

Sérgolène Royal, in una conferenza stampa tenuta all’Assemblea Nazionale l’11 ottobre 2006, ha invece insistito sull’esigenza di ridisegnare gli obiettivi dell’Unione, ribadendo la necessità di conferire una dimensione sociale al Trattato Costituzionale. Più recentemente, in occasione di un incontro con il Primo Ministro lussemburghese Jean-Claude Juncker, la candidata socialista alle prossime elezioni presidenziali si è espressa a favore di un nuovo referendum in Francia sul futuro trattato dell’UE. “Vorrei che il popolo francese potesse di nuovo pronunciarsi per referendum nel 2009” ha dichiarato alla stampa. “A mio parere, questo referendum dovrebbe tenersi contemporaneamente alle elezioni europee”. Sérgolène Royal ha detto di sostenere il calendario definito dal Consiglio Europeo che prevede una bozza di compromesso e uno scadenzario nel giugno 2007, un accordo al massimo sotto presidenza francese alla fine del 2008 e una ratifica prima delle elezioni europee del 2009. “Mi auguro che, al momento della presidenza francese, le soluzioni siano state trovate”, ha spiegato. Infine, in una recente intervista (Le Monde, 6 marzo), Sérgolène Royal ha detto di volere che la terza parte del Trattato Costituzionale sia sostituita da un protocollo che esamini le nuove politiche su cui l’Unione Europea dovrebbe maggiormente concentrarsi, ovvero i processi sociali, i servizi pubblici e soprattutto l’ambiente.

Il candidato alla presidenza francese dell’Union pour la Démocratie Française, **François Bayrou**, durante una conferenza stampa tenuta a Strasburgo presso il PE il 13 febbraio, ha presentato il suo progetto per il rinnovamento europeo. Egli propone, in primo luogo, un testo *“denso, significativo, non ridotto al minimo, ma solido e leggibile per tutti”*⁷ e ribadisce la necessità di sottoporlo al referendum dei cittadini francesi al fine di avere una maggiore legittimità democratica. Bayrou ha aggiunto di voler lavorare su “sette grandi cantieri” per l’Europa, rispettivamente: una politica economica, specialmente per l’area euro, con armonizzazione fiscale e di bilancio, azioni comuni in materia diplomatica, la difesa, i problemi climatici, la politica energetica, la politica d’immigrazione e la politica europea di ricerca. Tutti settori per i quali non c’è risposta senza l’Europa.

Il Presidente della delegazione dell’Assemblea Nazionale francese per l’Unione Europea, **Pierre Lequiller**, ha sostenuto che, per rilanciare il processo di integrazione europea, è necessario affrontare in maniera distinta la questione delle

⁶ Nicolas Sarkozy, *“Je veux que l’Europe change”*, 21 febbraio 2007, discorso pronunciato a Strasburgo. In allegato al presente fascicolo.

⁷ François Bayrou, *“Un texte simple et lisible comme nouvelle Constitution Européenne”*, 12 febbraio 2007. In allegato al presente fascicolo.

istituzioni e quella delle politiche dell'Unione⁸. Per garantire il successo delle riforme istituzionali è sufficiente, a suo avviso, riproporre in un nuovo testo le maggiori innovazioni contenute nella Parte I del progetto di Costituzione e conferire alla Carta Europea dei Diritti Fondamentali un valore giuridico vincolante. Per quanto riguarda le politiche dell'Unione Europea, Lequiller propone invece un esame distinto e più approfondito, un dibattito aperto al fine di garantire la necessaria evoluzione delle azioni comuni in materia, ad esempio, di politica sociale, immigrazione, energia, cultura, governance economica.

Anche in altri Stati membri il dibattito sul futuro dell'Europa è, negli ultimi mesi, ripreso con vigore. Se alcuni paesi hanno mostrato un certo scetticismo rispetto alla possibilità di "salvare" il testo firmato a Roma nel 2004 (in particolare **Polonia** e **Gran Bretagna**), altri hanno presentato un progetto innovativo e ambizioso, mirante a colmare le lacune tuttora presenti nel Trattato Costituzionale attraverso un ricorso sempre maggiore alla cooperazione rafforzata (questa la proposta avanzata dal **Belgio**).

Il primo ministro belga **Guy Verhofstadt** ha sostenuto che per uscire dalla crisi costituzionale non bisogna indebolire il trattato esistente ma rafforzarlo. L'obiettivo non è togliere qualcosa ma aggiungere quanto manca. A chi chiede cosa fare se alcuni paesi rifiutano tale approccio, Verhofstadt risponde che bisogna avanzare con gli Stati che lo desiderano. Egli si riferisce, in particolare, ai paesi dell'area euro che dovrebbero procedere ad una maggiore integrazione, con nuovi ambiziosi obiettivi, quali una politica socioeconomica europea, una politica estera unica, un esercito comune.

Il presidente polacco **Lech Kaczynski**, esprimendosi martedì 20 febbraio al Forum nazionale per l'Europa a Dublino, si è dichiarato a favore dell'adozione di un nuovo trattato che sia significativamente riveduto per non penalizzare la sovranità polacca. "L'Europa è tuttora un'Europa delle nazioni", ha aggiunto, sottolineando che la Polonia, paese sovrano solo dal 1989, è molto attenta alle iniziative che potrebbero limitare la sua sovranità. Se la Presidenza tedesca cerca di accelerare i tempi al fine di negoziare un nuovo trattato per le elezioni europee del 2009, la Polonia considera in modo piuttosto favorevole l'ipotesi di un periodo di tempo ulteriore (si parla del 2011) per risolvere il problema istituzionale dell'UE. Il presidente polacco ha inoltre giudicato inaccettabile il principio della doppia maggioranza di Stati e popolazione contenuto nel Trattato Costituzionale (che la Polonia non ha ancora ratificato), ritenendo preferibile una soluzione intermedia tra le disposizioni previste da quest'ultimo e dal Trattato di Nizza (molto vantaggiose per la Polonia).

Il capo dei conservatori britannici, nonché possibile futuro primo ministro, **David Cameron**, nel corso di un discorso tenuto a Bruxelles il 7 marzo, si è detto

⁸ Pierre Lequiller "Europe: comment sortir de l'impasse. Un traité institutionnel pour l'Europe », pubblicazione della Fondazione Robert Schuman, Gennaio 2007. In allegato al presente fascicolo.

contrario all'adozione di una costituzione in Europa e favorevole ad un referendum in Gran Bretagna se mai un nuovo testo sarà presentato. Secondo il politico inglese l'Unione Europea dovrebbe piuttosto concentrarsi su tre grandi issues, il riscaldamento climatico, la mondializzazione e la povertà nel mondo, priorità che egli ha chiamato 3G Europe (*Globalisation, Global warming, Global poverty*). Cameron ha sostenuto che il Trattato Costituzionale è ormai “defunto” e che i Venti sette farebbero meglio a dimenticarlo.

Verso la Dichiarazione di Berlino: un'opportunità per il rilancio della costruzione europea?

Il 25 marzo 2007 sarà celebrato a Berlino e in tutta l'Unione il 50° anniversario della firma dei Trattati di Roma che segnarono la nascita della Comunità Economica Europea. Da allora il processo d'integrazione economicopolitica del vecchio continente ha subito una forte accelerazione ed ha conosciuto molti successi: dal progressivo allargamento dei suoi confini (fino all'adesione dei 10 paesi dell'Europa centro-orientale nel 2004 e della Bulgaria e Romania il 1° gennaio 2007) alla nascita della moneta unica, dal Trattato di Maastricht (con la nascita dell'Unione Europea e della PESC) all'elezione diretta del Parlamento Europeo. Tuttavia, la storia della costruzione europea è anche segnata da numerosi insuccessi e lunghi periodi di stasi: basti ricordare il fallimento della Comunità Europea di Difesa nel 1954 a causa della mancata ratifica del trattato da parte dell'Assemblea nazionale francese, la strenua opposizione del Presidente De Gaulle all'ingresso della Gran Bretagna nella CEE e le difficoltà incontrate nella realizzazione del Mercato Interno. Anche oggi l'Europa si trova di fronte ad un'impasse: la bocciatura del Trattato costituzionale da parte di due Stati fondatori, un periodo di riflessione che dura ormai da due anni, una disaffezione sempre maggiore del cittadino nei confronti della dimensione politica europea. I prossimi mesi saranno perciò decisivi per stabilire il futuro dell'intero impianto comunitario e per riconquistare la fiducia e l'entusiasmo della società civile.

Secondo l'opinione di molti, la Dichiarazione di Berlino, il cui testo sarà adottato e firmato dai Presidenti di Consiglio, Commissione e Parlamento europeo, nonché dai rappresentanti dei 27 Stati membri proprio in occasione del 50° anniversario dei Trattati di Roma, potrebbe costituire un primo decisivo passo in avanti nel raggiungimento di questi obiettivi. La Dichiarazione dovrebbe quanto meno sancire il riconoscimento, da parte delle istituzioni comunitarie e degli Stati membri, del ruolo fondamentale che l'Unione ha assunto nella vita politica ed economica europea, sottolineare l'importanza dei valori che sono stati alla base del processo d'integrazione e di allargamento, ricordare le nuove sfide globali che l'Europa si troverà ad affrontare in futuro. Più difficile sarà, invece, trovare un accordo che consenta di inserire nel testo della Dichiarazione un riferimento al

Trattato costituzionale o, quanto meno, al rilancio del processo di integrazione e di riforma istituzionale al fine di migliorare il funzionamento dell'Unione e di rafforzarne il ruolo nel mondo. Su questo punto c'è ancora grande riserbo; le delegazioni nazionali incaricate di negoziare il contenuto della Dichiarazione non sono riuscite a raggiungere un'intesa, specie a causa delle resistenze di alcuni Stati, tra cui Polonia e Gran Bretagna. Il grande interesse suscitato dalla Dichiarazione di Berlino sia a livello europeo che a livello nazionale deriva quindi dall'importante contributo che essa, nelle speranze di molti, potrebbe dare al dibattito sul futuro dell'Europa in attesa del Consiglio Europeo di giugno.

Nel corso delle ultime settimane, le discussioni e gli interventi sul testo della Dichiarazione presso le sedi istituzionali comunitarie e statali si sono moltiplicati.

Del suo contenuto si è occupato il **Consiglio Europeo dell' 8-9 marzo**, sebbene l'argomento non fosse all'esame del vertice. In particolare sembra che i capi di Stato e di Governo dell'UE abbiano trovato un consenso sull'orientamento generale della Dichiarazione di Berlino, sebbene sussistano divergenze su alcune parti del testo. Se i 27 sono ormai d'accordo sul riferimento ai successi del passato (tra i quali figureranno l'euro e l'allargamento ai paesi dell'Europa Centrale e Orientale che ha definitivamente sancito la vittoria della democrazia sulle dittature), vi sono tuttora elementi controversi in relazione alla parte del progetto dedicata al futuro dell'Unione. In questo ambito è stato raggiunto un accordo tra gli Stati membri al fine di inserire un riferimento esplicito alle *issues* sulle quali dovrà maggiormente concentrarsi l'attenzione dell'Europa (politica energetica, mutamento del clima, competitività dell'Unione e modello sociale); tuttavia restano divergenze di vedute sulla relazione tra integrazione e futuri allargamenti dell'UE. Vari paesi, in particolare Francia e Lussemburgo, non vogliono che la prosecuzione del processo di ampliamento dell'Unione venga citata come obiettivo senza prima subordinarla alla riforma delle istituzioni e delle politiche comunitarie; altri paesi, come il Regno Unito, vogliono che l'UE affermi una disponibilità incondizionata ad altre adesioni. Infine, anche se il Cancelliere Angela Merkel non ha parlato di questo con la stampa, pare che la parola "costituzione" non sarà inserita nella Dichiarazione.

Durante un ampio dibattito tenutosi al Parlamento Europeo il 14 marzo, il Presidente **Pottering**, che parteciperà ai lavori preparatori e rappresenterà il Parlamento a Berlino, ha affermato che la Dichiarazione "potrebbe costituire una pietra miliare sulla via di un'Europa più forte che guarda al futuro". Ha quindi ricordato che il progetto di dichiarazione si articolerà in **quattro capitoli**. Il primo sarà dedicato al bilancio di quanto realizzato dal 1957 e dovrà contenere un riferimento specifico alla pace, alla prosperità e alla stabilità, così come al consolidamento della democrazia e dello stato di diritto. Il secondo tratterà degli aspetti principali dell'unificazione e della cooperazione europea: parità di diritti ed obblighi fra gli Stati membri, trasparenza e sussidiarietà, "come elementi fondamentali del metodo comunitario". Il terzo capitolo, secondo il Presidente Pottering, rivestirà un'importanza determinante visto che riguarderà i valori sui quali

posa l'unificazione europea, in particolare la dignità umana e il principio di solidarietà, che oggi deve esprimersi concretamente anche in settori come l'energia. Il Presidente ha poi affermato che il quarto capitolo dovrà evocare gli sforzi profusi dall'Unione sul piano interno ed esterno, attribuendo una particolare attenzione alla protezione dell'ambiente, alla politica estera e di sicurezza comune, alla sicurezza e ai diritti civili e, infine, alla salvaguardia del modello sociale. Il Presidente ha inoltre voluto sottolineare che, tenuto conto del dibattito che seguirà alla Dichiarazione, il Parlamento ha il dovere di dissipare ogni dubbio in merito alla sua adesione al Trattato costituzionale. "E' necessario che la sostanza del testo, compreso il capitolo sui valori, diventi realtà giuridica e politica" ha aggiunto.

Il Ministro degli Esteri tedesco, **Frank-Walter Steinmeir**, intervenendo nel dibattito in Parlamento in qualità di Presidente del Consiglio degli Affari Generali, ha detto che per conquistare la fiducia dei cittadini "occorre dimostrare che l'Unione europea ha un senso per loro". In proposito, il Ministro ha citato il successo dell'ultimo Vertice, che ha mostrato come l'Unione possa intervenire efficacemente in campi che interessano i cittadini, tra cui i cambiamenti climatici e l'energia. Riguardo alla Dichiarazione di Berlino, Frank-Walter Steinmeir ha sostenuto che dovrà trattarsi di un testo conciso in grado di trasmettere un messaggio chiaro agli europei. Dovrà rendere omaggio a quanto già realizzato (la pace, la democrazia, il benessere, la riunificazione del continente) ma anche guardare al futuro, evidenziando le sfide globali per le quali occorre trovare delle soluzioni comuni. Ha quindi affermato che le riforme e il processo di rinnovamento dovranno essere portati avanti per consentire agli elettori, nel 2009, di sapere per cosa esattamente andranno a votare. Per questo occorrerà un impegno condiviso onde creare i presupposti ideali al funzionamento dell'UE. Il Ministro ha concluso il suo intervento auspicando che le celebrazioni del cinquantesimo anniversario della firma dei Trattati di Roma vengano sfruttate come simbolo dell'unità europea, mostrando come l'Unione sia capace di agire nell'interesse di tutti i cittadini.

Il vicepresidente della Commissione, **Margot Wallstrom**, ha sostenuto che la Presidenza tedesca sta lavorando molto a definire una dichiarazione rispetto alla quale, ha proseguito, "non dovremo essere timidi, bensì ambiziosi e credibili". Il testo dovrà riflettere la grande forza dell'UE, che è capace di conciliare il particolare con il generale, l'individuale con il collettivo, promuovendo la crescita economica nell'ambito di un solido quadro sociale. Secondo il vicepresidente la Dichiarazione rappresenta un punto di partenza per il rilancio della revisione dei Trattati, un passo necessario per consentire all'Unione di funzionare bene e per servire i cittadini nel modo migliore.

Nel corso della discussione in aula, molti deputati europei hanno criticato il metodo scelto dalla Presidenza tedesca, ritenendolo insufficientemente aperto in quanto fondato principalmente sulle consultazioni tra le delegazioni nazionali dei singoli Stati membri. Tutti hanno insistito sulla necessità di ricordare le conquiste di cinquant'anni di integrazione e le sfide future, ma solo alcuni hanno citato il Trattato

costituzionale in modo esplicito; gli antieuropi lo hanno fatto per dichiararlo morto e sepolto, il Presidente della commissione per gli Affari Costituzionali del PE, **Jo Leinen** (PSE-DE), per insistere sul fatto che i trattati attuali non bastano e che bisogna pronunciarsi per “il nuovo trattato”. Egli ha quindi auspicato che la Presidenza tedesca abbia, su questo punto, lo stesso coraggio dimostrato, durante il Consiglio Europeo dell’8 e 9 marzo, riguardo alla protezione dell’ambiente. Il copresidente del gruppo dei Verdi **Daniel Cohn-Bendit** ha affermato che i cittadini hanno il diritto di sapere, prima delle elezioni europee del 2009, di quali strumenti l’Unione disporrà per completare i processi di riforma e di rinnovamento e che la Dichiarazione di Berlino dovrà sancire l’impegno comune a crearne le condizioni preliminari. Il Presidente del gruppo PPE, **Joseph Daul**, ha detto che, di fronte alle sfide future, la prima condizione per il successo consiste nell’avere fiducia nelle risorse e nelle capacità proprie dell’Unione, la seconda nell’essere realisti e adattarsi al nuovo contesto globale, senza però perdere di vista i valori e l’identità europei; in relazione al futuro dell’Europa ha sostenuto che, in questo periodo di transizione, occorre evitare le impasse e costruire insieme delle fondamenta solide, con lucidità e coraggio politico. Il Presidente del gruppo socialista, **Martin Schulz**, ha ricordato che il testo della Dichiarazione di Berlino non è ancora noto e che, perciò, più del testo occorre parlare del contesto, sottolineando come sussista una incertezza di fondo, viste le alte aspettative che vi si ripongono. Ha quindi auspicato un maggiore impegno da parte di tutti, essendo l’Unione giunta ormai ad un crocevia: o si mantiene la rotta dell’integrazione oppure si andrà verso la rinazionalizzazione. Per **Graham Watson**, Presidente del gruppo ALDE, la Dichiarazione di Berlino offre l’opportunità di spiegare ai cittadini perché l’UE è più che mai necessaria. Ha quindi aggiunto: “Datemi un testo breve e semplice, come quelli che si possono affiggere sulle porte delle chiese. Una dichiarazione di due pagine è troppo lunga, una basta”. **Cristiana Muscardini**, copresidente del gruppo UEN, ha evocato varie volte la Dichiarazione di Schuman del 9 maggio del 1950, e ha difeso la ripresa del dibattito per un nuovo Trattato perché l’UE a 27 non può funzionare con regole che erano già troppo strette per un’Europa a 15. **Francis Wurtz**, Presidente del gruppo GUE, ha detto di temere che la Dichiarazione di Berlino costituisca solo la celebrazione di un giubileo, il che sarebbe politicamente un buco nell’acqua. Deplorando che il metodo seguito sia stato quello delle porte chiuse dei dirigenti, il deputato europeo ha richiesto “una buona dose di spirito critico sulle cause della crisi di fiducia” tra l’Europa e gli europei, per poter aprire la strada a un vero rilancio del progetto costituzionale.

Anche in Italia, dove si svolgerà una parte delle celebrazioni per il cinquantenario, il dibattito sul testo della Dichiarazione è molto intenso. Il 7 marzo, durante un’audizione informale presso le commissioni riunite di Camera e Senato, l’Ambasciatore Renato Ruggiero ha parlato dei negoziati relativi alla stesura della Dichiarazione, mentre in Senato ha recentemente avuto luogo la discussione sulla Risoluzione della 14^a Commissione permanente sul programma legislativo e di

lavoro della Commissione europea per l'anno 2007 e sul programma di 18 mesi delle Presidenze tedesca, portoghese e slovena.

Nel corso dell'audizione informale, tenutasi il 7 Marzo davanti alle Commissioni riunite III-XIV Camera e 3°-14° Senato, l'**Ambasciatore Renato Ruggiero**, Consigliere del Presidente del Consiglio dei Ministri per la definizione dei contenuti della Dichiarazione di Berlino, ha illustrato lo stato dei lavori sul progetto e la posizione della delegazione italiana. L'Ambasciatore Ruggiero ha, in primo luogo, auspicato un rafforzamento delle istituzioni e delle politiche dell'Unione Europea nonché un approfondimento del processo d'integrazione tra gli Stati appartenenti alla Comunità, un impegno necessario affinché, di fronte all'ascesa politico-economica di nuovi attori (in particolare Cina e India), l'Europa possa accrescere il suo ruolo a livello globale. Passando ad illustrare lo stato delle negoziazioni relative alla stesura della Dichiarazione di Berlino, attualmente in corso, l'Ambasciatore Ruggiero ha constatato "*l'esistenza di uno spirito sostanzialmente costruttivo*" e di una certa identità di vedute tra le delegazioni degli Stati membri sulla forma e sul contenuto del documento che sarà sottoscritto il 25 marzo. Ruggiero ha affermato che il testo della Dichiarazione solenne sarà breve, chiaro, politicamente incisivo e verterà sui seguenti punti: i **successi del passato**, i **valori dell'Unione**, le **sfide del futuro** e gli **aspetti fondamentali dell'unificazione europea**. Sebbene nel corso delle negoziazioni siano emerse alcune divergenze tra chi ha il compito di preparare il progetto (ad esempio l'opposizione della Gran Bretagna alla menzione dell'euro tra i grandi successi europei e la richiesta avanzata dalla Polonia di inserire un riferimento alle radici cristiane dell'Europa), Ruggiero si è detto ottimista circa il raggiungimento di un accordo tra le parti; a tal proposito ha sottolineato l'attivismo della Presidenza tedesca, a cui spetta la principale responsabilità nella stesura del testo della Dichiarazione, nell'appianare le divergenze e nel suggerire soluzioni di compromesso durante le consultazioni bilaterali con le delegazioni di ciascun Stato membro. L'Ambasciatore Ruggiero ha quindi evidenziato il contenuto delle principali proposte avanzate dalla delegazione italiana; in particolare ha detto che l'Italia si sta adoperando perché nell'ultima parte del testo venga sottolineato in modo esplicito l'impegno comune a completare il percorso costituzionale in tempo utile per le prossime elezioni del Parlamento Europeo, cioè entro la primavera del 2009. La Dichiarazione dovrà assumere un alto valore politico; questo significa che, se non potrà vincolare la posizione degli Stati nelle future negoziazioni sul testo del Trattato Costituzionale, dovrà costituire il primo importante passo in avanti nel far effettivamente ripartire il dibattito sul futuro dell'Europa. Ruggiero ha infine auspicato l'organizzazione, in tutti gli Stati membri dell'Unione, compresa l'Italia, di un'ampia e continua campagna di informazione sul contenuto e sul significato della Dichiarazione di Berlino, al fine di coinvolgere maggiormente l'opinione pubblica e di sensibilizzarla alla causa europea.

Nel corso della discussione sulla **Risoluzione della 14^a Commissione permanente sul programma legislativo e di lavoro della Commissione europea**

per l'anno 2007 e sul programma di 18 mesi delle Presidenze tedesca, portoghese e slovena, tenutasi in Senato il 27 marzo, tutti gli interventi hanno sottolineato l'esigenza di superare la crisi seguita agli esiti referendari negativi registrati in Francia e in Olanda, la necessità e l'importanza di un rilancio dell'unità europea e, al contempo, il bisogno di dare ad essa un'anima, di farla avvicinare alla gente.

Come ha affermato il relatore, **Senatore Mele** (Ulivo), il senso della risoluzione presentata dalla 14° Commissione era appunto quello di far emergere l'elemento della comune volontà, della comune esigenza di rilanciare le ragioni e la forza del progetto europeo, favorendo gli sforzi in corso per garantire all'Unione Europea un futuro certo e importante. Attraverso la Risoluzione si è ritenuto di indirizzare l'azione del Governo in vista del 25 marzo e del Consiglio europeo di giugno, con l'indicazione di fare tutto il possibile al fine di concludere positivamente il processo costituzionale. Il **Senatore Perrin** (Aut) ha affermato che l'Unione europea costituisce un progetto di pace e sviluppo, di democrazia e di partecipazione, di sussidiarietà e di solidarietà. Per la sua realizzazione è essenziale dare nuovo slancio alle istituzioni comuni e riprendere il cammino verso l'adozione del Trattato costituzionale, interrotto a seguito dell'esito negativo dei *referendum* in Francia e Olanda, partendo proprio dalle cause profonde di questa battuta d'arresto, cioè dalla necessità di porre soluzione al *deficit* democratico che caratterizza le istituzioni europee. Il **Senatore Zanone** (Ulivo) ha espresso un forte apprezzamento per la risoluzione della 14^a Commissione, che indica al Governo le linee del contributo italiano alla stesura della Dichiarazione di Berlino. Secondo il Senatore occorre superare la pausa di riflessione scaturita dall'esito negativo dei *referendum* in Francia e in Olanda e riattivare il cammino verso una cittadinanza comune, anche al fine di riequilibrare il rapporto tra il processo di allargamento dell'Unione e lo sforzo di approfondimento dei suoi fondamenti comuni. Egli ha quindi invitato il Governo a rafforzare le politiche europee e a imprimere rinnovato slancio al completamento istituzionale e politico dell'Unione, senza accettare compromessi al ribasso o soluzioni minimaliste. Secondo il **Senatore Polledri** (LNP) il processo costituzionale europeo si è arenato dopo la bocciatura referendaria in Olanda e Francia soprattutto a causa della mancanza, nel Trattato, di un'anima riconoscibile dai cittadini europei. Per superare tale lacuna bisognerebbe adoperarsi affinché sia introdotto tra i valori dell'Unione il riferimento alle radici giudaico-cristiane. Il **Senatore Eufemi** (UDC) ha voluto sottolineare l'impegno e l'attivismo del cancelliere Angela Merkel nel rilanciare il dibattito sul futuro del Trattato costituzionale; al cancelliere tedesco ha inoltre riconosciuto il merito di aver posto al centro della sua riflessione la necessità di ritrovare l'anima dell'Europa, in particolare il suo modello sociale, costruito sulla tutela della famiglia, sull'assistenza e sulla solidarietà. Secondo il **Senatore Allocca** (RC-SE) la costruzione europea continua ad avere enormi potenzialità di risposta alle sempre mutevoli esigenze della società reale, ma è necessario compiere un'inversione di rotta rispetto all'impostazione sinora prevalente. Gli sfavorevoli esiti referendari conseguiti in Francia ed in Olanda

dal Trattato costituzionale dovrebbero spingere a valutarne criticamente le ambiguità, specie laddove esso riconosce in minima parte i diritti, in particolare in campo economico e sociale, mentre espropria con determinazione le sovranità parlamentari dei suoi Paesi membri. Secondo il **Senatore Baccini** (UDC), per realizzare gli ambiziosi programmi della Commissione e delle tre presidenze è necessario un vero e proprio patto per l'Europa che coinvolga tutte le forze politiche e sociali, soprattutto per la realizzazione della strategia di Lisbona in termini di occupazione, accesso al mercato, gestione dei flussi migratori, ricerca e sviluppo, tasso di scolarizzazione ed uso di fonti rinnovabili. Il **Senatore Santini** (DC-PRI-IND-MPA) ha detto che la celebrazione del cinquantesimo anniversario dei Trattati di Roma è l'occasione per dare nuovo slancio al Trattato costituzionale europeo, nella consapevolezza che il futuro dell'Unione, dopo i traguardi conseguiti con la creazione della moneta unica e l'ampliamento a nuovi Paesi, è rappresentato da un sistema di regole comuni tale da permettere di affrontare a più alti livelli le nuove sfide planetarie. Il Trattato costituzionale ha l'effetto di mutare profondamente le istituzioni europee, assicurandone da un lato una rappresentatività più stabile e duratura, dall'altro la definizione di competenze certe sul piano legislativo e politico che rendano più autorevoli sia il Parlamento europeo che la Commissione. Secondo il **Senatore Procacci** (Ulivo) la questione più significativa, riconosciuta come tale anche dal cancelliere tedesco Merkel in occasione della presentazione del programma della Presidenza tedesca, è quella di recuperare la missione dell'Europa, in linea con lo spirito dei padri fondatori, dopo la stagnazione seguita alla bocciatura del Trattato costituzionale da parte dei cittadini di due Paesi europei. Peraltra, l'esito negativo di quei *referendum* è il segno dell'assenza di tensione politica e ideale sul progetto di Costituzione europea, rispetto al quale sono prevalsi gli aspetti di tecnicismo normativo. Per il **Senatore Galli** (LNP) le istituzioni europee, sia nell'attuale configurazione che in quella disegnata nel Trattato costituzionale, rappresentano un luogo decisionale gestito da una burocrazia elitaria, avulsa dagli interessi dei cittadini. Inoltre, l'allargamento a Paesi quali la Turchia, distante dall'Europa in senso geografico e culturale, non fa che indebolire il patrimonio comune dell'Europa rendendo ancora più fragile l'Unione come soggetto politico credibile sullo scenario mondiale. La Costituzione europea è stata bocciata proprio per la sua distanza dagli interessi concreti della gente e per l'affievolimento dell'identità culturale, riscontrabile nel relativismo e nell'assenza di un riferimento alle radici giudaico-cristiane. Il **Senatore Mantica** (AN) ha espresso il suo rammarico nel dover constatare, a cinquant'anni dalla firma dei Trattati di Roma, il perdurare di spinte centrifughe legate ad egoismi nazionali che indeboliscono le istituzioni europee e minano quel progetto di casa comune che ha permesso di far crescere, di mutare profondamente e di avvicinare la cultura e la società civile degli Stati membri. Secondo il **Senatore Vegas** (FI) per sopravvivere l'Europa deve superare, nel periodo che la separa dalle elezioni del 2009, le aporie evidenziate dal *deficit* democratico, dalla mancanza di adeguate e tempestive capacità decisionali soprattutto nelle fasi di crisi, dal ruolo ambiguo dell'euro e da una politica monetaria

incapace di perseguire obiettivi di sviluppo e di rispondere ad interessi comuni. Il **Senatore Manzella** (Ulivo) ha sostenuto che la pausa di riflessione ha consentito di individuare talune questioni essenziali e che, se si aprirà un negoziato, l'Italia potrà sostenere l'opzione di una più intensa cooperazione tra quegli Stati che intendano proseguire più speditamente sul cammino dell'integrazione. È necessario anche ridefinire il modello sociale europeo, la cui sostenibilità è messa in discussione dalla divisione internazionale del lavoro e da ragioni demografiche. **Emma Bonino**, Ministro del commercio internazionale e Ministro per le Politiche europee, intervenendo a conclusione del dibattito in aula, ha sottolineato come tutta la discussione si sia comprensibilmente incentrata sulla Dichiarazione di Berlino e sul processo costituzionale dell'Unione, vista la necessità di costruire per l'Europa un nuovo futuro e l'esigenza di convincere i *partner* più riottosi. Il Ministro ha quindi messo in evidenza il grande impegno del governo italiano in tal senso, ma ha anche ricordato che, in una comunità di 27 Stati membri, che peraltro prevede l'unanimità su qualunque modifica dei Trattati, convincere altri, più scettici o con posizioni diverse, non è facile. Sebbene molte speranze siano state riposte nella Presidenza tedesca, è necessario che anche l'altro grande *partner*, quello francese, assuma posizioni più nette dopo le elezioni presidenziali.

PROGRAMMA DELLA PRESIDENZA TEDESCA
“Realizzare l’Europa insieme”
(dal 1° gennaio al 30 giugno 2007)

Il programma della Presidenza tedesca dell’Unione europea si basa sul programma congiunto delle Presidenze tedesca, portoghese e slovena per il periodo dal gennaio 2007 al giugno 2008. Si basa inoltre sul lavoro svolto dalla Presidenza finlandese e sul programma strategico della Commissione per il 2007.

Durante il semestre di Presidenza tedesca, il 25 marzo 2007 l’Unione europea commemorerà a Berlino il cinquantesimo anniversario del trattato di Roma. Ciò costituirà l’occasione per i capi di Stato e di governo dell’Unione europea e per i presidenti della Commissione europea e del Parlamento europeo di rilasciare una dichiarazione congiunta che riaffermi il loro impegno nei confronti dei valori e delle ambizioni europee e che confermi l’impegno condiviso di produrre risultati.

Il semestre di Presidenza tedesca sarà inoltre scandito dal Consiglio europeo dell’8 e 9 marzo 2007, che si concentrerà sul futuro economico e sociale dell’Europa, e dal Consiglio europeo del 21 e 22 giugno 2007, in cui si discuterà sugli sviluppi futuri del trattato costituzionale.

Le priorità che la Presidenza sottolinea sono in particolare il processo di riforma dell’Unione europea; l’attuazione globale della strategia di Lisbona nelle dimensioni economica, sociale e ambientale; il rafforzamento dello spazio di libertà, sicurezza e giustizia; il miglioramento del ruolo esterno dell’Unione nei settori della sicurezza, dello sviluppo e delle relazioni economiche.

I. Sviluppo dell’Unione europea

Il Consiglio europeo del 15 e 16 giugno 2006 ha concordato un duplice approccio riguardo allo sviluppo dell’Unione europea: l’Unione deve essere pronta ad affrontare le molte sfide esistenti o nuove che attendono l’Europa nei prossimi anni e a rispondervi in modo da ottenere i risultati tangibili che i cittadini si aspettano; nello stesso tempo deve portare avanti il processo di riforma per garantire che l’Unione allargata abbia la capacità di funzionare efficacemente. La Presidenza tedesca presenterà al Consiglio europeo, nella prima metà del 2007, una relazione basata su estese consultazioni con gli Stati membri. La relazione dovrebbe contenere una valutazione dello stato delle discussioni per quanto riguarda il trattato costituzionale ed esplorare possibili sviluppi futuri.

II. Organizzazione del futuro economico, sociale ed ecologico dell'Europa

L'attuazione della strategia di Lisbona riveduta costituisce un elemento essenziale per rafforzare la competitività dell'Unione europea, favorire la creazione di posti di lavoro e la crescita in un clima sano. Sarà compito degli Stati membri applicare conseguentemente i programmi di riforma nazionali sviluppati sulla base della strategia di Lisbona, mentre l'Unione dovrà adottare quelle misure atte a produrre un vero valore aggiunto europeo.

1. Organizzazione del futuro economico

La Presidenza tedesca si impegnerà ad adottare nel quadro di una nuova strategia per il **mercato unico**, congiuntamente alla Commissione, misure per il rafforzamento dell'Europa in un contesto globale. Essa intende rafforzare la **competitività** del settore industriale, dell'economia dei servizi e, in particolare, delle piccole e medie imprese attraverso un miglioramento delle condizioni quadro. La Presidenza porterà avanti la discussione sulla dimensione esterna della competitività dell'Unione, promuoverà l'implementazione di iniziative nel settore dei rapporti economici multilaterali e bilaterali e il progetto di una base imponibile uniforme. Si impegnerà per un coordinamento effettivo delle **politiche economiche e finanziarie**: raccomandazioni paese per paese dovranno mirare ad assicurare uno sviluppo economico dinamico e stabile, finanze pubbliche sostenibili in tutti i paesi membri e un alto livello di coerenza nell'unione economica e monetaria. Al fine di migliorare le condizioni quadro per le imprese europee e di ridurre inutili costi burocratici, la Germania proseguirà l'iniziativa “**Una migliore regolamentazione in Europa**”, promossa sin dal 2004 dalle precedenti Presidenze.

L'approvazione del piano d'azione europeo in materia di **politica energetica** sarà un punto centrale del Consiglio europeo della primavera 2007. La Presidenza si impegnerà per la completa apertura dei mercati per l'elettricità e il gas naturale, prevista per il 1° luglio 2007, garantendo un'implementazione unitaria in tutti gli Stati membri delle direttive comunitarie. Lancerà un'iniziativa sullo sviluppo delle **tecnologie ambientali**, importante fonte di impulso per l'innovazione e l'occupazione, che sarà oggetto di un incontro dei Ministri europei per l'ambiente. L'Unione europea ha deciso che fino al 2010 almeno il 3% del PIL verrà investito nella **ricerca e nello sviluppo**: in linea con il programma della Presidenza finlandese, la Presidenza tedesca farà della promozione dell'innovazione nel settore pubblico e privato un punto centrale del proprio programma.

Altri temi prioritari saranno l'applicazione del programma di lavoro dei Ministri della Pubblica Istruzione “**Istruzione e formazione 2010**”; l'approvazione del piano d'azione europeo in materia di **logistica**; una conferenza ad alti livelli sulla **politica marittima integrata**; raccomandazioni comuni per sfruttare ulteriormente il potenziale della **cultura** a favore della

crescita e dell'occupazione; la revisione delle direttive sulla **televisione**; il miglioramento della **pubblica amministrazione**.

2. Tutela dell'occupazione e creazione di un futuro sociale per l'Europa

L'**agenda sociale europea** evidenzia come la politica sociale, l'occupazione e l'economia non siano in concorrenza fra loro, ma si completino vicendevolamente; tale interazione verrà documentata con esempi concreti nel quadro di una conferenza ministeriale sul futuro del modello sociale europeo. La Presidenza porrà quindi un particolare accento sull'esame delle ripercussioni in campo sociale dei progetti legislativi europei.

Un tema centrale sarà la gestione del **cambiamento demografico**: la Germania intende portare avanti a livello europeo il processo di discussione sul potenziale economico delle persone anziane e applicherà insieme ai propri *partner* europei il Patto Europeo dei Giovani per i Giovani, il programma europeo “Gioventù in azione” e “un'alleanza europea per le famiglie”.

La Presidenza intende riallacciarsi alle decisioni del Consiglio europeo sullo **sviluppo sostenibile**: nell'ambito di un incontro ministeriale informale punterà sia all'approvazione di una “Carta di Lipsia”, che racchiuda linee guida per uno sviluppo urbano integrato e sostenibile, che all'approvazione di “un'agenda territoriale dell'Unione europea”, articolata in linee guida per lo sviluppo spaziale al fine di rafforzare la competitività dell'Europa e sfruttare meglio la varietà delle sue regioni.

In occasione dell'anno europeo per le **pari opportunità** nel 2007, la Presidenza porterà avanti il progetto di un Istituto europeo per l'uguaglianza del genere, garantendo l'applicazione sia a livello comunitario che nazionale della “*road map 2006 - 2010*” per combattere le disparità fra uomini e donne. La Presidenza considera infine assolutamente prioritario creare condizioni quadro vantaggiose per le innovazioni nel **settore sanitario**.

3. Tutela delle basi naturali di sostentamento dell'Europa

La **lotta contro l'inquinamento dell'ambiente e il cambiamento climatico** sarà una delle priorità della Presidenza. Nel quadro della convenzione quadro sul clima e del protocollo di Kyoto, e sulla base dell'obiettivo di limitare la crescita della temperatura a due gradi al di sopra dei livelli preindustriali stabilito per il periodo dopo il 2012, essa porterà avanti a livello internazionale la tutela del clima. In quest'ottica, la Presidenza considera particolarmente importante lo sviluppo di un pacchetto di trattative che contenga proposte per ottenere una riduzione delle emissioni e opzioni per il coinvolgimento di altre grandi emittenti di gas a effetto serra, oltre all'implementazione e allo sviluppo del commercio delle emissioni. La Presidenza userà le consultazioni per approfondire le questioni ambientali quali la difesa del suolo e i rifiuti, puntando all'approvazione della proposta di una direttiva quadro sui rifiuti. Particolarmente importante sarà inoltre la

protezione e lo sviluppo sostenibile della biodiversità, in preparazione della IX conferenza degli Stati parti della convenzione sulla diversità biologica, prevista in Germania per il 2008.

III. Spazio di libertà, sicurezza e giustizia

La creazione di uno spazio di libertà, sicurezza e giustizia rimane una priorità della politica europea. La Presidenza si adopererà per un'intensificazione della cooperazione fra forze di polizia e autorità giudiziarie degli Stati membri per garantire la sicurezza in uno spazio senza frontiere interne e il reciproco riconoscimento delle decisioni giudiziarie.

1. Rafforzamento della sicurezza, gestione della migrazione e promozione dell'integrazione

La Presidenza ritiene che il terrorismo internazionale, la criminalità organizzata nonché il traffico di stupefacenti ed esseri umani debbano essere combattuti attraverso un'intensa cooperazione transnazionale fra le **forze di polizia**. Una priorità sarà dunque il rafforzamento di Europol e il potenziamento della trasmissione telematica di dati fra amministrazioni all'interno della comunità. Per la **lotta contro il terrorismo** e gravi forme di criminalità transfrontaliera occorrerà consentire l'accesso ai sistemi di informazione dell'Unione europea (SIS, VIS, EURODAC, Sistema di Informazione Doganale) a tutte le autorità di polizia e sicurezza interessate, qualora ciò serva all'espletamento delle rispettive funzioni.

La Presidenza attribuisce particolare priorità a una **politica di asilo e migrazione coerente**. La Presidenza continuerà a perseguire intensamente l'approccio globale in materia di migrazione. Ai fini di un'applicazione omogenea della normativa europea sui rifugiati, si adopererà per proseguire il dialogo con gli Stati di origine e di transito nonché per il miglioramento della cooperazione operativa delle autorità competenti in materia di asilo degli Stati membri. Proseguirà inoltre il dibattito sulla regolamentazione comunitaria dell'immigrazione legale avviato con il Piano strategico sulla migrazione legale presentato dalla Commissione.

Nell'ambito di un incontro dei ministri responsabili delle questioni dell'integrazione, la Germania porterà avanti i lavori volti allo sviluppo di un approccio coerente nella **politica d'integrazione** e intensificherà lo scambio di esperienze maturate in questa materia.

Nell'interesse della sicurezza dei comuni **confini esterni**, la Germania farà tutto il possibile per consentire l'entrata in funzione del SIS II e per potenziare l'Agenzia europea per la gestione della cooperazione operativa alle frontiere FRONTEX.

2. Rafforzamento della libertà e della giustizia

Oltre alla protezione dei cittadini, la creazione di uno spazio di libertà, sicurezza e giustizia richiede parimenti la **garanzia dei diritti civili**. La Presidenza tedesca si adopererà pertanto a favore della prevedibilità e trasparenza delle azioni statali, per una definizione minima dei reati inseriti in liste come avvenuto in relazione all'approvazione della decisione quadro sul mandato europeo di ricerca delle prove, per un'armonizzazione minima delle normative penali degli Stati membri dell'Unione europea.

Congiuntamente alle successive presidenze europee, la Germania accoglierà le proposte sul diritto applicabile in questioni relative ad alimenti, divorzio e successione. Promuoverà l'elaborazione del previsto Statuto della Società privata europea che consentirà alle piccole e medie imprese un accesso migliore e semplificato al mercato interno e proseguirà le trattative sulla direttiva che dovrà disciplinare i trasferimenti delle sedi legali.

Porterà avanti il collegamento in rete dei casellari giudiziari. Proseguirà il progetto “*work on e-justice*” per ottenere progressi a livello pratico nell'impiego della tecnologia informatica in procedimenti giudiziari transnazionali in Europa. Si adopererà a favore del reciproco riconoscimento e del controllo del rispetto dei vincoli della sospensione condizionale della pena imposto in un altro Stato membro.

Si impegnerà infine affinché venga applicata la strategia dell'Unione europea per la politica dei consumatori e il relativo programma d'azione 2007-2013.

IV. Definizione della politica estera e di sicurezza comune, della politica economica estera e della politica di sviluppo

Secondo le linee guida contenute nella **Strategia europea di sicurezza** adottata il 12 dicembre 2003 dal Consiglio europeo, nei paesi confinanti con l'Europa l'impegno della Presidenza sarà principalmente volto alla stabilizzazione nei Balcani occidentali, in particolare attraverso il sostegno dei negoziati sullo *status futuro* del Kosovo o il consolidamento di una soluzione già trovata. La Presidenza prenderà inoltre l'iniziativa per garantire ai *partner* confinanti dell'Unione europea un'ampia e adeguata offerta di collaborazione, presentando proposte concrete per l'ulteriore sviluppo della politica di prossimità. La Presidenza approfondirà il partenariato con la Russia nell'ambito dei quattro “spazi comuni” e inizierà i negoziati sulla successione dell'accordo di partenariato e cooperazione. Amplierà il dialogo politico con l'Asia centrale. Sarà a favore di un'ulteriore stabilizzazione della situazione in Libano e assieme ai *partner* dell'Unione europea e del Quartetto per la Pace in Medio Oriente cercherà intensamente la possibilità di contrapporre al conflitto mediorientale una soluzione di pace ad ampio respiro.

Sulla base dei lavori della Presidenza finlandese, la Germania si impegnerà affinché vengano adottate in tutti i settori delle relazioni estere dell'Unione europea misure volte a migliorare la coerenza fra gli strumenti della PESC e quelli della Comunità europea, per esempio nel campo della collaborazione fra l'Alto Rappresentante e la Commissione. Nella pianificazione e realizzazione delle operazioni PESD porrà l'accento sul potenziamento della coordinazione civile-militare al fine di migliorare la capacità d'azione autonoma della PESD.

La Presidenza si adopererà infine per un rafforzamento dei rapporti transatlantici, con l'Asia, con l'ASEAN, con i *partner* africani della Strategia Unione europea-Africa, con l'America Latina e con i Caraibi.

Il cancelliere federale tedesco Angela Merkel il 17 gennaio scorso ha presentato al Parlamento europeo la prima dichiarazione sul programma della Presidenza tedesca.

Il presidente del Consiglio ha esordito affermando la sua intenzione di instaurare una cooperazione solida, duratura e intensa con il Parlamento europeo. Ha poi evidenziato che, sebbene sia nata europea, è solo da 17 anni che vive nell'Unione europea. Un'Unione che, vista dall'esterno, appare come una storia di successo senza paragoni che ha garantito pace, libertà e prosperità, ma anche dall'interno ha potuto constatare che l'Unione è accogliente e, pertanto, per nessuna ragione al mondo vorrebbe abbandonare questa "casa comune europea". La Merkel ha sottolineato che l'Europa deve avere un'anima, come chiedeva Jacques Delors, o meglio trovare la sua anima. L'Europa è caratterizzata dalla sua molteplicità e diversità, un patrimonio che deve essere tutelato grazie alla libertà. Ciò che consente di assicurare la molteplicità nella libertà, ha spiegato Angela Merkel, è la tolleranza.

Ha quindi ricordato come il Trattato costituzionale - che per la prima volta menziona la tolleranza - getti le basi per nuove regole comuni che permettono all'Unione europea di affrontare queste sfide, di essere operativa e di essere ampliata. Ha quindi spiegato che è sua intenzione consultare i capi di Stato e di governo per cercare di trovare una soluzione che consenta di uscire da questa stasi e, poi, proporre al Vertice di giugno una tabella di marcia per il varo del nuovo Trattato. In proposito, ha sottolineato che intraprenderà consultazioni per disporre di nuove regole prima delle prossime elezioni europee del 2009, ispirandosi "alla nostra diversità e alla nostra tolleranza".

Angela Merkel ha evidenziato le priorità della Presidenza tedesca che, ha spiegato, riguardano principalmente la sicurezza e la difesa. Occorre garantire la stabilità dei Balcani occidentali e, quindi, offrire loro una prospettiva europea, promuovere il processo di pace in Medio Oriente in seno al Quartetto, rafforzare la politica di vicinato per offrire a quei paesi un'alternativa all'adesione e

concludere con successo i negoziati commerciali internazionali. E' poi necessario approfondire il partenariato transatlantico, trovando accordi sulla normativa in materia di brevetti e sull'accesso ai mercati (Angela Merkel ha sottolineato che realizzare un mercato comune transatlantico è negli interessi più profondi dell'Unione europea), e le relazioni con la Russia, in particolare nel campo dell'energia. In merito alla questione dei cambiamenti climatici, ha sottolineato la necessità di incoraggiare gli Stati Uniti a collaborare maggiormente con l'Europa, sostenendo che l'accesso alle fonti energetiche e i cambiamenti climatici rappresentano una delle più grandi sfide dell'umanità in questo secolo. Per quanto riguarda la politica estera europea, ha concluso affermando che il "Ministro degli Esteri" europeo deve essere alla base del Trattato costituzionale. D'altra parte, Angela Merkel si è soffermata sulla necessità di garantire il benessere, la crescita e la sicurezza sociale, come chiesto dai cittadini, spiegando che la crescita economica non è un obiettivo a sé stante se non crea nuova occupazione; la crescita, inoltre, deve essere favorita eliminando la burocrazia superflua e legiferando meglio. A questo proposito, ha poi avanzato la proposta di discontinuità legislativa, ossia che ogni proposta il cui esame non sia terminato nel corso di una data legislatura decade, conferendo così maggiore importanza alle elezioni europee.

Dopo aver sottolineato la validità del Programma comune alle tre presidenze che si succederanno nei prossimi 18 mesi, Angela Merkel ha concluso insistendo sulla necessità di riformare i trattati per rendere più efficace ed efficiente l'Unione e consentirle di risolvere i suoi problemi.

17.01.2007

Speech by Angela Merkel, Chancellor of the Federal Republic of Germany, to the European Parliament in Strasbourg on Wednesday, 17 January 2007

Mr President, Hans-Gert Pöttering,

Mr President of the Commission, José Manuel Barroso,

Deputies,

Ladies and Gentlemen,

I am delighted to be speaking to you today for the first time as the President of the Council here in this European Parliament, a parliament which now has members from 27 countries. Allow me, therefore, once again to extend a warm welcome to the deputies from Romania and Bulgaria.

I would like once again to congratulate the President and Vice-President of the European Parliament, who were elected yesterday, on behalf of the whole Council, and express my hope that we will enjoy good, close, constructive and intensive cooperation, as we can expect from a Parliament which knows its own mind, as the President just said.

Ladies and gentlemen,

I have spent my whole life in Europe. And yet I am still a relatively youngster in the European Union. That is because I grew up in the former German Democratic Republic, and only 17 years ago, after German reunification and the collapse of the socialist system, was I, together with many millions of others, accepted into the European Union. Consequently, until the age of 35 I only knew the European Union from the outside, and have only been an insider since 1990.

Almost everything in life looks slightly different from the inside than it does from the outside, as we well know. That goes for all houses, and it is also the case with Europe. From the outside, the European Union is a historic success story without precedent. The European Union is one of the most impressive works of peace on Planet Earth. European unification is a happy achievement for the people of Europe. It safeguards their freedom and paves the way for prosperity.

The Treaties of Rome will soon be 50 years old. We will be celebrating this anniversary on 24 and 25 March in Berlin, a city which epitomizes like no other the reunification of Europe following the end of the Cold War. But let's be honest. Fifty years is hardly more than the blinking of an eye in the context of history. Nonetheless, an incredible amount has been achieved in this short time!

That, then, is Europe as perceived from the outside.

Yet from the inside, too, the European Union is a wonderful house. In fact I find it even more beautiful from the inside than from the outside. That, at least, has been my personal experience in the last 17 years.

Ladies and gentlemen, I don't ever want to leave this house. I am convinced that there is no better place for us to live than in our shared European home!

We are now in the process of fitting it out. We are extending it. We are renovating parts of it. Sometimes I think we are so busy extending and renovating the building to allow almost half a billion Europeans to make their home there, that we could easily overlook its greatness and uniqueness in the midst of all the construction work. Then we are hardly able to see what is special about the building and what is at its heart.

Ladies and gentlemen, when you are at home, you will sense that this is the situation for many people in Europe today. They are asking themselves, "What should Europe be?" "Why do we need Europe?" "What holds Europe together in its innermost being?" "What defines this European Union?"

Some believe that the attempt to define the essence of Europe is pointless. To be quite honest, I beg to differ. Let me remind you of Jacques Delors' famous appeal that we have "to give a soul to Europe".

Allow me to add my own thoughts – we have to find Europe's soul. For we do not really need to give a soul to Europe – it already has one.

Is this soul synonymous with diversity? Hardly anyone has expressed this more beautifully than the author Karel Čapek, a great European from Prague, who said, and I quote, "The Creator of Europe made her small and even split her up into little parts, so that our hearts could find joy not in size but in plurality."

Diversity? Undoubtedly it is correct to say that Europe thrives on its diversity. We want to preserve the differences between our nations, between the regions of Europe, the diversity of languages and mentalities. We cannot and will not harmonize everything which could be harmonized.

Yes indeed, Europe thrives on its diversity. Yet it is also true to say that diversity in itself cannot be the universal European principle which helps us to understand what holds Europe together in its innermost being, what defines its soul.

However, by acknowledging the diversity among nations and people we achieve something else. It leads us to the real question we have to answer.

The question is, "What makes Europe's diversity possible?" I believe the answer to this question is clear. Freedom is what makes our diversity possible. Freedom is the prerequisite for our diversity – freedom in all its manifestations: The freedom to express our opinions freely, even when others do not like them. The freedom to believe or not to believe. The freedom of enterprise. The freedom of artists to create their work as they see fit.

Europe needs this freedom just as much as we need air to breathe. Where it is restricted, we wither away.

It is vital that Europe remembers that freedom is not something which can be achieved once and for all. Freedom has to be won anew almost every day. And freedom does not stand alone. It is inextricably linked with responsibility.

When we speak of true freedom, therefore, we are actually always speaking of the freedom of others.

Or we can say in Voltaire's famous words, "I disapprove of what you say, but I will defend to the death your right to say it."

I think Voltaire carried the soul of Europe within himself. For Voltaire's words show that what characterizes Europe, what defines its soul is the way we approach our diversity.

Throughout our history we Europeans have learned to make the most of diversity. And the quality which enables us to do so, which enables us to enjoy freedom in responsibility for others, is a valuable asset.

That quality is tolerance. Europe's soul is tolerance. Europe is the continent of tolerance.

We have taken centuries to learn this. On the way to tolerance we had to endure cataclysms. We persecuted and destroyed one another. We ravaged our homeland. We jeopardized the things we revered.

Not even one generation has passed since the worst period of hate, devastation and destruction. That was perpetrated in the name of my people.

Our history over the centuries certainly gives us in Europe absolutely no right to look down on the people and regions of the world who have problems practising tolerance today.

Yet our history over the centuries obliges us in Europe to promote tolerance throughout Europe and across the globe and to help everyone practise it.

Yes, ladies and gentlemen, tolerance is a demanding virtue. It requires the involvement of both heart and mind. It requires something of us. Yet in no way must it be confused with arbitrariness and sitting on the fence.

And what is more, tolerance, as we need it in Europe, does not mean merely refraining from violence, does not mean simply putting up with "otherness", but actively welcoming it.

There is a very simple way to reach Europe's soul, tolerance. We have to see things from the point of view of other people. Why don't you try it some time? It is an exciting adventure to discover the wealth of diversity on our continent through the eyes of the many peoples of Europe. However, our fascination must not make us forget the fact that tolerance is constantly being put to the test.

I therefore state quite clearly that Europe must never show the least understanding for intolerance, for violence perpetrated by right-wing or left-wing extremists, for violence in the name of a religion. Tolerance sounds its own death knell if it does not protect itself from intolerance. In the words of Thomas Mann, "Tolerance becomes a crime when applied to evil." Tolerance without acceptance of intolerance is what makes us humane.

In Lessing's famous ring parable, Nathan the Wise tells of an argument between three brothers about who is the true heir of their father's ring and hence of religious truth: The true heir is revealed through good deeds, and hence the brothers should outdo each other in doing them. Here, I believe, we encounter the soul of Europe once again – it calls us to strive for what is best through living peacefully with and being there for one another.

For me, and as a Christian I expressly acknowledge my allegiance to Europe's Christian principles, the most beautiful part of the play is what the Sultan asks of Nathan. Bridging all the divisions of faith, the Muslim requests the Jew to "Be my friend".

Yes, ladies and gentlemen, that is what we seek and for which we strive – harmony among nations. That was and also remains the greatest goal of European unity.

That was also the starting point for the initial steps taken in Europe after 1945. The Treaty establishing the European Coal and Steel Community, as well as the Treaties of Rome, dealt with our culture very little or not at all, and even in the Maastricht Treaty it plays only a marginal role.

Yet without a vision for a common Europe, for that, therefore, which defines Europe's innermost being, without such a vision none of these treaties would have come to fruition. These treaties already touched on key questions concerning European interaction and answered them, sometimes in a wonderful way.

And on this basis I am therefore committed to a Europe in which all Member States, large and small, old and new, can participate equally, to embrace the tasks we face today. In Europe we can only succeed if we join forces, which is why the motto of our Presidency is "Europe –succeeding together". Allow me to add to that, Europe can only succeed together.

I am committed to a Europe which focuses on what can best be regulated at European level and then does so with the necessary dedication and effectiveness.

I am committed to a Europe which, on the other hand, consciously leaves to the Member States, their regions and municipalities those policy areas where a European solution would rather be a hindrance.

I am committed to a Europe which relies on European solutions where it wants and indeed has to act together in order to live up to the challenges of the 21st century – globalization, the threat posed by new dangers, such as terrorism, to peace and security.

Ultimately, I am convinced, we can only rise to these challenges on the basis of our understanding of tolerance.

The draft of the constitutional treaty is the first text of a European treaty which refers specifically to the tolerance which is the hallmark of the European Union Member States, and which enables us to build the foundations on which the Europe of the future can develop new, sensible regulations.

Regulations which reflect the new size of the European Union and the challenges it faces. Regulations which must give us scope to act. For we know that under the current regulations the EU can neither be enlarged, nor is it capable of taking the necessary decisions.

Ladies and gentlemen, we must overcome this situation. That is why we need clear definitions of the respective areas of competence of the EU and the nation states. Procedural rules must be spelled out more clearly than they have been to date. In other words, the treaties on which the Union is based must be adapted to the changed circumstances if the enlarged Union is to hold its own in tomorrow's world.

This is why I, on behalf of the European Council, will be consulting all Member States, the European Commission and Parliament on how we can resolve the ratification crisis surrounding the constitutional treaty.

The phase of reflection is over. Our task now is to prepare new decisions by June. I intend to strive to ensure that at the end of the German Presidency a road map setting the way forward for the constitutional treaty can be adopted.

It is in the interests of Europe, the Member States and its citizens, to bring this process to a successful conclusion by the next elections to the European Parliament in spring 2009. Not to do so would be an historical failure.

Let us rise to this challenge! And let us be guided in this by our approach to our diversity – by the spirit of tolerance – as we have been in previous historic decisions on Europe! After all, the political, economic and social challenges we face are indeed formidable and very tangible.

I believe we should set two priorities:

First, foreign and security-policy demands are being made on the European Union from all sides.

In Kosovo, the Union will support the implementation of a solution to the status issue. Stability in the Western Balkans is in our common interests. And I would add that without a European perspective for the states of the Western Balkans, this stability will not be achieved.

In the Middle East, the European Union has to drive forward the peace process in cooperation with the United States, the UN and Russia. In short, the so-called Middle East Quartet is called upon to act. The prerequisite for any progress, however, is a united EU stance to bring about peace, stability and sustainable development in the Middle East. This also applies to our policy towards Iran's nuclear programme.

Likewise, Europe has a fundamental interest in the successful development of Afghanistan. We know that only a combination of military and civilian efforts can succeed. Anything else will be a dead end.

The EU has to show a greater will to shape events in its neighbourhood, for we cannot always comply with the desire of many countries to join the EU. Neighbourhood policy is the sensible and attractive alternative. We intend to develop such a neighbourhood policy particularly towards the Black Sea region and Central Asia during our Presidency.

Moreover, we have to do everything in our power to ensure the success of the Doha Round. There is too much at stake for us, as well as for developing countries. We have little time at our disposal, but we are determined to do everything we can to succeed.

However, ladies and gentlemen, we do not intend to stop there. At the EU-US Summit we want to discuss the intensification of the transatlantic economic partnership. The United States is the European Union's most important trading partner. We are each other's key investment partner. In the interests of our global competitiveness we have to continue removing trade barriers, for example in patent law, industrial standards or in access to stock markets. I am firmly convinced that a common transatlantic market is in Europe's own best interests.

Yet we must not look solely towards America. For Europe's partnership with Russia is also strategically significant and should be expanded as broadly as possible. That is why we have to negotiate a new Partnership and Cooperation Agreement.

The question of cooperation on energy issues will play a key role in this. We will do our utmost to ensure that negotiations can begin during the German Presidency. I will say loud and clear that we need a reliable relationship with Russia, for only then can trust develop.

At the same time, difficult issues such as the media, civil society and Russia's conflicts with its neighbours must not be taboo.

Ladies and gentlemen, at the European Council in March and – since Germany currently holds this Presidency too – at the G8 Summit, we want to lay the foundations for a global climate convention beyond 2012. We know that on the one hand, Europe must play a pioneering role in this area. On the other hand, we also need the United States and other countries. It is therefore important to encourage the US to cooperate more closely with the EU on energy and climate policy than it has done to date. For I am not exaggerating when I say that access to energy and climate protection are the two greatest challenges facing humanity in the 21st century.

Ladies and gentlemen, we also want to redefine the EU's relations with Africa. Africa, our neighbouring continent, is changing. It is worthwhile and wise to invest there, both politically and economically. We will therefore swiftly begin the preparations for a EU-Africa summit which will take place during the Portuguese Presidency.

Ladies and gentlemen, my aim in taking you on this tour d'horizon today is to mention the key challenges in our foreign and security policy.

But, brief as this overview has to be, one thing is perfectly clear. We can only tackle these challenges by joining forces. We must act as one. That is precisely why, for a European foreign policy, we need a European Union Minister for Foreign Affairs – so that we can practise what we preach. That is another reason for the constitutional treaty.

Ladies and gentlemen, just as Europe has to redefine itself externally, it must also do the same internally.

Safeguarding our prosperity, growth, employment and social security, in short, preserving and developing our model of the European welfare state in the face of globalization – that is what citizens expect from Europe and from their governments.

That is therefore the second priority of our Council Presidency work.

The Lisbon Strategy is based on the vision of a social Europe with a strong economy which deals responsibly with the environment.

The economy is growing, and the trend continues. But that must not, of course, be an end in itself. When I hear the word growth, therefore, I think of jobs. And I am convinced that jobs must be our top priority. That is the social Europe we aspire to.

It goes without saying that we must also consider the conditions for employment. That is why the issue of energy will play a central role at the Council in March, where we will debate all aspects of the Commission's proposals.

The elimination of superfluous red tape is, I believe, another permanent task for European policymakers, alongside the issue of how to create jobs, how to be more effective, how to be more competitive. We will therefore be following very closely the Commission's initiatives which are known to you all under the name of "better legislation".

In this context I hope that we can also discuss the so-called discontinuity principle, i.e. that any EU bills which have not yet passed their third reading are discarded at the end of the European Parliament's legislative period, although I know this is a difficult subject. This is good democratic practice in most Member States. Why should it not be introduced in Europe?

When a new Commission and Parliament are formed, a fresh political start could then be made. I am sure that such a democratic cut-off point would lend the elections to the European Parliament even greater importance. I ask the deputies of the European Parliament to support this idea, also by submitting proposals and ideas to the Presidency.

Ladies and gentlemen, all of these tasks certainly cannot be completed within six months. We have to move away from the short-term approach of six-month Presidencies. Europe needs continuity. That is why the team presidency is so important. I am looking forward to meeting my Portuguese and Slovenian opposite numbers here in Strasbourg this afternoon to kick off the first team presidency in the European Union's history.

Incidentally, this idea of introducing greater continuity in Europe is another new element contained in the constitutional treaty. And now my thoughts have come full circle. It is no coincidence that we are back to the need for constitutional reform.

It is quite clear that a ponderous, bureaucratic and divided Europe will not be able to solve any of the tasks that have to be solved, neither in the area of foreign and security policy, nor in climate and energy policy, European research policy, the dismantling of bureaucracy and enlargement and neighbourhood policy.

All these challenges call upon Europe to work together. They call for regulations which enable us to work together. They call for redoubled efforts, and they call for the willingness to embrace change and renewal.

I find it rewarding to acknowledge the conditions under which regions of the world can develop most effectively. The American scientist Richard Florida has investigated this and uncovered three deciding factors – technology, talent and tolerance! Only when all three factors come together is sustainable growth in future-oriented areas possible.

Technology, talent and tolerance – what good news for Europe, and what a good maxim for our action! Technology, talent and tolerance – Europe thrives on innovation. Europe thrives on scientific and technological, economic and social progress.

And Europe also thrives on curiosity. To this end Europeans invented a great institution – the universities. They are one of the many European ideas which the whole world now takes for granted. The condition which curiosity needs to develop freely is tolerance.

For only those who do not believe their own opinions to be infallible or superior in every way can have any interest in becoming acquainted with the views, experiences and insights of others. Only those who accept that they are not the only ones capable of intelligent thought, a moral stance and

responsible action are willing to learn from others. This is beneficial and helps us grow and develop.

Learning from others leads to new findings. Today we call this innovation. But I am referring to much more than new technological advances. Innovation encompasses cultural achievements, political concepts, intellectual ideas. Without its outstanding innovative potential, Europe would not have become what it is today.

I want to encourage us, indeed, I want to appeal to us to retain our curiosity in a spirit of tolerance, a curiosity which thrives because we believe we can shape the world around us in the 21st century.

The words of the German writer Peter Prange in his book "Werte. Von Plato bis Pop" (Values, from Plato to Pop) are very true, in which he maintains that everything we Europeans have ever achieved, we owe to the contradictions within us, the eternal conflict inside ourselves, the constant jostling between opinions and conflicting opinions, ideas and opposing ideas, theses and antitheses.

And I ask you how, in the wake of countless wars and immeasurable suffering, how, out of all our inconsistencies in Europe, out of all our contradictions, has something as magnificent as the European Union managed to emerge from the Treaties of Rome 50 years ago? What has enabled us to make the best of all this?

You know what I'm going to say. It is that quality which, in my view, defines Europe's approach to its diversity – tolerance.

Why shouldn't we manage to do the same in the next 50 years?

Thank you for your attention.

**Discorso del Presidente della Repubblica
Giorgio Napolitano
in occasione della visita al Parlamento europeo
Strasburgo, 14 febbraio 2007**

Signor Presidente,

la ringrazio vivamente per le cortesi e amichevoli espressioni che mi ha rivolto e che rispecchiano il nostro comune sentire e operare nel periodo della più stretta collaborazione tra noi. Collaborammo, nei rispettivi ruoli, soprattutto per far nascere quel Trattato costituzionale a cui lei ora rinnova un convinto sostegno. Le ricambio sentimenti di sincera stima e di fervido augurio all'inizio del suo importante mandato.

Signor Presidente Pöttering,

Signor Vice-Presidente della Commissione,

Signor Rappresentante del Consiglio,

Signore e Signori deputati,

ritorno in questo emiciclo con lo stesso sentimento di appartenenza che mi ha animato negli anni del mio impegno in Parlamento europeo. Appartenenza all'istituzione parlamentare e appartenenza all'Europa. Sono stato per più decenni membro del Parlamento nazionale del mio paese, ma mi sono subito sentito a mio agio nell'assolvere il mandato di eletto in questa assemblea

quando sono stato chiamato a farne parte. Nessun disagio, perché il Parlamento europeo, almeno dal 1979, ha la stessa dignità, autorità e legittimità democratica di qualsiasi Parlamento liberamente eletto. Nessuna contraddizione, perché ho sempre creduto e credo che tra Parlamenti nazionali e Parlamento europeo non debba esservi incomprensione e antagonismo, ma solo rispetto reciproco e feconda cooperazione.

E, soprattutto, sono sempre stato convinto che si possano ben rappresentare le ragioni e gli interessi del proprio paese nel Parlamento europeo come nel Parlamento nazionale : qui, nelle aule di Strasburgo e di Bruxelles, secondo una visione più ampia di problemi e di scelte che anche nell'interesse delle nostre comunità nazionali debbono concepirsi in una dimensione europea. Quel che unisce noi tutti è appunto il senso dell'appartenenza all'Europa come patrimonio comune di valori e di idee, di tradizioni e di speranze, e come progetto di costruzione di un nuovo soggetto politico e istituzionale che possa far fronte alle sfide dell'epoca in cui viviamo e del prevedibile futuro.

Così si spiega il dato peculiare dell'esperienza che si compie in Parlamento europeo : dove agiscono rappresentanze politiche che non obbediscono a logiche nazionali ristrette e divergenti, e che possono certo dividersi su questioni anche importanti, in votazioni certamente significative, ma convergono in assai larga misura nella visione dei fondamentali obiettivi da perseguire al fine di rafforzare la costruzione dell'Europa unita.

Quando – com’è accaduto tante volte nel corso dei decenni – si è trattato di scegliere tra l’andare più avanti, il rendere più ampia e forte l’unità europea, o il segnare il passo e addirittura il tornare indietro, il Parlamento europeo ha sempre svolto un ruolo propulsivo, si è pronunciato nettamente, con maggioranze larghissime, per far progredire la costruzione comune, per allargarne l’orizzonte e le ambizioni.

In effetti, già a partire dal grande fatto nuovo dell’elezione, nel 1979, del Parlamento europeo a suffragio universale, la strada della parlamentarizzazione e della costituzionalizzazione dell’Unione era apparsa una prospettiva obbligata, al fine di rafforzare le basi democratiche del processo d’integrazione, di garantire i diritti e le possibilità di partecipazione dei cittadini. In quel senso si mosse il Parlamento europeo approvando il 14 febbraio 1984 – precisamente 23 anni fa – il Progetto di Trattato che istituiva l’Unione europea. Quel Progetto elaborato e discusso per impulso di Altiero Spinelli purtroppo non divenne Trattato ; e nonostante il lungo e non infecondo cammino successivo, spesso ispirato alle proposte dello stesso progetto Spinelli, rimasero aperte molte questioni, e ne sorsero di nuove.

Così, quando al momento della firma del deludente Trattato di Nizza, i governi convennero sulla necessità di affrontare i grandi temi dell’avvenire dell’Europa e di aprire un vero e proprio processo costituente, il Parlamento si impegnò fino in fondo a dare il suo contributo, collaborando alla ricerca di soluzioni

soddisfacenti di fronte agli interrogativi indicati nella Dichiarazione di Laeken del dicembre 2001.

Sì, il Parlamento europeo può essere fiero del ruolo propulsivo svolto più che mai in quella fase e in special modo nella Convenzione di Bruxelles, nei suoi gruppi di lavoro, nelle sue sedute plenarie e nel suo Presidium.

2001,2002,2003 : in quegli anni non ci fu pausa, ci fu sul serio riflessione, autentica e profonda riflessione. E quel che quindi si consegnò alla Conferenza Intergovernativa per le decisioni finali fu un materiale molto ricco di analisi, un testo lungamente meditato e discusso. Il risultato fu certamente un compromesso, ma non di basso livello : si trovò un terreno d'incontro tra punti di vista diversi, ciascuna parte – anche il Parlamento europeo – sacrificò in qualche misura le sue richieste e proposte, pur di giungere a un'intesa che facesse comunque avanzare la causa dell'unità e dell'integrazione europea.

Ebbene, onorevoli parlamentari, si può forse oggi dichiarare con leggerezza che quel Trattato – non a caso chiamato “costituzionale” – è morto? Che quello straordinario e prolungato sforzo politico e culturale è destinato a finire nel nulla? Che le firme di 27 Capi di Stato o di governo in calce a quel testo non hanno più valore?

Naturalmente, sappiamo benissimo quale trauma abbia rappresentato il voto contrario alla ratifica del Trattato costituzionale nei referendum indetti in due dei sei paesi fondatori della Comunità europea. E sappiamo egualmente quali

questioni ci ponga il diffondersi, anche in altri paesi, di dubbi e scetticismi sulla strada da seguire in Europa, sullo stato attuale e sulle prospettive dell'Unione europea.

In realtà, si stanno pagando le conseguenze di uno scarso sforzo per associare i cittadini alle grandi scelte dell'integrazione e unificazione europea, per diffondere nelle opinioni pubbliche di tutti i paesi la consapevolezza degli straordinari risultati e progressi conseguiti in cinquant'anni e delle nuove, sempre più pressanti esigenze di rafforzamento dell'Unione europea, della sua coesione e della sua capacità d'azione.

Tutto questo peraltro non può condurre a una sottovalutazione delle ragioni del Trattato costituzionale sottoscritto a Roma nell'ottobre 2004, e nemmeno delle soluzioni in esso contenute. Queste hanno già costituito delle concrete anche se parziali risposte – che bisogna far meglio conoscere e apprezzare – alle sollecitazioni dei cittadini, compresa quella per una maggiore trasparenza e democrazia nell'Unione.

Se nel complesso il Trattato costituzionale ha costituito un felice punto d'incontro, va ricordato che in un buon compromesso si tengono insieme sia l'accoglimento di certi punti di vista sia la rinuncia ad altri. Non lo si dimentichi nel momento in cui si parla di rimettere le mani sul testo del 2004 : nessuno può pensare di spostare a vantaggio delle proprie tesi l'equilibrio del compromesso raggiunto. Aprire un nuovo negoziato può significare aprire un vaso di Pandora, correre il rischio di ripartire

da zero, avviare un confronto dai risultati e dai tempi imprevedibili.

Diciotto dei ventisette Stati membri hanno ratificato il Trattato, in rappresentanza di 275 milioni di cittadini europei : essi meritano rispetto per aver mantenuto l'impegno sottoscritto a Roma. E' ben chiaro, s'intende, che vanno considerate con rispetto anche le maggioranze espressesi in senso contrario nei referendum francese e olandese, e che vanno perciò perseguiti tutti i chiarimenti possibili in ordine alle preoccupazioni da cui sono scaturiti quei pronunciamenti contrari.

Ma è tempo per l'Europa di uscire dall'*impasse*. E non si può seriamente sostenere che l'Unione non abbia bisogno – dopo il grande allargamento – di una ridefinizione del quadro d'insieme dei suoi valori e dei suoi obbiettivi e di una riforma dei suoi assetti istituzionali. Lavorare a un progetto di Costituzione per l'Europa non ha rappresentato un esercizio formalistico, non ha rappresentato un capriccio o un lusso : ha corrisposto a una profonda necessità dell'Europa nell'attuale momento storico.

Né si può proporre oggi come visione e strategia alternativa quella dell'Europa dei progetti o dei risultati. Certo, è ben vero che negli ultimi due anni l'Unione non è rimasta ferma. Essa ha dato la maggior prova di quel che potrebbe rappresentare sulla scena internazionale quando è riuscita a esprimersi con una sola voce sulla guerra in Libano, promuovendo una nuova e impegnativa missione per la pace in quella regione e in tutto il Medio Oriente. Accanto a questa rinnovata iniziativa politica, si

può iscrivere all'attivo del bilancio di questo periodo la definizione, con il sostanziale contributo dato dal Parlamento europeo grazie ai poteri della procedura di codecisione, di alcune importanti direttive e dell'accordo per un sia pur limitato rafforzamento delle magre prospettive finanziarie 2007-2013.

Ma sulla strada dei risultati con l'attuale quadro istituzionale non si può andare molto lontano. E' certamente importante elaborare e prospettare le linee di nuove politiche comuni : come ha di recente fatto la Commissione per i problemi dell'ambiente e dell'energia, esplosi ormai in tutta la loro acutezza col cambiamento climatico e con le tensioni per l'approvvigionamento di petrolio e di gas. Sappiamo tuttavia per lunga esperienza che documenti, comunicazioni e anche proposte legislative della Commissione possono sfociare in scarsi risultati o in solo lentissimi progressi : ce lo dice ad esempio il così stentato cammino di molti anni verso una politica europea dell'immigrazione.

Sappiamo egualmente come alla nascita della moneta unica non sia seguita la governance economica che sarebbe stata necessaria anche per assicurare l'effettivo conseguimento degli obiettivi formulati nel grande progetto della strategia di Lisbona.

E allora, che cosa è decisivo per rendere vitali i progetti e per far crescere sul serio un'Europa dei risultati? E' decisiva la forza delle istituzioni e dell'impegno politico. E' decisivo per l'Unione dotarsi di istituzioni più forti delle resistenze opposte da quegli

Stati membri che restano più chiusi nella difesa di anacronistiche prerogative e di velleitarie presunzioni nazionali.

Il Trattato costituzionale ha sgombrato il campo da ogni timore o sospetto di svolta verso un superStato centralizzato : ha sancito più nettamente la ripartizione delle competenze e garantito il rispetto del principio si sussidiarietà. Si può piuttosto sostenere che abbia innovato troppo poco per adeguare regole di funzionamento e procedure di decisione alla sfida dell'Unione allargata, e troppo poco per avviare le nuove politiche comuni di cui c'è bisogno.

Con il Trattato costituzionale, i più decisi passi avanti si sono compiuti in direzione di una politica estera e di sicurezza comune, di un effettivo spazio europeo di libertà, sicurezza e giustizia, di una cooperazione strutturata nel campo della difesa e di una cooperazione rafforzata in altri campi. Ma se si aprisse un nuovo negoziato e da qualche parte si rimettessero in questione tali innovazioni, a cominciare dall'istituzione di un ministro degli affari esteri europeo e di un servizio europeo per l'azione esterna, si può esser certi che da altre parti verrebbe richiesto piuttosto il completamento o l'integrazione del Trattato del 2004 con nuove, più coraggiose e coerenti scelte per lo sviluppo del processo di integrazione. Verrebbe ad esempio comprensibilmente riproposta l'esigenza di una maggiore estensione dell'area delle decisioni a maggioranza in seno al Consiglio : anche perché il superamento della regola dell'unanimità e del diritto di voto non esclude, e anzi

favorisce la ricerca di larghe intese, il raggiungimento in tempi rapidi di accordi accettabili.

Ed egualmente sarebbe di nuovo avanzata – riaprendosi il negoziato – la proposta di superamento del vincolo dell'unanimità per le future riforme dei Trattati e per la loro entrata in vigore.

Occorre dunque grande realismo da tutte le parti. Realismo e insieme determinazione per non far prevalere la tendenza, che ancora una volta si manifesta, a indebolire e annacquare la scelta che più di cinquant'anni orsono venne compiuta. Si scelse allora la prospettiva di un'Europa capace di integrarsi, una e plurale, ricca nelle sue diversità, consapevole del suo comune retaggio di civiltà, forte nel combinare la cooperazione tra governi nazionali con una nuova dimensione sovranazionale.

Stiamo per celebrare il cinquantenario dei Trattati di Roma, ed è importante cogliere l'occasione per confermare quella prospettiva e quella scelta, rendendone chiare le nuove ragioni e le nuove ambizioni.

Ma è a Parigi che già nel 1950 nacque “l'invenzione comunitaria”, con la quale si giunse a delineare l'orizzonte più lontano della Federazione europea, degli Stati Uniti d'Europa. Ed è da Parigi che oggi attendiamo con fiducia un responsabile apporto al superamento della crisi che si è aperta con la mancata ratifica del Trattato del 2004. L'amica Francia ha un senso così alto del suo ruolo nell'Europa e nel mondo, che non ci farà mancare questo suo ormai decisivo apporto.

Signor Presidente, Signori deputati, ho richiamato la vostra attenzione su alcuni elementi essenziali del quadro in cui si collocano le decisioni da prendere nel prossimo futuro, senza entrare nel merito delle molteplici ipotesi che si sono di recente affacciate sul piano giuridico, tecnico e politico, nella ricerca di una via d'uscita dall'impasse istituzionale. L'Italia guarda con piena fiducia all'impegno della Presidenza tedesca, per i principi e i valori cui il Cancelliere, Signora Merkel, si è richiamata nel suo discorso in quest'aula e per la riaffermazione dell'obiettivo di giungere all'adozione del Trattato costituzionale.

Comunque possa definirsi la *roadmap* di cui oggi si parla, è importante che si convenga sulla necessità che alle elezioni del 2009 si possa presentare ai cittadini il Trattato costituzionale già entrato in vigore, con il suo messaggio e il suo programma.

Il mio vuol essere, partendo da ciò, un appello al senso di responsabilità e alla volontà politica di tutti coloro che hanno ruoli di guida nei nostri paesi. Nessuno ignora la portata delle nuove minacce, sfide e opportunità che sono dinanzi a noi. L'Europa potrà incidere sulle relazioni internazionali e sullo sviluppo globale, potrà ritrovare slancio e dinamismo e potrà contare nel mondo, solo se rafforzerà la propria coesione e unità, dotandosi rapidamente – come Unione – delle istituzioni e delle risorse necessarie. L'alternativa – dovremmo saperlo – è un drammatico declino del ruolo di tutti i nostri paesi, del ruolo storico del nostro continente. Lasciatemi ripetere le parole con cui Jean Monnet concluse le sue memorie nel 1976 : "Non

possiamo fermarci quando attorno a noi il mondo intero è in movimento”. Trent’anni dopo, quelle parole sono ancora più vere, suonano come un assillo a cui non si può più sfuggire.

Si mostrino dunque all’altezza di questa consapevolezza e di questa responsabilità le forze che guidano tutti i nostri paesi, sappiano sprigionare una nuova volontà politica europea.

E si levi più che mai alta la voce del Parlamento europeo, la sua sollecitazione, come nel passato, alla coerenza e al coraggio.

L’Italia farà la sua parte, darà come ha dato fin dall’inizio del processo di integrazione il suo contributo. Un contributo che è simboleggiato dalle figure di uno statista lungimirante, Alcide De Gasperi, e di un appassionato profeta e combattente dell’idea europea, Altiero Spinelli, di cui celebriamo quest’anno il centenario della nascita. E nel richiamarmi al loro esempio, nel ribadire l’impegno europeo dell’Italia, so di poter rappresentare il mio paese nell’insieme delle sue forze politiche e nel sentire profondo dei suoi cittadini.

Nello stesso tempo, ho inteso rivolgermi a voi, signori deputati, con accenti più strettamente personali, dettati dall’emozione di chi, sedendo in questi banchi, partecipando alla vita di questo Parlamento, ha sempre meglio imparato che la causa dei nostri popoli, delle nostre nazioni, del nostro comune futuro si serve solo lavorando per un’Europa unita.

MASSIMO D'ALEMA

"Relancer l'Europe. Les responsabilités des gouvernements, les enjeux pour la Gauche" (Versione originale)

12 febbraio 2007

Je remercie les amis de la Gauche Réformiste Européenne de m'avoir offert l'occasion de vous adresser quelques réflexions sur le thème de la relance de l'Europe, en surmontant ainsi les difficultés évidentes de ces dernières années. Nous nous trouvons face à un tournant décisif du projet d'intégration : soit nous réussirons à parvenir à un accord sur le Traité constitutionnel d'ici aux élections de 2009, soit ce que nous avons défini jusqu'à présent une « pause de réflexion » se révélera en fait une crise paralysante. Une crise que les Gouvernements et les citoyens européens ne peuvent - tout simplement - se permettre. Et cela pour une raison essentielle : une Union européenne susceptible de fonctionner est un instrument indispensable pour mettre les Européens en mesure de prendre leur destin en main au cours du 21ème siècle, tout en défendant des valeurs et des intérêts communs. Il y a cinquante ans, l'Europe pouvait apparaître comme un choix - et en effet, ce fut le choix, fort clairvoyant, d'un leadership politique doué de grandes qualités. Face aux enjeux mondiaux d'aujourd'hui, l'Europe apparaît encore plus clairement une nécessité incontournable. Mais ce qui était vrai il y a un demi-siècle, reste encore plus vrai aujourd'hui : c'est sur la politique européenne que se mesure la qualité des classes dirigeantes nationales. Et que se mesurera - j'en suis convaincu - le destin de la gauche : les forces réformistes ne réussiront à réaliser les objectifs qu'elles se proposent d'atteindre sur le plan économique et social que si elles parviennent à faire prise sur un espace politique ouvert, continental. Si d'autres solutions devaient s'imposer - dans un amalgame d'euro-scepticisme, de nationalisme et de protectionnisme - la gauche n'aura guère d'avenir et risquera d'être reléguée à un rôle stérile de témoignage ou de conservatisme.

Le deuxième âge de l'Europe

Permettez-moi de commencer par une prémissse. En mars prochain, nous célébrerons avec fierté le premier demi-siècle de vie du projet européen. Fierté au titre des résultats atteints, qui ont été extraordinaires. Fierté d'avoir créé, avec l'Union européenne, un modèle d'organisation supranationale unique, capable d'exercer à l'extérieur un fort pouvoir d'attraction. Certes, l'Europe a été un succès. Mais cette conviction ne doit, en aucun cas, nous empêcher de reconnaître les faiblesses de la situation actuelle. La crise de ces dernières années, dont témoigne le résultat des consultations référendaires dans deux pays-clé du continent européen, n'est pas un simple accident de parcours. Il serait illusoire de penser que la reprise économique suffira à réabsorber le découragement de nombreux secteurs de l'opinion publique envers les institutions européennes ou l'indifférence d'autres citoyens envers le sort commun. La réalité c'est que l'Europe - après la phase d'expansion marquée par le lancement de la Monnaie unique et du succès de l'élargissement en 2004 - n'est guère « en forme ». Elle est entrée dans une phase de repli sur elle-même, dont elle a de la peine à se dégager. Le Traité constitutionnel a été la victime, plutôt que la cause, de la crise de confiance actuelle. Et si nous observons les raisons, diverses et souvent contradictoires, du malaise européen, nous constatons que l'une d'elle se détache comme dominante : les citoyens réclament à l'Europe la protection contre les tensions et les insécurités engendrées par les processus et les phénomènes que nous définissons par le terme mondialisation ; l'Europe ne parvient pas à la

garantir. Un écart évident s'est creusé - les sondages d'Eurobaromètre le prouvent régulièrement - entre ce qu'une partie des Européens attendent de l'Union et ce que l'Union est en mesure de leur offrir dans son aménagement institutionnel actuel.

Ceci doit être notre point de départ. Il devient alors plus évident qu'un accord constitutionnel est la condition indispensable (bien que non suffisante) d'une véritable relance de l'Europe. Une fois défini le futur projet constitutionnel, deux autres conditions s'imposeront pour donner un nouvel élan au processus d'intégration : un dessein stratégique bien plus clair pour l'avenir de l'Union, qui doit également inclure une décision explicite sur les frontières extérieures ; ainsi qu'une révision beaucoup plus rapide des politiques et des ressources financières affectées à ce titre, qui, en bref, plutôt que régionales, doivent devenir globales.

En définitive, ce n'est pas l'Europe d'hier que nous devons relancer, mais une Europe nouvelle, capable d'être compétitive dans le monde de demain sur la base des intuitions de méthode et de culture qui font partie du patrimoine communautaire

Attardons-nous un instant - pour mieux comprendre le sens de ce passage - sur l'évolution historique. Au cours de ces premiers cinquante ans, l'intégration européenne s'est concentrée essentiellement sur l'intérieur : la réconciliation intra-européenne après le deuxième conflit mondial, l'abolition des barrières économiques et la création du marché unique, la cohésion sociale et territoriale, la monnaie. Tout au long de cette première phase de vie de la Communauté, les Etats membres ont conservé presque intégralement leurs prérogatives extérieures, à l'exception du secteur commercial. Or, cette conception ne peut plus être valable aujourd'hui. La distinction entre ce qui est intérieur et extérieur est devenue, en effet, très floue. Ce que nous étions habitués à considérer comme « intérieur » (par exemple le contrôle de l'émigration) tend à devenir un problème commun ; ce que nous considérons comme extérieur (les menaces terroristes, les défis lancés à notre système de valeurs) s'est déplacé sur le plan intérieur. Et surtout, l'origine des problèmes économiques et sociaux qui se manifestent au niveau national ou local relève davantage de processus globaux

En bref : **l'Europe des premières cinquante années s'est essentiellement concentrée sur l'intérieur. L'Europe des prochaines cinquante années tirera sa légitimité surtout de sa capacité à relever des défis et à saisir des opportunités d'origine extérieure.** A l'aube de ce siècle, le processus d'intégration européenne devra permettre aux Etats nationaux d'affronter de façon compacte et solidaire les défis mondiaux qui nous connaissons : l'impact de la redistribution du pouvoir politique et économique mondial, la sécurité énergétique, les changements climatiques, les problèmes migratoires, la lutte à la pauvreté et aux inégalités.

L'importance d'un accord sur les éléments essentiels d'un projet constitutionnel

Dans le cadre institutionnel actuel, l'Union à 27 n'est pas en mesure de décider et de fonctionner avec efficacité. Nous avons donc un besoin vital d'un accord sur les Traité. Non pas parce que les institutions sont une fin en soi ; mais parce qu'elles représentent un instrument indispensable pour produire des résultats stables. Pour l'Italie, l'objectif est évident : parvenir, d'ici le printemps 2009, avant les élections européennes et le renouvellement de la Commission, à un accord susceptible de sauvegarder les éléments fondamentaux du Traité constitutionnel de Rome. Naturellement, nous ne pouvons ignorer les résultats négatifs des

référendums aux Pays-Bas et en France ou les hésitations d'autres Etats membres qui ont laissé en suspens la procédure de ratification du Traité de Rome. Mais nous ne pouvons pas non plus négliger le fait que dix-huit pays, qui représentent de loin la majorité de la population de l'Union, ont désormais approuvé ce Traité. Tout autre texte n'aura donc de sens que s'il obtient un consensus supérieur et, nous l'espérons vivement, l'unanimité requise des signatures et des ratifications

Il s'avèrerait plutôt stérile de discuter, dans l'abstrait et le nominalisme, si, en définitive, ledit Traité sera minus ou plus ou bis. Concentrons-nous plutôt sur le fond: il en va des intérêts généraux de l'Europe de sauvegarder tout ce qui renforce tant la légitimité démocratique que l'efficacité de l'Union à 27. L'important, c'est que ces réformes soient adoptées et que l'on impose très clairement des seuils à ne pas dépasser. On devra donc travailler à partir du texte signé à Rome en 2004 au terme des débats de la Convention et de la Conférence Intergouvernementale et non pas des dispositions de Nice, pour en proposer de simples ajustements.

Quelles sont les réformes essentielles à sauvegarder ? Je les cite rapidement :

- la création d'un Ministère des Affaires Etrangères qui devra présider le Conseil et faire partie de la Commission ;
- la désignation d'un Président stable du Conseil européen ;
- l'extension du vote à la majorité qualifiée sur la base du principe de la double majorité ;
- la possibilité de recourir à la coopération renforcée et à d'autres formes de différentiation pour garantir un dynamisme inchangé au processus d'intégration.

Autant de réformes qui permettraient une plus grande efficacité décisionnelle et donneraient aux institutions de l'Union une expression plus visible et plus cohérente.

Et encore :

- l'introduction - comme prévu précisément par le Traité de 2004
- de mécanismes de démocratie directe et d'un système plus clair de la répartition de compétences et des sources législatives ;
- l'attribution de force juridique contraignante à la Charte des droits, en envisageant même des formules plus souples que celle qui sont actuellement prévues ;
- l'attribution de la personnalité juridique internationale à l'Union, qui en renforcerait le poids dans les nouveaux systèmes multilatéraux.

Voilà quels sont, pour le Gouvernement italien, les indicateurs-clé de la capacité du futur texte fondamental de l'Union à répondre aux exigences prioritaires de démocratie et d'efficacité.

Un « nouveau contrat » avec les citoyens européens

L'alternative à un accord institutionnel est au minimum ce que les Anglais définiraient « muddling through » ou peut-être une rupture même plus verticale au cœur d'une Europe que nous venons à peine de réunifier et qui doit s'attendre à de nouveaux élargissements. Mais,

comme je le disais auparavant, un accord institutionnel, aussi indispensable qu'il soit, ne suffira pas à lui seul à relancer le projet européen. Nous avons également besoin de définir beaucoup plus clairement notre projet d'Europe globale. Et si nous voulons que les élections de 2009 réussissent réellement à motiver les citoyens européens, il est nécessaire que les lignes directrices de projets politiques concurrentiels se précisent avec clarté. En d'autres termes : je considère comme vital - pour une relance authentique de l'Union - que l'agenda européen soit considéré par les citoyens comme une partie intégrante des agendas politiques internes. D'ailleurs, la nature des défis auxquels nous sommes confrontés fait que l'action des gouvernements nationaux, la gouvernance européenne et la gouvernance globale soient toujours plus étroitement reliées entre elles.

Permettez-moi de m'attarder un instant sur ce point décisif : **quel est l'amalgame optimal, dans le contexte global d'aujourd'hui, entre politiques nationales et politiques européennes.** De combien d'Europe avons-nous besoin ? et où en avons-nous besoin ? Les Pays européens ont déjà expérimenté le fait que dans différents secteurs ils arrivent à défendre leurs intérêts respectifs et à conserver ou à gagner de l'influence uniquement en partageant la souveraineté au sein de l'Union : il en est ainsi, déjà depuis longtemps, pour le commerce et la monnaie. Dans quels autres secteurs faudra-t-il faire de même ? Dans la plupart des secteurs de la dimension extérieure dirai-je : de l'énergie au climat, à la politique de la sécurité; encore que je me dois d'ajouter immédiatement qu'une augmentation de la cohésion européenne, dans ces matières, réclame la fin du pouvoir de blocage de chaque Etat national, ainsi qu'une plus grande «souplesse » dans les processus décisionnels.

L'expérience nous enseigne également qu'il existe des domaines et des secteurs où probablement l'Union a trop fait, où elle a réglementé avec excès et où nous aurions besoin d'une simplification ciblée et sélective des règles, voire également de la restitution à chaque Etat membre et aux collectivités régionales et locales de la liberté d'auto-réglementation

Voilà ce qui me semble être un ingrédient essentiel d'un nouveau « contrat » avec les citoyens européens. Il est indispensable de créer un consensus sur **ce que je définirais la « macro-subsidiarité »** : l'Europe fera uniquement ce qu'elle est en mesure de faire mieux que les Etats nationaux et là où l'Union assure une évidente valeur ajoutée. Nous devrions, en tant que gauche réformiste européenne, réussir à articuler sur cette question un débat moins formel. En prenant comme point de référence non pas les affrontements quasi théologiques du passé (fonctionnalisme opposé à fédéralisme) mais les exigences concrètes du présent et de l'avenir de nos sociétés. La « macro-subsidiarité » permet également d'aborder dans une vision plus réaliste le thème de la souveraineté nationale dans le nouveau système mondialisé. Nous ne devons, ni nous voulons renoncer au contrôle démocratique sur notre destin ; essayons de le reconquérir, là où nous l'avons perdu, et cela moyennant la construction européenne. Les réponses de nature nationaliste aux défis de la mondialisation n'impliquent pas, paradoxalement, une plus-valeur en termes de souveraineté nationale; elles contribuent, au contraire, à son affaiblissement ultérieur.

Nous avons également besoin d'une approche novatrice sur le problème du rapport entre citoyens et institutions européennes. Nous ne pouvons pas continuer à faire semblant de croire que le problème d'identification entre citoyens et institutions européennes n'existe pas. Le problème est réel et nous le constatons régulièrement aux élections européennes quand les campagnes politiques sont en réalité nationales ou bien laissent indifférents. Il me semble que le moment est venu, trente ans après les premières élections parlementaires européennes,

d'innover courageusement : d'entreprendre des démarches concrètes pour générer des familles politiques européennes susceptibles de pouvoir se présenter avec des listes unifiées aux élections du Parlement de Strasbourg. Les partis nationaux qui confluent dans le même groupe européen devraient « s'apparenter » pour les élections, en présentant des programmes et des candidats communs. Ils ne le feront pas tous, mais j'espère que le futur parti démocratique italien le fera, en nouant des alliances européennes avec d'autres partis de l'espace désormais fortement diversifié, couvert par le PSE. Une deuxième décision serait utile : que chacune des familles politiques européennes indique son candidat à la présidence de la Commission. Nous savons à quel point un choix de ce genre risque de gripper les mécanismes consensuels sur lesquels repose le Parlement européen et qu'il finirait par conduire à la fin du monopole de l'initiative législative de la Commission ; mais il me semble que nous devrions agir en ce sens si nous voulons tenter de construire de véritables partis politiques européens.

Enfin, une vision claire des frontières futures de l'Union doit être partie intégrante d'un « nouveau contrat » avec les citoyens européens. L'Europe a besoin de se doter de frontières extérieures certaines. Selon mon point de vue, il s'agit de frontières qui devront inclure les Balkans occidentaux. Nous devons dépasser « the enlargement fatigue » de ces dernières années et, une fois réalisées les réformes constitutionnelles, ouvrir les portes aux pays de cette région qui satisferont toutes les conditions requises pour devenir membres de l'Union. Nous ne pouvons pas laisser que les Balkans deviennent une sorte d'enclave, une zone d'exclusion d'où proviennent flux migratoires et criminalité. Si la perspective de la pleine adhésion était éliminée de la table des négociations, la capacité de l'Europe d'éviter tout ceci diminuerait radicalement : des leaderships politiques responsables doivent expliquer aux opinions publiques que le coût du non-élargissement, le coût de la non-Europe dans les Balkans, serait très élevé et, en tout cas, supérieur aux avantages.

Je suis convaincu qu'une future inclusion de la Turquie dans l'UE relève également de nos intérêts - à condition naturellement que la Turquie évolue concrètement vers le respect total des critères d'adhésion. Il s'agit d'une décision extrêmement importante non seulement en termes géopolitiques, mais également en termes identitaires. Le risque d'une exclusion à priori de la Turquie aurait une signification très claire: la tentation de définir l'identité de l'Europe non pas au nom de valeurs partagées qui lui sont propres, mais « contre » quelque chose, dans ce cas la différence vis-à-vis du monde islamique.

Définir l'identité du projet européen « contre » l'autre, un ennemi extérieur potentiel, au lieu de partir d'elle-même, représente naturellement un facteur d'unité facile. L'Europe des années 50 était définie également contre l'ancien espace soviétique. Certains tendent à définir l'Europe post 1989 et post 2001 « contre » les Etats-Unis et d'autres, « contre » l'Islam. Autant de choix erronés. L'Union européenne continue à avoir besoin, entre autres pour rester unie, d'un rapport solide avec les Etats-Unis. D'autre part, si elle essayait de se définir « contre » l'Islam, l'Europe augmenterait dramatiquement tant ses propres tensions intérieures que les tensions extérieures dans cette vaste région - la Méditerranée élargie - où nous devons en revanche assumer des nouvelles responsabilités.

Après l'entrée des Balkans, et éventuellement de la Turquie, l'élargissement de l'UE devrait s'arrêter - c'est là ma théorie - il devrait s'interrompre au moins jusqu'à un avenir prévisible. L'identité européenne a besoin de frontières certaines. L'Europe devrait, par contre, conduire

des politiques de voisinage plus crédibles, avant tout vis-à-vis de la Russie, de l'Ukraine, de l'ancien espace soviétique, de la Méditerranée méridionale.

Autant de projets qui réclament pour leur bon fonctionnement une condition ultérieure et générale : à savoir une plus grande flexibilité. Avec l'augmentation des membres de l'Union, la capacité de gérer différences et diversités devra elle aussi augmenter. L'Europe sera à plusieurs vitesses ; l'important est qu'elle parcoure la même voie. Le scénario idéal, pour le développement politique de l'Union, est qu'un noyau moteur de pays - parmi lesquels le nôtre - fasse partie de toutes les formes de coopération ou d'intégration ultérieures : dans les politiques de sécurité intérieure, par exemple, ou dans la politique de défense ou dans des politiques capables de fortifier la gouvernance de la zone de l'Euro.

Selon une vision euro-idéaliste actualisée, nous aurons une Europe des règles communes et du marché intérieur, qui coïncidera avec l'espace élargi, et, en même temps, nous aurons des groupes européens plus restreints, comme c'est d'ailleurs le cas avec l'Euro. Gérer l'ensemble de ce dessein, et, à la fois adapter les politiques économiques aux pressions globales, ne sera guère facile, mais c'est le seul moyen qu'on puisse mettre en œuvre pour que les Européens puissent être compétitifs avec succès dans le monde du XXIe siècle.

L'espace social, plus que le modèle social

Adapter les politiques économiques aux pressions globales, comme je viens de le dire. En réalité, la tâche de la gauche réformiste européenne est plus compliquée : elle devra démontrer que croissance et solidarité sociale peuvent continuer à se combiner et qu'une mondialisation gérée multilatéralement ne représente pas le triomphe planétaire d'un capitalisme sans freins, mais un instrument potentiellement extraordinaire d'émancipation pour des millions d'individus confinés pendant des décennies dans des conditions de marginalisation et de misère. C'est l'un des éléments indispensables, et il est presque superflu de le signaler, d'une offre européenne crédible. Essayons de partir des données de fait. Deux indications évidentes ressortent de ces dernières années. La première c'est que **des marchés plus ouverts constituent une condition pour la croissance**. Mais nous devons ajouter que la mondialisation, une bonne mondialisation, ne signifie pas ouverture totale et sans règles des marchés. Nous devons aussi rendre plus évident la différence qui existe entre le protectionnisme et la légitime protection des plus faibles. Deuxième indication : les faits donnent tort à ceux qui avaient craint qu'une plus grande ouverture à la compétition internationale n'aurait, dans tous les cas, produit un affaiblissement de l'Etat social. En réalité, la croissance fondée sur la connaissance et sur l'innovation exige des formes avancées de protection sociale, basées sur la création « d'opportunités » pour tous et sur la mise en valeur du capital humain : apprentissage continu, prolongement de la vie professionnelle, défense du travailleur individuel plutôt que du poste de travail individuel. La question est donc ailleurs : une réforme des anciens modèles sociaux qui aille dans ce sens-là. Là où ce processus a déjà été entamé la protection a augmenté. Tandis que - si l'on considère l'Europe dans son ensemble - on constate qu'une poussée vers l'abaissement des conditions sociales n'a pas eu lieu .

Mais comment répartir les compétences - dans ce secteur crucial pour les politiques de la gauche réformiste - entre Union européenne et Etats nationaux ? Il appartient aux Gouvernements nationaux de définir les formes spécifiques de protection sociale, à partir des diverses réalités institutionnelles. La notion d'un « modèle social unique» européen n'aide

guère à introduire les réformes indispensables. L'Union européenne d'autre part a des fonctions importantes à exercer, entre autres parce qu'il existe des droits généraux qui doivent être protégés dans l'Europe élargie, comme le droit à l'éducation, le droit à un revenu minimum et à une assurance sociale minimale, la possibilité du transfert des droits acquis lors de déplacements au sein des pays de l'Union. En d'autres termes : **il n'existe pas un modèle social unique en Europe, mais un espace social européen doit et peut exister.**

En suivant cette logique, nous devrions nous fixer trois objectifs :

- agencer les réformes des marchés des produits et des capitaux au niveau européen avec les réformes des marchés du travail sur le plan national. Pour l'instant, l'Agenda de Lisbonne, en bonne partie restée lettre morte par suite de la nature velléitaire et non contraignante de la méthode de coordination ouverte, n'a pas réussi à déclencher une coordination effective. Le Conseil Européen pourrait s'engager à mettre en place, progressivement, un réseau de protection sociale au niveau européen, y compris un revenu minimum garanti dont les coûts de bilan pourraient être négociés, dans le respect du Pacte de stabilité, au même titre que sont traitées d'autres réformes, comme celles des retraites. De même, une plus grande partie des ressources européennes devraient être investies en faveur des jeunes générations (des chercheurs italiens ont élaboré des propositions intéressantes relatives à un fonds européen ad hoc), pour soutenir la réforme nécessaire des systèmes de prévoyance nationaux ;
- réformer une structure du bilan de l'Union encore trop imprégnée de priorités désuètes : nous avons besoin en effet d'investir de plus grosses sommes dans la recherche et l'innovation ainsi que dans des actions extérieures, telle que l'aide au développement ;
- mettre à profit, au lieu de subir ou de craindre, la plus grande mobilité de la connaissance et du capital humain engendrée par la mondialisation. Pour des raisons de dynamisme économique, et non pas seulement pour des raisons de sécurité, l'Union européenne devrait viser à pratiquer une **politique commune de l'immigration**, qui permettrait ainsi de distinguer clairement entre flux illégaux et flux légaux et de mettre plus facilement en liaison immigration et transformation des marchés du travail.

Comme on le voit, la politique sociale est par définition une matière qui relève de la responsabilité nationale (ou sous-nationale) ; mais les institutions européennes ont un rôle important à jouer. Et je tiens à le dire pour souligner un point qui me semble substantiel : **le Gouvernement auquel j'appartiens est un Gouvernement européen également parce qu'il n'entend pas décharger sur Bruxelles ses propres responsabilités nationales.** Si nous considérons encore une fois l'économie, nous pouvons conclure que la logique de l'Euro - la « souveraineté partagée » - ne doit pas finir par déresponsabiliser les Etats nationaux, dont continue à dépendre la volonté et la capacité de mettre en œuvre des réformes structurelles.

D'autre part, la valeur ajoutée de l'Union européenne apparaîtrait plus nettement avec une meilleure gouvernance de la zone de l'Euro, qui devra miser sur le renforcement de l'euro-groupe et sur un véritable achèvement du marché intérieur auquel nous ne sommes pas encore parvenus.

Il est également nécessaire que l'Europe réussisse à exercer une plus grande influence sur la gouvernance économique globale. Dans le secteur commercial, nous avons tout intérêt à miser sur des accords multilatéraux fondés sur la réciprocité, en évitant de céder à la tentation du bilatéralisme compétitif. Reprendre le Doha Round est donc une priorité. Dans le domaine

monétaire et financier, l'influence européenne restera toujours inférieure à ce qu'elle pourrait être si nous ne convenons pas d'unifier notre représentation au Fonds monétaire international.

Autant d'objectifs que les forces réformistes européennes doivent promouvoir de concert avec cette partie du monde industriel européen qui ne croit pas dans le protectionnisme mais dans les règles communes et conjointement à cette partie du monde du travail qui ne croit pas à la défense statique du statu quo mais aux réformes sociales. Il s'agit d'une alliance possible à condition de mettre au point une stratégie plus unitaire et plus claire.

Un quasi-acteur international

La politique européenne doit être crédible également en matière de sécurité internationale. Nous devons savoir assumer notre part de responsabilité, en expliquant aux citoyens du vieux continent - qui depuis des années réclament une plus grande présence de l'Europe dans la politique étrangère - que notre responsabilité implique des coûts humains et financiers. Mais il n'existe pas d'alternatives: si l'Europe n'agit pas à l'extérieur, ce seront les insécurités du monde global qui retomberont sur nous.

Une politique étrangère commune européenne a besoin d'au moins deux conditions. D'une part, nous devons compléter l'élargissement, comme je le disais auparavant: il s'agit dans tous les cas de la politique étrangère la plus efficace dans l'espace voisin. D'autre part, nous devons augmenter la cohésion entre les priorités extérieures des Etats de l'Union - ce qui n'exclut pas pour autant une répartition des responsabilités « géographiques » entre différents groupes de pays de l'Union. Je tiens à souligner que - pour autant que l'on parle de « re-nationalisation » des politiques étrangères - le traumatisme de 2003, la division sur l'Irak, a abouti à une conclusion tout au moins théorique : une Europe plus unie en politique étrangère est une nécessité incontournable. L'alternative est l'insignifiance non seulement des petits, mais aussi des grands Pays européens.

Sur ce point aussi il faudrait épurer le débat de disputes théologiques stériles. Notre but ne peut pas être d'opposer une politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne tous azimuts vis-à-vis des politiques étrangères et de sécurité nationales. Il serait peu réaliste de penser à un transfert total de fonctions et de compétences, dans ce secteur, de la part des Etats nationaux à l'Union.

Il s'agit essentiellement de faire en sorte que les efforts nationaux convergent, qu'il y ait des économies d'échelle possibles dans la Défense et que l'Europe réussisse effectivement à arrêter et à mettre au point des stratégies internationales communes. L'Union Européenne - face aux tensions d'un monde où la diffusion du pouvoir signifie anarchie internationale, à moins qu'il ne soit mis en place un aménagement post-bipolaire - doit réussir à se doter de la volonté politique et des instruments opérationnels qui lui permettront d'agir dans la cohésion sur les « grandes questions » de sécurité. Il faut savoir exprimer, sur ces questions, une entente ferme quant à la volonté d'agir ensemble.

Quelles sont les "grandes questions"? Avant tout, les rapports avec les autres centres ou pôles principaux du système international. Non seulement les Etats-Unis - auxquels nous restons liés par une alliance qui gagnerait plus de force si l'Union européenne fonctionnait en tant qu'interlocuteur politique de la relation transatlantique, mais également la Russie, la Chine, l'Inde. Vis-à-vis de chacun de ces « pôles » du système international, l'Europe a besoin de

stratégies politiques plus efficaces. Nous savons que l'expérience des « stratégies communes » de l'Union européenne a jusqu'à présent fort peu, et mal, fonctionné. Mais c'est précisément de cette expérience - un cas emblématique est la fragmentation des rapports avec la Russie - que nous devons tirer les justes enseignements. Je suis convaincu que le manque de stratégies communes à l'égard de la Russie et des autres grands pays ne convient ni à nous ni à eux: il met chaque Pays européen dans une position défavorisée au cours des négociations avec les grands partenaires, mais demeure, en perspective, peu avantageuse et rassurante également pour ces derniers qui, en définitive, s'intéressent à l'Europe en tant qu'espace économique et politique intégré.

Une autre "grande question" pour une politique commune européenne, c'est la sécurité énergétique. Comme l'indiquent les projections de la Commission, notre dépendance des importations de gaz et de pétrole d'ici 2030 augmentera de façon spectaculaire. Il est évident qu'aucun choix national ne sera suffisant en l'absence d'une stratégie énergétique européenne dont nous venons à peine de commencer à discuter .

Citons ensuite - parmi les « grands thèmes » - la gestion des crises internationales, où il y reste encore beaucoup à faire pour que l'Europe agisse à l'extérieur en tant qu'acteur unitaire. Souvent parmi les acteurs, nous trouvons les Européens mais pas l'Europe. La réponse européenne à la crise libanaise a représenté, à cet égard, un signal important du réveil de l'Europe.

Tout ceci s'inscrit dans un raisonnement plus général. Si nous croyons effectivement dans le multilatéralisme efficace, comme nous l'affirmons, nous devons renforcer le rôle et la visibilité de l'Europe dans les principales Organisations internationales. Avant tout, au Conseil de Sécurité de l'ONU où l'Italie est en train de promouvoir - aux côtés d'autres pays européens qui siégeront au CdS au cours de ces deux années - une coordination plus poussée à Bruxelles sur les questions à l'ordre du jour à New York. Nous verrons dans quelle mesure cette tentative nous aidera à conserver une approche unie face aux deux enjeux majeurs qui se dessinent : la décision sur le statut final du Kosovo et la gestion des sanctions contre l'Iran.

Laissez-moi vous livrer une dernière réflexion : dans l'agenda international de l'Union européenne, le rang de priorité de la sécurité établi par les Gouvernements correspond rarement à celui que lui accordent les citoyens. C'est un fait qui crée des problèmes de consensus à l'Europe. Les priorités de l'agenda de la sécurité doivent être partiellement remises en cause, en mettant au centre - comme l'Europe est finalement en train de le faire - des questions comme la sécurité environnementale. Ce n'est que si elle reste ancrée à une stratégie commune que l'Europe pourra tenter d'engendrer un « nouvel ordre environnemental ». Nous avons besoin d'un accord « post Kyoto », susceptible d'engager dans la réduction des émissions également les Etats-Unis, la Chine, l'Inde. La question de la sécurité environnementale aide en définitive à mieux comprendre les potentialités d'une Europe capable de choisir dans tous les cas d'agir - comme cela a été le cas pour le protocole de Kyoto ou pour la campagne actuelle contre la peine de mort ; mais elle aide également à mieux appréhender ses limites en l'absence d'un plus grand consensus international que l'Europe même pourra favoriser uniquement si elle est unie.

Je ne suis pas pessimiste quant à l'avenir de l'Europe. Je suis optimiste parce que j'estime qu'après les traumatismes et les divisions de ces dernières années, la prise de conscience de l'enjeu a fortement augmenté : l'Union européenne est notre réponse aux défis globaux.

Comme j'ai essayé de le dire, la réalisation de cette prise de conscience dépendra uniquement de la cohésion des leaderships nationaux et du consensus retrouvé de citoyens européens qui se sentent effectivement européens, mais qui aussi ont besoin de nouveaux horizons. En tant que gauche réformiste européenne nous devons offrir ces horizons ainsi que des solutions crédibles. Des certitudes sur le plan constitutionnel - selon les directives du Traité de 2004 ; mais également sur les frontières ultimes de l'Europe, sur l'avenir de nos modèles de société, sur les politiques de sécurité intérieures et extérieures.

Je voudrais conclure par un épisode qui s'est passé il y a deux ans. Il m'est arrivé de rencontrer, avec un groupe de leaders socialistes européens, le président chinois Hou Jintao.

Nous, les européens, nous lui avons exprimé notre préoccupation à l'égard de la politique unilatérale des Etats Unis. Le président Hou nous a souri et nous a répondu: « nous ne sommes pas préoccupés. Nous pensons rattraper économiquement les américains dans la première moitié du 21ème siècle. Nous sommes une grande puissance qui sera appelé à gérer le bipolarisme sino-américain ».

Puis il s'est arrêté, a réalisé qu'il était face à trois européens. Et il a ajouté : « Bien sûr il y aura aussi l'Europe ...si elle est unie ».

Voilà tout simplement la vérité. Si l'Europe n'est pas unie dans quelques années, aucun pays européen ne restera membre du G8, et en même temps le poids des européens sur la scène internationale va brusquement diminuer.

L'Europe unie est donc avant tout une nécessité qui répond aux intérêts fondamentaux des citoyens européens. Seule l'Europe unie peut jouer son rôle dans la mondialisation, sans devoir uniquement en souffrir les conséquences.

Enfin, je suis convaincu que pour nous, pour la gauche et pour les socialistes, la présence de l'Europe sur la scène mondiale signifie que nos valeurs auront plus de poids.

Les droits de l'homme, la liberté, la démocratie, la politique, la cohésion sociale, sont des valeurs universelles enracinées dans la civilisation européenne.

C'est donc pour ces raisons que nous avons besoin de l'Europe.

Trois grands défis nous attendent pour une mondialisation au visage humain:

- multilatéralisme et non pas logique de pouvoir
- lutte contre la pauvreté et contre les inégalités
- développement durable

Sans une Europe unie, protagoniste, on ne pourra pas gagner ces défis décisifs pour le présent et pour les générations futures.

C'est ça le véritable esprit de la mission européenne.

José Manuel BARROSO

President of the European Commission

**On the occasion of the Inaugural
Speech of the President of the
European Parliament**

Check Against Delivery
Seul le texte prononcé fait foi
Es gilt das gesprochene Wort

Plenary session of the European Parliament

Strasbourg, 13 February 2007

President,
Chancellor Merkel,
Honourable Members

This year, we celebrate what the European Union has achieved over the last 50 years. A history which has seen the European Parliament come more and more to embody European democracy.

I salute the presence here today of the former Presidents of the European Parliament. On behalf of myself and the Commission, I thank you all for your individual contributions to Europe.

Mr. President, I should like to start by thanking you for your speech which had both vision and substance. I share the views and commend the engagement.

Honourable Members, you have elected a President whose experience and commitment to our common European project is second to none.

Europe of Values

Our European values underline the essence of the Europe we want and treasure: A Europe of peace, freedom, democracy, prosperity and justice. The enlargement and integration of Europe to include 27 countries, free of war and totalitarian regimes, underlines the strength of these values and the lessons we have drawn from history: only through a shared undertaking are we able to provide the answers to our citizens in the global world of the 21st century.

Cultural and religious pluralism is a strong European value. In this sense, I particularly welcome the stress made by President Pöttering on inter-cultural and religious dialogue. The European Union is well placed to promote this dialogue. We are steeped in diversity: of traditions, of cultures, of languages and of nations. It is one of our precious gifts as Europeans. And dialogue is the way to ensure that diversity, far from causing division, enriches our unity. I strongly believe that cultural diversity is a source of Europe's strength and of its ability to promote its values and interests.

This dialogue has to be nurtured properly. We intend to make next year's Year of Inter-Cultural Dialogue the platform for this dialogue. The Commission has long pursued a dialogue with religions, churches and communities of conviction. I would like to take this forward in partnership with the European Parliament, as a visible demonstration of how European institutions, working together, make European integration advance. To signal the importance of this dimension, I invited last year the President of the European Council to participate in a meeting with religious and church leaders. I welcome the agreement to hold a summit in May this year, with the three Presidents of the European political institutions and leaders of the main religions and churches, which I will be honoured to host.

On the 25th of March, we have the opportunity to celebrate both our achievements and our values. I am delighted that the European Parliament and the European Commission are playing a full part in the preparations for the Declaration on the future of Europe, following my proposal last May. This Declaration, to be signed in Berlin, represents a real common point of reference – a confirmation of what the European Union is for, and a mission statement for what we want to achieve in the twenty first century.

Last month, in this House, I made proposals that I would like to see in the Berlin Declaration. I did not do it for the sake of making proposals. They correspond to results that European citizens want us to achieve. And I believe that it is by focusing on the goals of our common project that we will be able to reach a strong and enlarged consensus for an institutional settlement.

Europe of results

I am convinced that if Europeans see the European Union addressing globalisation, promoting economic growth and jobs, showing solidarity, tackling climate change, bringing security to its citizens, defending our values and interests worldwide – then they will trust the European Union to reform itself to meet tomorrow's challenges and to deliver results.

We are all here to serve European citizens. If we are to enjoy public consent, we need to target our activities on citizens' priorities, and we need to work in a way that justifies their confidence. We set out exactly this approach in our Citizens' Agenda Communication of last May.

In order to achieve results, we need to preserve and develop institutional partnership. A partnership founded on the separation of competences, but also on an institutional interdependence. While respecting the autonomy of each Institution, we need to stress the commonality of our European principles. Despite some natural political and ideological differences, those who are committed to these principles should build a truly European partnership.

I believe that cooperation between Parliament, Council and Commission is working well. It has proved itself against some stern tests. Over the past year we have seen difficult dossiers resolved – services, REACH, the Financial Perspectives – as a result of the three institutions working together. I am committed to working closely with you, President, as well as with Chancellor Merkel and her successors at the helm of the Council. I am convinced this is the best way to deliver the results our citizens' demand.

Institutional settlement

The resolution of the debate on the future of Europe is not a sideshow - a more efficient and democratic European Union goes to the heart of our ability to deliver policies. We all know that this is what the Constitutional Treaty would have achieved – and there are limits to what we can achieve without it. As I often say, we cannot build tomorrow's Europe with yesterday's tools.

I know that the European Parliament shares the commitment of the European Commission to give full support to the work of the German Presidency to find the right way forward. The energy and commitment of Chancellor Merkel gives us real hope that we can find a consensus – and make a compelling case for reform and progress to European citizens.

Today, I wish to repeat my call on Member States to find a solution to the Constitutional Treaty. I know that, after the failure of ratification in two Member States, it is impossible to present the same text. But all governments signed the treaty. This has a double implication. First, Member States recognized that the Union needed to solve common problems and common challenges. And, we have not solved this yet.

Secondly, the act of signing a Treaty also implies a responsibility towards the other Member States, towards European Institutions and towards European citizens. It is the duty of all European governments to be constructive and active in the search to

find a common solution. And I would like to stress the word common. At a historical moment like this we celebrate the peaceful unity of Europe; we do not have the right to divide it again.

Regarding their positions about Europe, sometimes certain politicians remind me of James Mill. In fact, John Stuart Mill once said that his father loved mankind in general, but hated each person in particular. We also see many that profess their love for Europe in general, but then resist common solutions to particular initiatives such as energy, climate change, immigration, and of course the institutional settlement. We do not need declarations of intentions but what we need is commitment. And, we face decisive tests in the near future, starting with the energy and climate change package in the European Council in March.

Dear President,

Dear Chancellor

Honourable Members,

I have high hopes for the period between now and the term of this Parliament. I believe we have established the right priorities, and the right foundation of partnership to make them work. I look forward to working closely with President Pöttering and with colleagues in the Council to deliver real reform in Europe and real change for Europe's citizens to the end of this decade.

París, 10 de enero de 2007

Discurso del Presidente del Parlamento Europeo Josep BORRELL FONTELLES

Conferencia internacional «Democracia, gobernanza europea y ciencias sociales», organizada por Think and Act

«¿Qué males aquejan a Europa?»

CHECK AGAINST DELIVERY

Señoras y Señores:

Les agradezco muy sinceramente su invitación a inaugurar esta conferencia.

Dentro de unos días mi mandato de Presidente del Parlamento Europeo llegará a su fin. Este cargo es un observatorio privilegiado de la «gobernanza europea» y del funcionamiento de nuestra democracia transnacional.

Reconozco que me apena tener que pasar el testigo en este período decisivo de la construcción europea.

«¿Y eso?» me preguntarán ustedes. «¿No dicen que Europa está hundida en una especie de letargo?»

En efecto, reina un clima un poco deprimente. El último Consejo Europeo, a mediados de diciembre, fue saludado por la prensa como uno de los más aburridos de estos últimos años.

Les dejo a ustedes, como especialistas que son, la tarea de juzgar si eso es señal de una gobernanza que ha alcanzado cierto grado de madurez y serenidad o bien de una gobernanza que elude sistemáticamente los asuntos que incomodan.

Pero algún día habrá que salir de esta grisura. Y la forma como salgamos de ella, con más o menos empuje y ambición, será determinante para la continuación de la construcción europea.

El 1 de enero de 2007 no nos faltaban cosas que celebrar. Pero estaba claro que en los ánimos no estaban para fiestas.

Excepto en Rumanía y en Bulgaria. Ese día estuve en ambos países, por cierto, y pude darme cuenta de hasta qué punto la adhesión era un acontecimiento histórico, simbólico e incluso emocionante.

Desde luego, hace 15 años era difícil imaginar que hoy la Unión contaría 27 miembros de pleno derecho y que nueve de ellos serían antiguos países satélites o antiguas repúblicas de la Unión Soviética.

Pero quince días antes, por el lado de los 25, el Consejo Europeo había enfriado un poco la fiesta. El mensaje venía a ser éste: «De acuerdo con que suban a bordo dos más, pero después de eso habrá que profundizar en nuestra integración».

Este 1 de enero también hemos podido celebrar los cinco años del euro. Se ha acogido con

satisfacción, claro está, la adopción de la moneda única por Eslovenia; pero, como subrayaba un comentarista francés, nadie ha soplado con alegría las cinco velas del euro. El ambiente es más bien de relativa decepción. El crecimiento no ha acudido a la cita anunciada con la moneda única. Y los gobiernos están cada vez más divididos en cuanto a la política monetaria que debe seguirse.

También habríamos podido celebrar los cinco años de la Declaración de Laeken. Sí, en efecto, no me equivoco: fue en diciembre de 2001. Ya hace cinco años que aquella famosa declaración definió los retos de futuro de la construcción europea en la perspectiva de las ampliaciones y el contexto de la globalización, pero el Tratado que se derivó de ella sigue en suspenso.

Dentro de un poco más de dos meses, los días 24 y 25 de marzo, habrá fiesta en Berlín. Esta vez será una auténtica fiesta, se lo prometo: se conmemorarán los 50 años del Tratado de Roma. Ojalá pudiéramos encontrar el espíritu emprendedor que animaba a nuestros padres fundadores...

Porque hoy — hay que decirlo abiertamente — Europa está sumida en la duda.

1) ¿Qué males aquejan a Europa?

«¿Qué males sufre?» preguntan ustedes en el lema de esta sesión inaugural

¿Sufre de melancolía? ¿De un acceso de nostalgia? ¿De una «enfermedad de languidez», como ha dicho Catherine Colonna? ¿De la «fatiga de la ampliación»?

Creo que, en efecto, hay un poco de todo eso. Es, hasta cierto punto, la crisis de la cincuentena.

La crisis de la cincuentena

Muchos hombres se levantan un buen día por la mañana y se dan cuenta de que lo que no querían que llegara ha llegado: los cincuenta. Entonces se dicen que ya ha pasado una buena mitad de su vida adulta.

Muchos sienten la tentación de hacer una breve pausa y un pequeño balance. La casa está pagada. Los hijos están colocados. No está nada mal. Pero las cosas no son perfectas, ni mucho menos. ¿Cómo mejorarlas? Y en ese punto es donde a menudo las cosas se complican. Porque hay que encontrar la energía para seguir adelante y no dejarse resbalar por la pendiente.

La Europa de hoy me hace pensar un poco en esa situación. Desde hace año y medio nos hemos concedido una especie de pausa que aprovechamos para «vender» el balance.

Este balance no es para avergonzarse, de ninguna manera: el mercado único y el euro son cosas que no habría podido hacer cualquiera. Las sucesivas ampliaciones, de los seis países fundadores a los 27 Estados miembros de hoy, son un éxito histórico impresionante.

Pero en fin, no tenemos una economía floreciente. La globalización nos lanza desafíos muy serios. Nuestros modelos sociales parecen correr peligro.

¿Cómo volver ahora a ponernos en marcha?

Esta conferencia internacional se inscribe en el proyecto «Think and Act». Pensar y actuar: eso es, resumido en dos palabras, lo que dije en el Consejo Europeo, hace seis meses, cuando se decidió prorrogar un año el período de reflexión después del «no» francés y neerlandés al Tratado constitucional.

Dije a nuestros Jefes de Estado y de Gobierno que reflexionar está muy bien, pero que no hay que olvidarse de actuar. Porque lo que nuestros ciudadanos necesitan es acción; es más, necesitan acciones de envergadura.

La gobernanza europea no puede limitarse a establecer un catálogo de los desafíos que nos esperan. Porque, de hecho, esos desafíos no nos esperan: surgen o surgirán aunque hayamos decidido reflexionar durante dos años.

Identidad, dimensión, eficacia, legitimidad

Para que el enfermo se restablezca, primero hay que prestarle cuidados. Y para hacerlo con eficacia hay que establecer un diagnóstico preciso. Este diagnóstico es lo que su conferencia va a tratar de establecer.

¿En qué consiste esa crisis de la cincuentena? Hay varios factores que se conjugan en ella: crisis de identidad, crisis de dimensión, crisis de eficacia, crisis de legitimidad.

Estas crisis no se yuxtaponen, sino que se entremezclan y se alimentan recíprocamente.

La heterogeneidad, que se ha acrecentado, plantea un problema de identificación y de apropiación del proceso de integración europea por los ciudadanos. También plantea un problema de eficacia a la hora de adoptar decisiones. Y agrava las dificultades que tenemos para definir prioridades políticas comunes.

Ahora bien, una Unión poco eficaz pierde su legitimidad. Y una Unión que pierde legitimidad vacila antes de avanzar.

¿Cómo salir de este círculo vicioso?

La síntesis ideal es la divisa imaginada en el Tratado constitucional: la unidad en la diversidad.

La diversidad ya la hemos encontrado. Pero la unidad la buscamos desesperadamente, a veces.

Una heterogeneidad inédita

La Unión acaba de acoger a los dos países más pobres que hayan ingresado nunca en ella. La riqueza, expresada en PIB por habitante, de Bulgaria y Rumanía es inferior al 35 % de la media comunitaria.

El desnivel de riqueza era de un 1 a 5 en la Unión de 15, entre la región más pobre y la más rica. En la Unión de 25 la proporción pasó a un 1 a 9. Ahora es un 1 a 13.

De la misma manera divergen las concepciones económicas. El «modelo renano» en el que coincidieron Francia y Alemania se enfrenta ahora a los defensores del modelo anglosajón, claramente reforzados en sus efectivos.

Esta heterogeneidad es inédita y no es únicamente económica. El inicio de la guerra de Iraq, en 2003, abrió una profunda división entre lo que Donald Rumsfeldt llamó la «vieja Europa» y la «nueva Europa».

Hoy, nuestras relaciones con Rusia vuelven a ser causa de divisiones, como pone de manifiesto el voto polaco al acuerdo de cooperación con Moscú.

Para los países de la Europa central y oriental, la seguridad son los Estados Unidos y la OTAN, más que la PESC. En cuanto a las futuras ampliaciones, las opiniones públicas son masivamente favorables a ellas en los nuevos Estados miembros (72 %), pero se muestran mucho más reticentes en los antiguos (41 %).

A ello se añade un alejamiento cultural y una desconfianza más o menos acentuada frente al mundo musulmán y a Turquía en particular.

¿Cómo definir una política exterior común a partir de unas visiones del mundo tan diversificadas?

Las ampliaciones recientes no son, desde luego, la única causa de esta heterogeneidad.

A ellas se superponen otras líneas divisorias.

Está la línea que separa a los que han adoptado el euro y a los otros (13 14).

Hay otra línea entre los que han ratificado la Constitución y los otros (18 9).

Están los que se sienten satisfechos con el mercado interior y los que desean un mayor grado de integración política, económica y social.

Todo ello, sin hablar de las relaciones de cooperación que se desarrollan al margen de los tratados en los ámbitos militar o judicial (Prüm).

Antaño, en la intersección de todas las iniciativas dentro o fuera del Tratado (euro) se encontraban los Estados fundadores y algunos otros. Desde que en dos Estados miembros fundadores se rechazó el Tratado constitucional, ya no es así.

Unas instituciones inadaptadas

¿Qué gobernanza puede organizarse en este contexto heterogéneo?

En lo fundamental, el modelo institucional imaginado para un Europa de seis Estados miembros no ha evolucionado. Al principio había tres grandes Estados y tres Estados pequeños. El sistema de votación no permitía nunca que los tres mayores impusieran sus puntos de vista. Cuando el dúo franco-alemán conseguía resolver en una síntesis sus antagonismos, a menudo era posible un compromiso.

Hoy, en el Consejo, tenemos seis «grandes», a los que se añadirá sin duda Rumanía, y una veintena de pequeños, incluso muy pequeños. Los que ahora temen hallarse en minoría son los grandes. Y cuando tratan de coordinarse, quienes dan la voz de alarma son los pequeños.

La química de antaño ya no funciona. El Consejo encuentra cada vez mayores dificultades para alcanzar un consenso.

Por su parte, la Comisión ya no desempeña el papel de motor y de iniciativa política que debería ser el suyo.

Donde funciona ahora una química de la transacción es en el Parlamento, como se ha visto en el caso de la Directiva sobre los servicios.

Además, en el proceso de codecisión el interés general emerge con mayor claridad en el Parlamento que en el Consejo, cuando la acción de los grupos políticos logra superar las divergencias nacionales e ideológicas.

Pero no hay motivo para extraer de ello un sentimiento de orgullo que en este caso estaría fuera de lugar, puesto que el debilitamiento del triángulo institucional es un problema para todos.

A todo ello se añade el declive del multilateralismo, como se observa en los ámbitos de las Naciones Unidas o de la OMC. Y nuestros ciudadanos empiezan a preguntarse si todavía hay un piloto en el avión.

Más allá del peso del número, también el peso de los procedimientos frena la acción de la Unión.

En varios sectores cruciales para el futuro de nuestra sociedad, como los de la inmigración legal, la cooperación policial y judicial o la política exterior, se mantiene el principio de unanimidad.

En una Europa de 27 Estados miembros, la unanimidad es una garantía de inacción y de impotencia. Hay quienes consideran que ahora es más urgente acabar con la unanimidad que resucitar el Tratado constitucional.

Y cuando no se aplica el requisito de unanimidad, nos frena la lentitud de los procedimientos de decisión. La Directiva sobre los servicios, decididamente emblemática, habrá tardado cinco años en atravesar el procedimiento que media entre la iniciativa original y su puesta en práctica.

Un modelo económico y social en dificultades

Muchos consideran que estas cuestiones internas, de «cocina», no interesan al ciudadano. De acuerdo: lo que el ciudadano espera de Europa es, sobre todo, un plus de bienestar y de seguridad.

Pero sin unas instituciones más eficaces y capaces de practicar políticas ambiciosas, el ciudadano no ve llegar gran cosa, salvo reglamentaciones sectoriales a menudo complejas o anecdóticas.

A medida que se extiende la precariedad social o profesional se erosiona la confianza en las instituciones, tanto nacionales como europeas.

El mercado único se muestra como el terreno de juego de un capitalismo desenfrenado, y no como el marco de unas políticas comunes capaces de preservar nuestras formas de vida.

El euro no ha traído el crecimiento que se esperaba y, a su vez, se convierte en cabeza de turco. Por su parte, la Estrategia de Lisboa está lejos de alcanzar los objetivos anunciados. Sin embargo, en nuestras economías desarrolladas el crecimiento sólo podrá provenir de la innovación tecnológica y, por lo tanto, de la investigación y de la formación.

El mercado único y el euro, que siguen siendo realizaciones de valor inestimable, debían estimular nuestras economías. Sólo lo han hecho en parte. Han favorecido la competencia entre las empresas,

es cierto, pero en vez de impulsar la cooperación económica entre los Estados han acabado haciendo que éstos se enfrenten por fiscalidad y desregulación social interpuestas.

El nacionalismo económico está de vuelta.

Los referendos sobre el Tratado constitucional han puesto de manifiesto el malestar de numerosos ciudadanos, sobre todo en Francia. Pero las elecciones europeas, que cada vez despiertan mayor indiferencia, ya habían dado la señal de alarma. La participación electoral no ha dejado de decrecer. En 2004 caímos al 45,6 % (con un 42,7 % en Francia y un 17 % en Eslovaquia).

Europa ya no seduce.

2) Europa está enferma. ¿Cómo podemos curarla?

No cabe duda de que el diagnóstico que acabo de hacer es un tanto sombrío. Si bien es cierto que Europa sigue obteniendo resultados, cabe preguntarse si éstos están a la altura de los grandes desafíos del futuro y de las expectativas de los ciudadanos europeos.

No olvidemos que, dentro de veinte años, Europa sólo representará el 6 % de la población mundial y que, llegado ese momento, la población europea será vieja y vulnerable. Nuestra dependencia energética seguirá aumentando y otras potencias emergentes competirán cada vez más con nosotros en el ámbito de la innovación.

Con ocasión de un viaje que realicé recientemente a la India me percaté de que mis interlocutores no consideraban que Europa fuese un polo de primer orden dentro del mundo multipolar que se está configurando.

Si pretendemos seguir desempeñando un papel en el devenir del mundo de mañana y contrarrestar la tentación de repliegue nacional, tenemos que cobrar fuerzas ahora.

Tanto si se trata de estimular el crecimiento como de reformar nuestros sistemas sociales, luchar contra el terrorismo o influir en la política internacional, nuestros Estados respectivos, incluso los de mayor tamaño, carecen desesperadamente de la envergadura suficiente o son demasiado interdependientes para cabalgar solos.

Salvar las innovaciones del Tratado Constitucional

Al igual que los 18 Estados que han ratificado el Tratado Constitucional (y que se reúnen dentro de unos días), el Parlamento Europeo está convencido de que este texto era la mejor respuesta para permitir que la Unión ampliada no quedara asfixiada bajo el peso de la cantidad y siguiera actuando.

En vísperas del último Consejo Europeo, el PE analizó las reformas necesarias para garantizar la capacidad de la Unión para integrar a nuevos miembros.

Hemos identificado una veintena de reformas institucionales ineludibles. No les sorprenderé si les digo que todas ellas figuran en el Tratado Constitucional.

A esto se añaden también las reformas destinadas a democratizar el funcionamiento de la Unión, como el incremento de la participación de los Parlamentos nacionales en los asuntos europeos, la

extensión del cometido del PE en la toma de decisiones, la Carta de los derechos fundamentales, la delimitación más clara de las competencias de la Unión y de los Estados miembros, etc.

Para el PE, todas estas reformas son indispensables y deberán producirse antes de cualquier nueva ampliación.

El mantenimiento de lo acordado para la Parte I y de las innovaciones de la Parte III sería, creo yo, el minimum minimorum de lo que debemos preservar.

Estas disposiciones tienen la ventaja de haber sido negociadas y aprobadas ya por los 27 gobiernos. Se trata de un conjunto de equilibrios sutiles que más valdría no tocar, so pena de desejerlo todo.

No podemos permitirnos que salga un trabajo peor que con el Tratado Constitucional. Debemos mejorarlo. Porque muchos de nuestros conciudadanos han echado en falta en ese texto unas respuestas suficientes a sus inquietudes económicas y sociales.

Lanzar proyectos que movilicen

En la década de los años 80, la Comunidad Europea atravesó un periodo de dudas y dificultades económicas comparables a las que percibimos hoy en día.

La Comisión Europea y su Presidente, Jacques Delors, tuvieron la genial idea de reactivar la maquinaria con la propuesta de un proyecto de mercado único al que se añadiría, en una segunda fase, la moneda única.

Todos los periodos de crisis ofrecen también una oportunidad para progresar si se apuesta decididamente por buscar una salida hacia arriba. El sector de la energía y también, en general, nuestra política económica y social podrían constituir también grandes empresas de ese tipo.

Una auténtica política común de energía

En el ámbito de la energía, sólo hemos podido exhumar el viejo proyecto de política común a remolque de los acontecimientos y con un excesivo respeto por las competencias tradicionalmente nacionales.

Y, sin embargo, este es un tema de interés común, puesto que nuestras economías son muy interdependientes. Es también un ámbito en el que las decisiones tardan en producir efectos y donde la lentitud de nuestras deliberaciones actúa en contra de nuestros intereses.

La crisis entre Rusia y Ucrania del año pasado, la actual con Belarús, o incluso el gigantesco apagón eléctrico del 4 de noviembre en el norte de Alemania han puesto en evidencia nuestra vulnerabilidad colectiva.

¿Qué estamos dispuestos a hacer juntos para garantizar nuestro aprovisionamiento en un mundo en el que la oferta se agota y la demanda se dispara?

Hasta aquí nuestra política energética se ha limitado a aplicar las normas de competencia. Pero el libre juego del mercado ni crea potencia ni proporciona seguridad.

55 años después de la CECA, una política común de la energía, con unos esfuerzos comunes de investigación y de protección del medio ambiente, podría devolver la fe en Europa.

Un nuevo Pacto de solidaridad

Me parece que, en paralelo al «salvamento» del Tratado Constitucional, lo que también es necesario es una iniciativa energética en el ámbito económico y social.

Tras el «no» danés al Tratado de Maastricht y el «no» irlandés al Tratado de Niza, se pudo desbloquear la situación y volver a convocar los referendos sin tocar el texto original, añadiendo simples protocolos o declaraciones adicionales.

En el contexto actual, esta técnica light ya no será suficiente.

Para reconciliar a los ciudadanos con nuestro proyecto, tenemos que dar una respuesta más convincente a sus inquietudes. En particular, tenemos que reforzar la gobernanza económica y social de la Unión.

La política monetaria rigurosa del BCE no viene acompañada por una política económica coherente. Por el contrario, debe acomodarse a 27 políticas dispersas, e incluso a veces antagonistas.

Muchos economistas están de acuerdo en que semejante desequilibrio no podrá subsistir indefinidamente.

O bien este desequilibrio nos obligará tarde o temprano a reforzar la coordinación de nuestras políticas económicas.

O bien pondrá en peligro la propia supervivencia de la moneda única.

Es hora de rectificar las cosas. Es necesario un nuevo pacto. No un pacto monetarista y presupuestario, que ya existe, sino un pacto de solidaridad económica y social entre nuestros Estados miembros.

Un pacto en el que organizariamos por fin una verdadera coordinación de nuestras políticas macroeconómicas, incluyendo la fiscalidad de las empresas.

Un pacto en el que los ciudadanos europeos pudieran reinvertir la confianza que los abandona hoy poco a poco.

Si no reaccionamos, el euro corre el riesgo de convertirse en un factor de división.

Sin unas políticas sociales y económicas más integradas, estamos abriendo el camino a una desintegración rampante de la construcción europea.

Nos deslizamos insensiblemente hacia una zona de libre comercio que corre el riesgo de darle la razón a los que piensan que Europa es soluble en la globalización.

Conclusión

A modo de conclusión les diré que mañana viajo a Berlín, a la Universidad Humboldt, donde Joschka Fischer pronunció un célebre discurso en 2000.

Hace casi siete años ya afirmó que Europa sólo podría influir en el devenir del mundo y funcionar si

daba un salto cualitativo cuya primera etapa debía ser, en su opinión, un Tratado Constitucional.

La senda constitucional se ha revelado peligrosa pero sigue siendo necesaria por su ambición de reforma de las instituciones.

Otros prefieren la senda concreta de los proyectos políticos, que revisten verdadero interés para la vida cotidiana de los ciudadanos.

En mi opinión, ambas opciones son complementarias e interdependientes.

No hay legitimidad sin eficacia.

No habrá políticas eficaces y visibles sin instituciones reformadas.

No se puede gestionar la heterogeneidad creciente de la Unión si no se cuenta con un liderazgo sólido.

Todos estos desafíos están interrelacionados y debemos conciliarlos entre sí so pena de vernos confrontados a la elección que predecía el Sr. Fischer y que sigue estando vigente.

La elección entre la integración y la erosión.

Muchas gracias.

- Check against delivery-

Programme speech by

Prof. Dr. Hans-Gert PÖTTERING
President of the European Parliament

Strasbourg,

Tuesday, 13 February 2007

Defending Europe's values – for a citizens' Europe
Implementing reforms – for democracy and the parliamentary system
Encouraging a dialogue of cultures – for partnership and tolerance

(Salutation),

Electing a new President every two and a half years has been the tradition of the European Parliament since its first direct elections in June 1979. By historical standards two and a half years is a short time. Let us not forget, however, that one President of the European Parliament lives through five European Council Presidencies – in this case Germany, followed by Portugal, Slovenia, France and the Czech Republic. This makes clear the responsibility borne by our Parliament, particularly at this time when the task of uniting Europe has come a long way, but is not yet complete and indeed, given the current failure of the constitutional process in France and the Netherlands, is still in danger. The European Parliament is aware of this responsibility, so cannot allow itself to be outdone by anybody when it comes to completing this task of unifying our continent!

We are all situated within the continuum of those who went before us and those who will follow. I would therefore like to thank my predecessor, Josep Borrell Fontelles, most warmly and sincerely on behalf of the whole European Parliament and, in particular, also in my own name, for his great commitment and indefatigable work as our President over the past two and a half years! My warm and sincere thanks go also to the former Presidents who are with us today:

– Emilio Colombo, President of the not yet directly elected Parliament;

then, after 1979:

- Simone Veil,
- Lord Plumb,
- Enrique Barón Crespo,
- Egon Klepsch,
- Klaus Hänsch,
- José-María Gil-Robles,
- Nicole Fontaine and
- Pat Cox.

I welcome them all most warmly. Pierre Pflimlin and Piet Danker are no longer among us. We remember them with gratitude.

I share with my colleagues Klaus Hänsch, Ingo Friedrich, Karl von Wogau, Francis Wurtz and Jens-Peter Bonde the privilege of having been a Member of the European Parliament since its first elections in 1979. In the years since then we have lived through highs and lows in European politics.

The greatest success has been overcoming the division of Europe. Our shared values have prevailed. The accession to the European Union of the Czech Republic, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, Poland, Slovakia and Slovenia – and of Cyprus and Malta – on 1 May 2004, and of Bulgaria and Romania on 1 January this year, together with the reunification of Germany on 3 October 1990, remain for me the miracle of this generation. We all have reason to be extremely happy about this, now as always.

But, dear colleagues,

it continues to be the job of us all to learn from each other and to strengthen our respect and understanding for each other. We should stop talking about the ‘old’ and the ‘new’ Member States. We are, all of us, the European Parliament, and the nations that we represent are the community of the European Union.

In the eighties the talk was of ‘Eurosclerosis’. But then came the single market and the single European currency. We as the European Parliament fought for our rights, and will continue to do so. Today this parliament is influential and self-confident. So experience teaches us that we can win successes for Europe when we want them ourselves, when our will to achieve unity for our continent while maintaining its diversity remains strong and determined. I would like to ask you all to continue in this determination.

But we shall only succeed in this if the citizens of the European Union – alongside their attachment to home and their own country – understand and are aware, as Europeans, of what binds them to one another. A sense of community and a sense of being ‘us’ are necessary conditions for our shared future. European unification is not simply a desire dictated by our minds, European unification is also an affair of the heart. Making this clear to people is perhaps the greatest challenge that we must meet together.

It is our job to serve the citizens of the European Union. Europeans should be proud of what they have achieved by their labours over the centuries in terms of values, freedom, law and democracy. It has been a long haul. We know that our European roots lie in Greek philosophy, Roman law, the Judeo-Christian heritage, the

Enlightenment – in other words, our shared European culture. But there have also been tragic European civil wars, and in the 20th century the totalitarian ideologies, with their disdain for humanity, and then, in 1945, the courage of the founding fathers in following the path of forgiveness and reconciliation, in building a new, better, more peaceful, shared Europe. We should still remember this today, and rediscover the things that are common to us all. The great French European Jacques Delors spoke, in the tradition of Robert Schuman, of the ‘European soul’. The great Polish European Władysław Bartoszewski once said: ‘Europe means above all else freedom of the individual and human rights – both political and economic’. They were both right.

I would like to talk about European values. They have their fundamental roots in the dignity of the individual. In the dignity of the individual we respect the other, make a commitment, and thus build a system based on responsibility and solidarity. In our practical political activities we should always serve the dignity of the individual, and I would like to encourage all of us to defend human dignity and human rights throughout the world.

That is not an abstract plea. We are not the world’s teachers, but our humanitarian image and our values become more convincing to others if we live our own lives with credibility. This has very concrete implications for our policies:

- We want partnership with a Russia that is democratic and capable of action. That is why we expect the Russian authorities to make discernible efforts to ensure that the murderers of Ana Politkovskaya, who did so much for press freedom in her country, receive fitting punishment.

- We shall never forget that without the United States of America neither National Socialism nor Soviet communism could have been vanquished. But we also say to our American friends that ‘Guantanamo’ is not reconcilable with our European principles of the rule of law.
- We protect human life. If anyone, for example the President of a nation with a great history of civilisation, denies the Holocaust, we will counter that claim with determination, in order to ensure that the horror of a new holocaust is not visited upon us.
- We are convinced that the people of Israel and Palestine are linked by their common human dignity. We therefore support equally the right of Israel to exist and the right of the Palestinian people to live in a State of their own.
- We are on the side of those who are fighting peacefully for freedom and democracy. Hence our solidarity with the Sakharov Prize winner Alexander Milinkevich and his fellow fighters for a free and democratic Belarus without fear and oppression. The same solidarity goes to our other Sakharov Prize winners, ‘Las Damas de Blanco’ (The Ladies in White) in Cuba and Aung San Suu Kyi in Burma/Myanmar.
- We defend human dignity and human rights. We, the European Parliament, are utterly convinced that the death penalty is irreconcilable with these. I urge us all, the institutions of the European Union and the Member States, to stand up for the abolition of the death penalty in the forum of the United Nations.

If we wish to achieve our goals, we must continue to work on building a European Union that is capable of action. We must put ourselves in a state of mind that ensures that we can represent our values and interests in Europe and as a respected partner in the world.

The great speech given by Louise Weiss on 17 July 1979 in her capacity as Oldest Member of the first directly elected European Parliament still rings in my ears. She said: ‘In any event, let us never forget that we are heirs and executors at one and the same time: the heirs of an intellectual world and its executors for the benefit of coming generations’.

I can find no better words. Our feelings today are scarcely any different from those expressed in 1979 and yet at the same time we live in a world of new challenges that are peculiarly our own.

The idea of uniting Europe has for the most part been carried through successfully since the signing of the Treaty of Rome fifty years ago. It has become the outward expression of one of the happiest periods in our long European history. To begin with, after the Second World War, the idea of Europe drew its strength from the desire for peace and freedom. Then strengthening prosperity and achieving social equality became the tasks and motivations for European union. In both ideas Europe remained true to itself, as the unifying of our continent afforded a unique opportunity for the two halves of the continent, which had been divided for far too long, to grow together in freedom.

Today, Europe draws its recognition and motivation from its citizens' desire for security. This is our very serious concern, thrust upon us, unasked for but unavoidable, by the need to combat terrorism. For this we need answers to the questions that weigh heavily on the minds of our citizens.

- The need for security also includes the task of providing employment and social protection in a rapidly changing world. We cannot make ourselves safe from globalisation. We must construct a cushion by strengthening our competitiveness while retaining the European social model.
- It includes not just talking about the dramatic change in climate, but taking the necessary measures – together with our partners in the world – and enforcing them with determination, before it is too late.
- A common energy supply is one aspect of security.
- Another aspect of security is a common immigration policy that takes as much account of human rights as of the need for integration in our society. We must not allow people to go on dying in the waters of the Mediterranean.
- We cannot find the security we seek in a world that is going up in flames, lives in poverty, is under social pressure, is disordered and in which the natural environment continues to be destroyed.

If we in Europe wish to live in security, we must commit ourselves as a partner to every aspect of the world's security. And we must be aware of this: without European solutions, most of the challenges faced by this continent and the world can no longer be met. Europe's unity has always been strengthened by crisis, even if this may seem paradoxical at first sight. I am not saying that we need crises because we are incapable of extracting good results from good circumstances. The European Union needs a new departure, a renewal. The road is a hard one, it is true. But I am firmly convinced that our continent is better equipped today for its future in the world of the 21st century than it was 15 or 20 years ago.

We ourselves shall be judged on how well we set the newly achieved European unity on a lastingly good and safe path. Leadership is expected of us politicians. We must give better reasons than we have so far for why Europe is good for us all, what added value European union brings and what the aims of our efforts are. We must overcome the impression that European policies only have a technical function, with no long-term goal or enduring meaning. We must convince the public by our actions. In order to do that, we must concentrate on essentials.

It is our common task to prepare for the future in such a sustainable way that it is as safe as humans can make it for our children and our grandchildren. For this we need to make a new start, for a better Europe, a stronger, future-oriented Europe. But, above all, we need a Europe that believes in itself, that draws its strength from its values and that wants to, and can, be a good partner in the world.

Without the media we cannot convey Europe to the public. I would like specifically to thank the correspondents and journalists here in Strasbourg for their fair and objective reporting. But I appeal to the national media, particularly the television channels, whether private or public, to play their part in relations with the European public. It is no longer appropriate to the times to portray European union only from a national perspective. I ask the national broadcasting corporations to open their studios to European themes and to invite Members of the European Parliament there as guests in that context.

We need a new pact between the citizens of Europe and their political institutions in the European Union. ‘Citizens’ Europe’ and the credibility of the European institutions are conditional upon each other. The ‘Better Lawmaking’ programme can make a contribution to this if it achieves more democratic oversight, transparency in the Council, reliable transposition into national law, social, environmental, economic and administrative impact assessment, and simplification of the legal texts. When planning a piece of European legislation, we should always ask ourselves: Does it serve people and the environment? Is it necessary in the light of the subsidiarity principle? Does it help to make us more competitive? Does it reduce red tape and costs? Only if these questions can be answered in the affirmative should we go into action as legislators in the European Parliament.

We, the European Parliament, should not only be at pains to represent citizens’ interests. We should also show our respect for the dedication of European citizens who by their work are raising Europe’s profile – in Europe and in the world. We should introduce a European Parliament award for that. And why should we not also

pay particular honour to commitment on the part of young people to the European idea? High-ranking European awards have had such a good effect on public awareness, why do we not create awards for the younger generation, for young Europeans who are showing particular dedication to the European ideal?

In national museums, European history is nearly always represented in purely national terms. I would like to suggest a locus for history and for the future, where the concept of the European idea can continue to grow. I would like to suggest the founding of a 'House of European History'. It should not be a dry, boring museum, but a place where our memory of European history and the work of European unification is jointly cultivated, and which at the same time is available as a locus for the European identity to go on being shaped by present and future citizens of the European Union. A 'House of European History' such as this should be established in the seat of the European institutions and should network with comparable foundations in the Member States. The 'Declaration on the Future of Europe', to be adopted jointly by the European Council, the European Parliament and the European Commission on 25 March 2007 in Berlin could create the conditions for this.

Dear colleagues!

The European Union is the largest grouping of nations in the world – 27 nations with almost 500 million citizens. Europe is a complex continent. This faces all of us with huge challenges. The European Union can no longer operate using the inadequate instruments of current treaty law. If our community of values is to endure, we must reform it fundamentally. The Constitutional Treaty strengthens both the European Parliament and the national parliaments, it makes for greater parliamentarianism and

democracy. Communal self-administration as the basis of our European democratic order is recognised for the first time. The distribution of powers defines European competencies. I say to you quite openly, ladies and gentlemen: I do not understand people who on the one hand criticise ‘Brussels’ – and sometimes that is just as justified as it is to criticise national politics – but at the same time reject the Constitutional Treaty, which is the very instrument we need to help eradicate and rectify the perceived deficiencies.

We must not allow there to be any doubt about this: the European Parliament stands by the Constitutional Treaty. We want to help ensure that the substance of the Constitutional Treaty, including the chapter on values, becomes a legal and political reality. The consensus arrived at here in the European Parliament on the services directive and on the limits of the European Union’s ability to enlarge is a constructive response to people’s concerns. The ‘Declaration on the Future of Europe’ scheduled for 25 March 2007 in Berlin could be another important milestone on this road. Its core should be: commitment to our values and to the necessary reforms; an undertaking to rise jointly to the challenges of the future of which I spoke earlier; a commitment to solidarity among the nations of Europe and to the supremacy of law as the basis for our actions. No country, no nation of the European Union is to be left alone with its problems. But this also rules out national selfishness. Anyone who only serves the interests of his own country will ultimately squander these as well, because he will destroy the solidarity necessary for the defence of those interests.

We intend to help to ensure that under the German Council Presidency a road map and a mandate are agreed at the summit in Brussels on 21 and 22 June, as the outcome

of which full implementation of the substantive core of the European Constitution will be in place by the next European Parliament elections in 2009. I would like to remind you that the Constitutional Treaty was signed by all 27 governments. Of course, we have to respect the results of the referenda.

But regardless of that: If a change of government in a country of the European Union calls into question what has been agreed, not only is society split in that nation, but our continent, which is already quite complicated enough, is increasingly incapacitated. We must commit to our European legal principles: *pacta sunt servanda* – treaties are to be honoured.

Our will to implement these necessary reforms must be strong and determined. And we must carry these reforms through in such a way that the nations of the European Union are not driven apart, but brought together. We insist that the European Parliament must be appropriately involved in the work.

We, as the European Parliament, must also be prepared to reform our own house. In the first instance that will make great demands on every one of us, for example in terms of being present for votes and important debates. A lot remains to be done here. That is why on Thursday, the day after tomorrow, I shall be submitting a proposal to the group chairmen for a comprehensive reform of the working of the European Parliament. Against this background, the Conference of Presidents has set up a working party on improving our work. I ask my colleagues to start work and to present us with its results as soon as they possibly can.

We have an efficient administration, and I should like to thank Secretary-General Julian Priestley, who will be leaving office on 1 March after ten years, most warmly and sincerely for the great dedication he has shown! The only measure of the administration is the way that it serves our European convictions – without party-political bias, fairly and objectively.

Ladies and gentlemen,

Europe's future is dependent to a great extent on successful coexistence among cultures and religions within the European Union and between the European Union and our neighbours, first and foremost in the Arab and Islamic world.

We must therefore do our part to ensure that dialogue among cultures and religions is the hallmark of Europe. We live in the continent of the three great cultures and religions – the Christian, the Jewish and the Islamic. And we have fellow citizens who come from one of the world's other great cultures and who are at home in the world's other religions. We as the European Parliament must encourage and support examples of European civil society that are dedicated to dialogue between cultures. In Seville I made the acquaintance of the work of the 'Tres Culturas' organisation, and I say to you – not only to honour my Spanish predecessor, Josep Borrell – that we must actively support every example of coexistence in Europe of Christians, Muslims and Jews – and also, of course, of those who do not belong to any of these religions. This is a crucial investment in our intellectual development. At the same time, it is the best contribution we can make to encouraging dialogue between cultures across the Mediterranean and beyond, to the Middle East and North Africa. We do not want the 'clash of civilisations', we want peace in freedom and justice among all nations and

beliefs. This means building an intellectual and cultural bridge across the Mediterranean.

This dialogue must be grounded in tolerance and truth. Tolerance does not mean accepting anything and everything. Tolerance means respecting the convictions of the other while maintaining one's own, and thus coexisting peacefully. On one of my many visits to Arab countries, I was asked by a senior Islamic dignitary how Muslims live in Europe. My answer was that they are often not sufficiently integrated, but that they can live out their own beliefs and have their own mosques and places of prayer. The question I asked in reply was whether it was true that in his country a Muslim man or woman could be punished with death if he or she converted to the Christian faith. The fact that I received no answer was answer enough.

Dear colleagues,

I am firmly convinced that the Dialogue of Cultures can only succeed if it is based on truth and mutual tolerance.

It is my intention to visit the European Union's neighbouring Arab states and, when visiting European Union countries, to try to have talks with ethnic minorities, particularly their younger members. In the Euro-Mediterranean Assembly we have an important parliamentary institution for dialogue with the Middle East, including Israel and the Arab world. We must use this institution effectively for peace, partnership and, if possible, friendship. As soon as circumstances permit, I shall visit Israel, Palestine and Lebanon. I am grateful for the invitation I have received to address the

Israeli Parliament, the Knesset. In inviting speakers to address the European Parliament, we should place the emphasis on the Dialogue of Cultures.

Dear colleagues,

It is the task of us all to strengthen democracy and the European parliamentary system. That is why it is our intention to collaborate with the national parliaments in constructive partnership for the good of our nations and of the whole European Union.

Helmut Kohl, honorary citizen of the European Union, once said to me, ‘We haven’t got much time. The world we live in is not prepared to wait for us to solve our internal problems’. He is right. I would like to add: failure to act, indifference, would be the greatest wrong we could commit.

At the end of my term of office a new European Parliament will be elected. If we do convincing work and if good things are said about Europe in the national capitals as well, then the turnout for the European Parliament elections will go up again. It should be our ambition to achieve this.

Our work is often unglamorous, it can be stressful and not particularly spectacular. But our goals are great and so are the expectations vested in us. We set out to fulfil them. In this task I would like to represent you all in such a way that the dignity of the European Parliament, the unity of our continent of Europe and the effectiveness of the European Union are strengthened. I ask you for your help, thank you for your confidence and hope that together we can achieve our goals.

Pour sortir des difficultés liées au "non" français et néerlandais aux référendums de ratification du projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe, un compromis devra être trouvé entre les 18 pays qui ont déjà ratifié la Constitution européenne, les 2 pays qui l'ont rejetée et les 7 pays qui ne l'ont pas examinée. Cet ouvrage est le fruit d'un long travail d'échanges, de discussions et de concertation entre l'auteur et ses homologues européens. Il présente le grand mérite de proposer une solution rapide pour sortir de la situation actuelle : le texte d'un nouveau traité institutionnel qui paraît acceptable par toutes les parties et qui pourrait entrer en vigueur au plus tard fin 2008. L'ancien conventionnel Pierre Lequiller propose à titre personnel, dans cet ouvrage une rédaction, in extenso, de ce traité pur et simple, ainsi qu'une méthode, en un calendrier pour l'adoption d'une réforme des politiques communes de l'Union avant fin 2010.

Pierre Lequiller député des Yvelines, membre de la Délegation de l'Assemblée nationale française pour l'Union européenne.

SÉRIE CONTRIBUTION AU DÉBAT

EUROPE : COMMENT SORTIR
DE L'IMPASSE
UN TRAITÉ INSTITUTIONNEL
POUR L'EUROPE

Pierre Lequiller



DEBATT
NOTES DE LA FONDATION ROBERT SCHUMAN
EUROPE. COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE. UN TRAITÉ INSTITUTIONNEL POUR L'EUROPE
ISSN : 1761-2233
Janvier 2007

FONDATION ROBERT
SCHUMAN

www.robertschuman.eu

**FONDATION ROBERT
SCHUMAN**

**EUROPE : COMMENT SORTIR DE L'IMPASSE
UN TRAITÉ INSTITUTIONNEL POUR L'EUROPE**

Pierre Lequiller

Une nouvelle série dans les publications de la Fondation
Robert Schuman

“Contribution au débat européen”

La Fondation Robert Schuman mène, depuis quinze ans, le combat pour l'unification européenne. Elle s'est attachée à décrire, faire connaître et mieux comprendre la construction européenne. Ses très nombreuses publications, dont "les Notes bleues", la Lettre électronique hebdomadaire, "les Questions" et "les Entretiens" d'Europe et, à partir de l'année 2007, le "Rapport Schuman sur l'Europe", lui ont permis progressivement d'accomplir cette mission.

Quelles que soient les péripéties de la conjoncture dans tel ou tel Etat membre, ce combat est aujourd'hui gagné : l'Union est une réalité ; elle est irréversible et la légitimité de son existence n'est pas contestée.

Pour autant, le débat sur les institutions, les politiques, les compétences et les limites de l'Union européenne est heureusement très vivant parmi les Européens.

Au cours des mois à venir, la Fondation entend lui donner plus de place en publiant les propositions qui lui sembleront les plus intéressantes. Il lui apparaît en effet nécessaire de porter à la connaissance de ses lecteurs les idées et les propositions émanant de personnalités autorisées et expérimentées.

Pour bien faire apparaître le caractère particulier de ces publications, les notes qui leur seront consacrées seront éditées dans une série spécifique intitulée "Contribution au débat européen". Chacun comprendra ainsi qu'elles ne constituent pas une prise de position officielle de la Fondation.

C'est, dans le cadre des "Notes bleues" de la Fondation, que nous inaugurons, avec le présent texte, cette série appelée très prochainement, à être enrichie.

Jean-Dominique GIULIANI
Président de la Fondation Robert Schuman

Sommaire

Introduction	4
Résumé	8
Summary	12
I. Donner à l'Europe les moyens d'agir	16
I.1 L'urgence de la réforme	16
I.2 Le besoin et la demande d'une Europe politique.....	19
2. En concrétisant les acquis institutionnels du projet de Constitution	26
2.1 Bâtir sur les résultats de la Convention	26
2.2 Pérenniser dès que possible l'accord institutionnel.....	32
3. Et en ouvrant dès 2007 un débat démocratique sur les politiques de l'Union.....	38
3.1 Refonder les politiques de l'Union	38
3.2 Un mandat incluant tous les sujets clés de l'action européenne	39
3.3 Des modalités de révision assouplies	40
Annexes	42
Le Traité institutionnel.....	73

Introduction

promise. On aura alors fait le choix de l'Europe Espace, chère notamment aux Britanniques. Au risque de provoquer, je ne vois aucun inconvénient, dans ce cadre-là, à élargir l'Union à tous les pays qui auront manifesté la volonté d'en faire partie et qui respecteront l'acquis communautaire. A ce compte là, pourquoi ne pas intégrer bien évidemment les Balkans occidentaux, mais aussi des pays tels que la Turquie, l'Ukraine, la Moldavie, la Biélorussie, la Géorgie. Et pourquoi pas le Liban, Israël ou le Maroc ?

Deux conceptions de l'Europe que l'on tente depuis des décennies d'amalgamer traditionnellement : l'Europe Espace et l'Europe Puissance.

Que de fois n'a-t-on pas dit qu'avant d'élargir il fallait approfondir ! Lors de la ratification du Traité d'Amsterdam, je me souviens même que l'Assemblée nationale avait voté en 1999 un amendement du Gouvernement précisant la nécessité « de la réforme des institutions européennes avant la conclusion des premières négociations d'adhésion. ». Tout cela est resté lettre morte et explique en partie le « non » au référendum français : l'élargissement aux dix nouveaux pays avait été mal expliqué et les éventuels élargissements à venir ont lourdement pesé sur le débat.

Les années 2007-2008 sont, à mon sens, celles de la dernière chance pour tenter de concilier les objectifs de l'Europe Espace et de l'Europe Puissance, autrement dit, pour construire l'Europe politique à 27.

Soit l'Union saura réformer ses institutions, soit l'Europe politique à 27 est définitivement com-

Dans cette hypothèse, l'Europe Puissance à laquelle nous aspirons ne pourrait se reconstruire que sur des bases nouvelles. La zone euro en serait le cadre le plus approprié. On m'objectera qu'à ce stade le Royaume-Uni n'en ferait pas partie, ni la quasi-totalité des nouveaux entrants. A cela, je réponds que la zone euro n'est fermée à personne et que la fermeté de cette décision aurait l'avantage de réveiller les consciences et de mettre fin à l'hypocrisie et au règne de l'ambiguïté. Elle constituerait même une incitation pour ceux qui jusqu'à là ne voulaient pas entrer dans la zone euro, à y participer. On ne peut pas avoir un pied dedans et un pied dehors.

Tel n'est pas mon souhait. Il est encore possible d'éviter cette voie, à condition que l'on fasse preuve dans toute l'Union d'une détermination politique majeure et d'une volonté de dialogue intense.

Cet ouvrage est le fruit de nombreux échanges que j'ai pu avoir avec tous mes partenaires européens. Il tente de concilier la nécessité de préparer, à partir de la « feuille de route » qui sera établie par la présidence allemande au premier

Introduction

semestre de l'année 2007, un texte nouveau qui soit acceptable par les dix-huit pays qui ont déjà ratifié le projet de Constitution, avec celle de tenir compte des référendums français et néerlandais.

Il tente aussi d'éviter de rouvrir un débat institutionnel interminable et sans issue : les dix-huit pensent à juste titre que le futur texte devra avoir pour base le texte élaboré et approuvé par la Convention. Pour autant, ils peuvent admettre qu'il faille trouver un compromis qui se limite à un strict traité institutionnel éliminant l'essentiel des parties III et IV.

Afin de faciliter la compréhension de ma démarche, le plus simple est de vous soumettre l'intégralité du texte auquel je pense, plutôt que d'en rester aux seuls principes et commentaires. J'espère que ce travail pourra contribuer utilement à faire avancer le débat indispensable pour la sauvegarde de l'Europe politique que nous voulons.

A l'heure où l'Europe doit défendre ses valeurs dans le monde, à l'heure où émergent de nouvelles puissances, telles que la Russie, la Chine, l'Inde ou le Brésil, à l'heure où sur notre continent montent partout des menaces populistes, nationalistes et xénophobes, à l'heure où le modèle européen fondé sur la paix et la démocratie est envahi partout dans le monde, nous n'avons qu'un devoir : réussir.

Résumé

une efficacité et une légitimité nouvelle suppose une sortie par le haut du processus constitutionnel. La France a, de ce point de vue, une responsabilité particulière d'initiative et de proposition, tant du fait du "non" au référendum du 29 mai 2005, qu'en tant que pays fondateur.

L'Europe politique n'a jamais été aussi nécessaire.

Nous vivons dans un monde dangereux : menaces terroristes, prolifération nucléaire, persistance de zones de conflits au Moyen-Orient, en Afrique ou en Asie, déséquilibres démographiques, concurrence économique acharnée et montée en puissance irreversible des pays émergents, tensions énergétiques et risques écologiques majeurs. La seule manière, pour nous, d'exister dans ce contexte et de contribuer à un monde plus solidaire et plus stable est d'unir nos forces et nos atouts, de nous rassembler. Gérer efficacement les enjeux d'aujourd'hui et de demain ne demande pas, en effet, moins d'Europe, moins de solidarité européenne, mais, au contraire, plus d'Europe, plus de solidarité. C'est la demande dominante des opinions européennes.

Il faut d'urgence - car le monde ne nous attend pas - organiser l'Union d'une façon plus efficace et démocratique, répondre aux aspirations des citoyens européens à une Europe plus proche, en phase avec leurs besoins, contribuant à tirer parti des atouts de la mondialisation et à en maîtriser les excès. Le sens du projet européen doit être ainsi refondé.

Depuis l'échec des référendums français et néerlandais, l'Union européenne est entrainée dans une spirale dépressive. Retrouver l'élan, lui donner

Ma conviction première est que, pour réussir et convaincre, il faut traiter d'une façon distincte la question des institutions - le texte du projet de Traité constitutionnel n'a pas fait, de ce point de vue, l'objet de contestations sérieuses - et celle des politiques, qui suppose un examen plus en profondeur, un débat ouvert afin de prendre en compte l'évolution nécessaire de l'action commune en matière, par exemple, de politique sociale, d'immigration, d'énergie, de culture ou de gouvernance économique.

S'agissant des institutions, je propose, dès à présent, un nouveau texte qui, sous la forme d'un Traité institutionnel, reprendrait toutes les dispositions de la partie I du projet de Constitution, relative aux institutions, c'est-à-dire l'essentiel des nouveautés par rapport aux traités en vigueur, augmenté des dispositions institutionnelles de la partie III, nouvelles par rapport aux traités existants et indispensables à la mise en œuvre de la partie I. Il s'agit précisément de compléter la partie I par les dispositions relatives : au service européen pour l'action extérieure ; au vote à la majorité qualifiée en matière de PESC ; à l'actualisation des "missions de Petersberg" dans le domaine de la sécurité et de la défense ; à la "coopération structurée" en matière de défense ; aux nouvelles règles d'établissement du budget annuel ; à la procédure de révision simplifiée. Je propose, en outre, que

la nouvelle procédure prévue par le Traité constitutionnel pour les coopérations renforcées, ainsi que l'extension de la majorité qualifiée et de la procédure législative ordinaire, soient intégrées dans des protocoles additionnels. Enfin, je suis partisan d'inclure au Traité institutionnel, d'une manière ou d'une autre, la Charte des droits fondamentaux, qui constitue un élément important de l'Europe politique dont nous avons besoin.

Pour aboutir au double objectif poursuivi, je propose une méthode et un calendrier précis. Il convient qu'une Conférence Intergouvernementale (CIG), associant la Commission et le Parlement européen, soit mise en place pour traiter la question institutionnelle dès le Conseil européen du mois de juin prochain, qu'elle conclue ses travaux avant la fin de l'année 2007 afin de déboucher sur un projet de Traité institutionnel dont la ratification parlementaire (sauf en Irlande, où le référendum est obligatoire), au cours du même mois dans tous les pays de l'Union qui l'estiment nécessaire, devra s'achever avant la fin de l'année 2008. Par ailleurs, les discussions relatives aux politiques de l'Union, qui intégreront nécessairement les avancées contenues dans le projet de Constitution, devront être engagées dans le cadre de la CIG dès 2007 et conclues au plus tard d'ici 2009, pour être ratifiées en 2010. Les élections européennes du mois de juin 2009 seront ainsi l'occasion d'un grand débat démocratique sur les politiques.

Je propose que ces discussions, sur les institutions comme celles sur les politiques, associent étroitement le Parlement européen et les parlementaires, européens et nationaux, dans le cadre de réunions interparlementaires régulières -au moins tous les deux mois.

Entre le maintien du texte, défendu par les uns, et sa remise à plat souhaitée par les autres, cette proposition est, à mon sens, susceptible de faire converger les points de vue des différents partenaires si chacun y met un peu du sien : les 18 Etats qui ont ratifié le projet initial et qui représentent 56 % de la population de l'Union ; la France et les Pays-Bas, qui ont voté "non" en 2005 ; les 7 pays qui, pour des raisons diverses, n'ont pas encore soumis à ratification le texte qu'ils ont pourtant approuvé en juin 2004.

Summary

idea of the European project has therefore to be renewed.

Since the failure of the French and Dutch referendum the European Union has been led into a spiral of depression. Finding the necessary impetus to make the Union efficient and renew its legitimacy implies finding a solution which improves on the constitutional procedure. As far as this is concerned France has the specific responsibility of initiative and proposal due as much to the "no" to the referendum on 29th May 2005 as to its role as founder country.

We live in a dangerous world : terrorist threats, nuclear proliferation, ongoing conflicts in the Middle East, Africa and even Asia, demographic imbalance, aggressive economic competition and the irrevocable rise to power of the emerging countries, tension due to the energy issue, major environmental dangers. The only way for us to continue within this context and to help towards a more responsible and stable world is to pool our strengths and advantages – to rally together. The efficient management of these questions today and in the future does not require less Europe, less European solidarity; on the contrary, more solidarity, more is required of Europe. This is the overriding request on the part of European public opinion.

This is why I believe that political Europe is necessary now more than ever before: it is a matter of urgency – because the world will not wait for us – to organise the Union efficiently and democratically, to fulfil the aspirations of European citizens for a more familiar Europe that meets their requirements, taking advantage of globalisation and controlling excesses. The

Firstly I believe that to succeed and convince the issue of the institutions has to be dealt with quite distinctly – the draft Constitutional Treaty was not challenged seriously from this point of view – likewise of the policies which implies a more in-depth examination, an open debate to evaluate the developments required in joint areas of action such as social policy, immigration, energy, culture or economic management.

With regard to the institutions I suggest that a new text be drawn up immediately which, in the shape of an Institutional Treaty, would take over all the measures in part I of the Constitution with regard to the institutions, i.e. most of what is new with regard to the present treaties, in addition to the institutional measures included in part III, which are new as far as the existing treaties are concerned and vital for the application of part I. Indeed this means completing part I with the measures relative to European external activities; to the qualified majority vote with regard to the CFSP; to the updating of the "Petersberg Missions" in the area

of security and defence; to "structured co-operation" in terms of defence, to the new rules establishing the annual budget; to the simplified revision procedure. I then propose that the new procedure laid out in the Constitutional Treaty with regard to enhanced co-operation as well as the extension of the qualified majority and the ordinary legislative procedure be integrated into additional protocols. Finally I am in favour of integrating the Charter of Fundamental Rights into the Institutional Treaty in whatever form, since this comprises a major element of the political Europe we so much require.

In order to achieve this twofold objective I should like to put forward a methodology and a detailed calendar of events. This would require the establishment of an Intergovernmental Conference (IGC) bringing together the Commission and the European Parliament to deal with the institutional issue at the European Council in June – the IGC would finish work at the end of 2007 leading to a draft Institutional Treaty whose ratification by parliament by all the Member States in the same month would be completed by the end of 2008. In addition to this discussions relative to the Union's policies which will necessarily integrate the improvements made in the draft Constitution should be started by the IGC in 2007 and be concluded by 2009 at the latest and ratified in 2010. The European elections of June 2009 will therefore be an opportunity for a major democratic debate on policies.

I suggest that these discussions on the institutions as well as on the policies include the close co-operation of parliamentarians, both European

and national within the framework of regular inter-parliamentary meetings – at least every two months.

To my mind this proposal might serve as a centre point for the various points of view of the different players involved if everyone makes an effort – this covers those who want to maintain the text as it is and those who want to rewrite it completely : the eighteen States who have already ratified the initial project representing 56 % of the Union's population; France and the Netherlands who voted "no" in 2005; the seven countries who for various reasons still have not submitted the text for ratification which they did however approve in June 2004.

1 Donner à l'Europe les moyens d'agir

même les plus grands, n'aurait un poids suffisant vis-à-vis des géants du monde. Nous resterions alors chacun face à nous-mêmes, dans une interrogation morose sur les causes de notre déclin et de notre situation de dominés”

Et l'on constate déjà, depuis le coup d'arrêt qu'a représenté l'échec du printemps 2005, que la voix de l'Europe dans le monde s'est trouvée affaiblie au sein du concert des nations.

1.1 L'urgence de la réforme

Nous avons plus que jamais besoin d'une Europe forte.

Cette Europe forte ne peut exister sans un cadre d'action renouvelé, adapté aux changements de contexte majeurs intervenus depuis une quinzaine d'années : consolidation de la paix et de la démocratie en Europe, évolutions de la « demande d'Europe », élargissement, nouveaux défis de la mondialisation. Chaque jour, chaque mois qui passe sans que l'Europe ne se réforme en profondeur, c'est autant de terrain perdu, collectivement, en matière économique et sociale, comme pour notre influence dans le monde.

J'entends encore les mots prononcés par le Président Valéry Giscard d'Estaing lors de la séance inaugurale de la Convention, le 28 février 2002 : ils restent d'actualité :

“Si nous échouions, chaque pays retournerait à une logique de libre échange. Aucun de nous,

En tant que responsable politique, je ne peux accepter que notre destin soit dominé, décidé, par d'autres, en dehors de l'Europe. C'est de notre avenir collectif qu'il s'agit : conforter en interne le modèle social européen - la solidarité, la justice sociale, le développement durable - ; nous redonner collectivement des marges de croissance économique ; assurer notre sécurité ; défendre dans le monde nos intérêts et nos valeurs.

Il y a urgence. Ouvrons les yeux sur le monde qui nous entoure, au-delà de notre pré carré européen. Nous nous trouvons dans un contexte mondial de plus en plus difficile et dangereux : concurrence économique acharnée, déséquilibres démographiques croissants, instabilités politiques, montée des fanatismes et choc des cultures, changement climatique.

Le document “Vision à long terme” établi par l'Agence européenne de défense (octobre 2006), complété par des analyses prévisionnelles, démographiques et économiques, met en lumière les tendances mondiales “ourdies” prévisibles d'ici à 2025 (et à 2050 pour certains exercices) et les défis qu'elles constituent pour l'avenir de l'Europe. Les Européens représenteraient au plus 6 % de

1 la population mondiale en 2025 - et la France moins de 1 % ; l'âge moyen en Europe serait de 45 ans. Au contraire, la population africaine augmentera très fortement : les Africains qui sont actuellement 906 millions seraient 1,43 milliard en 2025. La population des Etats-Unis continuerait à croître sensiblement (298 millions à l'heure actuelle et 350 millions prévisibles pour 2025). Par ailleurs, sur le plan économique, la Chine serait en 2025 la première, ou la deuxième, puissance mondiale suivie par l'Inde, tandis que l'Europe continuerait à connaître une croissance modeste. Globalement, avec toutes les incertitudes liées aux prévisions, le PIB européen, qui équivaut actuellement à celui des Etats-Unis, pourrait se situer à environ la moitié de celui-ci en 2050. L'Europe, qui représente environ six fois l'économie chinoise en 2006, n'atteindrait pas la moitié du PIB chinois vers 2050 ; le PIB français pourrait équivaloir, à cet horizon, à celui d'une Province chinoise⁽¹⁾.

Donner à l'Europe les moyens d'agir

L'élargissement a renforcé le poids relatif de l'Europe dans le monde⁽²⁾. Mais il n'est pas, de ce point de vue, suffisant par lui-même, et, par ailleurs, il accentue encore la nécessité d'une réforme du fonctionnement de l'Union.

La seule manière pour nous d'exister dans ce contexte et de contribuer à un monde plus solidaire et plus stable, est d'unir nos forces et nos atouts, de nous rassembler. Au rythme des évolutions du monde, il ne nous reste sans doute que peu d'années pour nous organiser au niveau européen. Il est fortement probable que si nous ne sommes pas capables de le faire dans les dix ans, nous serons durablement, et peut être définitivement, marginalisés.

(1) Voir prévisions évolutions démographiques et économiques relatives en annexe 4.

(2) L'élargissement "donne à l'Union la taille critique par rapport aux géants du monde" (Jacques Chirac, 5 janvier 2007, présentation des vœux du corps diplomatique).

1.2 Le besoin et la demande d'une Europe politique

Gérer efficacement les enjeux clés d'aujourd'hui et de demain ne demande pas en effet moins d'Europe, moins de solidarité ; mais au contraire plus d'Europe, plus de solidarité : une Europe plus démocratique, plus visible, plus de partage de souveraineté. Nous avons plus que jamais besoin d'une Europe politique. Et c'est d'ailleurs l'orientation globale de la demande des citoyens européens, exprimée régulièrement, à travers la diversité et la multiplicité des souhaits ou craintes, qui, ensemble, convergent et tracent les contours d'une Europe plus intégrée. Ce n'est pas un "non" à l'Europe, mais le souhait d'une autre Europe : Europe plus sociale et promotion de l'emploi ; harmonisation progressive, sur certains points clés, des règles fiscales et sociales ; défense des services publics ; diplomatie commune capable d'affirmer le point de vue européen vis-à-vis des hyperpuissances mondiales, américaine aujourd'hui, chinoise ou indienne demain ; lutte commune contre le terrorisme et la grande criminalité ; action conjointe en matière de sécurité sanitaire ; développement d'une recherche européenne plus intégrée ; renforcement de l'action commune en matière d'environnement, etc.

Cette demande, en France et dans les autres pays de l'Union, d'une Europe plus intégrée, persiste, dans la durée, à travers toutes les enquêtes d'opinion disponibles. Les "non" français et néerlandais n'ont pas modifié sensiblement les points de vue de nos concitoyens européens. Le dia-

gramme figurant en annexe 5 – issu des résultats d'une enquête réalisée en février et mars 2006⁽³⁾ montre que les Européens souhaitent très majoritairement une Europe politiquement plus intégrée, dans tous les principaux domaines de l'action susceptible d'être engagée au niveau de l'Union. Il confirme aussi que les Français sont encore plus demandeurs que la moyenne des Européens, notamment en matière de lutte contre le terrorisme, de promotion de la démocratie et de la paix dans le monde, de lutte contre le crime organisé. Il montre également que les Français – critiques de la dimension, à leur sens, "technocratique" de l'Union – appellent de leurs vœux, plus encore que la moyenne des Européens, un renforcement de la citoyenneté européenne, de la dimension spécifiquement politique de l'Europe (droit de vote des Européens aux élections nationales, élection directe d'un président de l'Union par les citoyens, une Constitution européenne). Dans le même esprit, on sait que les Français demandent, dans leur grande majorité, que l'Europe soit "plus sociale"⁽⁴⁾.

Donner à l'Europe les moyens d'agir

S'agissant de l'opinion des Européens⁽⁵⁾ sur le rôle que pourrait jouer l'Europe comme acteur mondial, une récente enquête de la Fondation Bertelsmann apporte un éclairage complémentaire important, dans la mesure où elle met clairement en lumière les différences entre les opinions publiques des divers Etats membres. Sans surprise, les citoyens du Royaume-Uni voient encore leur pays dans le rôle d'acteur mondial, et non pas l'Union européenne, alors que les réponses des Allemands indiquent la tendance opposée.

Aux besoins reconnus et à ces multiples

demandedes de l'opinion européenne, et de beau-coup de responsables socio-économiques – syndicats⁽⁶⁾, employeurs⁽⁷⁾, associations, confessions religieuses⁽⁸⁾ – les gouvernements européens n'ont malheureusement pas été collectivement en mesure, depuis au moins quinze ans, de répondre concrètement ; ou bien ils y ont répondu très insuffisamment, incapables de se mettre d'accord sur de nouveaux partages de souveraineté, renvoyant toujours à plus tard l'approfondissement nécessaire de l'Union, alors même que le processus de l'élargissement avançait inexorablement. De même la forte demande d'information des citoyens sur l'Europe n'a pas été prise en compte, ou de façon beaucoup trop timide. L'absence de réponse aux demandes de l'opinion en matière européenne est une composante importante de la coupure plus générale des opinions publiques vis-à-vis du politique.

C'est cette incapacité à aller franchement de l'avant en matière européenne, à s'adapter à des besoins nouveaux, à proposer une vision commune, un sens, une nouvelle ambition, qui, affaiblissant l'action de l'Europe, et diluant, pour beaucoup de nos concitoyens, l'idée même de la construction européenne, est, selon moi, largement à l'origine de la désaffection actuelle de l'opinion par rapport à l'Europe. C'est essentiellement un problème d'offre et non de demande⁽⁹⁾. C'est le manque d'Europe, et non pas le trop d'Europe.

Cela ne veut pas dire, bien au contraire, que l'Europe doive tout faire – elle s'est parfois exagérément dispersée –, mais qu'elle doit avoir les moyens d'agir dans les domaines où l'attendent les citoyens, où nous ne sommes efficaces qu'en-

(6) Confédération européenne des syndicats, 15 mars 2006 : (...)"Il est temps de regarder la réalité en face : les raisons pour lesquelles la Stratégie de Lisbonne ne fonctionne pas résident dans le manque de véritable coopération et de rôle directeur en Europe".

(7) UNICE, 6 novembre 2006 : "Dans un contexte de Globalisation croissante, d'évolutions technologiques rapides et de vieillissement démographique, l'Europe doit être capable d'action rapide et décisive".

(8) Commission des épiscopes de la Communauté européenne (COMECE), 11 octobre 2006 : " Mondialisation, élargissement, immigrations : les défis devant lesquels l'Europe se trouve aujourd'hui suscitent des craintes inédites. Dans ce contexte d'incertitude, le devoir de l'Eglise est d'explorer les sources de ces craintes et d'informer les catholiques à l'engager pour soutenir l'Europe dans sa construction politique et démocratique".

(9) Conclusions de l'enquête qualitative Eurobaromètre (Institut CSA pour la France), février-mars 2006 : "On peut penser que les réticences, les critiques ou le déenchantement qui s'expriment actuellement à l'égard de l'Union européenne proviennent moins d'une faiblesse de "demande" d'Europe que de l'absence perçue d'une "offre" de dessin et de projet politique séduisants, stimulants, et visibles pour les citoyens."

Donner à l'Europe les moyens d'agir semble, en assurant un pilotage commun, cohérent, de priorités décidées collectivement⁽¹⁰⁾. C'est parce que les gouvernements européens ont collectivement choisi de maintenir l'Europe à l'écart des domaines dans lesquels son action serait la plus opportune, qui touchent directement à des pouvoirs "régiens" des exécutifs nationaux – la politique étrangère, la gouvernance économique... – qu'elle a été conduite à se focaliser sur l'achèvement du marché intérieur, ce qui recouvre parfois des sujets qui pourraient relever de la subsidiarité ; de ce fait le projet européen a perdu de sa lisibilité.

- L'insuffisance en termes de moyens, - ou liée à la volonté politique des Etats - qui handicape l'action de l'Europe se constate pour la plupart des sujets clés pour notre avenir ; la liste est longue : - s'agissant de la gouvernance économique, on sait depuis longtemps que l'Union monétaire ne trouvera sa pleine efficacité, en termes de croissance et d'emploi, que si elle est accompagnée d'une véritable coordination des politiques économiques à l'échelle de l'Europe, notamment budgétaire, et progressivement fiscale ; - de même les politiques de l'immigration ne peuvent être gérées correctement qu'au niveau européen. Nicolas Sarkozy vient de proposer⁽¹¹⁾ une véritable politique commune d'asile et d'immigration, un pacte européen pour l'immigration, une procédure d'asile commune ; dans cet esprit, il conviendrait de mettre en place des centres consulaires communs, y compris pour la délivrance des visas ; de même les questions relatives à l'immigration légale devraient être régies par la règle de la majorité qualifiée⁽¹²⁾ ;

- en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et la criminalité internationale, il nous faut incontestablement une coopération plus approfondie. Par exemple, le passage à la majorité qualifiée et à la codécision de la coopération policière et judiciaire pénale⁽¹³⁾, un parquet européen et une police européenne des frontières ;

- sur le plan de la recherche, nous ne pourrons peser efficacement par rapport à nos principaux concurrents mondiaux que si nous mutualisons fortement nos efforts dans les secteurs prioritaires ;

- dans le domaine énergétique, nous avons plus que jamais besoin d'une politique commune afin d'assurer, dans l'avenir, la sécurité de nos approvisionnements et notre indépendance énergétique ; c'est le sens des propositions qu'a faites Dominique de Villepin à Berlin⁽¹⁴⁾. De même en matière d'enjeux de sécurité liés à la santé publique, ou encore dans le domaine spatial ;
- s'agissant de l'action internationale diplomatique, culturelle ou environnementale – et de la défense, ce n'est qu'en rapprochant progressivement nos diplomatie nationales, à travers un véritable "pacte de convergence" - c'est ce que j'avais proposé à la Convention dans le cadre du groupe de travail sur l'action extérieure de l'Union - que nous serons écoutés et respectés dans le monde.

A contrario, dans les domaines où l'Europe est rassemblée, le système fonctionne, nous sommes efficaces et écoutés. Quitte à ce que les progrès se réalisent à travers des avant-gardes, progressivement rejointes par les autres Etats membres.

⁽¹⁰⁾ Passerelle de l'article 42 du traité actuel, sur l'Union européenne.

⁽¹¹⁾ Le 10^e forum International de la Fondation Bertrand, 22 septembre 2006.

⁽¹²⁾ Conseil des ministres de l'Intérieur, Madrid, 29 septembre 2006.

⁽¹³⁾ Passerelle de l'article 67 du traité actuel, instituant la Communauté européenne.

Pour avancer concrètement dans les domaines essentiels, débattus depuis longtemps, qui correspondent à la demande de l'opinion et aux besoins réels de notre continent, nous avons impérativement besoin d'un cadre institutionnel reformé, permettant une capacité d'impulsion, facilitant la prise de décision, assurant une visibilité et une transparence suffisante de l'action commune, rendant possible une certaine pérennité des politiques engagées, en même temps qu'un contrôle politique renforcé, notamment parlementaire.⁽¹⁵⁾

Donner à l'Europe les moyens d'agir

Nous avons connu dans le passé, au niveau national, la même nécessité d'une réforme institutionnelle en profondeur ; elle a été réalisée avec succès dans le cadre de la Ve République. Le même esprit de renouveau et d'efficacité doit nous guider au niveau européen. Des institutions faibles, c'est la garantie de politiques faibles.

Il y a urgence, car le risque existe d'une transformation progressive de la "maladie de langueur" dont souffre l'Europe depuis dix-huit mois en un processus de désintégration. Comme il y a une dynamique de l'intégration, il peut y avoir une dynamique de la désintégration. Nous en serions collectivement responsables.

(15) Robert Schuman devant le Conseil de l'Europe le 10 décembre 1951 : "Aboutir à quoi ? A donner l'Europe d'institutions politiques communes facilitant (...) l'unité d'action et la cohésion dont l'Europe a besoin pour vivre et pour se défendre".

2 En concrétisant les acquis institutionnels du projet de Constitution

2.1 Bâtir sur les résultats de la Convention

Les têtes de chapitre de la Déclaration du Conseil européen de Laeken de décembre 2001 restent d'actualité : renforcement de la démocratie européenne, nouveau rôle de l'Europe dans un environnement mondialisé, nécessité de répondre aux attentes du citoyen européen (en particulier par une meilleure définition des compétences, la simplification des instruments de l'Union, davantage de transparence et d'efficacité). A partir de ce mandat, et à l'issue d'un processus long, patient, complexe, transparent et participatif – auquel les parlementaires nationaux ont, pour la première fois, fortement contribué – le texte proposé par la Convention au terme de ses travaux (février 2002–juin 2003) a répondu aux priorités exprimées par le Conseil européen. La négociation entre gouvernements au sein de la CIG qui lui a succédé, et qui a abouti sous présidence irlandaise en juin 2004, a confirmé l'essentiel du texte proposé.

Au final, le projet de Constitution signé à Rome le 29 octobre 2004 par l'ensemble des pays de l'Union - qui engage les gouvernements de tous les Etats membres - sans être parfait, c'est un équilibre politique entre des acteurs multiples - représente un progrès considérable par rapport à la situation actuelle. Ce texte est destiné à rester un texte fondamental, quel que soit son destin ultime. Il va d'ailleurs sensiblement au-delà de ce que l'on pouvait espérer au départ : définition des objectifs et des valeurs clarifiée ; présidence stable du Conseil européen ; élection du Président de la Commission par le Parlement européen ; Commission resserrée à partir de 2014 ; renforcement du rôle des parlements nationaux à travers l'introduction du mécanisme d'"alerte précoce" pour le contrôle de subsidiarité ; ministre des Affaires étrangères et service diplomatique commun ; personnalité juridique conférée à l'Union et simplification de l'architecture d'ensemble (suppression des trois piliers) ; droit d'initiative populaire ; facilitation de la prise de décision à travers l'extension très importante de la majorité qualifiée et de nouvelles règles de vote au sein du Conseil ; rééquilibrage et simplification des règles de décision au sein du Conseil des ministres ; renforcement du rôle du Parlement européen en matière législative et budgétaire ; simplification de la répartition des compétences et des instruments législatifs ; introduction de compétences européennes nouvelles – partagées avec les Etats membres – en matière énergétique, spatiale et dans le domaine de la santé publique pour les "enjeux communs de sécurité" ; compétences d'appui complémentaires en matière de sport, de tourisme, de protection civile, de coopération administrative ; clause de défense mutuelle et clause de solidarité ; facilitation des

coopérations renforcées et possibilité d'une "coopération structurée" permanente dans le domaine de la défense.

Le compromis qui a permis cet ensemble d'avancées représente donc un pas en avant décisif, même si, sur certains aspects institutionnels il devra être complété ultérieurement. C'est notamment le cas pour la composition de la Commission : comme l'a souligné Nicolas Sarkozy dans son intervention du 8 septembre dernier à Bruxelles⁽¹⁶⁾, le principe de la rotation égalitaire des Etats qui figure dans le projet de Constitution, sans aucune prise en compte de leur importance démographique relative, pose un problème majeur de légitimité. Il faudra revenir sur ce point en ayant pour objectif une Commission représentative des équilibres européens. Il faudra aussi à l'avenir faire évoluer le mode d'élection du Parlement européen, afin de renforcer sa dimension européenne, par exemple à travers l'élection d'une partie de ses membres sur des listes transnationales. De même les domaines qui restent dans le projet de Constitution à l'unanimité pourraient à l'avenir, pour la plupart d'entre eux, être régis par une règle de majorité super-qualifiée. Par ailleurs, le mode de révision devra être amendé pour réservé l'unanimité aux seules règles fondamentales. Enfin, je continue à penser qu'il faudra à terme fusionner les fonctions de Président du Conseil européen et de Président de la Commission, ce que le texte actuel du projet de Constitution rend possible⁽¹⁷⁾.

⁽¹⁶⁾ Bruxelles, Bibliothèque Solvay, 8 septembre 2006, devant les Amis de l'Europe et la Fondation Robert Schuman.

⁽¹⁷⁾ "Un Président pour l'Europe", Pierre Lequiller, Fondation Robert Schuman, janvier 2003 et "La Constitution européenne : le pari gagné de la Convention sur l'avenir de l'Europe", Pierre Lequiller (Assemblée nationale, juillet 2003).

d'une Europe politique, par opposition à une vision d'inspiration anglo-saxonne qui ambitionnerait de limiter l'Europe à un grand marché. L'idée même d'une "constitution" pour l'Europe vient d'une initiative française.⁽¹⁸⁾ Il serait totalement absurde de ne pas tout faire pour préserver les progrès sur lesquels un accord a pu se dégager, au prix de très longues et difficiles négociations. L'étude établie par les services de la Commission sur le "coût de l'absence de Constitution"⁽¹⁹⁾ souligne clairement que l'Europe "fonctionnerait avec davantage de démocratie et d'efficacité, à la fois sur le plan interne et externe"⁽²⁰⁾.

Le projet de Constitution est à présent ratifié par 18 Etats membres, y compris la Bulgarie et la Roumanie, représentant les 2/3 des Etats membres et la majorité absolue (56,08 %) de la population de l'Union à 27. Dans les discussions acquelles, une grande majorité des partenaires qui se sont exprimés⁽²¹⁾ souhaite que la Constitution reste la base du futur règlement du processus constitutionnel. Par ailleurs, remettre en cause telle ou telle partie du texte pourrait risquer de compromettre l'ensemble, fruit d'un équilibre complexe et fragile fait de concessions réciproques et croisées. Ne rurons pas la "boîte de Pandore". C'est particulièrement vrai pour la première partie, fixant la répartition des rôles et l'équilibre des pouvoirs.

Par ailleurs, le rejet du projet de Constitution au printemps 2005 par les Français et par les Néerlandais n'a pas porté sur les dispositions institutionnelles, qui ont été très peu contestées. Le débat a porté surtout - même si les situations nationales ne se recoupent pas totalement - sur les politiques et l'orientation de l'action actuelle de l'Union, souvent jugée insuffisamment sociale



En concrétisant les acquis institutionnels du projet de Constitution

⁽¹⁸⁾ Discours du Président Jacques Chirac devant le Bundestag, 27 juin 2000.

⁽¹⁹⁾ Document de travail de la Commission, 22 novembre 2006.

⁽²⁰⁾ Margot Wallström, vice-présidente de la Commission, 22 novembre 2006, devant la commission des Affaires institutionnelles du Parlement européen.

⁽²¹⁾ Voir annexe I, "L'état du débat".

2

En concrétisant les acquis institutionnels du projet de Constitution

et trop économique. Les "non" constituent d'ailleurs de ce point de vue un malentendu total puisqu'ils ont abouti concrètement à maintenir le cadre actuel de l'action de l'Europe, la cantonnant dans un rôle encore essentiellement économique, en donnant ainsi raison aux partisans d'une Europe ultralibérale⁽²²⁾.

Les sondages, effectués en France après le référendum du 29 mai 2005, indiquent que les quatre premières motivations du "non" seraient, par ordre d'importance : un mécontentement vis-à-vis de la situation économique et sociale, le caractère jugé "trop libéral" de la Constitution, le souhait de renégocier une meilleure Constitution, l'opposition à l'entrée de la Turquie. Rien ne concerne à cet égard les dispositions relatives aux institutions. Il apparaît d'ailleurs que les Français restent attachés à l'idée d'une Constitution pour l'Europe⁽²³⁾, tout en souhaitant en majorité qu'elle soit renégociée⁽²⁴⁾. L'enquête d'opinion "Quelle Europe voulez-vous ?" – menée par les députés membres de la Délegation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale, dans leurs circonscriptions à l'automne 2005, a montré un fort attachement au principe d'une Constitution européenne, comme le souhait d'une plus grande lisibilité du projet européen. Les derniers éléments d'enquête rendus publics (Eurobaromètre n°66, 18 décembre 2006) indiquent que le soutien à la Constitution se renforce dans les pays n'ayant pas ratifié (ceux qui ne se sont pas prononcés, plus ceux qui ont dit non) : 53 % d'opinions favorables, contre 47 % au printemps.

(22) Résultat de l'étrange et stérile mariage de fait entre les témoins du "non", venus, d'une part, d'une partie de la gauche ainsi que de l'extrême-gauche – Laurent Fabius, Marie-George Buffet et Olivier Besancenot – et, d'autre part, de la droite souverainiste et de l'extrême-droite – Philippe de Villiers et Jean-Marie Le Pen.

(23) Enquête Eurobaromètre de juillet 2006 : 62 % des Français seraient favorables à l'idée d'une Constitution européenne et 59 % des Néerlandais (61 % des Européens).

(24) Enquête Eurobaromètre de décembre 2005 : 65 % des Français souhaiteraient que la Constitution européenne soit renégociée.

les sujets à caractère social dans l'information télévisée pendant cette période, pouvant contribuer à établir un lien entre l'Europe et les problèmes sociaux⁽²⁵⁾.

En tout état de cause, au-delà même du résultat incontournable du vote, il convient de tenir politiquement le plus grand compte du contenu des discussions, très nourries, très diverses, qui se sont développées à l'occasion des processus de ratification. Elles sont le reflet de l'intérêt de nos concitoyens pour l'Europe ; elles ont manifesté la demande très forte d'une Europe plus proche, répondant mieux aux attentes des gens, capable d'apporter des solutions concrètes face aux défis de la mondialisation, en même temps qu'à une demande de sens.

Les données de base qu'il convient de garder à l'esprit pour débattre avec nos partenaires d'une solution à l'impasse actuelle sont par conséquent les suivantes :

- il est impossible de faire revoter les Français et les Néerlandais sur le même texte et il faut impérativement tenir compte, dans la solution qui sera retenue, des préoccupations et des souhaits politiques exprimés par l'opinion, notamment lors des campagnes référendaires ;

- il est urgent de trouver un accord sur le plan institutionnel pour que l'Union puisse fonctionner plus efficacement, et qu'une nouvelle dynamique soit donnée ;
- engager à nouveau une négociation sur les positions de nature institutionnelle figurant dans le projet de Constitution risquerait de remettre

(25) CEVIFO (étude de juillet 2005, "Comprendre le "Non" français") : C'est une "véritable avancée sociale qui défère dans l'information télévisée" dans les semaines précédant le vote (raintes suscitées par la proposition de directive sur les services, annonces de plans sociaux et de délocalisations, propositions de salariés reclassements de salariés en Roumanie ou à l'île Maurice, mouvements sociaux contre le lundi de Pentecôte, etc.).

2

En concrétisant
les acquis
institutionnels
du projet de
Constitution

en cause les équilibres complexes à partir des-
quels il a été possible d'obtenir un accord. Il ne
faut pas rouvrir la "boîte de Pandore" ;

- 18 Etats membres ont ratifié le texte ; le nouveau Traité devra se baser essentiellement sur le projet de Constitution ;

- les dispositions institutionnelles contenues dans les différentes Parties du projet de Constitution n'ont pas été contestées ;
- les dispositions relatives aux politiques figurant dans le projet de Constitution doivent être revues ; cela nécessite un processus démocratique approfondi, qui prendra du temps.

Ces données, combinées, conduisent à privilé-
gier une approche traitant de façon distincte le
sujet institutionnel et celui des politiques, qui
doivent être clairement présentées comme les
deux volets indissociables d'une solution d'en-
semble : un accord institutionnel – c'est l'urgence,
et c'est possible – qui doit entrer en vigueur
avant les élections au Parlement européen de
2009 ; puis une large discussion démocratique
sur le fond des politiques, ouverte dès 2007 et
conclue avant la fin 2010 en respectant les condi-
tions d'une concertation approfondie.

renouvellement des politiques de l'Union sera
ensuite rendu possible grâce, d'une part, à ces ins-
titutions renforcées et, d'autre part, aux choix poli-
tiques que feront les citoyens européens, notam-
ment à travers les élections au Parlement.

Je propose donc, dès à présent, un nouveau texte
qui, sous la forme d'un Traité institutionnel⁽²⁶⁾,
complété par des protocoles les additionnels rela-
tifs aux institutions, reprendrait toutes les dis-
positions de la partie I du projet de Constitution,
augmenté des dispositions de la partie III (et
ponctuellement de la partie IV) - nouvelles par
rapport aux traités existants - qui apparaissent
indispensables à la mise en œuvre de la partie
I. Le texte nouveau proposé⁽²⁷⁾ s'écarte le moins
possible du texte sur lequel les vingt-cinq se sont
mis d'accord⁽²⁸⁾. Une approche différenciée
entre les dispositions institutionnelles et celles
relatives aux politiques apparaît dans beaucoup
de propositions qui ont été évoquées ces der-
niers mois⁽²⁹⁾.

Le choix opéré pour sélectionner parmi les dis-
positions de la partie III celles qu'il convenait de
retenir dans le nouveau texte a été effectué en
combinant quatre critères principaux : la nature
institutionnelle des dispositions devant figurer
dans le nouveau texte proposé ; la nécessité de
rendre opérationnelles les dispositions de la
partie I, ce qu'elles ne sont pas par elles-mêmes
pour certaines, si on les prive des compléments
figurant dans la partie III du texte actuel ; le souci
d'intégrer le plus possible les fondements prin-
cipaux de l'accord politique obtenu à la
Convention et à la CIG ; l'attention portée à ne
pas surcharger à l'excès la partie I, ce qui ris-
querait de dénaturer son équilibre propre.

La partie I du projet de Constitution répond bien
au besoin d'un nouveau cadre fondamental sus-
ceptible de porter une action européenne plus
démocratique, plus transparente, plus efficace. Le

⁽²⁶⁾ L'expression "Constitution" induit une ambiguïté, en laissant penser que l'Union est un Etat, alors qu'elle reste fondamentalement une fédération d'Etats nations, ayant mis en commun leur souveraineté dans certains domaines, et coopérant dans d'autres.

⁽²⁷⁾ Voir l'annexe 2.

⁽²⁸⁾ En ne reprenant pas l'essentiel des troisième et quatrième parties, on crée deux types de dispositions : d'une part, les règles fondamentales de l'Union qui recouvrent les dispositions institutionnelles, d'autre part les dispositions qui sont relatives aux politiques (et qui resteront provisoirement régies par les traités en vigueur). Cette distinction correspond à une logique matérielle, et pourra permettre de mettre en place des statuts juridiques différenciés.

⁽²⁹⁾ Voir notamment, dans l'annexe I, les priSES de position d'Andrew Duff, Elisabeth Guigou, de Jean-Claude Juncker, Jo Leinen, Pierre Moscovici, Gérard Onesta, Hans-Gert Pöttering, Nicolas Sarkozy et Margot Wallström.

2

L'application croisée de ces critères m'a conduit à intégrer principalement au nouveau texte proposé (soit dans le corps de la partie I, soit dans un protocole additionnel) les dispositions des parties III et IV relatives⁽³⁰⁾ :

- au service européen pour l'action extérieure (figurant à l'ancien article III-296 et inséré à l'article 28) ;
- aux cas de vote à la majorité qualifiée en matière de PESC (figurant à l'ancien article III-300 et inséré à l'article 40) ;
- à l'actualisation des "missions de Petersberg" dans le domaine de la sécurité et de la défense (figurant à l'ancien article III-309 et inséré à l'article 41) ;
- à la "coopération structurée" en matière de défense (figurant à l'ancien article III-312 et inséré à l'article 41) ;
- aux nouvelles règles d'établissement du budget annuel (figurant à l'ancien article III-404 et inséré à l'article 56) ;
- à la procédure de révision simplifiée – dite "clause passerelle générale", permettant de faire passer certains domaines à la majorité qualifiée –, ou à la codécision (figurant à l'ancien article IV-444, inséré dans un nouvel article 6).

nombre d'articles de la partie III, en fonction des domaines concernés), soient intégrées dans des protocoles additionnels⁽³¹⁾.

Le choix ainsi fait des dispositions à reprendre de la partie III sera certainement discuté. Certains pourraient préférer ne pas retenir telle ou telle disposition, ou, à l'inverse, compléter encore le texte proposé. Je souhaite que ma proposition contribue à un travail concret de recomposition du texte, joignant le souhaitable au possible, et pouvant déboucher sur un nouveau projet. Ce qui compte, c'est la méthode : retenir l'objectif d'un Traité institutionnel, conserver la partie I, et, à partir des critères proposés, compléter le texte avec les dispositions de nature institutionnelle figurant dans la partie III.

En ne reprenant pas la partie III dans son ensemble, ne figurent pas dans le texte proposé les innovations importantes relatives aux politiques de l'Union introduites par le Traité constitutionnel (base juridique pour les Services d'intérêt général, clause sociale horizontale, renforcement d'Europol et d'Eurojust, base juridique pour la création d'un parquet européen...). Même si on ne peut que le regretter sur le fond, introduire dans la position de Traité institutionnel des dispositions relatives aux politiques risquerait de rendre difficile, dès le départ, tout accord politique sur le nouveau texte. Il faut faire la part du feu. Une discussion ne serait possible sur ce point que si une tendance forte se dégageait, au cours des consultations qui seront menées par la présidence allemande au cours du premier semestre de l'année 2007, pour reprendre certaines innovations du Traité constitutionnel relatives aux politiques qui seraient jugées politiquement essentielles. Il

En concrétisant les acquis institutionnels du projet de Constitution

⁽³⁰⁾ Une variante technique aurait consisté à ne pas toucher au texte de la partie I, sous réserve d'un toilettage formel, et à insérer l'ensemble des textes récupérés des parties III et IV dans un protocole additionnel unique, relatif aux institutions (mais la lecture en aurait été plus complexe).

⁽³¹⁾ Les protocoles existants (trente-six protocoles annexés à l'actuel projet de traité institutionnel) doivent être maintenus, dans la mesure où ils sont tous des éléments constitutifs de l'accord de juin 2004.

reste en tout cas que l'accord politique intervenu à la Convention et confirmé par la CIG en 2004 sur les avancées relatives aux politiques doit rester la base des discussions qui s'ouvriront ensuite sur ces sujets dans le cadre du débat sur les politiques que je préconise.

2 La question se pose en outre de l'inclusion, ou non, dans le Traité institutionnel de la partie II correspondant à la Charte des droits fondamentaux. Le premier argument qui pourrait être opposé à l'inclusion de la Charte, dans le contexte de la présente proposition, vient de la constatation du caractère "non-institutionnel" de celle-ci. Ensuite, contrairement aux dispositions de la première partie, les articles de la Charte ont été souvent sujets à discussion lors des débats précédant le référendum du 29 mai, même si, sur le fond, la Charte ne représente clairement que des avancées – notamment en matière sociale –, qu'elle constitue un élément politique clé de l'actuel projet de Traité constitutionnel et qu'elle fait déjà partie de l'ordre juridique européen, intégrée par la jurisprudence de la Cour de justice. Politiquement, beaucoup de partenaires majeurs, notamment la Confédération européenne des syndicats, soutiennent très fortement la Charte, mais certains Etats membres y sont fortement opposés.

Il faudrait proposer, lors des négociations qui vont s'engager, l'intégration du texte de la Charte au Traité institutionnel, ou un article de renvoi. Une autre option consisterait à mettre la Charte en annexe du Traité institutionnel, ce qui ne lui donnerait pas la même portée politique.

Par ailleurs, l'articulation juridique du Traité ins-

titutionnel avec les traités existants devra faire l'objet d'une mise en conformité de ceux-ci avec les dispositions du Traité institutionnel, dont il est précisé dans le texte proposé qu'elles prévalent sur les dispositions contraires des traités en vigueur⁽³²⁾.

S'agissant de la méthode et du calendrier⁽³³⁾, l'élaboration du nouveau texte devrait être discutée par une nouvelle CIG mise en place à la fin de la présidence allemande de l'Union (juin 2007). Au plus tard, cette CIG devra être conclue fin 2007. L'élaboration du texte devrait être discutée au niveau interparlementaire, Parlement européen et parlements nationaux (dans l'esprit du "Congrès" proposé à la Convention). Le nouveau texte devra être ratifié par les Etats membres avant les élections européennes de juin 2009. Le choix du mode de ratification de ce Traité institutionnel dans chaque pays relève du domaine de la subsidiarité. Il continuera à dépendre du libre choix politique de chaque Etat membre. Pour la France, je suis partisan d'une ratification du Traité institutionnel par la voie parlementaire.

Sans rentrer dans l'analyse spécifique des conditions juridiques diverses de la ratification du futur texte dans les pays qui ont déjà ratifié le Traité constitutionnel, il faut garder à l'esprit l'éventualité d'une simple ratification parlementaire pour les pays qui ont déjà ratifié par référendum. Il serait politiquement très positif que cette ratification parlementaire se déroule au cours du même mois dans tous les pays de l'Union (sauf, bien entendu, en Irlande, où un référendum est constitutionnellement obligatoire).

(32) Voir article 62 de la proposition (article additionnel). La présente proposition ouvre ainsi la voie à une hiérarchie juridique entre les dispositions institutionnelles et celle relative aux politiques.

(33) Voir annexe 3.

3

Et en ouvrant dès 2007 un débat démocratique sur les politiques de l'Union

sur les thèmes prioritaires de réexamen des priorités de l'Union. En parallèle avec les discussions de la CIG, la refonte des politiques de l'Union devra faire l'objet de débats interparlementaires réguliers, associant Parlement européen et parlements nationaux. Enfin, il conviendra de compléter ces discussions, et de les éclairer, par un débat public très ouvert, intégrant toutes les "forces vives" européennes.

Ce débat aura lieu au moment de l'engagement des discussions sur les perspectives financières, ce qui permettra de tirer, de ce point de vue, les conséquences de la refonte des politiques.

3.1 Refonder les politiques de l'Union

L'efficacité et la transparence accrue des institutions européennes, leur démocratisation, acquises grâce à l'entrée en vigueur du Traité institutionnel, ne suffiront pas à refonder le projet européen, à constituer le projet politique dont notre continent a besoin et que demandent les peuples européens.

Sur la base d'un cadre institutionnel renouvelé, il faut donc aussi remettre à plat les politiques de l'Union. C'est clairement ce que souhaitent nos concitoyens. La Convention n'a pas eu le temps, ni réellement le mandat, de mettre à plat les politiques européennes. Pour répondre aux besoins et aux aspirations des Européens, il me paraît donc nécessaire d'engager dès le second semestre 2007⁽³⁴⁾, dans le cadre de la CIG mise en place après le Conseil européen de juin prochain, une discussion sur les politiques. La CIG devra conclure ses travaux fin 2009. Ainsi, la campagne pour le renouvellement du Parlement pourrait intégrer un large débat démocratique

sur les thèmes prioritaires de réexamen des priorités de l'Union. En parallèle avec les discussions de la CIG, la refonte des politiques de l'Union devra faire l'objet de débats interparlementaires réguliers, associant Parlement européen et parlements nationaux. Enfin, il conviendra de compléter ces discussions, et de les éclairer, par un débat public très ouvert, intégrant toutes les "forces vives" européennes.

Ce débat aura lieu au moment de l'engagement des discussions sur les perspectives financières, ce qui permettra de tirer, de ce point de vue, les conséquences de la refonte des politiques.

Une autre option consisterait à convoquer une nouvelle Convention, fin 2007 ou début 2008, sur les politiques de l'Union. Mais, ce processus risquerait d'être plus lent.

En tout état de cause, la ratification du Traité refondant les politiques de l'Union devra intervenir avant la fin 2010.

3.2 Un mandat incluant tous les sujets clés de l'action européenne

Il s'agirait en particulier d'examiner dans le cadre de ce processus les sujets qui sont rendus les plus prioritaires par l'évolution du monde et de la "demande d'Europe" dans l'opinion, notamment en matière économique et sociale. Il faudra notamment, à mon sens, intégrer : la gouvernance économique, les garanties devant être apportées aux services publics, la politique de la concurrence, le rôle de la Banque centrale,

⁽³⁴⁾ Voir annexe 3

3

Et en ouvrant dès 2007 un débat démocratique sur les politiques de l'Union

la mise en place de règles communes dans le domaine social, mais aussi, par exemple, l'action de l'Europe en matière d'éducation, de recherche, d'énergie, la mise en place progressive d'une politique étrangère commune.

La révision du système financier européen devra être également traitée, afin que le budget de l'Union soit davantage en phase avec ses missions et leur extension. C'est à l'évidence la nature même des financements de l'Union qui est en cause – refonder un système de ressources propres, lisible, transparent⁽³⁵⁾ – mais c'est aussi un problème de niveau des financements disponibles: on ne peut en effet raisonnablement espérer que l'Europe pèse efficacement sur la mondialisation et devienne un acteur mondial avec un budget de 1 % du PIB.

Il faudra aussi réfléchir à l'Europe de la culture. Comment rapprocher les peuples européens sur les bases de nos racines culturelles communes, tout en valorisant la diversité ?

⁽³⁵⁾ "L'étape prochaine est prioritairement la recherche de nouvelles ressources propres" (M. Alain Lamassoure, rapporteur de la commission des budgets du Parlement européen, 17 octobre 2006, lors de son audition par la Délegation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale, conjointement avec Mme Catherine Guy-Quint, parlementaire européen).

Le Parlement européen doit avoir le droit d'initiative dans ce domaine et les parlements nationaux doivent être tenus informés dès le début de la procédure de révision (ces trois dispositions sont prévues actuellement par la quatrième partie du projet de Constitution).

Il serait par ailleurs logique, et préférable pour l'adaptation des textes européens à l'évolution des besoins de l'action commune, de remettre en cause l'unanimité pour les dispositions relatives aux politiques de l'Union.

Tout en étant conscient des réticences fortes de certains Etats, je propose de mettre en débat, pour les règles de révision des dispositions relatives aux politiques, une adoption et une ratification à la majorité super qualifiée. Il ne faut pas qu'une petite minorité d'Etats puisse empêcher les autres d'aller de l'avant. En revanche, les dispositions du Traité institutionnel resteraient soumises à la règle de l'unanimité.

Enfin, il faudra débattre du mode de ratification du Traité qui sera issu de ce processus.

Il conviendra également de débattre concrètement, et fin, d'un statut d'Etat associé, qui manque cruellement dans les débats actuels sur la poursuite de l'élargissement.

3.3 Des modalités de révision assouplies

Le mandat du processus de refonte des politiques de l'Union devra également inclure la question des modalités de révision ultérieure du Traité institutionnel et des dispositions relatives aux politiques de l'Union.

Annexes

Annexe I

L'ETAT DU DEBAT

Principaux enseignements des prises de position récentes sur le processus constitutionnel

Quelques enseignements principaux peuvent être dégagés de déclarations effectuées depuis quelques mois, par des responsables politiques, ou des experts, à propos de l'avenir du processus constitutionnel.

Tout d'abord, à part quelques personnalités (notamment Anna Fotyga, Timothy Kirkope, Václav Klaus, Andrew Moravcsik) qui estiment que de nouvelles bases devraient être trouvées pour sortir de la crise actuelle, un large consensus semble jusqu'à présent se dessiner autour de l'idée que le Traité constitutionnel devrait rester la substance de la future solution.

En revanche, ce consensus disparaît sur ce que pourrait être précisément le nouveau texte.

La première tendance exprimée, qui semble minoritaire à ce stade, consisterait à garder le texte du Traité constitutionnel en l'état, respectant l'équilibre difficilement obtenu, en tenant compte des critiques portées à l'encontre du texte par l'inclusion de certains ajouts, sous

forme de déclarations ou protocoles (idée prônée par exemple par l'"appel de Florence", par Valéry Giscard d'Estaing, par Pietro Calamia).

Une autre tendance propose de supprimer les articles de la partie III qui n'apportent pas de modifications aux traités actuels (Jo Leinen, Michel Foucher, Jean-Claude Piris) – le texte actuel serait ainsi maintenu sans consolidation des traités en un seul texte (c'est le premier volet de la solution proposée ici, bien que le « tri » des dispositions de la partie III qui seraient retenues soit ici plus serré, puisqu'il n'inclurait que les dispositions institutionnelles).

Les personnalités qui se sont exprimées sur les scénarios de sortie de crise plaident en majorité pour une révision de la partie III du Traité.

Dans ce groupe, il convient de distinguer ceux qui veulent dissocier dans le temps l'adoption des dispositions institutionnelles et celles relatives aux politiques (notamment Nicolas Sarkozy, Alain Lamassoure, Michel Barnier, Josep Borrell, Elisabeth Guigou, Pierre Moscovici), avec toutefois la nécessité d'un règlement de la question institutionnelle avant les élections européennes de 2009, et ceux qui considèrent qu'il faut garder un seul texte, et trouver une solution unique, qui inclut à la fois les institutions et les politiques (notamment Jean-Claude Juncker, Matti Vanhanen).

Certains (dont Andrew Duff et Gérard Onesta) préconisent par ailleurs de différencier le statut juridique de la partie I et III du Traité (la partie III étant subordonnée à la partie I et modifiable plus facilement, Andrew Duff proposant que la

Charte des droits fondamentaux devienne une annexe).

S'agissant du mode d'élaboration du nouveau texte, beaucoup ont dit préférer une conférence intergouvernementale (notamment Hans-Gert Pöttering, Pierre Moscovici), quelques-uns une nouvelle Convention (Ulrike Lunacek, parmi d'autres).

Il convient également de noter que quelques personnalités ont souligné leur attachement à la poursuite des ratifications (notamment Jean-Claude Juncker, Josep Borrell, Guy Verhofstadt). Certains (dont Martin Schulz) ont précisé à ce propos que la France et les Pays-Bas devraient revoter pour tenir compte de la ratification du projet actuel par la majorité des autres Etats membres.

Sélection de prises de position par ordre alphabétique

Massimo D'Alema, ministre italien des Affaires étrangères (25 octobre 2006, Institut européen de Florence) :

"L'essence du Traité constitutionnel doit être préservé (...). Je n'aime pas l'expression "mini-traité", qui renvoie les choix importants à plus tard (...). Je préfère parler de "Core Treaty"..."

Michèle Alliot-Marie, ministre française de la Défense (14 décembre 2006, Forum de l'UMP à Lyon) :

"L'Europe, c'est un trop grand défi, une trop belle idée pour que l'on se contente d'un "minitraité" qui donnerait l'impression d'une Europe au rabais."

"L'Appel de Florence", déclaration commune de personnalités européennes (Azeglio Ciampi, Valéry Giscard d'Estaing, Ioschka Fischer, Jorge Sampalo, Costas Simitis, Helmut Schmidt, Enrique Barón Crespo - 17 novembre 2006, Institut européen de Florence) : "(...) Nous appelons à conserver l'intégralité des Parties I et II du Traité qui n'ont pas fait l'objet de critiques majeures et qui sont dispensables au bon fonctionnement de l'Union. (...) Nous appelons à clarifier les points de la Partie III, s'il en existe, au besoin par l'adjonction de déclarations ou de protocoles additionnels. (...) Nous appelons enfin à un sursaut politique de toutes les parties concernées pour que le processus nouveau soit conclu lors de l'élection du nouveau Parlement Européen au printemps 2009."

Edouard Balladur, ancien Premier ministre français, Président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale (avril 2006, "L'héritage européen", Editions Fayard) :

"En dépit de la décision prise par le Conseil européen de Bruxelles de juin 2005, qui a laissé en suspens la procédure de ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe, et du vote favorable du Luxembourg, le 10 juillet de la même année, je suis convaincu que ce texte ne verra pas le jour sous sa forme actuelle. Outre sa dimension symbolique, ce traité comportait des progrès pour l'Union européenne, c'est indéniable. Qu'il n'entre pas en vigueur est un échec pour l'Europe, échec qu'il nous faut désormais surmonter."

Michel Barnier, ancien ministre français des Affaires étrangères, ancien commissaire euro-

pén (11 octobre 2006, European Policy Centre à Bruxelles) : Quels pays pourraient être assis à la table des principaux Etats du monde dans quinze ou vingt ans ? "Les Etats-Unis, la Chine, la Russie et peut-être l'Inde et le Brésil, mais pas un seul pays européen (...) le risque, c'est que nous soyons spectateurs, et non pas acteurs."

José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne (26 octobre 2006, entretien au *Corriere della Sera*) :

"Le Traité constitutionnel est nécessaire pour faire face aux grands défis mondiaux (climat, énergie, terrorisme, immigration, pays émergents), mais il a aussi une signification psychologique : le stop a projeté une ombre de scepticisme sur le projet européen, ombre que nous devons éliminer. (...) La Commission proposera le moment venu une formule de synthèse entre les différentes idées qui circulent."

(5 décembre 2006, Parlement européen) : "Nous avons besoin d'un Traité constitutionnel pour une Union plus efficace, transparente, démocratique."

Kurt Bodewig, vice-président de la Commission des affaires européennes du Bundestag (5 décembre 2006, rencontre inter-parlementaire sur l'avenir de l'Europe au Parlement européen) : "La base de nos réflexions doit être ce Traité constitutionnel. (...) Tout en respectant le résultat des référendums négatifs, la majorité des Etats ont montré que la base du Traité devait être conservée."

Josep Borrell, ancien Président du Parlement européen (13 octobre 2006, Collège d'Europe

à Bruges) : "Le terme de "Constitution" est sans doute abusif. (...) Je considère que les ratifications doivent se poursuivre. C'est aussi l'avis du Parlement européen. (...) D'une part, chaque citoyen européen - ou ses élus - a le droit de se prononcer sur un projet pour lequel ses représentants se sont battus, d'autre part, le scénario de sortie de crise aurait plus de chances de ressembler à notre projet actuel s'il était ratifié par davantage de pays. (...) L'Europe des projets, prônée par beaucoup pour rétablir la confiance, ne peut se réduire à un ensemble de projets sectoriels qui ne s'attaquent pas aux objectifs fondamentaux."

(9 novembre 2006, entretien au *Corriere della Sera* : "La Chancelière Merkel (...) en attendant les élections françaises, n'aura pas le temps de relancer la Constitution (...). Si on ne peut pas avoir un Traité constitutionnel, nous pouvons cependant parvenir à un Traité institutionnel. (...) Sinon, nous risquons le court-circuit.")

Bernard Bot, ministre néerlandais des Affaires étrangères (10 novembre 2006) : "Une éventuelle Constitution européenne devra répondre aux "vraies questions" qui préoccupent les citoyens (l'approvisionnement énergétique, la lutte contre le crime organisé, la promotion de la paix et de la démocratie dans le monde, la protection de l'environnement et un processus d'élargissement "mieux contrôlé") ; les Pays-Bas n'approuveront pas les propositions de Nicolas Sarkozy sur un "mini traité" car "le point faible d'un tel projet est qu'il est axé exclusivement sur les institutions". La charte des droits fondamentaux devrait être retirée du projet."

Elmar Brok, Président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen (5 décembre 2006, rencontre interparlementaire sur l'avenir de l'Europe au Parlement européen) : "Nous avons besoin de ce Traité constitutionnel pour agir dans l'intérêt de nos citoyens."

Pietro Calamia, ancien Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Union européenne (15 novembre 2006, dans "Il futuro del Trattato costituzionale", *Lettera Diplomatica*) : Il serait "beaucoup plus raisonnable de partir du texte existant et de voir comment faire un pas vers les gouvernements français et néerlandais, qui ont des problèmes avec leurs électeurs". On pourrait imaginer "sous la forme de déclarations ou de protocoles, des prises de position sur la mondialisation, l'immigration illégale et d'autres thèmes sensibles, afin de tenir compte des préoccupations des citoyens."

Jacques Chirac, Président de la République française (5 janvier 2007, lors de la présentation des vœux du corps diplomatique) : "Pour parvenir à un nouvel accord – dans la période qui va de la présidence allemande de 2007 à la présidence française de 2008 – nous devrons partir des équilibres trouvés dans le projet de Traité constitutionnel en mettant en exergue l'exigence de la démocratie."

Catherine Colonna, ministre française déléguée aux Affaires européennes (29 août 2006, XIV^e Conférence des Ambassadeurs, Paris) : "L'objectif d'une réforme des institutions devra être au minimum de restaurer la capacité de décision de l'Union, qui est aujourd'hui insuffisante. Il faut pour cela, au minimum, réformer

les mécanismes de décision pour qu'ils concilient efficacité et légitimité, et renforcer chacun des trois pôles : le Conseil - avec une modification des règles de vote mais aussi avec une transformation de l'unanimité en une majorité "super qualifiée" sauf exception - ; la Commission - qui doit être plus restreinte pour fonctionner de façon collégiale et assumer ses responsabilités d'intérêt général - ; le Parlement européen - qui est devenu un acteur important et dans lequel les citoyens devraient pouvoir mieux se reconnaître grâce à une modernisation de son mode d'élection à travers l'Union."

Confédération européenne des syndicats (CES) (19 octobre 2006, communiqué de presse de son comité exécutif) : "La CES s'oppose aux tentatives de supprimer la Charte des droits fondamentaux. Pour le mouvement syndical européen il est tout à fait essentiel d'avoir une Europe sociale forte et de considérer l'ensemble de la Charte comme un élément clé de la Constitution. La CES continue à soutenir la Constitution, et en particulier ses éléments-clés, à savoir : le renforcement des valeurs et des principes sociaux (tels que la solidarité, l'égalité et l'égalité des sexes, la non-discrimination, etc.) ; les objectifs sociaux et en matière d'emploi ("le plein emploi", "l'économie sociale de marché") ; la reconnaissance du rôle des partenaires sociaux ; l'intégration de la Charte des droits fondamentaux ; le droit d'initiative pour les citoyens ; la base juridique pour des services d'intérêt général ; la clause sociale."

Pierre Defraigne, directeur du bureau européen de l'Institut français des relations internationales (IFRI), professeur associé à l'Université catholique de Louvain (12 septembre 2006,

entretien au *Monde*) : "Il existe deux scénarios de réveil. Dans le premier, un Etat ayant suffisamment de poids - et je ne vois guère que la France et peut-être l'Italie - parvient à relancer le processus de négociations. Dans le cas inverse, il faudrait envisager un scénario beaucoup plus long. Michel Rocard, par exemple, parle d'une vingtaine d'années. Il ne faut pas, en effet, attendre d'initiative de la Commission. Celle-ci veille avant tout à ne pas commettre d'erreurs, et elle ne sent plus la légitimité de bouger."

Renaud Dehoussu, directeur du Centre d'études européennes de Sciences Po (15 septembre 2006, *European Policy Centre, Bruxelles*). La seule solution serait de bâtir "un projet complètement nouveau à côté de celui que nous avons maintenant".

Andrew Duff, député européen (18 octobre 2006, rapport "plan B : comment sauver la Constitution européenne") : "Une mise en oeuvre par fragments, que ce soit en termes de consensus ou de calendrier, détruirait le consensus qui avait permis l'accord global de 2004 (...) La dernière option, qui est la meilleure est de procéder à une modification judicieuse du Traité constitutionnel de 2004 dans le but de l'améliorer et de réussir finalement à le faire accepter. L'identification précise des changements à apporter et de la manière de procéder à ces modifications dépend des résultats de la réflexion actuellement en cours et, plus nettement encore, d'une analyse de la situation actuelle de l'Union. (...) La Partie III possède un statut distinct, et subordonné, par rapport à la Partie I. (...) Le même argument ne s'applique pas à la Charte, qui a été spécialement conçue pour rester auto-

nome, avec son propre préambule, constituant ainsi une éloquente Déclaration des droits. Une solution meilleure que celle obtenue en 2004 consisterait par conséquent à faire de la Charte une Annexe à la Constitution et à la soumettre à une procédure de modification spécifique. (...) La Convention n'était pas satisfaite de l'état dans lequel elle avait dû laisser la Partie III, en partie parce qu'elle n'avait pas eu assez de temps, mais aussi, il faut l'admettre, par manque de courage politique. (...) Il est donc tout à fait fondé d'affirmer qu'il faut ouvrir à présent la Partie III à révision constituée moins une renégociation qu'une continuation bienvenue d'une tâche inachevée. Rétrospectivement, et en s'appuyant sur l'expérience du blocage de la ratification, cinq thèmes s'imposent comme des priorités dans les modifications à apporter : la gouvernance économique, le modèle social, la politique environnementale, la politique d'élargissement et le système financier."

Anna Fotyga, ministre polonaise des Affaires étrangères (3 novembre 2006, conférence de presse à Varsovie) : "La Pologne travaille sur sa position concernant le Traité constitutionnel de l'UE (...) Ce n'est pas le nom du Traité constitutionnel qui nous gêne. Par contre, ce n'est pas un secret que la Pologne ne se prononce pas en faveur de l'actuel texte du Traité (...). Le résultat du référendum aussi bien aux Pays-Bas qu'en France a déterminé le sort de la Constitution."

Michel Foucher, ancien directeur du Centre d'Analyse et de Prévision du ministère français des Affaires étrangères ("L'Union européenne un demi-siècle plus tard : état des lieux et scénarios de relance", Fondation Robert Schuman, novembre

2006) : "Une démarche plus originale (...) consistait à ne conserver que ce qui est vraiment innovant dans l'ensemble du texte. Ceci ferait l'objet d'un travail limité à son aspect technique confié à des juristes et permettrait de prendre comme base le projet actuel, fruit d'un compromis légitime, et non pas Nice, de ne rien ajouter et donc d'éviter une renégociation risquée. Sa simplicité explique sans doute qu'elle n'est guère évoquée, sauf par des juristes attachés à l'idée européenne. La difficulté technique de l'exercice est que s'il est assez aisément d'identifier les dispositions nouvelles (26 articles sur les 60 de la partie I, 37 sur les 436 de la partie III), le texte comporte également des "modifications importantes" par rapport aux traités antérieurs (21 dans la partie I, 60 dans la partie III)."

Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la Convention sur l'avenir de l'Europe (26 octobre 2006, entretien à *Toute l'Europe*) : "Regardons les choses de plus près. Le Traité compte quatre parties. Personne ne conteste la deuxième, qui reprend la Charte des droits fondamentaux. La première partie, relativement brève, est la partie constitutionnelle proprement dite. Or, les objections d'ordre institutionnel la concernant se sont quasiment dissipées. L'opposition au vote à la double majorité a disparu en ce qui concerne l'Espagne, qui a ratifié le projet. Reste la Pologne, qui est isolée sur ce sujet. L'autre obstacle concernait la fin de la rotation de la Présidence du Conseil des ministres, que tout le monde accepte désormais. Aucun de nos partenaires n'envisage donc aujourd'hui de renégocier cette première partie. Quant à la troisième partie, qui n'a pas été adoptée par la Convention mais par les gouvernements et les autorités bruxelloises,

elle a une utilité évidente : celle de supprimer tous les traités antérieurs pour laisser la place à un texte unique qui régirait le fonctionnement de l'Union. Si on ne l'adopte pas, on garde tous les traités antérieurs. Cette accumulation de textes est une source de confusion pour les citoyens. J'ajoute que l'essentiel de cette partie a déjà été accepté par la France, lors des ratifications des traités européens successifs, notamment du Traité de Maastricht qui a été adopté par référendum. Il faut donc regarder attentivement les articles qui jusqu'ici n'ont pas fait l'objet de ratification et s'interroger sur la manière dont ils peuvent éventuellement être adoptés. Voyons s'ils appellent un complément de notre part, qu'il s'agisse d'une déclaration ou d'une interprétation le cas échéant."

Marcel Grignard, secrétaire national de la CFDT, responsable de la Politique européenne (26 septembre 2006, audition par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne) : "Nous étions parmi les rares acteurs collectifs dans ce pays à défendre le « oui » au Traité constitutionnel. On ne le regrette pas. La raison profonde de notre engagement tenait au fait qu'avec la Confédération européenne des syndicats nous nous sommes battus pour la Déclaration des droits fondamentaux et pour son intégration dans le Traité. Ce simple acquis justifie qu'on s'engage de cette manière-là. Mais plus fondamentalement, même si ce Traité a des limites fortes, il porte une vraie capacité d'intégration des politiques sociales et économiques et un vrai moyen de gouvernance d'une Europe élargie que ne fait pas le Traité de Nice. (...) Est-ce que le pacte social additionnel serait un moyen de traiter la question de devenir du

Traité constitutionnel, de repartir de l'avant ? Avant d'y répondre, il faudrait qu'on soit au clair sur ce que serait, en termes de contenu, ce pacte social additionnel et la stratégie que les promoteurs de ce pacte social additionnel entendent mener pour le faire aboutir."

Ellisabeth Guigou, ancienne ministre française déléguée aux Affaires européennes, députée (10 septembre 2006, *France Europe Express*) : "Il faudra, en 2008, résoudre la crise institutionnelle. La France exercera alors la présidence de l'Union. Elle doit faire avancer ce dossier car on ne peut gouverner l'Union à 25, bientôt 28, avec la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie, sans rendre les décisions plus faciles à prendre et sans démocratiser davantage. Je fais les propositions suivantes : reprendre les parties du texte qui ont été peu contestées et dont le contenu relève d'une démarche de nature constitutionnelle, c'est-à-dire l'essentiel de la partie I sur les objectifs de l'Union et le fonctionnement des institutions et la partie II sur la Charte des droits fondamentaux ; faire ratifier le nouveau texte soit par un référendum ayant lieu le même jour dans chaque Etat membre, soit seulement par la France et les Pays-Bas. Dans ce cas les seize pays qui ont déjà ratifié le projet de Traité demanderaient à leur Parlement d'approuver la version plus courte. Ainsi, avant les élections de 2009 au Parlement européen, l'Union aurait-elle des institutions rénovées. Sur la partie III, qui concerne les politiques de l'Union et qui ne relève pas d'une démarche constitutionnelle, les négociations seraient reprises pour améliorer le texte, l'enrichir, notamment sur les politiques sociales. Le contenu de cette nouvelle partie III ferait l'objet d'un débat entre les grandes forces politiques

européennes lors des élections européennes de 2009. Elle serait ensuite finalisée soit par une conférence intergouvernementale, soit par une Convention en vue du résultat des élections et soumise à l'approbation des parlements nationaux et européens."

Hubert Haenel, Président de la délégation pour l'Union européenne du Sénat français (5 décembre 2006, rencontre interparlementaire sur l'avenir de l'Europe au Parlement européen) : "La substance du Traité est incontournable. Il ne faut pas l'affadir."

Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, président de l'Eurogroupe (30 octobre 2006, Collège d'Europe à Bruges) : "Il faudrait tout de même que nous nous rappelions le fait que nous sommes une communauté de droit et qu'une signature a une valeur. Si vingt-sept gouvernements signent un texte, il faudrait - en fait, c'est la règle en matière de droit international public - qu'ils soumettent à la ratification les textes qu'ils ont signés. (...) L'Europe des résultats fut bien sûr un mécanisme utile à un certain moment de la conjoncture politique européenne pour nous sortir de la paralysie qui nous guettait. Un instrument pour sortir de la paralysie, mais pas une alternative pour remplacer l'autre instrument plus fondamental que constitue le Traité constitutionnel auquel il faudra que nous retournions le plus rapidement possible. (...) Il est évident que les 18 pays qui ont ratifié, dont deux par référendum, je le rappelle, ont le devoir presque moral d'exiger que l'essentiel de la substance soit transféré du Traité constitutionnel vers un autre grand traité que nous devons avoir: (...) Il faut sauver la substance

du Traité constitutionnel et il faut sauver les grands équilibres que le Traité constitutionnel après d'apres négociations et discussions a mis en place : l'équilibre entre l'institutionnel, les politiques et les compétences dans les différentes politiques. (...) Il serait souhaitable bien sûr d'avoir ce Traité à notre disposition au plus tard en juin 2009, lorsque auront lieu les prochaines élections européennes. Mais je crois qu'il est plutôt improbable d'avoir un résultat satisfaisant, puisqu'on ne peut pas se déclarer d'accord avec n'importe quel traité avant 2009".

(8 novembre 2006, audition par la délégation pour l'Union européenne du Sénat français) : "Le Traité constitutionnel était un bon équilibre entre le volonté des uns et le pouvoir des autres. L'appeler "Constitution" a induit en erreur; il suffit penser que l'on transformait l'Union en Etat. (...) Tout le contenu de la partie I du Traité constitutionnel devrait (ainsi) se retrouver dans n'importe quel nouveau traité, ne serait-ce que pour maintenir la cohérence des dispositions sur la transparence, le rôle des parlements nationaux ou la place de la démocratie dans l'Union européenne. Ce nouveau texte ne peut donc pas être un petit texte. (...) Il faut donc impérativement reprendre des éléments de la troisième partie pour recomposer un nouveau traité. Ce traité risquera fort, alors, de ressembler à celui qui a été refusé. (...) Il faut obliger ceux qui ne se sont pas encore prononcés à accepter ou à rejeter le texte, mais on ne peut pas les laisser ne rien dire."

(17 janvier 2007, lors d'une rencontre avec Sérgolène Royal à Luxembourg) : "Nous sommes d'accord sur l'idée qu'il faudra compléter le

traité envisagé par une déclaration sociale plus engageante. (...) Un socle de droits sociaux minimaux pour les travailleurs, vieille idée jamais réalisée."

Lech Kaczyński, Président de la République de Pologne (15 octobre 2006, conférence de presse à Varsovie) : "J'estime qu'au cours des premiers mois de l'année 2007, la Pologne présentera ses projets de solutions qu'elle estime indispensables pour l'Union. (...) L'Union a besoin d'un Traité fondamental. (...) D'ailleurs, peu importe son nom, c'est son contenu qui sera important."

Timothy Kirkhope, député européen, leader des conservateurs britanniques au Parlement européen (29 novembre 2006, au Parlement européen) : "la Constitution est morte. Elle a cessé d'exister. C'est une ex-Constitution"

Vaclav Klaus, Président de la République tchèque (31 octobre 2006, dans *Lidové Noviny*) "La meilleure façon aujourd'hui de traiter le projet de Constitution est de ne pas s'en préoccuper du tout. Un quelconque découpage des morceaux particuliers de ce corps jamais ressuscité, comme le propose par exemple la chancelière allemande Angela Merkel ou le ministre français de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, est une exploitation complètement illégitime du document, qui de toute évidence a vu le jour dans un but tout différent. Si l'Union européenne doit se doter un jour d'un document, qui ressemblerait au Traité constitutionnel d'ores et déjà refusé, sa préparation et sa proposition doit émaner d'une assemblée d'un bien autre type qu'une Convention dirigée avec des méthodes autoritaires et non-représentative de par sa com-

position, dont le produit n'a pas trouvé d'intérêt ressé."

Alain Lamassoure, ancien ministre français délégué aux Affaires européennes, député européen, (5 décembre 2006, rencontre interparlementaire sur l'avenir de l'Europe au Parlement européen) : "Il y a "nécessité d'une nouvelle initiative institutionnelle, d'un nouveau traité dont la Constitution resterait la seule base. (...) Entre le string et le manteau rouge du Père Noël il y a de la place pour une belle robe pour habiller notre charmante Europe."

Jo Leinen, Président de la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen (19 septembre 2006, conférence de presse au Parlement européen) : "Le paquet de compromis ne doit pas être défait. Si on essaie de renegotier le contenu de la Constitution, chaque point risque d'être réexaminié au microscope, et nous ferions marche arrière au lieu d'aller de l'avant. Si l'Europe ne veut pas se retrouver derrière les Etats-Unis, la Chine et l'Inde en terme de compétitivité globale, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre plus de temps. Je plaide pour une version allégée de la Constitution, reprenant les parties I et II, et seulement certains articles de la partie III qui ont réellement introduit des nouveautés ; 83 % des articles de cette partie III sont en fait des articles qui se trouvent déjà dans le Traité de Nice".

(25 septembre 2006, entretien avec Euractiv) : "Permettre d'appliquer certains éléments de la Constitution ouvrirait à la fin tout le "package" de la Constitution et mènerait aux renégociations. (...) L'idée n'est pas d'écrire de nouveaux

articles de la Constitution. Nous avons compris que la Constitution était trop longue et trop complexe pour les citoyens. Par conséquent, il pourrait être faisable de le raccourcir, en retirant toutes les parties qui sont déjà ratifiées avec le Traité de Nice, soit à peu près 83 % de la Partie III, et laisser seulement les nouveaux articles. Les articles qui restent doivent être regroupés et rearrangés. Le résultat sera un nouveau traité incluant les articles de la première, seconde et quatrième partie de même que des articles de la troisième partie."

Alain Lipietz, député européen (23 novembre 2006, dans *Le Monde*) : "Tragique paradoxe : en France, les critiques portées contre le Traité constitutionnel européen exprimaient une hostilité populaire à l'égard d'une construction européenne contrainte par les institutions de Maastricht. Or le Traité constitutionnel européen signifiait un élargissement considérable des pouvoirs, y compris budgétaires, des élus directs des citoyens, citoyens eux-mêmes dotés d'un droit d'initiative législative. (...) Il faut confier la rédaction de la future Constitution à une Assemblée constituante élue par les peuples. Le Parlement élu en 2009 peut se saisir de cette mission."

Jean-Victor Louis, Professeur honoraire de l'Université libre de Bruxelles (dans son livre *L'Europe : sortir du doute*, éd. Bruylants, 2006) : La troisième partie du Traité "contient des innovations importantes (...) et elles est difficilement dissociable de l'ensemble" (...) Elle "participe pleinement aux avancées de la Constitution, non seulement par des simplifications évidentes mais aussi par des progrès sur la voie de l'Union de droit (personnalité juridique), de l'Union sociale et de

l'identité européenne dans le monde."

Ulrike Lunacek, porte-parole du Parti Vert européen (14 septembre 2006, conférence de presse au Parlement européen) : "Il faut convoquer une Convention à la fin de la Présidence allemande, avant les élections européennes de 2009 et après les élections françaises, avec une forte participation parlementaire, une Convention qui aborde les questions sociales."

Zoé Magarifos-Rey, représentante de la société civile à la Convention sur l'avenir de l'Europe (30 août 2006, dans *Le Monde*) : "Les peuples européens réclament à juste titre le respect de leur souveraineté et la capacité à influer directement sur les décisions communautaires. Le Parlement européen est le dépositaire de cette souveraineté. Le Traité constitutionnel (...) devrait donc être modifié de façon à permettre : que le président de la Commission soit choisi par le Conseil parmi les élus européens et investi par ses pairs ; que 30 % des parlementaires soient élus sur des listes paneuropéennes ; que le Parlement européen dispose d'un droit d'initiative législative. Ainsi, les élections européennes, dès 2009, comporteraient des enjeux dignes de susciter un intérêt et une participation massive des Européens."

Patrick Martin-Genier, chargé de cours à l'Université Jean Moulin (Lyon III) (13 octobre 2006, dans *La Croix*) : "L'Europe attend la France, mais elle ne l'attendra pas longtemps, car les autres dirigeants, notamment la chancelière allemande, ont clairement fait connaître les limites de leur propre patience. La France ne pourra pas bloquer l'avancée de la construction européenne,

à supposer même que l'ensemble des autres Etats membres soient d'accord entre eux sur une stratégie commune."

Angela Merkel, Chancelière de l'Allemagne (11 octobre 2006, présentation des priorités de la présidence allemande de 2007) : "L'Europe a absolument besoin d'une Constitution (...) qui ne s'éloigne pas trop du Traité actuel. (...) Nous avons (...) besoin du Traité avant la prochaine élection européenne et nous y travaillerons de manière très ambitieuse. (...) Ce qui en ressort à la fin doit être un produit qui mérite le terme de Traité constitutionnel. Il ne doit pas simplement s'agir d'une réglementation institutionnelle sur la manière dont un scrutin doit se faire à l'avenir."

(14 décembre 2006, devant le Bundestag) : "Je considèrerais comme une erreur historique, je le dis ici avec force, que nous ne réussissions pas d'ici les prochaines élections européennes à traiter la substance de ce Traité de façon que nous puissions parvenir à un résultat."

(17 janvier 2007, devant le Parlement européen) : "La phase de réflexion est terminée. Il convient maintenant de mettre au point de nouvelles décisions d'ici au mois de juin. Je m'engage à faire en sorte que, d'ici la fin de la Présidence allemande du Conseil de l'UE, une feuille de route pour la suite du processus du Traité constitutionnel puisse être adoptée. Il est dans l'intérêt de l'Europe, des Etats membres et de ses citoyens de mener à bien ce processus d'ici les prochaines élections au Parlement européen qui se tiendront au printemps 2009. Un échec serait une omission historique."

Andrew Moravcsik, chercheur à l'Université de Princeton (15 novembre 2006, dans "Que faut-il retenir de l'effondrement du Projet Constitutionnel Européen ?") : "L'UE, loin d'allumer de grands débats constitutionnels, devrait se rendre aussi ennuyeuse que possible et se concentrer sur les petites réformes concrètes souhaitées par la majorité de l'opinion publique, telle la création d'un ministre des affaires étrangères européen. Ceci fait l'objet de propositions récentes pour une "petite" réforme constitutionnelle sur quelques années. Les fédéralistes à tout crin pourront objecter que cet agenda manque d'ambition mais je crois que c'est tout ce qui peut se faire. Des changements modestes, graduels sont en progrès dans des domaines variés, mais l'ère des grands projets est finie, du moins pour le moment. Au lieu, nous avons ce que j'ai appelé un "règlement constitutionnel européen" - un accommodement institutionnel de fond qui, si les tendances actuelles s'affirment restera en place pour un certain temps."

Pierre Moscovici, ancien ministre français délégué aux Affaires européennes, député européen, (17 octobre 2006, dans "La France dans un monde dangereux") : "Au plan purement institutionnel, trois étapes doivent (...) être prévues : 1) ce qui peut être fait dès 2007-2008 à traités constants (...) et par une première adaptation des traités dans le cadre des dispositions du Traité de Nice ; 2) une réforme institutionnelle intermédiaire dès 2008-2009, relevant notamment ce qui peut l'être s'agissant des valeurs (Charte) des avancées en matière de PESC et de JA et des règles de jeu institutionnel, sans s'interdire naturellement des avancées supplémentaires si elles font consensus ; 3) une

réforme institutionnelle plus profonde qui viendrait couronner la relance du projet européen. Car une nouvelle réforme ambitieuse des traités, qu'elle soit ou non à nouveau qualifiée de "constitutionnelle", s'impose à terme (...). Cette nouvelle étape devrait être lancée après les grands rendez-vous de 2007-2009, à une échéance à déterminer (...) Dès le printemps 2007, l'accord devra être trouvé en "franco-allemand" pour satisfaire à la fois les demandes allemandes (notamment garantir les aspects qui sont les plus chers à l'Allemagne dans le projet constitutionnel) et les attentes françaises. L'Espagne et l'Italie, qui ont également ratifié le Traité, devront être associées à la préparation de cette relance, qui devra ensuite s'effectuer avec l'ensemble des Etats membres et en bonne entente avec la Commission."

Annemie Neyts, députée européenne, (14 décembre 2006, au sommet des leaders libéraux européens à Bruxelles) : "Le projet de Traité constitutionnel offre des améliorations substantielles de tous mécanismes de prise de décision. Ceux-ci ont rarement été critiqués pendant les campagnes de référendum; les politiques de l'UE ou leur absence ont, elles, été sévement critiquées. Les Leaders libéraux devraient tenir compte de ces faits quand nous réexaminerons le projet de Traité, comme nous devrons le faire dans un proche avenir."

Gérard Onesta, député européen (29 novembre 2006 dans une communication "Le plan A+ : relance du processus constitutionnel européen") : "Il faut (...) dissocier le Traité de la Constitution (...), décanter le texte en séparant - enfin - clairement ce qui relève d'une

Constitution, de ce qui relève d'un Traité inter-gouvernemental. (...) Contrairement à ce que l'on a pu entendre ça et là, il ne suffisait pas de détacher du texte la partie I (les institutions) et la partie II (la Charte), des parties III (les politiques) et IV (les dispositions finales). Il a fallu procéder avec un "tamis sémantique" beaucoup plus fin. En effet, c'est par exemple dans la (pourtant) consensuelle partie I que l'on trouve la référence (honnie par le "Non de gauche") à la libre concurrence, alors qu'au milieu des politiques de la très conflictuelle partie III, il y a des pages entières qui ne font que décrire le fonctionnement des instances. (...) La "déconstitutionalisation" des politiques existantes indique pleinement que celles-ci ont un statut hiérarchique moindre, donc que leur évolution devrait en être plus aisée. Le "marbre" dans lequel certains craignaient de voir ces politiques inscrites à jamais ne serait alors pas gravé si profond."

Leonard Orban, Commissaire européen (21 novembre 2006) : "Les problèmes que la Constitution cherchait à résoudre n'ont pas disparu et, dans de nombreux domaines, l'Union ne peut, sans la Constitution, appliquer les politiques attendues des citoyens européens."

Ana Palacio, ancienne Présidente de la commission des Affaires européennes du Parlement espagnol, ancienne ministre espagnole des Affaires étrangères (18 juillet 2006, dans *le Figaro*) : "A la suite du rejet de la Constitution, l'Europe s'est donné un temps de réflexion, mais ce temps n'a pas été mis à profit pour réfléchir sur le malaise des citoyens, un malaise qui, loin du débat institutionnel, est lié à des problèmes de fond. Mais le débat s'enlise dans des ornières

institutionnelles, sans que la voix de la France ne se fasse entendre avec force."

Jean-Claude Piris, jurisonseur du Conseil (15 décembre 2006, Bruxelles) : "Le Traité constitutionnel devrait rester la base du futur accord (une CIG courte, décidée en juin 2007 et achevée au printemps 2008). On pourrait garder les parties I et II, en ne conservant de la partie III que les dispositions nouvelles par rapport aux traités actuels."

Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement européen, alors Président du groupe PPE-DE au Parlement européen (21 novembre 2006, entretien à la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*) : "La présidence allemande devrait fixer un mandat pour une conférence lors de laquelle l'UE décide de sauver le plus possible du projet et d'en modifier peu."

(24 novembre 2006, conférence de presse au Parlement européen) : "Le Conseil européen de juin 2007 devrait donner un mandat pour une nouvelle CIG avec une forte participation du Parlement européen et de la Commission européenne. (...) D'après ce qu'on entend, il y aura une nouvelle CIG. Il est essentiel qu'elle respecte le travail accompli par la Convention européenne et qu'elle reprenne la substance du projet de la Constitution européenne notamment la partie I sur les réformes et la partie II sur les valeurs. La partie III pourrait être réduite et davantage "comprimée"."

Romano Prodi, Président du Conseil italien, ancien Président de la Commission européenne (14 septembre 2006, entretien au *Monde*) : "Il est

Possible de repartir du projet constitutionnel, mais très simplifié. La troisième partie ne peut être approuvée en l'état. J'irai personnellement vers une Constitution limitée aux grands principes."

(22 novembre 2006, entretien au *Figaro*) : "Il faut agir avec décision. La présidence allemande est une occasion importante. En mars prochain, le 50ème anniversaire du Traité de Rome doit être l'occasion de faire une déclaration de principe. On verra après les élections françaises quelles initiatives suivre. Il faut respecter le point de vue des Français mais aussi le vote de ratification exprimé par seize autres pays."

(9 décembre 2006, congrès du PSE à Porto) : "En 2007, il faut remédier à l'impuissance constitutionnelle en réformant les institutions, point barre."

Ségolène Royal, candidate à l'élection présidentielle, députée (11 octobre 2006, conférence de presse à l'Assemblée nationale) : "Le Traité est caduc. Une réforme institutionnelle permettant à l'Europe de fonctionner à 27 est nécessaire. Chacun sait bien, toutefois, que ni les Français ni les Néerlandais ne revoteront sur le Traité constitutionnel. D'autres n'iront pas à la ratification. (...) Faut-il dans ce contexte, comme certains le proposent, à Londres et aussi à Paris, élaborer vite fait bien fait ou (peut-être mal fait), un "mini-traité" qui serait voté par le Parlement ? Je crains que cette idée ne passe pas auprès de nos concitoyens qui viennent de voter et ne règle rien. Il faut donc se donner le temps du débat, de la concertation et du mûrissement. L'idéal serait : réussir l'Europe par la preuve, lancement d'un débat sur les objectifs

de l'Europe sous présidence allemande : le 50ème anniversaire du Traité de Rome en mars prochain nous offre une occasion exceptionnelle de poser la question que voulons nous faire ensemble. Le débat serait poursuivi et synthétisé sous les présidences portugaises et slovènes. La présidence française lancerait une Convention chargée de rédiger le texte de la réforme institutionnelle qui serait présenté aux peuples, le même jour, suivant la procédure que chaque pays aura choisie."

(17 janvier 2007, lors de sa rencontre avec Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois) : "Je souhaite que le peuple français soit à nouveau saisi par référendum en 2009. Mon idée, c'est que ce référendum aurait lieu en même temps que les élections européennes." (...) La situation est "difficile en France. Mais je ne veux pas qu'elle pénalise les pays européens qui se sont déjà prononcés. En revanche, ce que je souhaite, c'est qu'il y ait un volet social pour que les droits des travailleurs soient pris en considération dans cette nouvelle Europe." (...) Il faut que des engagements soient pris dans un "texte social dont il reste à discuter du statut. Il faut un traité qui permette aux institutions de fonctionner. Je suis prêt à prendre des risques politiques sur cette question-là et à expliquer aux Français que si l'Europe s'est remise debout, alors nous avons le devoir de lui donner les moyens institutionnels de fonctionner."

Nicolas Sarkozy, Président de l'UMP, ministre français de l'Intérieur, candidat à l'élection présidentielle (8 septembre 2006, Bruxelles) : "Le Traité constitutionnel ne peut entrer en vigueur que s'il est ratifié par tous les Etats membres.

Nous savons maintenant que tel ne sera pas le cas. Nous ne pourrons pas faire voter les Français et les Néerlandais une deuxième fois sur un texte identique, tant leur premier vote a été clair (...) Un traité fondamental devra poser clairement ce qu'est l'Europe, ce qui implique notamment de se mettre enfin d'accord sur qui a vocation à rentrer dans l'Union et qui n'a pas vocation à la faire ; mais un texte qui définisse aussi ce qu'elle veut être, quelles politiques pour quel projet, et qui lui indique un processus pour continuer à avancer. (...) Cette nécessité appelle un grand débat démocratique et non un exercice purement diplomatique, limité à des négociations feutrées entre experts ou initiés. Pourquoi ne pas imaginer une grande Convention, dont les membres seraient désignés après un vrai débat démocratique, notamment devant les parlements nationaux et dont le mandat serait très large ? Elle pourrait se réunir après les élections européennes de 2009 : ainsi la campagne européenne serait-elle l'occasion d'un véritable débat de fond sur l'avvenir de l'Union, et les représentants au Parlement européen disposerait-ils de ce fait d'un mandat démocratique clair. Mais ce sera un exercice qui prendra du temps. Or du temps, nous n'en avons pas. (...) Il faut donc recourir à un "mini-traité" pour réaliser les réformes institutionnelles les plus urgentes. (...) Il devrait reprendre les stipulations relatives à l'extension de la majorité qualifiée et de la codécision (...), aux modalités de la majorité qualifiée, notamment la règle de la double majorité (...) au partage du pouvoir législatif entre Parlement et Conseil et à l'élection du Président de la Commission par le Parlement, (...) il nous faut contrôler le respect du principe de subsidiarité. (...) La question de la présidence stable du Conseil européen me semble aujourd'hui ne

plus faire débat non plus. (...) Il y a ensuite la mise en place d'un Ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne. (...) Deux autres séries de mesures ont fait l'objet d'un véritable consensus (...) : le droit d'initiative citoyenne, (...) et les coopérations renforcées. Enfin, le fait de doter l'Union de la personnalité juridique. (...) Ce mini-traité (...) pourra (...) être soumis à la ratification du Parlement. Notre objectif devrait être de lancer son élaboration sous présidence allemande, en 2007, et d'achever les ratifications sous présidence française, en 2008, de manière à l'appliquer dès les prochaines élections européennes, à partir de 2009.

(14 décembre 2006, au Forum de l'UMP à Lyon) "je propose un traité simplifié, c'est-à-dire que nous retiendrons de la constitution Giscard les parties I et 2 qui sont, *grosso modo*, les mesures qui ont fait consensus (...)."

(14 janvier 2007, au Congrès de l'UMP) "je veux être le Président d'une France qui dira aux Européens : "Nous ne ressusciterons pas la Constitution européenne. Le Président Giscard d'Estaing a fait un travail remarquable, mais le peuple a tranché. L'urgence c'est de faire en sorte que l'Europe puisse fonctionner de nouveau en adoptant par la voie parlementaire un traité simplifié. L'urgence est celle d'une Europe qui joue le jeu de la subsidiarité, qui se dote d'un gouvernement économique."

Wilhelm Schönfelder, représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'UE (6 décembre 2006, European Policy Centre à Bruxelles) : "N'attendez pas de miracle de notre présidence."

Gerhard Schröder, ancien Chancelier de l'Allemagne (13 novembre 2006, à Paris) : "Le Traité constitutionnel rejeté par les Français devrait tout de même être réexaminé en l'état. (...) Ceux qui, en France, pensent qu'on peut modifier la Constitution pour la soumettre à nouveau au vote ont choisi la facilité."

Martin Schulz, Député européen, Président du groupe PSE au Parlement européen (31 mai 2006, au Parlement européen) : "Nous ne pouvons pas abandonner le Traité constitutionnel, et il est imprudent que des représentants de haut rang de l'Union européenne affirment qu'il faut réfléchir à autre chose au lieu de poursuivre d'abord le processus de ratification jusqu'à son terme."

(29 novembre 2006, au Parlement européen) : "La France et les Pays-Bas devront dans le futur se plier à un texte que la majorité des Etats ont ratifié."

Frank-Walter Steinmeier, ministre allemand des Affaires étrangères (19 décembre 2006, Bruxelles) : "Un mini-traité ne sera pas suffisant pour les dix-huit pays qui ont déjà ratifié la Constitution. (...) L'absence de Constitution est devenue le symbole de la paralysie en Europe : il faut trouver une solution."

Union des Féodalistes Européens (UFE), (8 octobre 2006, Bruxelles) : "Dans les conditions actuelles difficiles, l'Union européenne a besoin de toute la Constitution européenne et pas seulement d'un mini-traité qui laisserait de côté plusieurs des réformes importantes et nécessaires prévues dans le projet de Constitution."

Matti Vanhanen, Premier ministre de Finlande (5 décembre 2006, rencontres interparlementaires sur l'avenir de l'Europe) : "Il n'existe pas de solution toute faite, mais je ne pense pas que si l'on découpait le Traité en morceau ce serait une solution. (...) La bonne voie n'est sûrement pas de fragmenter le Traité constitutionnel."

Guy Verhofstadt, Premier ministre de Belgique (31 mai 2006, au Parlement européen) : "Je pense que 50 ans après le lancement de l'Union, il est grand temps de trancher : confédération ou fédération ; unanimous ou majorité qualifiée ; approche communautaire ou intergouvernementale ; un "collège" dirigé par une série d'Etats membres ou une démocratie européenne renforcée fondée sur une Commission européenne active et un Parlement européen à part entière, lesquels constituent l'essence même de la démocratie européenne. (...) Sur le plan pratique et du point de vue politique, il ne reste qu'une option, celle de poursuivre la ratification de la Constitution. Chaque pays, chaque citoyen a le droit d'exprimer un avis sur cette Constitution, mais il ne faut pas oublier que s'il y a eu deux votes négatifs - aux Pays-Bas et en France -, il y en a eu 15 positifs dans les 15 autres États membres de l'UE. Pour moi, l'Europe ne serait pas une démocratie si elle ne tenait pas compte de cette simple réalité statistique."

Margot Wallström, Vice-présidente de la Commission européenne (18 octobre 2006, présentation du "Plan B" de l'eurodéputé Andrew Duff à Bruxelles) : "Le nouveau traité doit être très proche de l'actuel projet de Constitution, avec ses principes, objectifs, valeurs. (...) Il faut maintenir le cœur du Traité constitutionnel

inchangé sur des éléments sensibles et délicats tels que le ministre des Affaires étrangères, les nouvelles règles sur le vote à la majorité, le Président de l'Union, l'augmentation du nombre des codécisions, l'initiative populaire, etc. Ce cœur devrait également couvrir la Charte des droits fondamentaux. (...) Si nous voulons une solution qui soit opérationnelle dans un laps de temps réaliste, je pense que nous devrions nous concentrer sur un nombre limité de propositions pour des changements dans la substance de la partie III".

Annexe 2

TRAITE INSTITUTIONNEL DE L'UNION EUROPEENNE

(les ajouts apportés au Traité constitutionnel figurent en italique gras et les suppressions au Traité constitutionnel figurent barrées)

TITRE I DEFINITION ET OBJECTIFS DE L'UNION

Article 1 Établissement de l'Union

I. Inspirée par la volonté des citoyens et des États d'Europe de bâtir leur avenir commun, la présente Constitution le présent "Traité institutionnel" établit l'Union européenne, à laquelle les États membres attribuent des compétences pour atteindre leurs objectifs communs. L'Union coordonne les politiques des États membres visant à atteindre ces objectifs et exerce sur le mode communautaire les compétences qu'ils lui attribuent.

2. L'Union est ouverte à tous les États européens qui respectent ses valeurs et qui s'engagent à les promouvoir en commun.

Article 2 Les valeurs de l'Union

L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États

membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 3 Les objectifs de l'Union

1. L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples.
2. L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, et un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée.
3. L'Union œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle promeut le progrès scientifique et technique.

Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant.

Elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres.

Elle respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen.

4. Dans ses relations avec le reste du monde, l'Union affirme et promeut ses valeurs et ses intérêts. Elle contribue à la paix, à la sécurité, au développement durable de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples, au commerce libre et équitable, à l'élimination de la pauvreté et à la protection des droits de l'homme, en particulier ceux de l'enfant, ainsi qu'au strict respect et au développement du droit international, notamment au respect des principes de la charte des Nations unies.
5. L'Union poursuit ses objectifs par des moyens appropriés, en fonction des compétences qui lui sont attribuées dans **la Constitution le Traité institutionnel**.

Article 4

Libertés fondamentales et non-discrimination

1. La libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux, ainsi que la liberté d'établissement, sont garanties par l'Union et à l'intérieur de celle-ci, conformément à **la Constitution du Traité institutionnel**.

2. Dans le champ d'application **de la Constitution du Traité institutionnel**, et sans préjudice de ses dispositions particulières, toute discrimination exercée en raison de la nationalité est interdite.

Article 5

Relations entre l'Union et les États membres

1. L'Union respecte l'égalité des États membres devant **la Constitution le Traité institutionnel** ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs

structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale. Elle respecte les fonctions essentielles de l'État, notamment celles qui ont pour objet d'assurer son intégrité territoriale, de maintenir l'ordre public et de sauvegarder la sécurité nationale.

2. En vertu du principe de coopération loyale, l'Union et les États membres se respectent et s'assistent mutuellement dans l'accomplissement des missions découlant de la Constitution du Traité institutionnel.

Les États membres prennent toute mesure générale ou particulière propre à assurer l'exécution des obligations découlant de la Constitution du Traité institutionnel ou résultant des actes des institutions de l'Union.

Les États membres facilitent l'accomplissement par l'Union de sa mission et s'abstiennent de toute mesure susceptible de mettre en péril la réalisation des objectifs de l'Union.

Article 6

Le droit de l'Union

La Constitution du Traité institutionnel et le droit adopté par les institutions de l'Union, dans l'exercice des compétences qui sont attribuées à celle-ci, priment le droit des États membres.

Article 7

Personnalité juridique

L'Union a la personnalité juridique.

Article 8
Les symboles de l'Union
Le drapeau de l'Union représente un cercle de douze étoiles d'or sur fond bleu.
L'hymne de l'Union est tiré de l'"Ode à la joie" de la Neuvième symphonie de Ludwig van Beethoven.

La devise de l'Union est "Unie dans la diversité".
La monnaie de l'Union est l'euro.

La journée de l'Europe est célébrée le 9 mai dans toute l'Union.

TITRE II - LES DROITS FONDAMENTAUX ET LA CITOYENNETÉ DE L'UNION
Article 9
Droits fondamentaux

I. L'Union reconnaît les droits, les libertés et les principes énoncés dans la Charte des droits fondamentaux.

2. L'Union adhère à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Cette adhésion ne modifie pas les compétences de l'Union telles qu'elles sont définies dans la Constitution du Traité institutionnel.

3. Les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes aux États membres, font partie du droit de l'Union en tant que principes généraux.

Article 10 La citoyenneté de l'Union

TITRE III - LES COMPÉTENCES DE L'UNION

Article II

Principes fondamentaux

1. Toute personne ayant la nationalité d'un État membre possède la citoyenneté de l'Union. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas.

2. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par ~~la Constitution~~ le *Traité institutionnel*. Ils ont :

a) le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres;

b) le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen ainsi qu'aux élections municipales dans l'État membre où ils résident, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État ;

c) le droit de bénéficier, sur le territoire d'un pays tiers où l'État membre dont ils sont ressortissants n'est pas représenté, de la protection des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État;

d) le droit d'adresser des pétitions au Parlement européen, de recourir au médiateur européen, ainsi que le droit de s'adresser aux institutions et aux organes consultatifs de l'Union dans l'une des langues ~~de la~~ *Constitution* du *Traité institutionnel* et de recevoir une réponse dans la même langue.

Ces droits s'exercent dans les conditions et limites définies par ~~la~~ *Constitution* le *Traité institutionnel* et par les mesures adoptées en application de *elle* et *celui-ci*.

I. Le principe d'attribution régit la délimitation des compétences de l'Union. Les principes de subsidiarité et de proportionnalité régissent l'exercice de ces compétences.

2. En vertu du principe d'attribution, l'Union agit dans les limites des compétences que les États membres lui ont attribuées dans ~~la~~ *Constitution* le *Traité Institutionnel* pour atteindre les objectifs qu'elle établit. Toute compétence non attribuée à l'Union dans ~~la~~ *Constitution* le *Traité Institutionnel* appartient aux États membres.

3. En vertu du principe de subsidiarité, dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union intervient seulement si et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres, tant au niveau central qu'au niveau régional et local, mais peuvent l'être mieux, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, au niveau de l'Union.

Les institutions de l'Union appliquent le principe de subsidiarité conformément au protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Les parlements nationaux veillent au respect de ce principe conformément à la procédure prévue dans ce protocole.

4. En vertu du principe de proportionnalité, le contenu et la forme de l'action de l'Union n'excèdent pas ce qui est nécessaire pour

atteindre les objectifs de la Constitution du Traité institutionnel.

Les institutions de l'Union appliquent le principe de proportionnalité conformément au protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Article 12

Catégories de compétences

1. Lorsque la Constitution le Traité institutionnel attribue à l'Union une compétence exclusive dans un domaine déterminé, seule l'Union peut légiférer et adopter des actes juridiquement contraignants, les États membres ne pouvant le faire par eux-mêmes que s'ils sont habilités par l'Union, ou pour mettre en œuvre les actes de l'Union.

2. Lorsque la Constitution le Traité institutionnel attribue à l'Union une compétence partagée avec les États membres dans un domaine déterminé, l'Union et les États membres peuvent légiférer et adopter des actes juridiquement contraignants dans ce domaine. Les États membres exercent leur compétence dans la mesure où l'Union n'a pas exercé la sienne ou a décidé de cesser de l'exercer.

3. Les États membres coordonnent leurs politiques économiques et de l'emploi selon les modalités prévues par la partie-II les traités en vigueur, pour la définition desquelles l'Union dispose d'une compétence.

4. L'Union dispose d'une compétence pour définir et mettre en œuvre une politique étrangère et

de sécurité commune, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune.

5. Dans certains domaines et dans les conditions prévues par la Constitution le Traité institutionnel, l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres, sans pour autant remplacer leur compétence dans ces domaines.

Les actes juridiquement contraignants de l'Union adoptés sur la base des dispositions de la partie-II des traités en vigueur relatives à ces domaines ne peuvent pas comporter d'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres.

6. L'étendue et les modalités d'exercice des compétences de l'Union sont déterminées par les dispositions de la partie-II des traités en vigueur relatives à chaque domaine.

Article 13

Les domaines de compétence exclusive

1. L'Union dispose d'une compétence exclusive dans les domaines suivants :

- a) l'union douanière ;
- b) l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur ;
- c) la politique monétaire pour les États membres dont la monnaie est l'euro ;
- d) la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche ;
- e) la politique commerciale commune.

2. L'Union dispose également d'une compétence exclusive pour la conclusion d'un accord international lorsque cette conclusion est prévue dans un acte législatif de l'Union, ou est nécessaire pour lui permettre d'exercer sa compétence interne, ou dans la mesure où elle est susceptible d'affecter des règles communes ou d'en altérer la portée.

Article 14 Les domaines de compétence partagée

1. L'Union dispose d'une compétence partagée avec les États membres lorsque le ~~Conseil et~~ le **Traité institutionnel** lui attribue une compétence qui ne relève pas des domaines visés aux articles 13 et 17.

2. Les compétences partagées entre l'Union et les États membres s'appliquent aux principaux domaines suivants :

- a) le marché intérieur ;
- b) la politique sociale, pour les aspects définis dans ~~la partie III~~ **les traités en vigueur** ;
- c) la cohésion économique, sociale et territoriale ;
- d) l'agriculture et la pêche, à l'exclusion de la conservation des ressources biologiques de la mer ;
- e) l'environnement ;
- f) la protection des consommateurs ;
- g) les transports ;
- h) les réseaux transeuropéens ;
- i) l'énergie ;
- j) l'espace de liberté, de sécurité et de justice ;
- k) les enjeux communs de sécurité en matière de santé publique, pour les aspects définis dans ~~la partie III~~ **les traités en vigueur**.

3. Dans les domaines de la recherche, du développement technologique et de l'espace, l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions, notamment pour définir et mettre en œuvre des programmes, sans que l'exercice de cette compétence ne puisse avoir pour effet d'empêcher les États membres d'exercer la leur.

4. Dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions et une politique commune, sans que l'exercice de cette compétence ne puisse avoir pour effet d'empêcher les États membres d'exercer la leur.

Article 15 La coordination des politiques économiques et de l'emploi

1. Les États membres coordonnent leurs politiques économiques au sein de l'Union. À cette fin, le Conseil des ministres adopte des mesures, notamment les grandes orientations de ces politiques.

Des dispositions particulières s'appliquent aux États membres dont la monnaie est l'euro.

2. L'Union prend des mesures pour assurer la coordination des politiques de l'emploi des États membres, notamment en définissant les lignes directrices de ces politiques.

3. L'Union peut prendre des initiatives pour assurer la coordination des politiques sociales des États membres.

Article 16 La politique étrangère et de sécurité commune

1. La compétence de l'Union en matière de politique étrangère et de sécurité commune couvre tous les domaines de la politique étrangère ainsi que l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune qui peut conduire à une défense commune.

2. Les États membres appuient activement et sans réserve la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union dans un esprit de loyauté et de solidarité mutuelle et respectent l'action de l'Union dans ce domaine. Ils s'abstiennent de toute action contraire aux intérêts de l'Union ou susceptible de nuire à son efficacité.

Article 17 Les domaines des actions d'appui, de coordination ou de complément

L'Union dispose d'une compétence pour mener des actions d'appui, de coordination ou de complément. Les domaines de ces actions sont, dans leur finalité européenne :

- a) la protection et l'amélioration de la santé humaine ;
- b) l'industrie ;
- c) la culture ;
- d) le tourisme ;
- e) l'éducation, la jeunesse, le sport et la formation professionnelle ;
- f) la protection civile ;
- g) la coopération administrative.

Article 18 Clause de flexibilité

1. Si une action de l'Union paraît nécessaire, dans le cadre des politiques définies à l'article III par les traités en vigueur, pour atteindre l'un des objectifs visés par la Constitution le Traité institutionnel, sans que celle-ci celui-ci n'ait prévu les pouvoirs d'action requis à cet effet, le Conseil des ministres, statuant à l'unanimité, sur proposition de la Commission européenne et après approbation du Parlement européen, adopte les mesures appropriées.
2. La Commission européenne, dans le cadre de la procédure de contrôle du principe de subsidiarité visée à l'article II, paragraphe 3, attire l'attention des parlements nationaux sur les positions fondées sur le présent article.
3. Les mesures fondées sur le présent article ne peuvent pas comporter d'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres dans les cas où la Constitution le Traité institutionnel exclut une telle harmonisation

TITRE IV - LES INSTITUTIONS ET ORGANES DE L'UNION CHAPITRE I - LE CADRE INSTITUTIONNEL

Article 19

Les institutions de l'Union

1. L'Union dispose d'un cadre institutionnel visant à :
 - promouvoir ses valeurs,
 - poursuivre ses objectifs,
 - servir ses intérêts, ceux de ses citoyens, et ceux

des États membres,
- assurer la cohérence, l'efficacité et la continuité de ses politiques et de ses actions.
Ce cadre institutionnel comprend:
- le Parlement européen,
- le Conseil européen,
- le Conseil des ministres (ci-après dénommé "Conseil"),
- la Commission européenne (ci-après dénommée "Commission"),
- la Cour de justice de l'Union européenne.

2. Chaque institution agit dans les limites des attributions qui lui sont conférées dans **le Constitution** le Traité institutionnel, conformément aux procédures et conditions prévues par celle-ci et *celui-ci*. Les institutions pratiquent entre elles une coopération loyale.

Article 20 Le Parlement européen

1. Le Parlement européen exerce, conjointement avec le Conseil, les fonctions législative et budgétaire. Il exerce des fonctions de contrôle politique et consultatives conformément aux conditions prévues par **le Constitution** le Traité institutionnel. Il élit le président de la Commission.

2. Le Parlement européen est composé de représentants des citoyens de l'Union. Leur nombre ne dépasse pas sept cent cinquante. La représentation des citoyens est assurée de façon dégressivement proportionnelle, avec un seuil minimum de six membres par Etat membre. Aucun Etat membre ne se voit attribuer plus de quatre-vingt seize sièges.

Le Conseil européen adopte à l'unanimité, sur initiative du Parlement européen et avec son approbation, une décision européenne fixant la composition du Parlement européen, dans le respect des principes visés au premier alinéa.

3. Les membres du Parlement européen sont élus au suffrage universel direct, libre et secret, pour un mandat de cinq ans.

4. Le Parlement européen élit parmi ses membres son président et son bureau.

Article 21

Le Conseil européen

1. Le Conseil européen donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations et les priorités politiques générales. Il n'exerce pas de fonction législative.

2. Le Conseil européen est composé des chefs d'Etat ou de gouvernement des États membres, ainsi que de son président et du président de la Commission. Le ministre des Affaires étrangères de l'Union participe à ses travaux.

3. Le Conseil européen se réunit chaque trimestre sur convocation de son président. Lorsque l'ordre du jour l'exige, les membres du Conseil européen peuvent décider d'être assis-tés chacun par un ministre et, en ce qui concerne le président de la Commission, par un membre de la Commission. Lorsque la situation l'exige, le président convoque une réunion extraordinaire du Conseil européen.

4. Le Conseil européen se prononce par consen-

sus, sauf dans les cas où la ~~Génération~~ le **Traité institutionnel** en dispose autrement.

Article 22

Le président du Conseil européen

1. Le Conseil européen élit son président à la majorité qualifiée pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois. En cas d'empêchement ou de faute grave, le Conseil européen peut mettre fin à son mandat selon la même procédure.
2. Le président du Conseil européen :
 - a) préside et anime les travaux du Conseil européen ;
 - b) assure la préparation et la continuité des travaux du Conseil européen en coopération avec le président de la Commission, et sur la base des travaux du Conseil des affaires générales ;
 - c) œuvre pour faciliter la cohésion et le consensus au sein du Conseil européen ;
 - d) présente au Parlement européen un rapport à la suite de chacune des réunions du Conseil européen.

Le président du Conseil européen assure, à son niveau et en sa qualité, la représentation extérieure de l'Union pour les matières relevant de la politique étrangère et de sécurité commune, sans préjudice des attributions du ministre des Affaires étrangères de l'Union.

3. Le président du Conseil européen ne peut pas exercer de mandat national.

Article 23

Le Conseil des ministres

1. Le Conseil exerce, conjointement avec le

Parlement européen, les fonctions législative et budgétaire. Il exerce des fonctions de définition des politiques et de coordination conformément aux conditions prévues par la ~~Génération~~ le **Traité institutionnel**.

2. Le Conseil est composé d'un représentant de chaque État membre au niveau ministériel, habilité à engager le gouvernement de l'État membre qu'il représente et à exercer le droit de vote.

3. Le Conseil statue à la majorité qualifiée, sauf dans les cas où la ~~Génération~~ le **Traité institutionnel** en dispose autrement.

Article 24

Les formations du Conseil des ministres

1. Le Conseil siège en différentes formations.
2. Le Conseil des affaires générales assure la cohérence des travaux des différentes formations du Conseil.

Il prépare les réunions du Conseil européen et en assure le suivi en liaison avec le président du Conseil européen et la Commission.

3. Le Conseil des affaires étrangères élabore l'action extérieure de l'Union selon les lignes stratégiques fixées par le Conseil européen et assure la cohérence de l'action de l'Union.
4. Le Conseil européen adopte à la majorité qualifiée une décision européenne établissant la liste des autres formations du Conseil.

5. Un comité des représentants permanents des

gouvernements des États membres est responsable de la préparation des travaux du Conseil.

6. Le Conseil siège en public lorsqu'il délibère et vote sur un projet d'acte législatif. A cet effet, chaque session du Conseil est divisée en deux parties, consacrées respectivement aux délibérations sur les actes législatifs de l'Union et aux activités non législatives.

7. La présidence des formations du Conseil, à l'exception de celle des affaires étrangères, est assurée par les représentants des États membres au Conseil selon un système de rotation égale, conformément aux conditions prévues par une décision européenne du Conseil européen. Le Conseil européen statue à la majorité qualifiée.

Article 25 Définition de la majorité qualifiée au sein du Conseil européen et du Conseil

1. La majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 55 % des membres du Conseil, comprenant au moins quinze d'entre eux et représentant des États membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union.

Une minorité de blocage doit inclure au moins quatre membres du Conseil, faute de quoi la majorité qualifiée est réputée acquise.

2. Par dérogation au paragraphe 1, lorsque le Conseil ne statue pas sur proposition de la Commission ou du ministre des Affaires étrangères de l'Union, la majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 72 % des membres du Conseil, représentant des États

membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union.

3. Les paragraphes 1 et 2 s'appliquent au Conseil européen lorsqu'il statue à la majorité qualifiée.

4. Au sein du Conseil européen, son président et le président de la Commission ne prennent pas part au vote.

Article 26

La Commission européenne

1. La Commission promeut l'intérêt général de l'Union et prend les initiatives appropriées à cette fin. Elle veille à l'application ~~de la Constitution du Traité institutionnel~~ ainsi que des mesures adoptées par les institutions en vertu de ~~elle-même~~ *celui-ci*. Elle surveille l'application du droit de l'Union sous le contrôle de la Cour de justice de l'Union européenne. Elle exécute le budget et gère les programmes. Elle exerce des fonctions de coordination, d'exécution et de gestion conformément aux conditions prévues par ~~la Constitution~~ *le Traité institutionnel*. À l'exception de la politique étrangère et de sécurité commune et des autres cas prévus par ~~la Constitution~~ *le Traité institutionnel*, elle assure la représentation extérieure de l'Union. Elle prend les initiatives de la programmation annuelle et pluriannuelle de l'Union pour parvenir à des accords interinstitutionnels.

2. Un acte législatif de l'Union ne peut être adopté que sur proposition de la Commission, sauf dans les cas où ~~la Constitution~~ *le Traité institutionnel* en dispose autrement. Les autres actes sont adoptés sur proposition de la

Commission lorsque le ~~Constituent~~ le Traité Institutionnel le prévoit.

3. Le mandat de la Commission est de cinq ans.

4. Les membres de la Commission sont choisis en raison de leur compétence générale et de leur engagement européen et parmi des personnalités offrant toutes garanties d'indépendance.

5. La première Commission nommée en application de ~~la~~ **Constitution du Traité institutionnel** est composée d'un ressortissant de chaque État membre, y compris son président et le ministre des Affaires étrangères de l'Union, qui en est l'un des vice-présidents.

6. Dès la fin du mandat de la Commission visée au paragraphe 5, composée d'un nombre de membres y compris son président et le ministre des Affaires étrangères de l'Union, correspondant aux deux tiers du nombre d'États membres, à moins que le Conseil européen, statuant à l'unanimité, ne décide de modifier ce nombre.

Les membres de la Commission sont sélectionnés parmi les ressortissants des États membres selon un système de rotation égale entre les États membres. Ce système est établi par une décision européenne adoptée à l'unanimité par le Conseil européen et fondée sur les principes suivants :

- les États membres sont traités sur un strict pied d'égalité pour la détermination de l'ordre de passage et du temps de présence de leurs ressortissants au sein de la Commission;

conséquence, l'écart entre le nombre total des mandats détenus par les ressortissants de deux États membres donnés ne peut jamais être supérieur à un ;

- sous réserve du point a), chacune des Commissions successives est constituée de manière à refléter d'une manière satisfaisante l'éventail démographique et géographique de l'ensemble des États membres.

7. La Commission exerce ses responsabilités en pleine indépendance. Sans préjudice de l'article 28, paragraphe 2, les membres de la Commission ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement, institution, organe ou organisme. Ils s'abstiennent de tout acte incompatible avec leurs fonctions ou l'exécution de leurs tâches.

8. La Commission, en tant que collège, est responsable devant le Parlement européen. Le Parlement européen peut adopter une motion de censure de la Commission conformément à l'article III-340 ~~du~~ **des traités en vigueur**. Si une telle motion est adoptée, les membres de la Commission doivent démissionner collectivement de leurs fonctions et le ministre des Affaires étrangères de l'Union doit démissionner des fonctions qu'il exerce au sein de la Commission.

Article 27

Le président de la Commission européenne

I. En tenant compte des élections au Parlement européen, et après avoir procédé aux consultations appropriées, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose au Parlement européen un candidat à la fonction de président de

la Commission. Ce candidat est élu par le Parlement européen à la majorité des membres qui le composent. Si ce candidat ne recueille pas la majorité, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose, dans un délai d'un mois, un nouveau candidat, qui est élu par le Parlement européen selon la même procédure.

2. Le Conseil, d'un commun accord avec le président élu, adopte la liste des autres personnalités qu'il propose de nommer membres de la Commission. Le choix de celles-ci s'effectue, sur la base des suggestions faites par les États membres, conformément aux critères prévus à l'article 26, paragraphe 4, et paragraphe 6, second alinéa.

Le président, le ministre des Affaires étrangères de l'Union et les autres membres de la Commission sont soumis, en tant que collèges, à un vote d'approbation du Parlement européen. Sur la base de cette approbation, la Commission est nommée par le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée.

3. Le président de la Commission :
a) définit les orientations dans le cadre dans quelles la Commission exerce sa mission ;
b) décide de l'organisation interne de la Commission afin d'assurer la cohérence, l'efficacité et la collégialité de son action ;
c) nomme des vice-présidents, autres que le ministre des Affaires étrangères de l'Union, parmi les membres de la Commission.

Un membre de la Commission présente sa démission si le président le lui demande. Le ministre des Affaires étrangères de l'Union

présente sa démission, conformément à la procédure prevue à l'article 28, paragraphe 1, si le président le lui demande.

Article 28

Le ministre des Affaires étrangères de l'Union

1. Le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, avec l'accord du président de la Commission, nomme le ministre des Affaires étrangères de l'Union. Le Conseil européen peut mettre fin à son mandat selon la même procédure.
2. Le ministre des Affaires étrangères de l'Union conduit la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union. Il contribue par ses propositions à l'élaboration de cette politique et l'exécute en tant que mandataire du Conseil. Il agit de même pour la politique de sécurité et de défense commune.
3. Le ministre des Affaires étrangères de l'Union préside le Conseil des affaires étrangères.
4. Le ministre des Affaires étrangères de l'Union est l'un des vice-présidents de la Commission. Il veille à la cohérence de l'action extérieure de l'Union. Il est chargé, au sein de la Commission, des responsabilités qui incombent à cette dernière dans le domaine des relations extérieures et de la coordination des autres aspects de l'action extérieure de l'Union. Dans l'exercice de ces responsabilités au sein de la Commission, et pour ces seules responsabilités, le ministre des Affaires étrangères de l'Union est soumis aux procédures qui régissent le fonctionnement de la Commission, dans la mesure où cela est compatible avec les paragraphes 2 et 3.

5. (ancien article III-296, paragraphe 3) *Dans l'accomplissement de son mandat, le ministre des Affaires étrangères de l'Union s'appuie sur un service européen pour l'action extérieure. Ce service travaille en collaboration avec les services diplomatiques des États membres et est composé de fonctionnaires des services compétents du secrétariat général du Conseil et de la Commission ainsi que de personnel détaché des services diplomatiques nationaux. L'organisation et le fonctionnement du service européen pour l'action extérieure sont fixés par une décision européenne du Conseil. Le Conseil statue sur proposition du ministre des affaires étrangères de l'Union, après consultation du Parlement européen et approbation de la Commission.*

Article 29

La Cour de justice de l'Union européenne

1. La Cour de justice de l'Union européenne comprend la Cour de justice, le Tribunal et des tribunaux spécialisés. Elle assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application ~~de la Constitution~~ du Traité institutionnel.

Les États membres établissent les voies de recours nécessaires pour assurer une protection juridictionnelle effective dans les domaines couverts par le droit de l'Union.

2. La Cour de justice est composée d'un juge par État membre. Elle est assistée d'avocats généraux. Le Tribunal compte au moins un juge par État membre.

Les juges et les avocats généraux de la Cour de justice et les juges du Tribunal sont choisis parmi des personnalités offrant toutes garanties d'indépendance et réunissant les conditions visées aux articles III-355 et III-356 prévues par les traités en vigueur. Ils sont nommés d'un commun accord par les gouvernements des États membres pour six ans. Les juges et les avocats généraux sortants peuvent être nommés de nouveau.

3. La Cour de justice de l'Union européenne statue conformément à la partie III aux traités en vigueur :

- a) sur les recours formés par un État membre, une institution ou des personnes physiques ou morales ;
- b) à titre préjudiciel, à la demande des institutions nationales, sur l'interprétation du droit de l'Union ou sur la validité d'actes adoptés par les institutions ;
- c) dans les autres cas prévus par la Constitution le Traité institutionnel.

CHAPITRE II

LES AUTRES INSTITUTIONS ET LES ORGANES CONSULTATIFS DE L'UNION

Article 30

La Banque centrale européenne

1. La Banque centrale européenne et les banques centrales nationales constituent le Système européen de banques centrales. La Banque centrale européenne et les banques centrales nationales des États membres dont la monnaie

est l'euro, qui constituent l'Eurosystème, conduisent la politique monétaire de l'Union.

tée sur tout projet d'acte de l'Union, ainsi que sur tout projet de règlementation au niveau national, et peut soumettre des avis.

2. Le Système européen de banques centrales est dirigé par les organes de décision de la Banque centrale européenne. L'objectif principal du Système européen de banques centrales est de maintenir la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, il apporte son soutien aux politiques économiques générales dans l'Union pour contribuer à la réalisation des objectifs de celle-ci. Il conduit toute autre mission de banque centrale conformément à la partie III aux traités en vigueur et au statut du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne.

3 La Banque centrale européenne est une institution. Elle a la personnalité juridique. Elle est la seule habilitée à autoriser l'émission de l'euro. Elle est indépendante dans l'exercice de ses pouvoirs et dans la gestion de ses finances. Les institutions, organes et organismes de l'Union ainsi que les gouvernements des Etats membres respectent cette indépendance.

4. La Banque centrale européenne adopte les mesures nécessaires à l'accomplissement de ses missions conformément aux articles III-185 à III-199 et III-196 aux traités en vigueur et aux conditions prévues par le statut du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne. Conformément aux dispositions, Les États membres dont la monnaie n'est pas l'euro, ainsi que leurs banques centrales, conservent leurs compétences dans le domaine monétaire.

5. Dans les domaines relevant de ses attributions, la Banque centrale européenne est consultée.

tée sur tout projet d'acte de l'Union, ainsi que sur tout projet de règlementation au niveau national, et peut soumettre des avis.

6. Les organes de décision de la Banque centrale européenne, leur composition et leurs modalités de fonctionnement sont définis aux articles III-382 et III-393 par les traités en vigueur, ainsi que dans le statut du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne.

Article 31
La Cour des comptes

I. La Cour des comptes est une institution. Elle assure le contrôle des comptes de l'Union.

2. Elle examine les comptes de la totalité des recettes et des dépenses de l'Union et s'assure de la bonne gestion financière.

3. Elle est composée d'un ressortissant de chaque État membre. Ses membres exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de l'Union

Article 32

Les organes consultatifs de l'Union

- I. Le Parlement européen, le Conseil et la Commission sont assistés d'un Comité des régions et d'un Comité économique et social, qui exercent des fonctions consultatives.

2. Le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat

électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.

3. Le Comité économique et social est composé de représentants des organisations d'employeurs, de salariés et d'autres acteurs représentatifs de la société civile, en particulier dans les domaines socio-économique, civique, professionnel et culturel.

4. Les membres du Comité des régions et du Comité économique et social ne sont liés par aucun mandat impératif. Ils exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de l'Union.

5. Les règles relatives à la composition de ces Comités, à la désignation de leurs membres, à leurs attributions et à leur fonctionnement sont définies ~~aux articles III-386 à III-392~~ par les traités en vigueur.

Les règles visées aux paragraphes 2 et 3 relatives à la nature de leur composition sont revues à intervalle régulier par le Conseil pour tenir compte de l'évolution économique, sociale et démographique dans l'Union. Le Conseil, sur proposition de la Commission, adopte des décisions européennes à cet effet.

TITRE V - L'EXERCICE DES COMPÉTENCES DE L'UNION

CHAPITRE I - DISPOSITIONS COMMUNES

Article 33

Les actes juridiques de l'Union

1. Les institutions, pour exercer les compétences

de l'Union, utilisent comme instruments juridiques, conformément à la partie III aux traités en vigueur, la loi européenne, la loi-cadre européenne, le règlement européen, la décision européenne, les recommandations et les avis.

La loi européenne est un acte législatif de portée générale. Elle est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

La loi-cadre européenne est un acte législatif qui lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant au choix de la forme et des moyens.

Le règlement européen est un acte non législatif de portée générale pour la mise en œuvre des actes législatifs et de certaines dispositions de la Constitution du Traité institutionnel. Il peut soit être obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre, soit lier tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant au choix de la forme et des moyens.

La décision européenne est un acte non législatif obligatoire dans tous ses éléments. Lorsqu'elle désigne des destinataires, elle n'est obligatoire que pour ceux-ci.

Les recommandations et les avis n'ont pas d'effet contraignant.

2. Lorsqu'ils sont saisis d'un projet d'acte législatif, le Parlement européen et le Conseil s'abstien-

ment d'adopter des actes non prévus par la procédure législative applicable au domaine concerné.

Article 34

Les actes législatifs

1. Les lois et lois-cadres européennes sont adoptées, sur proposition de la Commission, conjointement par le Parlement européen et le Conseil conformément à la procédure législative ordinaire visée à l'article III-396 de codécision prévue par les traités en vigueur. Si les deux institutions ne parviennent pas à un accord, l'acte en question n'est pas adopté.
2. Dans les cas spécifiques prévus par la Constitution le Traité institutionnel, les lois et lois-cadres européennes sont adoptées par le Parlement européen avec la participation du Conseil ou par celui-ci avec la participation du Parlement européen, conformément à des procédures législatives spéciales.
3. Dans les cas spécifiques prévus par la Constitution le Traité institutionnel, les lois et lois-cadres européennes peuvent être adoptées sur initiative d'un groupe d'États membres ou du Parlement européen, sur recommandation de la Banque centrale européenne ou sur demande de la Cour de justice ou de la Banque européenne d'investissement.

Article 36

Les règlements européens délégués

1. Les lois et lois-cadres européennes peuvent déléguer à la Commission le pouvoir d'adopter des règlements européens délégués qui complètent ou modifient certains éléments non essentiels de la loi ou de la loi-cadre. Les lois et lois-cadres européennes délimitent explicitement les objectifs, le contenu, la portée et la durée de la délégation de pouvoir. Les éléments essentiels d'un domaine sont réservés à la loi ou loi-cadre européenne et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une délégation de pouvoir.
2. Les lois et lois-cadres européennes fixent explicitement les conditions auxquelles la délégation

2. Le Conseil et la Commission, notamment dans les cas prévus aux articles 36 et 37, ainsi que la Banque centrale européenne dans les cas spécifiques prévus par la Constitution le Traité institutionnel, adoptent des règlements ou décisions européens.
3. Le Conseil adopte des recommandations. Il statue sur proposition de la Commission dans tous les cas où la Constitution le Traité institutionnel prévoit qu'il adopte des actes sur proposition de la Commission. Il statue à l'unanimité dans les domaines pour lesquels l'unanimité est requise pour l'adoption d'un acte de l'Union. La Commission, ainsi que la Banque centrale européenne dans les cas spécifiques prévus par la Constitution le Traité institutionnel, adoptent des recommandations

Article 36

Les règlements européens délégués

1. Les lois et lois-cadres européennes peuvent déléguer à la Commission le pouvoir d'adopter des règlements européens délégués qui complètent ou modifient certains éléments non essentiels de la loi ou de la loi-cadre. Les lois et lois-cadres européennes délimitent explicitement les objectifs, le contenu, la portée et la durée de la délégation de pouvoir. Les éléments essentiels d'un domaine sont réservés à la loi ou loi-cadre européenne et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une délégation de pouvoir.
2. Les lois et lois-cadres européennes fixent explicitement les conditions auxquelles la délégation

est soumise, qui peuvent être les suivantes :

- a) le Parlement européen ou le Conseil peut décider de révoquer la délégation ;
- b) le règlement européen délégué ne peut entrer en vigueur que si, dans le délai fixé par la loi ou loi-cadre européenne, le Parlement européen ou le Conseil n'exprime pas d'objections.

Aux fins des points a) et b), le Parlement européen statue à la majorité des membres qui le composent et le Conseil statue à la majorité qualifiée.

Article 37

Les actes d'exécution

1. Les États membres prennent toutes les mesures de droit interne nécessaires pour la mise en œuvre des actes juridiquement contraignants de l'Union.

2. Lorsque des conditions uniformes d'exécution des actes juridiquement contraignants de l'Union sont nécessaires, ces actes confèrent des compétences d'exécution à la Commission ou, dans des cas spécifiques dûment justifiés et dans les cas prévus à l'article 40, au Conseil.

3. Aux fins du paragraphe 2, la loi européenne établit au préalable les règles et principes généraux relatifs aux modalités de contrôle par les États membres de l'exercice des compétences d'exécution par la Commission.

4. Les actes d'exécution de l'Union prennent la forme de règlements européens d'exécution ou de décisions européennes d'exécution.

Article 38

Principes communs aux actes juridiques de l'Union

1. Lorsque ~~la Constitution~~ *le Traité institutionnel* ne prévoit pas le type d'acte à adopter, les institutions le choisissent cas par cas, dans le respect des procédures applicables et du principe de proportionnalité visé à l'article 11.

2. Les actes juridiques sont motivés et visent les propositions, initiatives, recommandations, demandes ou avis prévus par ~~la Constitution~~ *le Traité institutionnel*.

Article 39

Publication et entrée en vigueur

1. Les lois et lois-cadres européennes adoptées conformément à la procédure législative ordinaire sont signées par le président du Parlement européen et le président du Conseil.

Dans les autres cas, elles sont signées par le président de l'institution qui les a adoptées.

Les lois et lois-cadres européennes sont publiées au Journal officiel de l'Union européenne et entrent en vigueur à la date qu'elles fixent ou, à défaut, le vingtième jour suivant leur publication.

2. Les règlements européens et les décisions européennes, lorsqu'ils n'indiquent pas de destinataire, sont signés par le président de l'institution qui les a adoptés.

Les règlements européens et les décisions européennes, lorsqu'ils n'indiquent pas de des-

tinataire, sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne et entrent en vigueur à la date qu'ils fixent ou, à défaut, le vingtième jour suivant leur publication.

3. Les décisions européennes autres que celles visées au paragraphe 2 sont notifiées à leurs destinataires et prennent effet par cette notification.

CHAPITRE II DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Article 40

Dispositions particulières relatives à la politique étrangère et de sécurité commune

1. L'Union européenne conduit une politique étrangère et de sécurité commune fondée sur un développement de la solidarité politique mutuelle des États membres, sur l'identification des questions présentant un intérêt général et sur la réalisation d'un degré toujours croissant de convergence des actions des États membres.

2. Le Conseil européen identifie les intérêts stratégiques de l'Union et fixe les objectifs de sa politique étrangère et de sécurité commune. Le Conseil élaboré cette politique dans le cadre des lignes stratégiques établies par le Conseil européen et conformément à ~~la partie III aux traités en vigueur.~~

3. Le Conseil européen et le Conseil adoptent les décisions européennes nécessaires.

4. La politique étrangère et de sécurité commune est exécutée par le ministre des Affaires étrangères de l'Union et par les États

membres, en utilisant les moyens nationaux et ceux de l'Union.

5. Les États membres se concertent au sein du Conseil européen et du Conseil sur toute question de politique étrangère et de sécurité présentant un intérêt général en vue de définir une approche commune. Avant d'entreprendre toute action sur la scène internationale ou de prendre tout engagement qui pourrait affecter les intérêts de l'Union, chaque État membre consulte les autres au sein du Conseil européen ou du Conseil. Les États membres assurent, par la convergence de leurs actions, que l'Union puisse faire valoir ses intérêts et ses valeurs sur la scène internationale. Les États membres sont solidaires entre eux.

6. En matière de politique étrangère et de sécurité commune, le Conseil européen et le Conseil adoptent des décisions européennes à l'unanimité, sauf dans les cas visés à ~~la partie III aux traités en vigueur.~~ Ils se prononcent sur initiative d'un État membre, sur proposition du ministre des affaires étrangères de l'Union ou sur proposition de ce ministre avec le soutien de la Commission. Les lois et cadres européens sont exclus.

7. (Ancien article III-300, paragraphes 2,3,4) Par dérogation au paragraphe 6, le Conseil statue à la majorité qualifiée :

- a) lorsqu'il adopte une décision européenne qui définit une action ou une position de l'Union sur la base d'une décision européenne du Conseil européen portant sur les intérêts et objectifs stratégiques de l'Union.

~~visée à l'article III-293, paragraphe 1 (Ancien article III-293, paragraphe 1, alinéas 2 et 3 et paragraphe 2) Les décisions européennes du Conseil européen sur les intérêts et objectifs stratégiques de l'Union portent sur la politique étrangère et de sécurité commune ainsi que sur d'autres domaines relevant de l'action extérieure de l'Union. Elles peuvent concerner les relations de l'Union avec un pays ou une région, ou avoir une approche thématique. Elles définissent leur durée et les moyens que devront fournir l'Union et les États membres. Le Conseil européen statue à l'unanimité sur recommandation du Conseil, adoptée par celui-ci selon les modalités prévues pour chaque domaine. Les décisions européennes du Conseil européen sont mises en œuvre selon les procédures prévues par la Constitution le Traité institutionnel.~~ 2—Le ministre des Affaires étrangères de l'Union, pour le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune, et la Commission, pour les autres domaines de l'action extérieure, peuvent présenter des propositions conjointes au Conseil ;

b) lorsqu'il adopte une décision européenne qui définit une action ou une position de l'Union sur proposition du ministre des affaires étrangères de l'Union présentée à la suite d'une demande spécifique que le Conseil européen lui a adressée de sa propre initiative ou à l'initiative du ministre ;

c) lorsqu'il adopte une décision européenne mettant en œuvre une décision européenne qui définit une action ou une position de l'Union ;

d) lorsqu'il adopte une décision européenne portant sur la nomination d'un représentant spécial conformément à l'article III-302. (Ancien article III-302) Le Conseil peut nommer, sur proposition du ministre des affaires étrangères de l'Union. Ce représentant exerce son mandat sous l'autorité du ministre.

Si un membre du Conseil déclare que, pour des raisons de politique nationale vitales qu'il expose, il a l'intention de s'opposer à l'adoption d'une décision européenne devant être adoptée à la majorité qualifiée, il n'est pas procédé au vote. Le ministre des Affaires étrangères de l'Union recherche, en étroite consultation avec l'État membre concerné, une solution acceptable pour celui-ci. En l'absence d'un résultat, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut demander que le Conseil européen soit saisi de la question en vue d'une décision européenne à l'unanimité.

8. Conformément à l'article 40, paragraphe 7, le Conseil européen peut, à l'unanimité, adopter une décision européenne prévoyant que le Conseil statue à la majorité qualifiée dans d'autres cas que ceux visés au paragraphe 2 du présent article.

9. Les paragraphes 7 et 8 ne s'appliquent pas aux décisions ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense.

10. Le Conseil européen peut, à l'unanimité, adopter une décision européenne autorisant le Conseil à statuer à la majorité qualifiée dans les cas autres que ceux visés à la partie III par les traités en vigueur.

I. Le Parlement européen est consulté régulièrement sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune. Il est tenu informé de son évolution.

2. La politique de sécurité et de défense commune inclut la définition progressive d'une politique de défense commune de l'Union. Elle conduira à une défense commune, dès lors que le Conseil européen, statuant à l'unanimité, en aura décidé ainsi. Il recommande, dans ce cas, aux États membres d'adopter une décision dans ce sens conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

I. La politique de sécurité et de défense commune fait partie intégrante de la politique étrangère et de sécurité commune. Elle assure à l'Union une capacité opérationnelle s'appuyant sur des moyens civils et militaires. L'Union peut y avoir recours dans des missions en dehors de l'Union afin d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale conformément aux principes de la charte des Nations unies. (Ancien article III-309, paragraphe 1) ~~Les missions visées à l'article 4, paragraphe 1, dans lesquelles l'Union peut avoir recours à des moyens civils et militaires, incluent les actions conjointes en matière de désarmement, les missions humanitaires et d'évacuation, les missions de conseil et d'assistance en matière militaire, les missions de prévention des conflits et de maintien de la paix, les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix et les opérations de stabilisation à la fin des conflits. Toutes ces missions peuvent contribuer à la lutte contre le terrorisme, y compris par le soutien apporté à des pays tiers pour combattre le terrorisme sur leur territoire. L'exécution de ces tâches repose sur les capacités fournies par les États membres.~~

Article 41 Dispositions particulières relatives à la Politique de sécurité et de défense commune

La politique de l'Union au sens du présent article n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres, elle respecte les obligations découlant du Traité de l'Atlantique Nord pour certains États membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et elle est compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans ce cadre.

3. Les États membres mettent à la disposition de l'Union, pour la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune, des capacités civiles et militaires pour contribuer aux objectifs définis par le Conseil. Les États membres qui constituent entre eux des forces multinationales peuvent aussi les mettre à la disposition de la politique de sécurité et de défense commune.

Les États membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires. Il est institué une Agence dans le domaine du développement des capacités de défense, de la recherche, des acquisitions et de l'armement (l'Agence européenne de défense) pour identifier les besoins opérationnels, promouvoir des

mesures pour les satisfaire, contribuer à identifier et, le cas échéant, mettre en œuvre toute mesure utile pour renforcer la base industrielle et technologique du secteur de la défense, participer à la définition d'une politique européenne des capacités et de l'armement, ainsi que pour assister le Conseil dans l'évaluation de l'amélioration des capacités militaires.

4. Les décisions européennes relatives à la politique de sécurité et de défense commune, y compris celles portant sur le lancement d'une mission visée au présent article, sont adoptées par le Conseil statuant à l'unanimité, sur position du ministre des affaires étrangères de l'Union ou sur initiative d'un Etat membre. Le ministre des Affaires étrangères de l'Union peut proposer de recourir aux moyens nationaux ainsi qu'aux instruments de l'Union, le cas échéant conjointement avec la Commission.

5. Le Conseil peut confier la réalisation d'une mission, dans le cadre de l'Union et **telle que définie au paragraphe I**, à un groupe d'Etats membres afin de préserver les valeurs de l'Union et de servir ses intérêts.~~Le réalisateur d'une telle mission est désigné par l'article III-3-9 + (Ancien article III-3-10)~~ Ces États membres, en association avec le ministre des Affaires étrangères de l'Union, conviennent entre eux de la gestion de la mission.

Les États membres qui participent à la réalisation de la mission informent régulièrement le Conseil de l'état de la mission de leur propre initiative ou à la demande d'un autre Etat membre. Les États membres participants saisissent immédiatement le Conseil

si la réalisation de la mission entraîne des conséquences majeures ou requiert une modification de l'objectif, de la portée ou des modalités de la mission fixés par les déclions européennes visées au paragraphe 1. Dans ces cas, le Conseil adopte les décisions européennes nécessaires.

6. Les États membres qui remplissent des critères plus élevés de capacités militaires et qui ont soumis des engagements plus contraignants en la matière en vue des missions les plus exigeantes, établissent une coopération structurée permanente dans le cadre de l'Union. ~~Cette coopération est régie par l'article III-3-2. Elle n'affecte pas les dispositions de l'article III-3-9.~~

(Ancien article III-3-2) Les États membres souhaitant participer à cette coopération structurée permanente visée à l'~~article 4, paragraphe 6, qui remplacent les critères et souservient aux engagements en matière de capacités militaires repris au protocole sur la coopération structurée permanente, notifiant leur intention au Conseil et au ministre des affaires étrangères de l'Union.~~

Dans un délai de trois mois suivant la notification visée au paragraphe 1, le Conseil adopte une décision européenne établissant la coopération structurée permanente et fixant la liste des États membres participants. Le Conseil statue à la majorité qualifiée, après consultation du ministre des affaires étrangères de l'Union.

Tout Etat membre qui, à un stade ultérieur, souhaite participer à la coopération structurée per-

manente, notifie son intention au Conseil et au ministre des affaires étrangères de l'Union.

Le Conseil adopte une décision européenne qui confirme la participation de l'Etat membre concerné qui remplit les critères et souscrit aux engagements visés aux articles 1 et 2 du protocole sur la coopération structurée permanente. Le Conseil statue à la majorité qualifiée, après consultation du ministre des affaires étrangères de l'Union. Seuls les membres du Conseil représentant les États membres participants prennent part au vote.

La majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 55 % des membres du Conseil représentant les États membres participants, réunissant au moins 65 % de la population de ces États.

La majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 55 % des membres du Conseil représentant les États membres participants, réunissant au moins 65 % de la population de ces États.

Une minorité de blocage doit inclure au moins le nombre minimum de membres du Conseil représentant plus de 35 % de la population des États membres participants, plus un membre, faute de quoi la majorité qualifiée est réputée acquise.

Si un Etat membre participant souhaite quitter la coopération structurée permanente, il notifie sa décision au Conseil, qui prend acte de ce que la participation de l'Etat membre concerné prend fin.

Les décisions européennes et les recommandations du Conseil dans le cadre de la coopération structurée permanente, autres que celles prévues aux paragraphes 2 à 5, sont adoptées à l'unanimité. Aux fins du présent paragraphe, l'unanimité est constituée par les voix des seuls représentants des États membres participants.

7. Au cas où un Etat membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres Etats membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies. Cela n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains Etats membres.

tion de l'Etat membre concerné, prennent part au vote.

La majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 55 % des membres du Conseil représentant les États membres participants, réunissant au moins 65 % de la population de ces États.

Une minorité de blocage doit inclure au moins le nombre minimum de membres du Conseil représentant plus de 35 % de la population des États membres participants, plus un membre, faute de quoi la majorité qualifiée est réputée acquise.

Si un Etat membre participant souhaite quitter la coopération structurée permanente, il notifie sa décision au Conseil, qui prend acte de ce que la participation de l'Etat membre concerné prend fin.

Les décisions européennes et les recommandations du Conseil dans le cadre de la coopération structurée permanente, autres que celles prévues aux paragraphes 2 à 5, sont adoptées à l'unanimité. Aux fins du présent paragraphe, l'unanimité est constituée par les voix des seuls représentants des États membres participants.

7. Au cas où un Etat membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres Etats membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies. Cela n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains Etats membres.

Les engagements et la coopération dans ce domaine demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre.

8. Le Parlement européen est consulté régulièrement sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique de sécurité et de défense commune. Il est tenu informé de son évolution.

Article 42 Dispositions particulières relatives à l'espace de liberté, de sécurité et de justice

1. L'Union constitue un espace de liberté, de sécurité et de justice :

- a) par l'adoption de lois et lois-cadres européennes visant, si nécessaire, à rapprocher les dispositions législatives et réglementaires des États membres dans les domaines visés à la partie III dans les traités existants;
- b) en favorisant la confiance mutuelle entre les autorités compétentes des États membres, en particulier sur la base de la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires et extrajudiciaires ;
- c) par une coopération opérationnelle des autorités compétentes des États membres, y compris les services de police, les services des douanes et autres services spécialisés dans le domaine de la prévention et de la détection des infractions pénales.

2. Les parlements nationaux peuvent, dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, participer aux mécanismes d'évaluation prévus à l'article III-260 de la mise en œuvre, par les autorités des États membres, des politiques de l'Union visées au présent article.

tiques de l'Union visées au présent article. Ils sont associés au contrôle politique d'Europol et à l'évaluation des activités d'Eurojust. ~~conformément aux articles III-276 et III-273.~~

3. Les États membres disposent d'un droit d'initiative dans le domaine (ancien article III-264) d'actes relatifs aux domaines de la coopération policière et judiciaire en matière pénale, conformément à l'article III-264 et les règlements qui assurent une coopération administrative dans ces domaines, sont adoptés sur proposition de la Commission ou sur initiative d'un quart des États membres.

Article 43

Clause de solidarité

4. L'Union et ses États membres agissent conjointement dans un esprit de solidarité si un État membre est l'objet d'une attaque terroriste ou la victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine. L'Union mobilise tous les instruments à sa disposition, y compris les moyens militaires mis à sa disposition par les États membres, pour :

- a) prévenir la menace terroriste sur le territoire des États membres ;
 - protéger les institutions démocratiques et la population civile d'une éventuelle attaque terroriste
 - porter assistance à un État membre sur son territoire, à la demande de ses autorités politiques, dans le cas d'une attaque terroriste;
- b) porter assistance à un État membre sur son territoire, à la demande de ses autorités politiques, en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine.

2. Les modalités de mise en œuvre du présent article sont prévues à l'article III-329.

CHAPITRE III LES COOPÉRATIONS RENFORCÉES

Article 44

Les coopérations renforcées

1. Les États membres qui souhaitent instaurer entre eux une coopération renforcée dans le cadre des compétences non exclusives de l'Union peuvent recourir aux institutions de celle-ci et exercer ces compétences en appliquant les dispositions appropriées ~~de la Constitution du Traité institutionnel~~, dans les limites et selon les modalités prévues au présent article, ainsi qu'aux articles III-416 à III-423 et par le protocole sur les coopérations renforcées.

Les coopérations renforcées visent à favoriser la réalisation des objectifs de l'Union, à préserver ses intérêts et à renforcer son processus d'intégration. Elles sont ouvertes à tout moment à tous les États membres, conformément à l'~~article III-418~~ au protocole sur les coopérations renforcées.

2. La décision européenne autorisant une coopération renforcée est adoptée par le Conseil en dernier ressort, lorsqu'il établit que les objectifs recherchés par cette coopération ne peuvent être atteints dans un délai raisonnable par l'Union dans son ensemble, et à condition qu'au moins un tiers des États membres y participent. Le Conseil statue conformément à la procédure prévue à l'~~article III-419~~ par le protocole sur les coopérations renforcées.

3. Tous les membres du Conseil peuvent participer à ses délibérations, mais seuls les membres du Conseil représentant les États membres participant à une coopération renforcée prennent part au vote.

L'unanimité est constituée par les voix des seuls représentants des États membres participants.

La majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 55 % des membres du Conseil représentant les États membres participants, réunissant au moins 65 % de la population de ces États.

Une minorité de blocage doit inclure au moins le nombre minimum de membres du Conseil représentant plus de 35 % de la population des États membres participants, plus un membre, faute de quoi la majorité qualifiée est réputée acquise.

Par dérogation aux troisième et quatrième alinéas, lorsque le Conseil ne statue pas sur position de la Commission ou du ministre des affaires étrangères de l'Union, la majorité qualifiée requise se définit comme étant égale à au moins 72 % des membres du Conseil représentant les États membres participants, réunissant au moins 65 % de la population de ces États.

4. Les actes adoptés dans le cadre d'une coopération renforcée ne lient que les États membres participants. Ils ne sont pas considérés comme un acquis devant être accepté par les États candidats à l'adhésion à l'Union.

TITRE VI LA VIE DÉMOCRATIQUE DE L'UNION

Article 45

Principe d'égalité démocratique

Dans toutes ses activités, l'Union respecte le principe de l'égalité de ses citoyens, qui bénéficient d'une égale attention de ses institutions, organes et organismes.

Article 46

Principe de la démocratie représentative

1. Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative.

2. Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen.

Les États membres sont représentés au Conseil européen par leur chef d'Etat ou de gouvernement et au Conseil par leurs gouvernements, eux-mêmes démocratiquement responsables, soit devant leurs parlements nationaux, soit devant leurs citoyens.

3. Tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union. Les décisions sont prises aussi ouvertement et aussi près que possible des citoyens.

4. Les partis politiques au niveau européen contribuent à la formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union.

Article 47

Principe de la démocratie participative

1. Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union.

2. Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile.

3. En vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union, la Commission procède à de larges consultations des parties concernées.

4. Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application ~~de la Constitution du Traité institutionnel~~. La loi européenne arrête les dispositions relatives aux procédures et conditions requises pour la présentation d'une telle initiative citoyenne, y compris le nombre minimum d'États membres dont les citoyens qui la présentent doivent provenir.

Article 48

Les partenaires sociaux et le dialogue social autonome

L'Union reconnaît et promeut le rôle des partenaires sociaux à son niveau, en prenant en

compte la diversité des systèmes nationaux. Elle facilite le dialogue entre eux, dans le respect de leur autonomie.

Le sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi contribue au dialogue social.

Article 49

Le médiateur européen

Un médiateur européen, élu par le Parlement européen, reçoit les plaintes relatives à des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions, organes ou organismes de l'Union, dans les conditions prévues par le ~~Constitution~~ le **Traité institutionnel**. Il instruit ces plaintes et fait rapport à leur sujet. Le médiateur européen exerce ses fonctions en toute indépendance.

Article 50

Transparence des travaux des institutions, organes et organismes de l'Union

1. Afin de promouvoir une bonne gouvernance, et d'assurer la participation de la société civile, les institutions, organes et organismes de l'Union œuvrent dans le plus grand respect possible du principe d'ouverture.

2. Le Parlement européen siège en public, ainsi que le Conseil lorsqu'il délibère et vote sur un projet d'acte législatif.

3. Tout citoyen de l'Union ou toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un État membre dispose, dans les conditions prévues ~~par le Partie III~~ **par les traités en vigueur**, d'un droit d'accès aux documents des

institutions, organes et organismes de l'Union, quel que soit leur support.

La loi européenne fixe les principes généraux et limites qui, pour des raisons d'intérêt public ou privé, régissent l'exercice du droit d'accès à de tels documents.

4. Chaque institution, organe ou organisme arrête dans son règlement intérieur des dispositions particulières concernant l'accès à ses documents, en conformité avec la loi européenne visée au paragraphe 3.

Article 51

Protection des données à caractère personnel

I. Toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant.

2. La loi ou loi-cadre européenne fixe les règles relatives à la protection des personnes physiques s'agissant du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union, ainsi que par les États membres dans l'exercice d'activités qui relèvent du champ d'application du droit de l'Union, et à la libre circulation de ces données. Le respect de ces règles est soumis au contrôle d'autorités indépendantes.

Article 52

Statut des églises et des organisations non confessionnelles

I. L'Union respecte et ne préjuge pas du

statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.

2. L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.

3. Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations.

TITRE VII - LES FINANCES DE L'UNION

Article 53

Les principes budgétaires et financiers

1. Toutes les recettes et les dépenses de l'Union doivent faire l'objet de prévisions pour chaque exercice budgétaire et être inscrites au budget de l'Union, conformément à la partie III aux traités en vigueur.

2. Le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses.

3. Les dépenses inscrites au budget sont autorisées pour la durée de l'exercice budgétaire annuel en conformité avec la loi européenne visée à l'article III-42 les dispositions de la loi européenne.

4. L'exécution de dépenses inscrites au budget requiert l'adoption préalable d'un acte juridiquement contraignant de l'Union qui donne un fondement juridique à son action et à l'exécution

de la dépense correspondante en conformité avec la loi européenne visée à l'article III-42, sauf exceptions prévues par celle-ci.

5. En vue d'assurer la discipline budgétaire, l'Union n'adopte pas d'actes susceptibles d'avoir des incidences notables sur le budget sans donner l'assurance que les dépenses découlant de ces actes peuvent être financées dans la limite des ressources propres de l'Union et dans le respect du cadre financier pluriannuel visé à l'article 55.

6. Le budget est exécuté conformément au principe de la bonne gestion financière. Les États membres et l'Union coopèrent pour que les citoyens soient utilisés conformément à ce principe.

7. L'Union et les États membres conformément à l'article III-45 combattent la fraude et toute autre activité ilégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union.

Article 54

Les ressources propres de l'Union

1. L'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques.

2. Le budget de l'Union est intégralement financé par des ressources propres, sans préjudice des autres recettes.

3. Une loi européenne du Conseil fixe les dispositions applicables au système de ressources propres de l'Union. Il est possible, dans ce cadre, d'établir de nouvelles catégories de res-

sources propres ou d'abroger une catégorie existante. Le Conseil statue à l'unanimité, après consultation du Parlement européen. Cette loi n'entre en vigueur qu'après son approbation par les États membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

4. Une loi européenne du Conseil fixe les mesures d'exécution du système de ressources propres de l'Union dans la mesure où la loi européenne adoptée sur la base du paragraphe 3 le prévoit. Le Conseil statue après approbation du Parlement européen.

Article 55 Le cadre financier pluriannuel

1. Le cadre financier pluriannuel vise à assurer l'évolution ordonnée des dépenses de l'Union dans la limite de ses ressources propres. Il fixe les montants des plafonds annuels des crédits pour engagements par catégorie de dépenses conformément à l'article III-402 pour une période d'au moins cinq années.

2. Une loi européenne du Conseil fixe le cadre financier pluriannuel. Il statue à l'unanimité, après approbation du Parlement européen, qui se prononce à la majorité des membres qui le composent.

3. Le budget annuel de l'Union respecte le cadre financier pluriannuel.

4. Le Conseil européen peut, à l'unanimité, adopter une décision européenne autorisant le Conseil à statuer à la majorité qualifiée lors de l'adoption de la loi européenne du Conseil visée au paragraphe 2.

Article 56 Le budget de l'Union

La loi européenne établit le budget annuel de l'Union conformément à l'article III-404. (Ancien article III-404) aux dispositions ci-après :

~~La loi européenne établit le budget annuel de l'Union conformément aux dispositions ci-après:~~

1. Chaque institution dresse, avant le 1^{er} juillet, un état prévisionnel de ses dépenses pour l'exercice budgétaire suivant. La Commission groupe ces états dans un projet de budget qui peut comporter des prévisions divergentes.

Ce projet comprend une prévision des recettes et une prévision des dépenses.

2. La Commission présente une proposition contenant le projet de budget au Parlement européen et au Conseil au plus tard le 1^{er} septembre de l'année qui précède celle de l'exécution du budget.

La Commission peut modifier le projet de budget au cours de la procédure jusqu'à la convocation du comité de conciliation visé au paragraphe 5.

3. Le Conseil adopte sa position sur le projet de budget et la transmet au Parlement européen au plus tard le 1^{er} octobre de l'année qui précède celle de l'exécution du budget. Il informe pleinement le Parlement européen des raisons qui l'ont conduit à adopter sa position.

4. Si, dans un délai de quarante-deux jours après cette transmission, le Parlement européen :
a) approuve la position du Conseil, la loi européenne établissant le budget est adoptée ;
b) n'a pas statué, la loi européenne établissant le budget est réputée adoptée ;
c) adopte, à la majorité des membres qui le composent, des amendements, le projet ainsi amendé est transmis au Conseil et à la Commission. Le président du Parlement européen, en accord avec le président du Conseil, convoque sans délai le comité de conciliation. Toutefois, le comité de conciliation ne se réunit pas si, dans un délai de dix jours après cette transmission, le Conseil informe le Parlement européen qu'il approuve tous ses amendements.

5. Le comité de conciliation, qui réunit les membres du Conseil ou leurs représentants et autant de membres représentant le Parlement européen, a pour mission d'aboutir, sur la base des positions du Parlement européen et du Conseil, à un accord sur un projet commun à la majorité qualifiée des membres du Conseil ou de leurs représentants et à la majorité des membres représentant le Parlement européen, dans un délai de vingt et un jours à partir de sa convocation.

La Commission participe aux travaux du comité de conciliation et prend toutes les initiatives nécessaires en vue de promouvoir un rapprochement des positions du Parlement européen et du Conseil.

6. Si, dans le délai de vingt et un jours visé au paragraphe 5, le comité de conciliation par-

vient à un accord sur un projet commun, le Parlement européen et le Conseil disposent chacun d'un délai de quatorze jours à compter de la date de cet accord pour approuver le projet commun.

7. Si, dans le délai de quatorze jours visé au paragraphe 6 :
a) le Parlement européen et le Conseil approuvent tous deux le projet commun ou ne parviennent pas à statuer, ou si l'une de ces institutions approuve le projet commun tandis que l'autre ne parvient pas à statuer, la loi européenne établissant le budget est réputée définitivement adoptée conformément au projet commun, ou
b) le Parlement européen, statuant à la majorité des membres qui le composent, et le Conseil rejettent tous deux le projet commun, ou si l'une de ces institutions rejette le projet commun tandis que l'autre ne parvient pas à statuer, un nouveau projet de budget est présenté par la Commission, ou
c) le Parlement européen, statuant à la majorité des membres qui le composent, rejette le projet commun tandis que le Conseil l'approuve, un nouveau projet de budget est présenté par la Commission, ou
d) le Parlement européen approuve le projet commun tandis que le Conseil le rejette, le Parlement européen peut, dans un délai de quatorze jours à compter de la date du rejet par le Conseil et statuant à la majorité des membres qui le composent et des trois cinquièmes des suffrages exprimés, décider de confirmer l'ensemble ou une partie des amendements visés au paragraphe 4, point c). Si l'un des amendements du Parlement

européen n'est pas confirmé, la position agréée au sein du comité de conciliation concernant la ligne budgétaire qui fait l'objet de cet amendement est retenue. La loi européenne établissant le budget est réputée définitivement adoptée sur cette base.

8. Si, dans le délai de vingt et un jours visé au paragraphe 5, le comité de conciliation ne parvient pas à un accord sur un projet commun, un nouveau projet de budget est présenté par la Commission.

9. Lorsque la procédure prévue au présent article est achevée, le président du Parlement européen constate que la loi européenne établissant le budget est définitivement adoptée.

10. Chaque institution exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par le présent article dans le respect de la Constitution du Traité institutionnel et des actes adoptés en vertu de celle-ci, notamment en matière de ressources propres de l'Union et d'équilibre des recettes et des dépenses.

TITRE VIII L'UNION ET SON ENVIRONNEMENT PROCHE

Article 57

L'Union et son environnement proche

1. L'Union développe avec les pays de son voisinage des relations privilégiées, en vue d'établir un espace de prospérité et de bon voisinage, fondé sur les valeurs de l'Union et caractérisé par des relations étroites et pacifiques reposant sur la coopération.

2. Aux fins du paragraphe 1, l'Union peut conclure des accords spécifiques avec les pays concernés. Ces accords peuvent comporter des droits et obligations réciproques ainsi que la possibilité de conduire des actions en commun. Leur mise en œuvre fait l'objet d'une concertation périodique.

TITRE IX L'APPARTENANCE À L'UNION

Article 58

Critères d'éligibilité et procédure d'adhésion à l'Union

1. L'Union est ouverte à tous les États européens qui respectent les valeurs visées à l'article 2 et s'engagent à les promouvoir en commun.
2. Tout État européen qui souhaite devenir membre de l'Union adresse sa demande au Conseil. Le Parlement européen et les parlements nationaux sont informés de cette demande. Le Conseil statue à l'unanimité après avoir consulté la Commission et après approbation du Parlement européen, qui se prononce à la majorité des membres qui le composent. Les conditions et les modalités de l'admission font l'objet d'un accord entre les États membres et l'Etat candidat. Cet accord est soumis par tous les États contractants à ratification, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

Article 59

La suspension de certains droits résultant de l'appartenance à l'Union

1. Le Conseil, sur initiative motivée d'un tiers des États membres, sur initiative motivée du Parlement européen ou sur proposition de la Commission, peut adopter une décision européenne constatant qu'il existe un risque clair de violation grave par un État membre des valeurs visées à l'article 2. Le Conseil statue à la majorité des quatre cinquièmes de ses membres après approbation du Parlement européen.

Avant de procéder à cette constatation, le Conseil entend l'État membre en cause et peut lui adresser des recommandations, en statuant selon la même procédure.

Le Conseil vérifie régulièrement si les motifs qui ont conduit à une telle constatation restent valables.

2. Le Conseil européen, sur initiative d'un tiers des États membres ou sur proposition de la Commission, peut adopter une décision européenne constatant l'existence d'une violation grave et persistante par un État membre des valeurs énoncées à l'article 2, après avoir invité cet État à présenter ses observations en la matière. Le Conseil européen statue à l'unanimité, après approbation du Parlement européen.

3. Lorsque la constatation visée au paragraphe 2 a été faite, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut adopter une décision européenne qui suspend certains des droits découlant de l'application ~~du~~ **Constitution du Traité**

institutionnel à l'État membre en cause, y compris les droits de vote du membre du Conseil représentant cet État. Le Conseil tient compte des conséquences éventuelles d'une telle suspension sur les droits et obligations des personnes physiques et morales.

En tout état de cause, cet État reste lié par les obligations qui lui incombe au titre ~~de~~ **la Constitution du Traité institutionnel**.

4. Le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut adopter une décision européenne modifiant ou abrogeant les mesures qu'il a adoptées au titre du paragraphe 3, pour répondre à des changements de la situation qui l'a conduit à imposer ces mesures.

5. Aux fins du présent article, le membre du Conseil européen ou du Conseil représentant l'État membre en cause ne prend pas part au vote et l'État membre en cause n'est pas pris en compte dans le calcul du tiers ou des quatre cinquièmes des États membres prévu aux paragraphes 1 et 2. L'abstention de membres présents ou représentés ne fait pas obstacle à l'adoption des décisions européennes visées au paragraphe 2.

Pour l'adoption des décisions européennes visées aux paragraphes 3 et 4, la majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 72 % des membres du Conseil représentant les États membres participants, réunissant au moins 65 % de la population de ces États.

Lorsque, à la suite d'une décision de suspension des droits de vote adoptée conformément au paragraphe 3, le Conseil statue, à la majo-

rité qualifiée, sur la base d'une des dispositions de la Constitution du Traité institutionnel, cette majorité qualifiée se définit de la même manière qu'au deuxième alinéa ou, si le Conseil agit sur proposition de la Commission ou du ministre des affaires étrangères de l'Union, comme étant égale à au moins 55 % des membres du Conseil représentant les États membres participants, réunissant au moins 65 % de la population de ces États. Dans ce dernier cas, une minorité de blocage doit inclure au moins le nombre minimum de membres du Conseil représentant plus de 35 % de la population des États membres participants, plus un membre, faute de quoi la majorité qualifiée est réputée acquise.

6. Aux fins du présent article, le Parlement européen statue à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, représentant la majorité des membres qui le composent.

Article 60

Le retrait volontaire de l'Union

1. Tout État membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union.

2. L'État membre qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil européen. À la lumière des orientations du Conseil européen, l'Union négocie et conclut avec cet État un accord fixant les modalités de son retrait, en tenant compte du cadre de ses relations futures avec l'Union. Cet accord est négocié conformément à l'article 225, paragraphe 3 aux traités en vigueur. Il est conclu au nom de l'Union par

le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, après approbation du Parlement européen.

3. ~~la Constitution~~ Le Traité institutionnel cesse d'être applicable à l'État concerné à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord de retrait ou, à défaut, deux ans après la notification visée au paragraphe 2, sauf si le Conseil européen, en accord avec l'État membre concerné, décide à l'unanimité de prolonger ce délai.

4. Aux fins des paragraphes 2 et 3, le membre du Conseil européen et du Conseil représentant l'État membre qui se retire ne participe ni aux délibérations ni aux décisions européennes du Conseil européen et du Conseil qui le concernent.

La majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 72 % des membres du Conseil représentant les États membres participants, réunissant au moins 65 % de la population de ces États.

5. Si l'État qui s'est retiré de l'Union demande à adhérer à nouveau, sa demande est soumise à la procédure visée à l'article 58.

Article 61

Procédure de révision simplifiée (article additionnel, ancien article IV-444)

I. Lorsque ~~le~~ les traités prévus prévoient que le Conseil statue à l'unanimité dans un domaine ou dans un cas déterminé, le Conseil européen peut adopter une décision européenne autorisant le Conseil à

statuer à la majorité qualifiée dans ce domaine ou dans ce cas.

Le présent paragraphe ne s'applique pas aux décisions ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense.

2. Lorsque le Partie III les traités prévoit prévoient que des lois ou lois-cadres européennes sont adoptées par le Conseil conformément à une procédure législative spéciale, le Conseil européen peut adopter une décision européenne autorisant l'adoption desdites lois ou lois-cadres conformément à la procédure législative ordinaire.

3. Toute initiative prise par le Conseil européen sur la base des paragraphes 1 ou 2 est transmise aux parlements nationaux. En cas d'opposition d'un parlement national notifiée dans un délai de six mois après cette transmission, la décision européenne visée aux paragraphes 1 ou 2 n'est pas adoptée. En l'absence d'opposition, le Conseil européen peut adopter ladite décision.

Pour l'adoption des décisions européennes visées aux paragraphes 1 et 2, le Conseil européen statue à l'unanimité, après approbation du Parlement européen, qui se prononce à la majorité des membres qui le composent.

Article 62
(article additionnel)
Les dispositions du Traité institutionnel prévalent sur toute disposition contraire des traités en vigueur.

PROTOCOLES ADDITIONNELS ANNEXÉS AU TRAÎTE INSTITUTIONNEL DE L'UNION EUROPÉENNE

I. PROTOCOLE ADDITIONNEL SUR LES COOPÉRATIONS RENFORCÉES (anciens articles III-4/8 à III-4/23)

LES HAUTES PARTIES CONTRATANTES,

DÉSIREUSES de rendre possible et faciliter l'action d'Etats membres de l'Union souhaitant coopérer entre eux dans certains domaines particuliers,

SONT CONVENUES des dispositions ci-après, qui sont annexées au Traité établissant une Constitution un Traité institutionnel pour l'Europe et au Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique :

Article premier
Les coopérations renforcées respectent le Constitution le Traité institutionnel et le droit de l'Union.

Elles ne peuvent porter atteinte ni au marché intérieur ni à la cohésion économique, sociale et territoriale. Elles ne peuvent constituer ni une entrave ni une discrimination aux échanges entre les États membres ni provoquer de distorsions de concurrence entre ceux-ci.

Article 2

Les coopérations renforcées respectent les compétences, droits et obligations des États membres qui n'y participent pas. Ceux-ci n'entraînent pas leur mise en œuvre par les États membres qui y participent.

Article 3

1. Lors de leur instaurtion, les coopérations renforcées sont ouvertes à tous les États membres, sous réserve de respecter les conditions éventuelles de participation fixées par la décision européenne d'autorisation. Elles le sont également à tout autre moment, sous réserve de respecter, outre les conditions éventuelles susvisées, les actes déjà adoptés dans ce cadre.

La Commission et les États membres participant à une coopération renforcée veillent à promouvoir la participation du plus grand nombre possible d'États membres.

2. La Commission et, le cas échéant, le ministre des Affaires étrangères de l'Union informent régulièrement le Parlement européen et le Conseil de l'évolution des coopérations renforcées.

Article 4

1. Les États membres qui souhaitent instaurer entre eux une coopération renforcée dans l'un des domaines visés par la Constitution le Traité institutionnel, à l'exception des domaines de compétence exclusive et de la politique étrangère et de sécurité commune, adressent une demande à la Commission en précisant le champ d'application et les objec-

tifs poursuivis par la coopération renforcée envisagée. La Commission peut soumettre au Conseil une proposition en ce sens. Si la Commission ne soumet pas de proposition, elle en communique les raisons aux États membres concernés.

L'autorisation de procéder à une coopération renforcée est accordée par une décision européenne du Conseil, qui statue sur proposition de la Commission et après approbation du Parlement européen.

2. La demande des États membres qui souhaitent instaurer entre eux une coopération renforcée dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune est adressée au Conseil. Elle est transmise au ministre des affaires étrangères de l'Union, qui donne son avis sur la cohérence de la coopération renforcée envisagée avec la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, ainsi qu'à la Commission, qui donne son avis, notamment sur la cohérence de la coopération renforcée envisagée avec les autres politiques de l'Union. Elle est également transmise au Parlement européen pour information.

L'autorisation de procéder à une coopération renforcée est accordée par une décision européenne du Conseil, statuant à l'unanimité.

Article 5

I. Tout État membre qui souhaite participer à une coopération renforcée en cours dans l'un des domaines visés à l'article 149, paragraphe 1, par le Traité institutionnel, à l'ex-

ception des domaines de compétence exclusive et de la politique étrangère et de sécurité commune, notifie son intention au Conseil et à la Commission.

La Commission, dans un délai de quatre mois à compter de la date de réception de la notification, confirme la participation de l'État membre en question. Elle constate, le cas échéant, que les conditions de participation sont remplies et adopte les mesures transitoires nécessaires concernant l'application des actes déjà adoptés dans le cadre de la coopération renforcée. Toutefois, si le Conseil estime que les conditions de participation ne sont pas remplies, il indique les dispositions à prendre pour remplir ces conditions et fixe un délai pour réexaminer la demande de participation.

Toutefois, si la Commission estime que les conditions de participation ne sont pas remplies, elle indique les dispositions à prendre pour remplir ces conditions et fixe un délai pour réexaminer la demande. À l'expiration de ce délai, elle réexamine la demande, conformément à la procédure prévue au deuxième alinéa. Si la Commission estime que les conditions de participation ne sont toujours pas remplies, l'État membre en question peut saisir le Conseil à ce sujet, qui se prononce sur la demande. Le Conseil statue conformément à l'article 44, paragraphe 3. Il peut également adopter, sur proposition de la Commission, les mesures transitoires visées au deuxième alinéa.

Le Conseil confirme la participation de l'État membre en question, après consultation du ministre des affaires étrangères de l'Union et après avoir constaté, le cas échéant, que les conditions de participation sont remplies. Le Conseil, sur proposition du ministre des affaires étrangères de l'Union, peut également adopter les mesures transitoires nécessaires concernant l'application des actes déjà adoptés dans le cadre de la coopération renforcée. Toutefois, si le Conseil estime que les conditions de participation ne sont pas remplies, il indique les dispositions à prendre pour remplir ces conditions et fixe un délai pour réexaminer la demande de participation.

Aux fins du présent paragraphe, le Conseil statue à l'unanimité et conformément à l'article 44, paragraphe 3.

Article 6

Les dépenses résultant de la mise en œuvre d'une coopération renforcée, autres que les coûts administratifs occasionnés pour les institutions, sont à la charge des États membres qui y participent, à moins que le Conseil, statuant à l'unanimité de tous ses membres, après consultation du Parlement européen, n'en décide autrement.

Article 7

1. Lorsqu'une disposition de la Constitution du Traité institutionnel susceptible d'être appliquée dans le cadre d'une coopération renforcée prévoit que le Conseil statue à l'unanimité, le Conseil, statuant à l'unanimité conformément aux modalités prévues à l'article 44, paragraphe 3, peut adopter une

décision européenne prévoyant qu'il statuera
à la majorité qualifiée.

2. Lorsqu'une disposition de la Constitution du Traité institutionnel susceptible d'être appliquée dans le cadre d'une coopération renforcée prévoit que le Conseil adopte des lois ou lois-cadres européennes conformément à une procédure législative spéciale, le Conseil, statuant à l'unanimité conformément aux modalités prévues à l'article 44, paragraphe 3, peut adopter une décision européenne prévoyant qu'il statuera conformément à la procédure législative ordinaire. Le Conseil statue après consultation du Parlement européen.

3. Les paragraphes 1 et 2 ne s'appliquent pas aux décisions ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense.

Article 8

Le Conseil et la Commission assurent la cohérence des actions entreprises dans le cadre d'une coopération renforcée ainsi que la cohérence de ces actions avec les politiques de l'Union, et coopèrent à cet effet.

2. PROTOCOLE ADDITIONNEL SUR L'EXTENSION DE LA RÈGLE DE LA MAJORITÉ QUALIFIÉE

LES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES, DÉSIREUSES de faciliter la prise de décision par le Conseil des ministres de l'Union, SONT CONVENUES des dispositions ci-après, qui sont annexées au Traité institutionnel de l'Union européenne :

SONT CONVENUES des dispositions ci-après, qui sont annexées au Traité institutionnel de l'Union européenne :

La règle de la majorité qualifiée, qui s'applique aux décisions du Conseil des ministres selon les articles 23 et 25 du Traité institutionnel, est étendue, par rapport aux traités en vigueur, aux domaines suivants :

- présidences et formations du Conseil
- exercice des compétences d'exécution de la Commission
- accès aux activités non salariées et leur exercice
- coordination des politiques économiques
- constat d'un déficit excessif
- statut du Système européen des Banques centrales
- mission, objectif et organisation des fonds structurels et du fonds de cohésion
- politique commune des transports
- justice et affaires intérieures : coopération administrative
- contrôle aux frontières
- asile
- immigration
- prévention du crime
- Eurojust
- coopération policière non opérationnelle
- Europol
- culture
- Agence européenne de défense
- nomination des membres du directoire de la Banque centrale européenne
- adhésion à la Cour européenne des droits de l'homme
- liste des formations du Conseil
- organes consultatifs de l'Union
- ressources propres
- retrait volontaire de l'Union
- services d'intérêt économique général
- protection diplomatique et consulaire

- propriété intellectuelle
- place de l'euro dans le système monétaire international
- politique spatiale
- énergie
- tourisme
- sport
- protection civile
- coopération administrative
- défense : coopération structurée permanente
- aide humanitaire
- administration de l'Union européenne

3. PROTOCOLE ADDITIONNEL SUR L'EXTENSION DE LA PROCEDURE LEGISLATIVE ORDINAIRE

LES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES,
DÉSIREUSES de renforcer le fonctionnement
démocratique des institutions de l'Union,

SONT CONVENUES des dispositions ci-après, qui sont annexées au Traité institutionnel de l'Union européenne :

La procédure législative ordinaire, visée au premier paragraphe de l'article 34 du Traité institutionnel est étendue, par rapport aux traités en vigueur, aux domaines complémentaires suivants :

- exclusion de certaines activités de l'application des dispositions relatives à la liberté d'établissement
- extension du bénéfice des dispositions relatives aux prestations de services aux ressortissants d'un pays tiers établis dans la Communauté
- libéralisation des services

- adoption d'autres mesures relatives aux mouvements des capitaux à destination ou en provenance de pays tiers
- modalités de la procédure de surveillance multilatérale
- modification du protocole sur les statuts du Système européen des banques centrales et de la Banque centrale européenne
- contrôle des personnes aux frontières
- asile
- immigration
- coopération judiciaire en matière pénale
- règles minimales pour la définition d'infractions et de sanctions en matière de criminalité grave
- mesures d'appui dans la prévention du crime
- structure, fonctionnement et domaines d'action d'Eurojust
- coopération policière
- structure, fonctionnement et domaines d'ac-tion d'Europol
- création de tribunaux spécialisés
- modalités de recours de la Cour de justice en matière de propriété intellectuelle
- modification du statut de la Cour de justice
- adoption du règlement financier
- politique commerciale - mesures de mise en œuvre
- application des règles de concurrence à la PAC
- législation en matière de PAC
- modalités de contrôle des compétences d'exécution - comitologie
- coopération économique, financière et technique avec des pays tiers
- établissement du statut de fonctionnaires de la Communauté européenne et du régime

- applicable aux autres agents de l'Union
- sport
- protection civile
- propriété intellectuelle
- espace
- coopération administrative
- mesures nécessaires à l'usage de l'euro
- sanctions financières contre des personnes ou des groupes criminels
- énergie

Annexe 3

La méthode et le calendrier proposés

Traité institutionnel	Politiques de l'Union
Juin 2007 : Conseil européen - Bilan des discussions et feuille de route	ClG au cours du second semestre 2007, engagée et conclue sous Présidence portugaise⁽¹⁾
2007	Ratification parlementaire ⁽²⁾ avant la fin 2008, sous Présidence slovène ou française (si possible ratification au cours du même mois dans l'ensemble des pays de l'Union)
2008	Juin 2009 : élections au Parlement européen
2009	Ratification au plus tard à la fin de 2010
2010	

⁽¹⁾ Avec la participation de la Commission et du Parlement européen, en lien avec un processus de débat interparlementaire, Parlement européen - parlements nationaux.

⁽²⁾ Sauf impossibilité constitutionnelle (Flandre)

Annexe 4

Prévisions d'évolutions démographiques et économiques

Prévisions d'évolutions démographiques :

	Nombre d'habitants (millions) et part de la population mondiale (%)	2005	2015
France	60,8	0,9	63
Union européenne	458	6,9	470
Etats-Unis	298	4,6	350
Inde	1095	16,6	1380
Chine	1314	19,9	1441
Afrique	906	14	1344

Sources : La Croix, "Les dix défis du Monde en 2025" -
World Population Prospects <http://esa.un.org/unpp/>

Prévisions d'évolutions économiques :

	PIB (Milliards de \$)	2005	2015
France		2 055	3 100
Union européenne		13 310	18 000
Etats-Unis		12 490	35 200
Inde		719,8	27 800
Chine		2 225	44 500

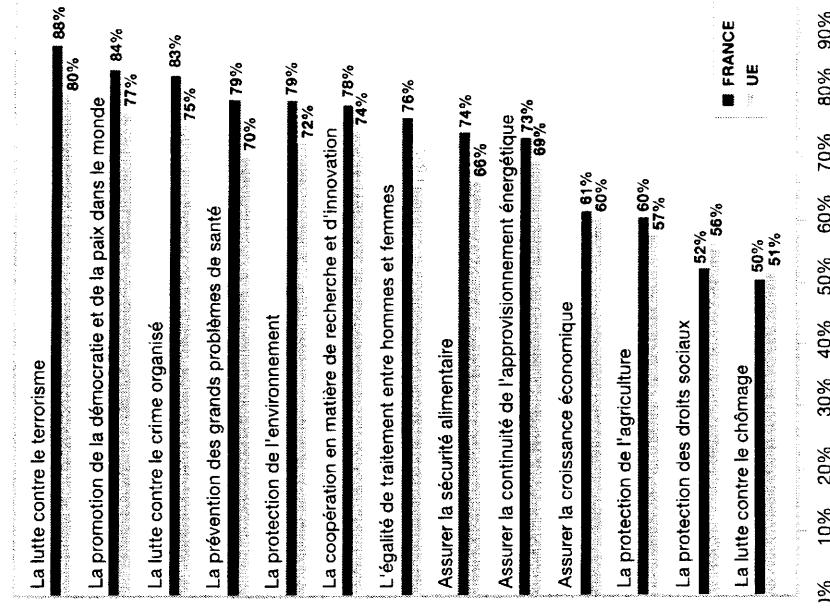
Sources : Global Economic Paper n°99 - Goldman Sachs
CIA World Factbook -
<http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/fields/2195.html>

Annexe 5

La demande d'Europe en France et dans l'Union

Sondage Eurobaromètre - TNS (pour la France) 24 février - 20 mars 2006

Question posée : Pour chacun des domaines suivants, pensez-vous que plus de décisions devraient être prises au niveau européen ?



Déjà parus...

Le partenariat privilégié, alternative à l'adhésion Carlo Alkmonte, Pierre Defraigne, Lucas Delattre, Sylvie Goulard, Karl-Theodor Freiherr zu Guttenberg, Rudolf Scharping, Décembre 2006	La politique européenne de coopération au développement Corinne Balleix, Août 2005
Quels moyens pour l'Europe ? Débat sur le budget de l'Union européenne Alexandre Muller, Avril 2005	Quels moyens pour l'Europe ? Débat sur le budget de l'Union européenne Yves Bertoncini, Thierry Chopin, Janvier 2005
L'Union européenne un demi-siècle plus tard : état des lieux et scénarios de relance Michel Foucher, Novembre 2006	Constitution européenne : deux fois "oui" Yves Bertoncini, Thierry Chopin, Janvier 2005
Europe / Etats-Unis : valeurs communes ou divorce culturel ? Bruno Ferreira, Octobre 2006	L'Union européenne face à l'immigration Sophie Garcis-Jourdan, Novembre 2004
Cypre : une déchirure pour un peuple, un enjeu pour l'Union européenne, Kipros Kibriz et Vesna Marinovic. Septembre 2006	L'avenir de l'Europe spatiale Nicolas Werner, Octobre 2004
Les Parlements nationaux, un appui pour l'Europe Hubert Haenel, Juin 2006	Laïcité : le modèle français sous influence européenne Olivier Dord, Septembre 2004
Vers l'autonomie des capacités militaires de l'Union européenne ? Edouard Pflimlin, Mai 2006	Dérive ou rapprochement ? La prééminence de l'économie transatlantique Joseph P. Quinlan, Juin 2004
Les systèmes de retraite en Europe Alain Rouilleau, Avril 2006	L'Europe, une chance pour la femme Pascale Joannin, Mai 2004
L'Europe et la pauvreté : quelles réalités ? Sarah Bouquerel, Pierre-Alain de Malleray, Mars 2006	Le Parlement européen : un défi pour l'influence française Yves Bertoncini, Thierry Chopin, Avril 2004
Quelles stratégies énergétiques pour l'Europe ? Christophe-Alexandre Paillard, Janvier 2006	L'euro aujourd'hui François Dutaux-Lombard, Janvier 2004
	Vers une bioéthique européenne ? L'exemple de l'embryon humain Laurence Lepienne, Novembre 2003

Crée en 1991, reconnue d'utilité publique, la Fondation Robert Schuman développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu dans les nouvelles démocraties. Elle est devenue une référence en matière d'information européenne, en France, en Europe et à l'étranger.

Centre de recherches français de référence sur l'Europe et ses politiques, la Fondation provoque et stimule le débat européen par la richesse, la qualité et le nombre de ses publications (15 ouvrages, 70 000 exemplaires publiés et diffusés chaque année). Son indépendance lui permet de traiter les sujets d'actualité européenne de manière approfondie et objective. Ses études et analyses apportent aux décideurs des arguments et des éléments de réflexion.

Vecteur d'informations permanent, elle met à la disposition des chercheurs et du public toutes les informations utiles à une bonne connaissance des questions communautaires. Son site internet propose des documents électroniques uniques, notamment une lettre hebdomadaire diffusée à plus de 120 000 abonnés, en 5 langues, et un Observatoire des élections. Des brochures d'information pédagogique sont diffusées en grand nombre à l'occasion de chaque grand évènement européen.

www.robert-schuman.eu

29, boulevard Raspail – 75007 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 63 83 00 – Fax : +33 (0)1 53 63 83 01
info@robert-schuman.eu

Rond Point Schuman 6 – B. 1040 Bruxelles
Tél. : + 32 (0)2 234 78 26 - Fax : + 32 (0)2 234 77 72
bruxelles@robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN
pjoannin@robert-schuman.eu

Achevé d'imprimer en janvier 2007

‘Constitution Plus’
renegotiating the treaty

Andrew Duff

This pamphlet is published by the Trans-European Policy Studies
Association (TEPSA) in February 2007.

TEPSA, Fondation universitaire, Rue d'Egmont, 1000 Brussels.

It is supported by the Alliance for Liberals and Democrats for Europe
(ALDE), European Parliament, Rue Wiertz, 1047 Brussels.

The author welcomes comments, which should be addressed to
andrew.duff@europarl.europa.eu

CONTENTS

‘Mini-treaty’ or ‘Constitution Plus’ ?	1
The German mandate	3
Easing future revision	4
Strengthening economic governance	13
Refreshing the European Social Model	22
Greening the constitution	25
Enlargement & neighbourhood policy	34
A reformed financial system	40
Other matters	42
The process	43

Constitution Plus: renegotiating the treaty

On 21-22 June 2007, the European Council is going to risk a big salvage operation on the EU constitution. As Europe's leaders approach renegotiation of the 2004 constitutional treaty, they face some difficult choices. Their famous, self-imposed 'period of reflection' has shown how complicated the problem is but it has not exactly crystallised the available options. Two years on from the French and Dutch referendums, it is high time for the European Council to take a decisive initiative.

It is not the purpose of this short pamphlet to rehearse all the arguments about why and how the constitution should be saved. Suffice it to say that without the constitution Europe will be the weaker. Much has been said in the European Parliament on the matter, not least by Prime Minister Vanhanen when he reported back on the results of Finland's term in the chair of the Council, and by Chancellor Merkel when she introduced Germany's term.¹ Of written contributions, my own include *The Struggle for Europe's Constitution*, published by the Federal Trust and I.B. Tauris in 2005, and *Plan B: how to rescue the European Constitution*, published by Notre Europe in 2006.²

'Mini-treaty' or 'Constitution Plus'?

I hope it is sufficient here to recall that there are two fundamentally different approaches to solving the problem of Europe's stalled

1. On 18 December 2006 and 17 January 2007, respectively. See also Romano Prodi's important speech in Berlin on 6 November and Paavo Lipponen's speech to the Joint Parliamentary Meeting on the Future of Europe, Brussels, 5 December.

2. Respectively, www.ibtauris.com and www.notre-europe.eu (in English and French).

Constitution Plus

constitution. One option is to chop up the original 2004 text in order to devise a ‘mini-treaty’ – with or without a promise of later, more radical reform. I do not favour that approach for four reasons.

First, such vivisection would be far from painless. It would further undermine the original consensus that lay behind the complex package deal. Second, a minimalist approach would be unlikely to convince public and parliamentary opinion that Europe’s leaders had seriously addressed the causes of the widespread dissent expressed in France and Holland and elsewhere. Indeed, a mini-treaty concerned only with the hardcore ‘sovereignty’ issues of powers and institutions – a Treaty of Nice *bis* – might provoke serious and enduring hostility. Third, it is simplistic to think that the 2004 text could be cut up into small parcels. The fact is that Part I, containing the key constitutional provisions, is amplified and interpreted by Part III: the two are inseparable. Certainly one could re-print a shortened edition of Part III which left out those articles of the existing Treaty establishing the European Community where changes are not proposed. But such a deliberately obscurantist approach would be at odds with the spirit of this transparent age, and one may question whether the constitution ought to be rescued by camouflage. Likewise, one has little sympathy with those who believe that simply to change the name of the new treaty will cause mass popular conversions to its cause. Fourth, and last, a mini-treaty would not settle the constitutional problem of the Union. A Sarkozy type mini-treaty would spawn in other quarters proposals for something even less ambitious: the race to the bottom – from mini to tiny – would be difficult to stop. The European Parliament, at least, could never be satisfied by a faint-hearted, technocratic fix. Any pledge to pursue more radical reform at a later stage would scarcely be believed. In short, the idea of retreat to a mini-treaty represents dubious law, poor tactics and bad politics.

The alternative way of saving the project involves building on the foundation of the 2004 consensus by continuing the good but uncompleted work of the original Convention. I propose both presentational and substantive adjustments to the 2004 text. Instead of

Andrew Duff

minimising the force and scope of the constitution, we can maximise the opportunity afforded by the present crisis to make a small number of highly significant improvements to the constitutional treaty. With a better product, and improved marketing, there will be more chance of eventual success. The purpose of this pamphlet is to show how this approach can work in practice.

Given that both options carry the risk of a second failure, the key question is which of them is most likely to succeed: a new version of the constitutional treaty which is less good than 2004, or a new version which is better? In other words, should we make do with second best, or should we try to resolve the problems which have turned public opinion against the EU?

The German mandate

The German presidency of the Council has a heavy responsibility to steer the Union towards the correct risk assessment. If they are to crown their presidency with success, the Germans must broker an agreement, by the end of their term of office, on the timing, process and mandate for a new Intergovernmental Conference (IGC).

The Germans are right to try to conserve as much of the original constitutional treaty as possible. To open up the whole of the 2004 package to renegotiation would almost certainly result in something worse. Indeed, the presidency would be wise to insist, where possible, on ring-fencing the 2004 text where the consensus behind it still holds good – notably, Parts I and II. Having itself ratified the constitution, Germany is in a good position to act as spokesman for that majority of member states - now 18 out of 27 - which has likewise done so.

The Germans are also right to be impatient. A constitutional settlement is needed urgently if Europe is to acquire desirable internal cohesion and external strength. Globalisation does not wait for Europe to sort out its domestic difficulties. So the agenda for the IGC cannot be too long. The choice of items to tackle must be at once judicious

and limited. Five topics stand out by way of unfinished business and which, with skill and luck, can be resolved practicably by the IGC: economic governance, the social model, climate security, enlargement and the financial system. Taken together, these five would represent a very significant and popular modification of the original constitutional treaty. But first the IGC will also have to tackle the problem of the excessive rigidity of the 2004 constitution.

It is important to emphasise that the amendments proposed below are, in my view, necessary, desirable and practical now as a way of ensuring that the constitutional treaty enters into force by 2010.¹ They surely do not represent the final word on the evolution of the Union's decision-making procedures. Nor do they preclude work on the drafting of an historic First Amendment which we can confidently expect around 2015, once we have tried and tested in practice the provisions of the new constitutional treaty.

Easing future revision

One telling criticism of the 2004 package, advanced most cogently from the French left, is that the very act of constitutionalising the European Union will make it more difficult to effect desirable changes in the future, especially, but not only, to the common policies. And the fact is that the constitutional treaty makes no modification whatsoever to the EU's strict rule that all member states have not only to agree but also to ratify every treaty change, however modest, before amendments enter into force.

The principle of constitutional equality between states is encapsulated most clearly in Article 48 of the current Treaty on European Union concerning treaty amendment, but also in Article 49 which permits any one member state to veto the accession of an applicant country. But such a system, devised for six homogeneous member states

1. The German presidency's ambition to have the IGC finished in 2007 and the constitution in force by the time of the new European Parliamentary elections in June 2009 is commendable, but haste is not the only factor which determines the scope or content of the renegotiation.

Andrew Duff

half a century ago, is very ill-designed for today's heterogeneous Union of 27. It is a system designed only for member states in deep collusion about integration. It does not cater for countries or peoples who choose, even for spurious reasons, to say No to Europe. The threat of the *liberum veto* will continue to paralyse the constitutional evolution of the Union unless the up-coming IGC is bold enough to introduce a greater element of flexibility than was thought possible by its predecessor only four years ago. It is to be hoped that the crisis into which the whole Union has been tipped by the French and Dutch Noes will lead to enlightenment on this point.

In the impending renegotiation, therefore, the IGC should seize the chance to soften future revision procedures at least for Part III. A clear hierarchy needs to be created within the treaty so that Part III - that is, mainly the common policies of the Union and the detailed budgetary, legislative and administrative procedures - becomes clearly and directly subsidiary to Part I. I propose that Article IV-445 should be modified so as to allow any amendment to Part III that does not confer new competences on the Union to come into effect once four fifths of the states, representing at least two thirds of the population, have successfully completed ratification. Article IV-445 could be revised therefore as follows:-

Article IV-445	Article IV-445 revised
<p>Simplified revision procedure concerning internal Union policies and action</p> <p>1. The Government of any Member State, the European Parliament or the Commission may submit to the European Council proposals for revising all or part of the provisions of Title III of Part III on the</p>	<p>Simplified revision procedure concerning <i>the policies and functioning of the Union</i></p> <p>1. The Government of any Member State, the European Parliament or the Commission may submit to the European Council proposals for revising all or part of the provisions [delete] of Part III on the</p>

<p>internal policies and action of the Union.</p> <p>2. The European Council may adopt a European decision amending all or part of the provisions of Title III of Part III. The European Council shall act by unanimity after consulting the European Parliament and the Commission, and the European Central Bank in the case of institutional changes in the monetary area.</p> <p>Such a European decision shall not come into force until it has been approved by the Member States in accordance with their respective constitutional requirements.</p> <p>3. The European decision referred to in paragraph 2 shall not increase the competences conferred on the Union in this Treaty.</p>	<p><i>policies and functioning of the Union.</i></p> <p>2. The European Council may adopt a European decision amending all or part of the provisions [delete] of Part III. The European Council shall act by unanimity after consulting <i>the Court of Justice</i>, the European Parliament and the Commission, and the European Central Bank in the case of institutional changes in the monetary area.</p> <p>Such a European decision shall not come into force until it has been approved by <i>four fifths of</i> the Member States <i>representing two thirds of the total population of the Union</i> in accordance with their respective constitutional requirements.</p> <p>3. The European decision referred to in paragraph 2 shall not increase the competences conferred on the Union in this Treaty.</p>
---	---

The article is revised in order to reflect the widening scope of the simplified revision procedure from just Title III of Part III ('internal policies and action') to the whole of Part III (comprising Title I 'provisions of general application', Title II 'non-discrimination and citizenship',

Andrew Duff

Title IV 'association of the overseas countries and territories', Title V 'the Union's external action', Title VI 'the functioning of the Union', and Title VII 'common provisions').

The Court of Justice is included as one of the institutions, along with the Parliament and Commission, from which the European Council will need to acquire a favourable opinion about its draft decision. This is particularly important because of the caveat laid down in paragraph 3 – that is, that the proposed amendments must not increase the competences of the Union. The Court of Justice has the duty, under Article I-29 of the constitution, to interpret and apply the constitution.

It is noteworthy that a comparable procedure features in Article 95 of the Treaty of Paris (1952-2002) establishing the Coal and Steel Community, where minor treaty changes could be made if they secured, following a favourable opinion of the Court of Justice, a majority of three quarters of the votes cast by the European Parliament representing two thirds of Member States. This sensible provision was unfortunately dropped from the Treaty of Rome in 1957 and has not subsequently reappeared.

The formula of four fifths of states representing two thirds of the population is also comparable to, though higher than, that required in the statutes of international organisations, such as the United Nations - where only two thirds of member states are required to ratify revisions to the UN Charter (including all members of the Security Council). As far as federal states are concerned, amendments to any part of the US Constitution come into force once ratified by three quarters of the states. In Canada, the general threshold is two thirds of the provinces, representing half of the total population.

The formula of four fifths is also presaged in the constitution's own Article IV-443.4 – the 'ordinary revision procedure' - which allows for the referral to the European Council in the case of difficulties

Constitution Plus

encountered in completing the ratification process once four fifths of states have ratified.

Another modification should be made in the quest for less rigidity and more simplicity. A significant change proposed by the Convention in 2002-03 and accepted by the IGC in 2003-04 was to introduce a general *passerelle* clause whereby the European Council, acting unanimously, could normalise an abnormal decision-making procedure. In practice, this would allow for a gradual shift away from the old practice of making law by unanimous decision in the Council with the Parliament excluded. (The 'ordinary legislative procedure' requires qualified majority voting in the Council and co-decision with the Parliament.) Article IV-444 is an essential clause, marred only by the last-minute insertion by the IGC of the requirement that such a unanimous decision of the European Council could be blocked by any single national parliament. This provision heaped a needlessly complicated second national veto upon a decision which would in any case only be initiated if there were already a large consensus among member states about the need for further streamlining and rationalisation of decision making.

In the application of the early warning mechanism for breaches of the principle of subsidiarity, national parliaments must muster one third of their number if they are to register a reasoned objection to a draft measure. It would be sensible as part of this renegotiation to treat that as the template also for national parliamentary objections to use of the *passerelle*. Article IV-444 could be revised therefore as follows:-

Article IV-444	Article IV-444 revised
Simplified revision procedure	Simplified revision procedure
1. Where Part III provides for the Council to act by unanimity in a given area or case, the European Council may adopt a European decision authorising	1. Where Part III provides for the Council to act by unanimity in a given area or case, the European Council may adopt a European decision authorising

<p>the Council to act by a qualified majority in that area or in that case.</p> <p>This paragraph shall not apply to decisions with military implications or those in the area of defence.</p> <p>2. Where Part III provides for European laws and framework laws to be adopted by the Council in accordance with a special legislative procedure, the European Council may adopt a European decision allowing for the adoption of such European laws or framework laws in accordance with the ordinary legislative procedure.</p> <p>3. Any initiative taken by the European Council on the basis of paragraphs 1 or 2 shall be notified to the national Parliaments. If a national Parliament makes known its opposition within six months of the date of such notification, the European decision referred to in paragraphs 1 or 2 shall not be adopted. In the absence of opposition, the European Council may adopt the decision.</p>	<p>the Council to act by a qualified majority in that area or in that case.</p> <p>This paragraph shall not apply to decisions with military implications or those in the area of defence.</p> <p>2. Where Part III provides for European laws and framework laws to be adopted by the Council in accordance with a special legislative procedure, the European Council may adopt a European decision allowing for the adoption of such European laws or framework laws in accordance with the ordinary legislative procedure.</p> <p>3. Any initiative taken by the European Council on the basis of paragraphs 1 or 2 shall be notified to the national Parliaments. If <i>one third of national Parliaments make known their</i> opposition within six months of the date of such notification, the European decision referred to in paragraphs 1 or 2 shall not be adopted. In the absence of opposition, the European</p>
--	--

Constitution Plus

For the adoption of the European decisions referred to in paragraphs 1 and 2, the European Council shall act by unanimity after obtaining the consent of the European Parliament, which shall be given by a majority of its component members.	Council may adopt the decision. For the adoption of the European decisions referred to in paragraphs 1 and 2, the European Council shall act by unanimity after obtaining the consent of the European Parliament, which shall be given by a majority of its component members.
--	---

One final adjustment could usefully be made to the hierarchy of the constitutional treaty. The Charter of Fundamental Rights, although drafted to stand alone and enjoying its own preamble, now finds itself sandwiched as Part II between Parts I and III. The Charter would profit from higher visibility and greater detachment from the functional clauses of the treaty by being published separately as an Annex.¹ The Charter's proposed legal standing would not be affected by this change of position. The remainder of the treaty would also benefit from having only one preamble.

To emphasise its distinctive qualities and to allow for its timely amendment to suit changing societal or scientific circumstances, it could be argued that the Charter, like Part III, also deserves a unique yet more flexible revision procedure than the dual lock of unanimity which will still apply to Part I. A new Article 443 *bis* could read, therefore, as follows:-

1. The amendment would be rendered by making a technical adjustment to Article I-9.1.

Andrew Duff

	New Article IV-443 bis
	<p>Revision procedure for the Charter of Fundamental Rights</p> <p><i>1. The government of any Member State, the European Parliament or the Commission may submit to the Council proposals for the amendment of the Charter of Fundamental Rights. These proposals shall be submitted to the European Council by the Council and the national Parliaments shall be notified.</i></p> <p><i>2. If the European Council, after consulting the European Parliament and the Commission, adopts by a simple majority a decision in favour of examining the proposed amendments, the President of the European Council shall convene a Convention composed of representatives of the national Parliaments, of the Heads of State or Government of the Member States, of the European Parliament and of the Commission. The Convention shall examine the proposals for amendments and shall adopt by</i></p>

Constitution Plus

	<p><i>consensus a recommendation to the European Council.</i></p> <p><i>3. The European Council, acting by common accord after having consulted the European Parliament, shall accept or reject the recommendations of the Convention.</i></p> <p><i>4. The amendments shall enter into force after being ratified by five sixths of the Member States in accordance with their respective constitutional requirements.</i></p>
--	---

The procedure proposed follows that of the ordinary revision procedure (Article IV-443) save that (i) the possibility of not holding a Convention is suppressed; (ii) the IGC is dispensed with; and (iii) amendments would enter into force once five sixths of the member states had completed their national ratification.

Fundamental rights must be based on a profoundly democratic consensus, and a Convention rather than a diplomatic conference is the best available forum to articulate that concord. For that same reason, the European Council (and not an IGC) is the most authoritative body to decide whether to accept or reject the result of the Convention's deliberations. In practice, this would lead to an informal co-decision procedure between the Convention and the heads of government, sanctioned by a positive opinion of the European Parliament.

The high threshold of five sixths of member states ranks the Charter higher than Part III in terms of ease of amendment (where only four fifths would be needed to give their assent), but below that of Part I (where unanimity is still required).

Andrew Duff

Strengthening economic governance

Nowadays there seems to be broad agreement that the economic governance of the Union should be strengthened. The domestic policies of individual member states should become more closely aligned with the commonly agreed economic policy goals of the Union. As the Kok Report revealed in 2004, the EU's economic policy at present suffers from a proliferation of incoherent objectives, and a mixture of macro and micro-economic instruments which is not readily understood. However, the 2004 constitutional treaty did not help to resolve these problems by ignoring them, as it did, and, in the end, by simply taking over the economic policy chapters of earlier treaties.

As a result, Part III looks and is outdated. It is also inconsistent with some of the EU's general objectives as articulated in Part I. As part of the renegotiation, it would seem sensible to give the Commission the greater powers it seeks to propose changes to the national budgetary policies of member states. This would address the problem – increasingly exposed as Economic and Monetary Union beds down – that the coordination of the broad economic policy guidelines of member states is simply too soft. A change in the treaty provisions would allow the Union to assert more forcefully the common interest of fiscal discipline and raising growth potential through structural reform.

In addition, the euro area would profit from having both greater autonomy and responsibility. The revised treaty should establish a more political approach within the Euro Group to the making of common policies, at home and abroad. The Commission and the European Central Bank should be able to advance optimum solutions to the structural problems of the euro area in a manner akin to the active surveillance practices of the IMF.

Here follow some examples of what might be done to up-date and rationalise the economic policy articles of the treaty with a view to making the Union both better run and more clearly understood.

Constitution Plus

Article III-117 is one of the new horizontal clauses installed at the start of Part III. There is, however, a regrettable inconsistency with Article I-3, which sets out the general objectives of the Union and which speaks of 'full' employment. This should be rectified as follows:-

Article III-117	Article III-117 revised
In defining and implementing the policies and actions referred to in this Part, the Union shall take into account requirements linked to the promotion of a high level of employment, the guarantee of adequate social protection, the fight against social exclusion, and a high level of education, training and protection of human health.	In defining and implementing the policies and actions referred to in this Part, the Union shall take into account requirements linked to the promotion of <i>full</i> employment, the guarantee of adequate social protection, the fight against social exclusion, and a high level of education, training and protection of human health.

Article III-177 introduces the chapter on Economic and Monetary Policy. As such, it begs to be clear and succinct. And as in Article III-117, the language needs to be revised in order to replicate that of Article I-3, establishing the overall objectives of the Union. The phrase 'open market economy with free competition' dates from the Treaty of Rome in 1957, and is hardly an apt description of the situation today where strong EU-level regulation is found to be necessary in order to foster competition and combat protectionism. So a new formulation of the general economic policies of the Union is proposed in order to reflect the actual state of the Union and to prevent a return to economic nationalism, as follows:-

Article III-177	Article III-177 revised
<p>For the purposes set out in Article I-3, the activities of the Member States and the Union shall include, as provided in the Constitution, the adoption of an economic policy which is based on the close coordination of Member States' economic policies, on the internal market and on the definition of common objectives, and conducted in accordance with the principle of an open market economy with free competition.</p> <p>Concurrently with the foregoing, and as provided in the Constitution and in accordance with the procedures set out therein, these activities shall include a single currency, the euro, and the definition and conduct of a single monetary policy and exchange-rate policy, the primary objective of both of which shall be to maintain price stability and, without prejudice to this objective, to support general economic policies in the Union, in accordance with the principle of an open market economy with free competition.</p>	<p><i>The Union's economic and monetary policy shall be aimed at raising growth potential and securing sound budgetary conditions.</i></p> <p>For the purposes set out in Article I-3, the activities of the Member States and the Union shall include, as provided in the Constitution, the adoption of an economic policy which is based on the close coordination of Member States' economic policies, on the internal market and on the definition of common objectives, and conducted in accordance with the <i>principles of sustainable development and a competitive, social and ecological market economy.</i></p> <p>Concurrently with the foregoing, and as provided in the Constitution and in accordance with the procedures set out therein, these activities shall include a single currency, the euro, and the definition and conduct of a single monetary policy and exchange-rate policy, the primary objective of both of which shall be to maintain price</p>

Constitution Plus

<p>These activities of the Member States and the Union shall entail compliance with the following guiding principles: stable prices, sound public finances and monetary conditions and a stable balance of payments.</p>	<p>stability and, without prejudice to this objective, to support <i>the general economic policy of the Union</i> [delete].</p> <p><i>The general economic policy of the Union will be aimed at job creation, structural reform, social and territorial cohesion, and a high level of environmental protection. The Union shall promote learning, training and scientific and technological advance. It shall combat social exclusion and discrimination. It shall ensure inter-generational solidarity, and equality between women and men.</i></p> <p>These activities of the Member States and the Union shall entail compliance with the following guiding principles: stable prices, sound public finances and monetary conditions and a stable balance of payments.</p>
--	---

Article III-178 lays down the detailed economic policies of the Union. This is the opportunity to include the key policy objectives and instruments of the Lisbon agenda, as revised by the European Council in 2005 following the critical review under Wim Kok.

Andrew Duff

Article III-178	Article III-178 revised
Member States shall conduct their economic policies in order to contribute to the achievement of the Union's objectives, as defined in Article I-3, and in the context of the broad guidelines referred to in Article III-179(2). The Member States and the Union shall act in accordance with the principle of an open market economy with free competition, favouring an efficient allocation of resources, and in compliance with the principles set out in Article III-177.	<p><i>The Union and the Member States shall conduct their economic policies in order to contribute to the achievement of the Union's objectives, as defined in Article I-3, and in the context of the broad guidelines referred to in Article III-179(2). They shall act in accordance with the <i>principles of sustainable development and a competitive social market economy</i>, and in compliance with the principles set out in Article III-177.</i></p> <p><i>The Union aims to create a globally competitive knowledge-based economy with a strong social dimension and a high level of care for the natural environment. It will develop research and innovation as the key to long-term investment.</i></p> <p><i>The Union and the Member States will ensure the necessary degree of macro and micro-economic policy convergence in order to achieve these overall objectives.</i></p>

Constitution Plus

In 2004 the IGC added Declaration No. 17 to Article III-184, which deals with the excessive deficit procedure. It would be useful to incorporate in the first paragraph of the article the key idea of this Declaration (which itself, especially after the recent reform of the Stability and Growth Pact, could then be suppressed).

In addition, Article III-184.6 should be amended to allow the Commission to make a formal proposal to the Council and not just, as now, a recommendation on what a member state had to do to correct its excessive deficit. The change would force the Council to take a decision by unanimity (minus the offending state) if it wished to overturn the Commission's position. The Union's authority to insist on respect for the common economic good by all member states would be enhanced at a stroke and at a suitably early stage in the deterioration of the particular member state's finances.

Article III-184	Article III-184 revised
<p>1. Member States shall avoid excessive government deficits.</p> <p>.....</p> <p>6. The Council shall, on a proposal from the Commission, having considered any observations which the Member State concerned may wish to make and after an overall assessment, decide whether an excessive deficit exists. In that case it shall adopt, without undue delay, on a recommendation from the Commission, recommendations addressed to the Member State concerned with a view</p>	<p>1. Member States shall avoid excessive government deficits. <i>They shall use periods of economic recovery to consolidate their public finances.</i></p> <p>.....</p> <p>6. The Council shall, on a proposal from the Commission, having considered any observations which the Member State concerned may wish to make and after an overall assessment, decide whether an excessive deficit exists. In that case it shall adopt, without undue</p>

<p>to bringing that situation to an end within a given period. Subject to paragraph 8, those recommendations shall not be made public.</p> <p>Within the scope of this paragraph, the Council shall act without taking into account the vote of the member of the Council representing the Member State concerned.</p> <p>A qualified majority shall be defined as at least 55 % of the other members of the Council, representing Member States comprising at least 65 % of the population of the participating Member States.</p> <p>A blocking minority must include at least the minimum number of these other Council members representing more than 35 % of the population of the participating Member States, plus one member, failing which the qualified majority shall be deemed attained.</p> <p>.....</p>	<p>delay, on a <i>proposal</i> from the Commission, recommendations addressed to the Member State concerned with a view to bringing that situation to an end within a given period. Subject to paragraph 8, those recommendations shall not be made public.</p> <p>Within the scope of this paragraph, the Council shall act without taking into account the vote of the member of the Council representing the Member State concerned.</p> <p>A qualified majority shall be defined as at least 55 % of the other members of the Council, representing Member States comprising at least 65 % of the population of the participating Member States.</p> <p>A blocking minority must include at least the minimum number of these other Council members representing more than 35 % of the population of the participating Member States, plus one member, failing which the qualified majority shall be deemed attained.</p> <p>.....</p>
---	--

Constitution Plus

Steps are needed to strengthen the autonomy of the euro area, not least because it now transpires that the UK, Denmark and Sweden will not be joining the single currency at least for the foreseeable future. Article III-194 establishes only that the euro area states are to 'strengthen the coordination and surveillance of their budgetary discipline' and to 'set out economic policy guidelines' above and beyond those established by Ecofin for the Union as a whole. Article III-195 acknowledges the existence, via a Protocol, of the Euro Group, but the extent of its enhanced cooperation is very limited. The Protocol says that ministers of the Euro Group shall meet 'informally ... when necessary, to discuss questions related to the specific responsibilities they share with regard to the single currency'.

Ideally, the Euro Group would enjoy the privileges and capacity for autonomous action prescribed under the terms of the constitution's formal enhanced cooperation procedures. This would allow the Euro Group to change decision-making procedures at will in order, for example, to coordinate their national finance acts and to act singly within the IMF. Unfortunately, perhaps, the relevant Article I-44 specifically disallows use of the enhanced cooperation procedure in areas of the Union's exclusive competence, which, according to Article I-13, includes monetary policy for those states using the euro.

If Part I is not to be reopened substantively, however, it is still possible to reinforce the role and standing of the Euro Group at official, ministerial and heads of government level, and to expand its remit. A more earnest political dialogue, engaging both the Commission and the European Central Bank, about the management of Europe's political economy will reinforce the capacity of the euro area to take decisions and implement them - at home and abroad. It might also, by raising the profile of economic governance, solve the conundrum that the historic success of the euro has not yet been noticed by many of the citizens who profit from it.

Andrew Duff

Article III-195	Article III-195 revised
Arrangements for meetings between ministers of those Member States whose currency is the euro are laid down by the Protocol on the Euro Group.	<p><i>Member States whose currency is the euro shall develop closer coordination of economic, labour and fiscal policies within the euro area.</i></p> <p><i>Without prejudice to Article I-44 and Articles III-416 to III-423, the Member States whose currency is the euro will meet in the Euro Group.</i></p> <p><i>Without prejudice to their respective functions under the Constitution, the Commission and the European Central Bank shall participate in the activities of the Euro Group.</i></p> <p><i>The European Parliament will be regularly consulted.</i></p> <p><i>The Euro Group Council shall elect a president for two and a half years, by a simple majority.</i></p>

Refreshing the European Social Model

The alleged weakness of the social dimension of the Union was undoubtedly a major contributory factor to the defeat of the constitution, especially in France. The renegotiation of Part III is a good opportunity to redress that unfortunate and exaggerated perception, and to give the citizen a clearer idea of where the Union is headed with respect to future labour and social welfare policies. The language of the current chapter on social policy seems almost deliberately obscurantist, more about what cannot be done at the Union level rather than what can. The constitution should, in particular, seek to defend the concept of the 'European social model' while not suppressing the several regional and national varieties of social models co-existing within the EU framework. Surely it is now possible for the EU to design a common framework for the organisation of economic society in Europe, and for it to be said loud and clear that the social dimension is an integral part of the European single market? The constitution's new motto of 'unity in diversity' should be applied to social matters, and shared solutions sought to the known, common problems of equity, efficiency and employability.

Article III-209, for example, which introduces the social chapter could be improved both literally and substantively, as follows:-

Article III-209	Article III-209 revised
The Union and the Member States, having in mind fundamental social rights such as those set out in the European Social Charter signed at Turin on 18 October 1961 and in the 1989 Community Charter of the Fundamental Social Rights of Workers, shall have as their objectives the	<i>Social policy is a cornerstone of the single market. The Union and the Member States will so organise their economies to ensure equity between different sectors of society. In allocating resources efficiently, the Union will concentrate on improving the employability of all its</i>

<p>promotion of employment, improved living and working conditions, so as to make possible their harmonisation while the improvement is being maintained, proper social protection, dialogue between management and labour, the development of human resources with a view to lasting high employment and the combating of exclusion.</p> <p>To this end the Union and the Member States shall act taking account of the diverse forms of national practices, in particular in the field of contractual relations, and the need to maintain the competitiveness of the Union economy.</p> <p>They believe that such a development will ensue not only from the functioning of the internal market, which will favour the harmonisation of social systems, but also from the procedures provided for in the Constitution and from the approximation of provisions laid down by law, regulation</p>	<p><i>peoples and in securing high standards of social welfare.</i></p> <p><i>Drawing on the Charter of Fundamental Rights, the Union and the Member States</i> shall have as their objectives the promotion of <i>full and high quality employment</i>, improved living and working conditions, [delete] <i>decent</i> social protection, dialogue between management and labour, <i>and</i> the development of human resources [delete].¹</p> <p><i>The Union and the Member States will aim to develop a skilled, trained and adaptable workforce and labour markets responsive to economic change.</i></p> <p>To this end they shall act taking account of the diverse forms of national practices, in particular in the field of contractual relations, and the need to maintain the competitiveness of the Union economy.</p> <p>They believe that such a development will ensue not only from the functioning of</p>
---	---

1. The Charter of Fundamental Rights already draws upon the 1961 European Social Charter and the 1989 Community Charter of the Fundamental Social Rights of Workers. It is sincerely to be hoped that earlier UK objections to recognising the existence of the European social dimension can now be dropped.

Constitution Plus

or administrative action of the Member States.	the internal market, which will favour the harmonisation of social systems, but also from the procedures provided for in the Constitution and from the approximation of provisions laid down by law, regulation or administrative action of the Member States.
--	--

As Chancellor Merkel and others have suggested, it would be desirable to add a new Declaration on Solidarity which gathers together all the social policy provisions of the new treaty in order to ease its interpretation (and to help those campaigning for its ratification).¹ Such a Declaration, to which all member states would have to subscribe, would put the advances on offer in Part I and in the Charter within the context of the Union's shared competence to legislate and undertake other activities in order to combat social exclusion and discrimination, promote equality, integrate those with special needs, boost training, enhance mobility, support the social dialogue, prevent social dumping and ensure universal access to services of general economic interest.

Those member states wishing to go further should undertake to draft a new Protocol on Social Union whose terms would commit the signatories to forming enhanced cooperation under the terms of Articles I-44 and III-416 to III-423. Nine member states (one third of the membership) would be required so to agree, and the recruitment of these could be an early job for Ségolène Royal should she gain the Elysée in May. An early purpose of such a Social Union would be the harmonisation of social security and employment conditions for third country immigrants.

1. A good example of what might be acceptable has been published by Dr Andreas Maurer, *In Detention, Repeating the Year, or Expelled?*, SWP-Studie 4/06, Stiftung Wissenschaft und Politik, Berlin, February 2006.

Andrew Duff

Greening the constitution

Environmental policy, today merely a flanking policy of the single market and aimed at pollution control, should be upgraded. Combating climate change should become the imperative to which all common policies, especially agriculture, energy and transport, need to conform. This reform will open up the perspective of recasting farm and fisheries policies. It will also allow a common energy policy to emerge as a major feature of the reformed Union, involving realisable objectives of conservation and renewable energy sources as well as improving the security and diversity of supply.

The negotiations of 2002-04 succeeded in making one significant improvement in Part III to EU environmental policy. Article III-119 is a new horizontal clause of general application, but its language leaves the reader with the overriding impression that the environment is yet another neuralgic problem that the EU has to face. There is little sense of urgency or of rising to the occasion. On Europe's future contribution to conserving the planet's eco-system the constitution is strangely silent. It could, therefore, usefully be modernised, thus:-

Article III-119	Article III-119 revised
Environmental protection requirements must be integrated into the definition and implementation of the policies and activities referred to in this Part, in particular with a view to promoting sustainable development.	Environmental protection requirements must be integrated into the definition and implementation of the policies and activities referred to in this Part, in particular with a view to promoting sustainable development <i>and to combating climate change.</i>

I propose re-writing Articles III-119 and III-233 as well as promoting the whole environmental chapter up the sequence of Part III in order to give the policy sector greater force and visibility. A priority should be to reinforce the capacity of the Union to reach its greenhouse gas

Constitution Plus

emission targets and to consolidate its pioneering carbon emissions trading scheme. Member states should be discouraged from concluding their own international environmental agreements which tend to undermine EU solidarity.

Article III-233	Article III-233 revised
<p>1. Union policy on the environment shall contribute to the pursuit of the following objectives:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) preserving, protecting and improving the quality of the environment; (b) protecting human health; (c) prudent and rational utilisation of natural resources; (d) promoting measures at international level to deal with regional or worldwide environmental problems. <p>2. Union policy on the environment shall aim at a high level of protection taking into account the diversity of situations in the various regions of the Union. It shall be based on the precautionary principle and on the principles that preventive action should be taken, that environmental damage should as a priority be</p>	<p><i>1. The Union's goal is to be a globally competitive, energy and resource efficient economy. Its policy on the environment shall pursue the following objectives:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> (a) preserving, protecting and improving the quality of the environment; (b) protecting human health <i>and bio-diversity</i>; (c) prudent and rational utilisation of natural resources; (d) promoting <i>legislation and market</i> measures at <i>all levels</i> to deal with regional or worldwide environmental challenges. <p><i>2. Union policy on the environment shall aim at a high level of protection taking into account the diversity of situations in the various regions of the Union <i>as well as the Union's duty to the international community</i>. It</i></p>

<p>rectified at source and that the polluter should pay.</p> <p>In this context, harmonisation measures answering environmental protection requirements shall include, where appropriate, a safeguard clause allowing Member States to take provisional steps, for non-economic environmental reasons, subject to a procedure of inspection by the Union.</p> <p>3. In preparing its policy on the environment, the Union shall take account of:</p> <ul style="list-style-type: none">(a) available scientific and technical data;(b) environmental conditions in the various regions of the Union;(c) the potential benefits and costs of action or lack of action;(d) the economic and social development of the Union as a whole and the balanced development of its regions. <p>4. Within their respective spheres of competence, the Union and the Member States shall cooperate with</p>	<p>shall be based on <i>the principles of precaution and substitution</i> and on the principles that preventive action should be taken, that environmental damage should as a priority be rectified at source and that the polluter should pay.</p> <p>In this context, harmonisation measures answering environmental protection requirements shall include, where appropriate, a safeguard clause allowing Member States to take provisional steps, for non-economic environmental reasons, subject to a procedure of inspection by the Union.</p> <p>3. In preparing its policy on the environment, the Union shall take account of:</p> <ul style="list-style-type: none">(a) available scientific and technical data;(b) environmental conditions in the various regions of the Union;(c) the potential benefits and costs of action or lack of action;(d) the <i>sustainable</i> development of the Union
--	--

<p>third countries and with the competent international organisations. The arrangements for the Union's cooperation may be the subject of agreements between the Union and the third parties concerned.</p> <p>The first subparagraph shall be without prejudice to Member States' competence to negotiate in international bodies and to conclude international agreements.</p>	<p>as a whole and the balanced development of its regions.</p> <p>4. Within their respective spheres of competence, the Union and the Member States shall cooperate with third countries and with the competent international organisations. The arrangements for the Union's cooperation may be the subject of agreements between the Union and the third parties concerned.</p> <p>[delete]</p>
--	---

Up-grading environmental policy in the hierarchy of the constitution would make it a criterion by which all other relevant common policies are judged. Not least among those affected will be the common agriculture and fisheries policies, whose constitutional provisions, now fifty years old, pre-date the concept of sustainable development, the need to intensify care for the ecology of the countryside, or the introduction to farming of genetically modified organisms. As far as the CAP is concerned, the constitution is obsolete even before it comes into force, lacking references to the primary objective of the present-day CAP – income stability – or to rural development, decoupling, cross-compliance, public health, animal welfare and the EU's obligations in agriculture to the WTO. The constitution's stated objectives of the CAP are still 'to increase agricultural productivity', 'to ensure a fair standard of living for the agricultural community', 'to stabilise markets', and 'to assure the availability of supplies ... at reasonable prices' (Article III-227).

Andrew Duff

It would also be useful to separate out fisheries from agriculture, as common sense and current practice dictates. The constitution should refer to the specific objectives of the common fisheries and aquaculture policy in a wholly new article.

Article III-227	Article III-227 revised
<p>1. The objectives of the common agricultural policy shall be:</p> <p>(a) to increase agricultural productivity by promoting technical progress and by ensuring the rational development of agricultural production and the optimum utilisation of the factors of production, in particular labour;</p> <p>(b) thus to ensure a fair standard of living for the agricultural community, in particular by increasing the individual earnings of persons engaged in agriculture;</p> <p>(c) to stabilise markets;</p> <p>(d) to assure the availability of supplies;</p> <p>(e) to ensure that supplies reach consumers at reasonable prices.</p> <p>2. In working out the common agricultural policy and the special methods for its</p>	<p>1. The objectives of the common agricultural policy shall be:</p> <p><i>(a) to ensure the sustainable development and competitiveness of farming;</i></p> <p><i>(b) to promote sustainable rural communities, the sound management of natural resources and species, and the conservation of the countryside.</i></p> <p><i>2. The common agricultural policy shall ensure a fair standard of living for rural communities, supply consumers with healthy products of good quality at reasonable prices, respect animal welfare, and guarantee the security of supplies.</i></p> <p><i>3. The policy shall pay due regard to the disparities between Europe's agricultural regions.</i></p>

Constitution Plus

<p>application, account shall be taken of:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) the particular nature of agricultural activity, which results from the social structure of agriculture and from structural and natural disparities between the various agricultural regions; (b) the need to effect the appropriate adjustments by degrees; (c) the fact that in the Member States agriculture constitutes a sector closely linked with the economy as a whole. 	<p>4. It shall contribute towards the objective of global food security.</p>
--	---

Article III-227	Article III-227 bis new
	<p>1. The objectives of the common fisheries policy shall be defined in relation to the specific nature of the dependency of the fisheries sector on the Union's ability to manage sustainably its marine biological resources.</p> <p>2. The common fisheries policy shall ensure a fair standard of living for coastal communities, supply consumers with healthy products of good quality at reasonable prices,</p>

	<p><i>and guarantee the security of supplies.</i></p> <p><i>3. The policy shall pay due regard to the specifically regional nature of European fisheries.</i></p> <p><i>4. It shall contribute towards the objective of global food security.</i></p>
--	---

The Convention had struggled to get member states to install a decent legal base in the constitution for a common energy policy. Eventually, the new Article III-256 emerged, but its scope is limited. Needless to say, it was the British and Dutch governments which were at that stage the most vehemently opposed to strengthening the competence of the Union in energy market matters. Today, Tony Blair, at least, appears to have changed his mind.

The IGC should seize the opportunity to re-visit Article III-256 in order to ensure that the new common energy policy can implement effectively a single market in energy. Energy policy must focus on diversified supply from variable sources with greatly improved efficiency and conservation. Abroad, the EU needs to develop, in the context of its neighbourhood policy, serious, long-term relationships with its source and transit countries.

As far as the scope of the policy is concerned, it may now be possible to remove an internal contradiction. Environmental policy Article III-234.2(c) allows the Council to legislate on 'measures significantly affecting a Member State's choice between different energy sources and the general structure of its energy supply'. Absurdly, energy policy Article III-256 forbids an EU law from affecting a member state's 'right to determine the conditions for exploiting its energy resources, its choice between different energy sources and the general structure of its energy supply'. One may well ask what there will be

left of substance in an EU common energy policy if it is restricted to measures pruning energy demand but all the key questions about energy supply are left to the national level. The choice to go nuclear or not remains a matter for each member state, respecting the principle of subsidiarity. But nuclear energy is bound to remain part of the mix under an integrated common energy policy. A better formulation of the energy chapter is, therefore, as follows:-

Article III-256	Article III-256 revised
<p>1. In the context of the establishment and functioning of the internal market and with regard for the need to preserve and improve the environment, Union policy on energy shall aim to:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) ensure the functioning of the energy market; (b) ensure security of energy supply in the Union, and (c) promote energy efficiency and energy saving and the development of new and renewable forms of energy. <p>2. Without prejudice to the application of other provisions of the Constitution, the objectives in paragraph 1 shall be achieved by measures enacted in European laws or framework laws. Such laws or framework laws shall be</p>	<p><i>1. The objective of the Union's energy policy shall be to ensure long-term, sustainable and affordable supply for the citizen.</i></p> <p>2. In the context of the establishment and functioning of the internal market and with regard for the need to preserve and improve the environment, Union policy on energy shall aim to:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) ensure the <i>efficient, transparent and competitive</i> functioning of the energy market; (b) ensure <i>the security, diversity and connectivity</i> of energy supply in the Union, [delete] (c) <i>ensure the protection of the environment in the production, supply and consumption of energy, including energy</i>

adopted after consultation of the Committee of the Regions and the Economic and Social Committee.	efficiency and energy saving and the development of new and renewable forms of energy, <i>and</i>
Such European laws or framework laws shall not affect a Member State's right to determine the conditions for exploiting its energy resources, its choice between different energy sources and the general structure of its energy supply, without prejudice to Article III-234(2)(c).	<i>(d) enhance competition between companies and solidarity among Member States.</i>
3. By way of derogation from paragraph 2, a European law or framework law of the Council shall establish the measures referred to therein when they are primarily of a fiscal nature. The Council shall act unanimously after consulting the European Parliament.	3. Without prejudice to the application of other provisions of the Constitution, the objectives in paragraph 2 shall be achieved by measures enacted in European laws or framework laws. Such laws or framework laws shall be adopted after consultation of the Committee of the Regions and the Economic and Social Committee. [delete]

Enlargement & neighbourhood policy

The forthcoming IGC must try to address the widespread public concern that the expansion of the Union is at best badly managed, and at worst out of control. I propose that a wholly new chapter should be inserted into Part III governing the enlargement and neighbourhood policy of the Union. The Copenhagen criteria, which have governed enlargement policy since the fall of the Berlin Wall, should be written into the constitution. The rigorous membership process, involving pre-accession agreements, screening, safeguard provisions and transitional arrangements, should be described in the new chapter. The concept of neighbourhood policy, introduced summarily in Article I-57, could be helpfully fleshed out in this chapter.

In this context, a new category of associate member should be created. The introduction to the constitution of the secession clause in Part I (Article I-60) postulates the stark choice between 'in' or 'out'. Reaction to the recent, controversial enlargement has sparked a lively debate about the Union's own 'absorption capacity' and the potential of 'privileged partnerships' as a half-way house. EU associate membership, as here proposed, would serve both as a safety valve for any member state choosing to reject the constitution but retain close links with the Union, as well as a respectable parking place for any other European state which either chose not to seek full membership of the Union or, having made the attempt to join, failed to meet the accession criteria. Altogether, the insertion of this new chapter on the Union's frontiers policy would assist potential candidates to understand the full implications of making a membership application.

Andrew Duff

	Article III-XXX new
	<p><i>1. Any European state wishing to join the Union shall respect the values laid down in Article I-2, and be committed to promoting them together with the Member States and according to the provisions of this constitution.</i></p> <p><i>2. In accordance with Article I-58, the Council shall open accession negotiations on the basis of an opinion from the Commission, and after obtaining the consent of the Parliament, once it is satisfied that the following criteria are sufficiently fulfilled:</i></p> <p><i>(a) the applicant state has achieved stability of institutions guaranteeing democracy, the rule of law, human rights and respect for and protection of minorities;</i></p> <p><i>(b) the applicant state is a functioning market economy and has the capacity to cope with competitive pressure and market forces within the Union;</i></p> <p><i>(b) the applicant state is able to take on the obligations of membership, including</i></p>

35

	<p><i>adherence to the aims of political, economic and monetary union, as laid down in Article I-3.</i></p> <p><i>3. The Union's capacity to accept a new member while maintaining the momentum of integration is an important consideration in the general interest of both the Union and the applicant state.</i></p>
--	---

	Article III-XXY new
	<p><i>1. Once an application for membership is received, the Council may confer candidate status on the basis of an opinion from the Commission and after consulting the Parliament. A screening process shall be undertaken jointly by the Commission and the applicant state in order to prepare for accession negotiations.</i></p> <p><i>2. A pre-accession partnership may be agreed between the Union and the applicant state, involving a structured dialogue and the delivery of financial and technical assistance. The pace of the accession process will be conditional on the</i></p>

	<p><i>applicant state's participation in the pre-accession partnership. Each applicant state will be judged on its own merits.</i></p> <p><i>3. Accession negotiations shall commence once the Council has conferred accession status in accordance with the provisions of Article III-XXX.2. The negotiations shall determine whether and, if so, when the applicant state has complied fully with all the obligations of membership of the Union.</i></p> <p><i>4. Negotiations shall be conducted between the applicant state and the Member States, which shall act in good faith according to common positions agreed in the Council on the basis of proposals from the Commission. Where appropriate, transitional measures and safeguard provisions may be agreed in order to allow the negotiations to be concluded. Derogations from the <i>acquis communautaire</i> shall be granted only in exceptional circumstances and shall be limited in scope.</i></p>
--	---

Constitution Plus

	<p><i>5. The Commission shall evaluate continuously the progress of the accession negotiations and, in particular, the success of the applicant state in transposing, chapter by chapter, the whole acquis. The European Parliament shall be kept fully informed and consulted.</i></p>
--	---

	Article III-XXZ new
	<p><i>1. Any democratic European state sharing the values of the Union may apply for associate membership of the Union. The application shall be considered according to the procedures laid down in Article III-325.</i></p> <p><i>2. The purpose of associate membership is to bind the Union and the associate into a close and durable partnership in which reciprocal commitments can be made in any policy field falling within the competences conferred on the Union in this constitution.</i></p> <p><i>3. Participation of associate members in the financial or institutional aspects of the</i></p>

Andrew Duff

	<i>Union will be decided on a case by case basis.</i>
--	---

	Article III-XYX new
	<i>1. The Union's neighbourhood policy shall be developed in the context of its security strategy. It shall seek to promote the rule of law, respect for human rights, good governance, the market economy and sustainable development.</i> <i>2. In accordance with Article I-57, the Union may negotiate specific agreements with neighbouring countries. The aim of these agreements will be to enhance good neighbourly relations founded on the values of the Union and characterised by close cooperation. The agreements may establish reciprocal rights and obligations, as well as joint activities.</i>

A reformed financial system

A revised financial system, covering both revenue (including the UK rebate) and expenditure (including the CAP), is due in any case to be negotiated in 2008-09.¹ This review has to be concluded in time for the negotiation of the new multi-annual financial framework – ‘financial perspectives’ – starting in 2014. Informal discussions among the institutions, and with national parliaments, have already begun. Let us hope these discussions prove to be more fruitful than those in the Convention when the UK blocked any reform of revenue, France blocked any reform of spending, and the Netherlands refused any meaningful debate at all unless and until the alleged unfairness of its own budgetary settlement – ‘juste retour’ – was redressed.

The present financial system of the Union is excessively complex and mired in confusion. It has been misleading to call the Union’s revenue its ‘own resources’ because although member states are legally obliged, under the Treaty, to pay their dues, they retain fiscal sovereignty. Put simply, only about 15 per cent of the EU’s revenue comes directly from customs duties and agricultural levies – genuine ‘own resources’. The rest is made up of contributions from national treasuries – either from VAT (about 15 per cent of the whole) or a levy in proportion to a member state’s GNP. All member states retain (variable) collection premiums. The UK has a rebate in an attempt to lessen its budgetary burden, and four member states have abatements on their payments towards the UK rebate.² A ceiling is put on the EU’s total revenue of 1.24 per cent of the Union’s GNI.³

Reform of the present system will be controversial but not impossible. It is easier to agree the principles which should shape the financial system – equity, solidarity, fiscal neutrality, transparency, accountability – than to put them into practice.

1. Interinstitutional Agreement of 17 May 2006; OJ C 139, 14-06-2006.

2. Austria, Germany, Netherlands, Sweden.

3. The current own resources Council Decision dates from 2000; OJ L 253, 07-10-2000.

Andrew Duff

As far as the future of the own resources system is concerned, the existing GNI resource, which has many merits, could be consolidated and the VAT resource, both complicated and regressive, could usefully be abolished. There is no good case for direct EU taxation. In the longer run, however, it might be desirable to create a new resource which gave to the Union a certain share of an existing national tax, thereby creating more of a direct link between EU spending and the citizen. Candidates for such a scheme would include excise duties and eco-taxes. One immediate solution to the problem of equity would be to generalise the corrective mechanism, so that all member states received a refund once their national contribution reached a certain threshold of GNI.

No reform of the EU revenue system makes sense unless the imbalance of expenditure is also addressed. Here the CAP still takes about 40 per cent of total EU spending, which mostly favours France. A sensible reform, therefore, would be to extend co-financing of the CAP so that member states would meet a proportion of the cost of CAP payments within their own countries, as indeed they already do in order to draw down spending from the EU structural and cohesion funds. How much each member state would have to pay towards the CAP would be varied according to the relative wealth of the state concerned. Richer states would co-finance half the CAP, others less.

Whatever evolves, the new system must, broadly speaking, redistribute wealth between richer and poorer member states. It must also be designed to enable the Union to match more directly its spending decisions with its economic and political priorities – including future enlargement. Narrowing the gap between rhetoric and reality should help public opinion.

So what is the connection between the financial review and the constitutional renegotiation? The German presidency intends to dispatch the IGC as soon as possible before embarking on the formal financial negotiations. Certainly, two separate but simultaneous sets of negotiations on equally tricky issues would be impossible to manage.

Constitution Plus

My preference, however, is to embrace the two in the expectation that the addition of money matters will lubricate the IGC and that the engagement in the serious business of reforming common policies will create a realistic perspective for the financial review. Taken together, the one will incentivise the other. Mercifully, as far as the constitution is concerned, no further amendment to the financial system of the Union is required at this stage.¹

Other matters

If the renegotiation goes well, trust between the member states, rudely dashed in 2005, will quickly return. No doubt other proposals will be made for modification of certain provisions in Part III, and will deserve due attention.

My own final proposal, however, is that the IGC adds a new horizontal clause at the start of Part III that would provide an assured legal basis for the communications policy of the Union. The constitution provides in Article I-50 that the EU institutions shall be open and consultative. The frustrating experience of the failed referendum campaigns and of the Commission's subsequent 'Plan D' suggests the need for something more, as follows:-

	Article III-122 bis new
	<i>In the defining and delivery of the policies laid down in this Part, the Union and its Member States shall aim to communicate faithfully with citizens and to deepen public understanding of the activities, functioning and purposes of the Union.</i>

1. Although the Netherlands should drop its unilateral Declaration No. 42 in which it demands a 'satisfactory solution for its excessive negative net payment position'.

Andrew Duff

The process

The June European Council is aiming to agree the timetable and mandate for the new IGC. It must also define the process by which the IGC is most likely to achieve a successful conclusion. Clearly, government ministers must take it upon themselves to engage their national parliaments in consultation and debate throughout the IGC negotiations. The European Commission, which will have a central role in an IGC which focuses upon the reform of the common policies of the Union, will also need to be actively involved in informing national parliaments. National parliaments themselves will be able to confer together through the medium of COSAC and, along with MEPs, in the Interparliamentary Forums on the Future of Europe recently established during the period of reflection.

The key question is how to involve the European Parliament in the deliberations of the IGC. It is unquestionable that the old formula of appointing two MEPs to observe the IGC will no longer be acceptable. Since the Convention, the Parliament has established its constitutional credentials. It is an acknowledged and invaluable player in brokering agreement not just between countries but across party political boundaries. The fact is that ministers and officials of the member states know that they need the expertise and backing of the European Parliament if they are to succeed in improving the constitutional treaty and in democratising the consensus behind it. Over two thirds of the Parliament endorsed the original text.¹ Unless a similar level of support can be induced this time, the ratification of the revised constitution in several member states cannot be contemplated with equanimity.

The answer is to install a system of informal co-decision, comparable to that used for legislation at second reading. A small delegation from the Parliament would meet regularly with a delegation from the IGC, along with representatives of the Commission, to discuss draft texts. Bolstered by this new form of constitutional co-decision, each national

1. 12 January 2005, by 500 votes to 137 with 40 abstentions.

Constitution Plus

government would retain its right to accept, or not, the emerging consensus.

Thereafter, it will again be up to national parliaments or the people by referendum to take the ultimate, historic decision about the future of Europe.

Je veux que l'Europe change
Nicolas Sarkozy
Président de l'Union pour un Mouvement Populaire
Strasbourg – Mercredi 21 février 2007

Mes chers amis,

Me voici une fois encore à Strasbourg, la plus européenne de toutes les villes françaises et la plus française de toutes les villes européennes. Strasbourg qui n'est pas française par les hasards de l'histoire mais parce qu'elle l'a voulu.

Strasbourg qui fit résonner jusqu'en Egypte le rire du grand Kléber et entendre aux quatre coins du monde ce chant de guerre de l'armée du Rhin devenu la Marseillaise qui est pour tous les hommes le chant de la liberté.

Strasbourg dont la figure resta couverte d'un voile noir pendant 50 ans parce que la France ne voulait pas faire son deuil de cette ville sans laquelle elle ne se sentait plus tout à fait elle-même, de cette ville dont la libération symbolise celle de toute la France.

On m'avait dit que Strasbourg était une ville où il était difficile de mobiliser pour une réunion publique. Et pourtant vous êtes là ce soir plus nombreux que jamais, et votre foule immense témoigne qu'une fois encore les Alsaciens veulent être au rendez-vous de l'histoire, au rendez-vous de la France.

Avant de venir à Strasbourg je me suis arrêté à Verdun, sur ce champ de bataille se déroula le plus long, le plus meurtrier, le plus atroce combat de toutes les guerres, peut-être aussi le plus absurde. Des milliers de vies détruites chaque jour pour faire bouger de quelques mètres la ligne de front. Les amis qui tombaient les uns après les autres.

Les corps déchiquetés qui n'avaient plus de visage et qui n'avaient plus de nom.

Les hommes enterrés vivants.

Les soldats qui se noyaient dans la boue des tranchées.

Relève après relève, presque toute la jeunesse de France et d'Allemagne montant en ligne en piétinant les morts.

Un héroïsme inouï, une sauvagerie sans pareille.

Ce fut cela, Verdun.

Dans ce lieu où le silence se fait d'autant plus pesant qu'il fut un jour rempli de la fureur et du fracas des armes, on a l'impression d'entendre, sortant de la terre où furent versés tant de larmes et de sang, ce cri qui fut celui de tous les survivants de cet enfer : « plus jamais ça ! »

Plus jamais un tel carnage !

Plus jamais deux peuples parmi les plus civilisés du monde, deux peuples européens dressés l'un contre l'autre, cherchant à se détruire jusqu'à l'extrême limite de leurs forces !

Mais à Verdun, déjà, au fond des tranchées, se nouait le drame futur.

Comme une tragédie antique, implacablement, chaque guerre appelait la suivante, le meurtre appelait le meurtre, la vengeance appelait la vengeance.

L'Europe que la guerre a si souvent meurtrie. L'Europe ravagée par la guerre de Trente Ans qui lui coûta 20 ou 30 millions de morts. L'Europe qui par deux fois au XXe siècle faillit être anéantie par les guerres mondiales qu'elle avait engendrées. L'Europe qui à force de violence avait fini par faire naître au milieu de la civilisation la pire des barbaries.

L'Europe un jour a décidé de surmonter les haines qui l'entraînaient vers l'abîme.

La paix perpétuelle, l'Europe y pensait depuis le XVIII^e siècle. Les nationalismes en avaient décidé autrement. Les idéologies s'en étaient mêlées avec leurs affrontements sans merci qui ressemblaient aux anciennes guerres de religions. Puis le totalitarisme était né et il avait failli emporter toute la civilisation. L'homme européen avait failli disparaître.

En un temps où une guerre de plus venait de s'achever, où l'Europe découvrait, effarée, qu'elle

avait pu engendrer l'horreur des camps, où un autre totalitarisme étendait son emprise sur la moitié du continent, où la troisième guerre mondiale paraissait inévitable, des hommes de bonne volonté décidèrent que le moment était venu de rompre avec le cycle de la vengeance et de montrer au monde qu'un idéal de paix et de fraternité pouvait être plus fort que la soif de revanche et le souvenir du malheur.

« Il ne faut pas que ce malheur se répète » déclara Churchill en 1946, et il ajouta : « nous n'avons pas beaucoup de temps ». Cet homme qui fut si grand dans la guerre fut le premier à proclamer la nécessité de l'Europe parce qu'il ne voyait de grandeur que dans la paix.

A ce moment est né l'idéal européen.

Car l'Europe est un idéal. Un idéal que j'ai fait mien. Je suis un Européen de cœur, de raison, de convictions. Et je n'ai pas l'intention de renoncer le moins du monde à cet idéal au prétexte qu'il y a une incompréhension entre l'Europe et tant de nos compatriotes.

L'Europe c'est d'abord la volonté que les valeurs de la civilisation européenne ne soient pas anéanties par la guerre civile européenne.

Cette volonté fut d'abord une volonté française.

Il fallait que de la France vînt le geste qui allait permettre d'en finir avec la fatalité de la haine et d'espérer de nouveau.

La France en prenant l'initiative de la réconciliation franco-allemande signait l'acte de fondation de l'Europe.

Qu'il me soit permis de rendre ici hommage à trois Français d'exception qui furent, contre les sentiments, contre l'opinion encore marquée par les souffrances de la guerre, les artisans de cette réconciliation qui allait changer le cours de l'histoire.

Je veux rendre hommage à Jean Monnet, qui le premier fit entrer le rêve européen dans la réalité en scellant la réconciliation franco-allemande autour du charbon et de l'acier.

Il dort au Panthéon où François Mitterrand l'accueillit par ces mots : « L'Europe restera, quoi qu'il advienne, celle de Jean Monnet ».

Je veux rendre hommage à Robert Schuman, cet homme de la frontière comme il se définissait lui-même. Cet Européen qui avait trois patries et qui choisit d'être Français sentit le premier que Monnet avait raison. Lui qui vivait depuis l'enfance l'antagonisme franco-allemand comme une déchirure de tout son être mit dans le combat européen toute sa raison, tout son cœur, toute sa foi. Et sa foi souleva les montagnes.

Je veux rendre hommage au Général de Gaulle pour avoir accompli la vraie réconciliation franco-allemande, celle qui unit les cœurs et les âmes. Celui qui avait été l'esprit de la Résistance, celui qui incarnait l'indépendance de la nation, celui que l'on n'attendait pas là, fut celui qui trouva les mots et les gestes qui touchèrent les cœurs allemands et élevèrent les âmes françaises au-dessus du ressentiment.

Fait exceptionnel, il accueillit chez lui le Chancelier d'Allemagne et il lui dit : « C'est avec honneur que la France vous reçoit ». Il alla dire ensuite à la jeunesse allemande : « Je vous félicite d'être de jeunes Allemands ».

Le Général De Gaulle voulait que l'Europe fût européenne, c'est-à-dire indépendante. Il voulait qu'elle respectât les nations. Il voulait qu'elle existât par elle-même sur la scène du monde. Et que voulons-nous d'autre au fond ? Chaque fois que nous nous sommes éloignés de cet idéal nous avons affaibli l'Europe.

Le Général De Gaulle honora la signature par la France du traité de Rome. Il inséra son économie dans l'économie européenne. Il mit en œuvre le marché commun et la politique agricole commune. De Gaulle fut un grand Européen en même temps qu'il fut un grand Français.

Monnet, Schuman, De Gaulle n'ont pu accomplir ce qu'ils ont accompli que parce qu'ils ont trouvé

en face d'eux d'autres hommes d'Etat d'exceptionnelle stature qui voulaient en finir eux aussi avec la guerre civile.

Je pense à Conrad Adenauer, à Alcide de Gasperi, à Paul-Henri Spaak, Pierre Pflimlin et à tous ceux qui après eux ont fait de l'Europe le combat de leur vie.

Ils ont, comme le disait le Général De Gaulle, « voulu reprendre sur des bases modernes, économiques, sociales, stratégiques, culturelles, l'entreprise de Charlemagne ».

Car il existe une conscience européenne qui vient de l'histoire la plus ancienne, qui vient de la civilisation, qui vient de la religion.

Le grand dessein de l'unité européenne n'est pas une chimère parce que l'Europe rêve depuis toujours de cette unité que les souvenirs de Rome et de la chrétienté font vivre dans l'esprit de chaque Européen tout à la fois comme une nostalgie et comme un projet.

Dans la formation de la conscience européenne il y a eu le rêve brisé de Charlemagne et celui du Saint Empire, les Croisades, le grand schisme entre l'Orient et l'Occident, la gloire déchue de Louis XIV et celle de Napoléon, la grande tourmente de la Révolution Française qui voulait renverser les trônes pour faire l'Europe des peuples. Il y a eu les grands cauchemars totalitaires et le rideau de fer. Il y a eu le

Printemps de Prague et la chute du Mur.

L'unité de l'Europe, les savants et les artistes n'ont jamais cessé de la faire dans leurs œuvres. D'un bout à l'autre du continent, l'Europe fut tour à tour romane, gothique, baroque, romantique, surréaliste. Elle fut tour à tour scolaire, humaniste, rationaliste. Elle s'incarna tour à tour dans Saint Bernard, Erasme, Galilée, Newton, Kant, Pasteur, Einstein.

Descartes, Voltaire, Goethe furent partout chez eux en Europe comme chacun d'entre nous aujourd'hui s'y sent chez lui.

L'Europe a toujours été une civilisation commune à tous les Européens. Mais pendant des siècles toutes les tentatives pour transformer cette unité de civilisation en unité politique ont échoué.

Pendant des siècles les plus grands génies politiques n'ont pas réussi à forger l'unité de l'Europe parce qu'ils ne croyaient qu'à la force.

L'unité de l'Europe a commencé à devenir possible quand les Européens se sont mis à croire pour eux-mêmes à la force des principes qu'ils avaient enseignés aux autres hommes.

L'unité politique de l'Europe a commencé à devenir possible quand les Européens se sont mis à croire davantage au droit qu'à la force.

La grande idée des pères fondateurs a été de créer pas à pas, par l'économie et par le droit, les conditions qui permettraient à la personnalité de l'Europe de s'exprimer chaque jour davantage. Leur coup de génie a été de commencer par la mise en commun d'intérêts parfaitement identifiables, d'aller vers l'idéal en partant de ce qu'il y avait de plus matériel.

En choisissant le long effort de l'économie pour tisser peu à peu entre les peuples des liens indéfendables et des coopérations sans cesse plus étroites, Monnet s'était souvenu du patient travail de la terre de son enfance et c'est sans doute par là qu'il a été le plus grand.

On a souvent critiqué cette politique du pas à pas et ce choix de mettre l'économie avant la politique. Mais c'est cette démarche humble et patiente qui a permis d'aller du marché commun jusqu'à la monnaie unique sans heurter le sentiment national sur lequel le rêve européen pouvait à chaque instant se briser.

L'Europe aurait-elle pu se faire autrement ? Qui le saura jamais ? Elle s'est faite ainsi et personne ne peut refaire l'histoire.

Nous devons prendre l'histoire de la construction européenne comme l'histoire de France là où elles en sont et les continuer. Ce qui ne veut pas dire que nous sommes obligés d'imiter ceux qui nous ont précédés. Mais ce qui veut dire que, pour l'Europe comme pour la France, la table rase est impossible. Nul ne peut repartir de zéro.

Ce qui a été accompli est immense. Ne serait-ce que parce que, sur notre continent, les peuples ont perdu l'habitude de se faire la guerre, et parce que depuis plus d'un demi-siècle ils ont pris celle d'appeler Europe leurs valeurs et leurs intérêts communs.

L'Europe comme idéal de paix et de fraternité s'est inscrite dans les consciences. Au sortir de la dernière guerre, au milieu de tant de ruines et de tant de victimes, nul n'aurait jamais cru qu'un tel miracle put un jour s'accomplir.

La construction européenne ce fut la paix.

Ce fut la reconstruction.

Ce furent les Trente Glorieuses.

Ce fut l'ouverture des frontières.

Ce fut la liberté plus forte que la dictature.

Ce fut la réunification du continent.

L'Europe en cinquante ans a plus accompli qu'aucun Européen aurait pu l'espérer.

La crise actuelle de l'Europe est d'autant plus douloureuse que ses succès furent grands.

Car il nous faut regarder la réalité en face : l'Europe traverse une crise, cette crise est grave, cette crise est profonde, cette crise doit être résolue sans attendre.

Et, je veux le dire à tous ceux qui aiment l'Europe, à tous ceux qui partagent avec moi le même idéal européen, la même conviction que l'Europe est, pour tous les Européens, une nécessité vitale. Je veux le dire à tous nos partenaires : ce n'est pas le « non » néerlandais et français à la Constitution européenne qui est responsable de la crise de l'Europe. C'est la crise de l'Europe qui est responsable du rejet de la Constitution.

Cette crise n'est pas néerlandaise ou française. Elle est européenne.

Cette crise n'est pas conjoncturelle. Elle vient de loin.

Cette crise n'est pas institutionnelle. Elle est politique, elle est morale, elle est culturelle.

Cette crise est une crise de la civilisation européenne.

Après avoir été si longtemps le moyen de résoudre la crise de la conscience européenne confrontée aux crimes inouïs qu'elle avait laissés commettre, la construction européenne en est devenu le facteur aggravant.

Comment en est-on arrivé là ?

Comment s'est installée dans les esprits cette idée que l'Europe n'est plus une promesse mais une menace ?

Comment ce qui avait pour but de rapprocher les peuples s'est-il mis à creuser un fossé de plus en plus profond entre le peuple et les élites ?

Comment ce qui était ressenti comme l'expression d'une volonté commune s'est-il mis à être ressenti comme l'alibi d'un renoncement collectif ?

Comment ce qui était aux yeux de tous un levier pour agir a-t-il pu donner le sentiment à chacun qu'il était obligé de subir ?

Malraux disait : « L'Europe sera volonté ou mort ». Où est la volonté de l'Europe ?

Aucune Constitution européenne, quelle que fût sa qualité, ne saurait répondre à cette question.

Et si nous ne sommes pas très vite capables d'y répondre, l'Europe risque de mourir. Et avec elle une certaine idée de la France. Je veux dire ma tristesse devant la réunion de Madrid où pour la première fois depuis 1945 18 pays européens se sont réunis pour parler de l'avenir de l'Europe sans la France. Ce n'est pas l'idée que je me fais de l'Europe. Ce n'est pas l'idée que je me fais de la France.

La fuite en avant de résoudra rien. Se voiler la face non plus.

Répéter que tout va bien et qu'il ne faut surtout rien changer nous conduirait tout droit à la catastrophe.

Je veux l'Europe, je la veux de toutes mes forces, de toute mon âme, de tout mon cœur et de toute

ma raison. Je la veux parce que je veux la paix. Je la veux parce que je veux que l'homme européen continue de vivre, parce que je veux que l'humanisme européen prenne toute sa place dans la civilisation mondiale.

Je la veux parce que j'aime mon pays. Je la veux parce que j'aime la France et parce que la France ne peut pas s'en sortir sans l'Europe, parce que la France ne peut pas peser sur les affaires du monde sans l'Europe, parce que la France ne pourra rien sans l'Europe.

Mais je veux que l'Europe change, parce que si elle ne change pas il n'y aura plus d'Europe. J'ai toujours dit oui à l'Europe, j'ai dit oui à l'Acte Unique, à la monnaie unique, à la Constitution européenne. Et parce que j'ai toujours dit oui à l'Europe j'ai le devoir de dire aujourd'hui à tous les Européens sincères que nous ne pouvons pas continuer comme cela.

Nous avons fait l'Europe pour agir, pas pour subir.

Nous avons fait l'Europe pour vouloir, pas pour renoncer.

Nous avons fait l'Europe pour mettre en commun nos forces, non pour partager nos faiblesses.

Nous avons fait l'Europe pour mieux protéger les Européens, non pour les rendre plus vulnérables.

Nous avons fait l'Europe pour la démocratie et non pour la bureaucratie.

Nous avons fait l'Europe pour que les pays travaillent ensemble et non pour tenir le peuple à l'écart. Je veux l'Europe, mais je ne veux pas d'une Europe au rabais, d'une Europe médiocre, d'une Europe sans ambition qui se contenterait d'empêcher les Etats d'agir sans s'en donner à elle-même les moyens.

Je veux l'Europe, mais je ne veux pas d'une Europe paralysée par ses contradictions, d'une Europe immobile, quand dans le monde tel qu'il est l'immobilité est mortelle.

Je crois à l'ordre et au mouvement pour la France. J'y crois aussi pour l'Europe. Et je suis convaincu que l'un n'est pas possible sans l'autre.

Je crois à l'identité nationale et à l'identité européenne. Et je suis convaincu que l'une a besoin de l'autre.

Je crois que nous devons cesser de faire de l'Europe le bouc émissaire de tous nos malheurs et la cause de toutes nos défaillances. C'est une question d'honnêteté et de courage. Mais je crois que l'Europe doit cesser d'ignorer le cri de révolte des peuples qui se sentent dépossédés de leur destin. D'où vient ce sentiment sinon d'un abandon des principes fondamentaux de la construction européenne. Dans l'esprit des pères fondateurs il s'agissait de produire ensemble, d'inventer ensemble, de travailler ensemble, de vivre ensemble. Qu'en reste-t-il dans une Europe qui ne voudrait parler de rien d'autre que de la concurrence, du libre-échange et de la force de sa monnaie ?

En élargissant l'Europe sans réformer auparavant ses institutions on l'a diluée et dépolitisée. Cette dépolitisation est allée trop loin. Trop de politique tue la politique, mais pas assez de politique tue la liberté.

Depuis 25 ans on dit qu'il n'y a qu'une seule politique possible, qu'une seule pensée possible, qu'une seule Europe possible. Depuis 25 ans on répète aux Européens qu'ils n'ont pas le choix. Mais quand on ne donne pas à un peuple la liberté de choisir, il finit toujours par la prendre. Un jour il se lève et il dit « non » !

On comprend mieux la force du « non » à la Constitution européenne quand on se rend compte qu'il est paradoxal de parler de l'Europe politique alors que dans le même temps on dépolitise l'Europe. Il est paradoxal de vouloir organiser une démocratie européenne et de nier en même temps la liberté de choix.

Il est paradoxal de vouloir donner une Constitution à l'Europe et en même temps de dissoudre son identité et sa cohésion en augmentant sans cesse le nombre des Etats membres.

Je veux une Europe qui ait une existence politique, et qui ait une identité, et par conséquent une

Europe qui ait des frontières.

Je veux une Europe où tous les pays du monde, fussent-ils démocratiques, n'aient pas vocation à entrer. La Turquie, qui n'est pas un pays européen, n'a pas sa place à l'intérieur de l'Union Européenne. L'Europe sans frontière c'est la mort de la grande idée de l'Europe politique. L'Europe sans frontière c'est le risque de la voir condamner à devenir une sous-région de l'ONU. Je ne l'accepte pas.

Je veux une Europe où le chacun pour soi soit banni.

Je veux une Europe où un pays qui a signé les accords de Schengen ne puisse pas procéder à des régularisations massives de clandestins sans demander l'avis de ses partenaires ou alors pourquoi construire un espace commun.

Je veux une Europe à l'intérieur de laquelle aucun Etat ne puisse pratiquer de dumping social.

Je veux une Europe où les aides européennes ne puissent pas servir à financer du dumping fiscal au détriment des autres Etats membres.

Maintenant que la paix est assurée et le continent réunifié, c'est au regard de la mondialisation qu'il faut concevoir l'avenir de l'Europe. La mondialisation est un fait. Un fait aussi plein d'espoir que lourd de menaces.

C'est une partie de l'humanité qui s'arrache à la misère, une autre qui s'enfonce dans la pauvreté.

C'est la détresse au milieu de l'abondance. C'est la misère matérielle et morale de l'ouvrier du Tiers-Monde exploité jusqu'au bout de ses forces.

La mondialisation c'est la croissance économique mondiale plus forte que jamais. C'est aussi le réchauffement climatique et les émigrants qui s'entassent dans des pirogues pour traverser la mer.

La mondialisation c'est les droits de l'homme et la démocratie. C'est aussi le terrorisme et le fanatisme religieux.

La mondialisation c'est l'ouverture des frontières. C'est aussi les murs qui un peu partout s'élèvent pour séparer les peuples.

La mondialisation c'est l'avènement de la première civilisation mondiale. C'est aussi la plus grande menace qui ait jamais pesé sur la diversité culturelle.

La mondialisation c'est la raison trop sûre d'elle-même qui provoque le retour en force de l'irrationnel et de l'obscurantisme.

La mondialisation c'est l'occidentalisation du monde confrontée au rejet de l'Occident.

On ne peut pas continuer de répondre à la souffrance sociale et à des angoisses légitimes : « c'est triste mais on n'y peut rien ».

On ne peut pas continuer de répondre à l'angoissante question de l'avenir que « le marché est tout et la politique rien ».

Je n'accepte pas cette idée.

L'accepter ce serait faire le lit de tous les extrémismes.

Je n'accepte pas l'idée que le combat politique ne serve à rien.

Je n'accepte pas l'idée que la mondialisation soit le nouveau nom de la fatalité.

La politique est impuissante quand elle ne veut rien.

Quand on ne veut rien, on ne peut rien. Voilà ma conviction.

Seule la politique peut mettre la mondialisation au service de l'homme. Seule la politique peut prévenir la révolte de l'homme contre une mondialisation dont il a le sentiment qu'elle l'asservit au lieu de le libérer.

L'avenir n'est écrit nulle part.

Le pire serait de subir.

C'est pour cela que l'Europe doit se construire.

Je veux une Europe qui ne reste pas les bras croisés face à la mondialisation.

Je crois aux vertus de la concurrence mais je ne crois pas que la concurrence soit une religion, ni qu'elle soit efficace en toutes circonstances. Je crois que trop de concurrence tue la concurrence comme trop d'impôt tue l'impôt. Au minimum je veux une concurrence loyale.

Je crois aux avantages du libre-échange mais un libre-échange maîtrisé, régulé, où l'Etat intervient pour compenser les dumpings monétaires, sociaux ou écologiques.

Je crois à la nécessité d'une gestion rigoureuse de la monnaie, mais au service de l'économie et non l'inverse.

La France ne peut rien toute seule. Face à la mondialisation et aux forces immenses qu'elle met en œuvre, la France a besoin de l'Europe. L'Europe est aujourd'hui la seule force capable de contrebalancer toute tentation hégémonique dans le monde. La seule capable de s'opposer à la toute-puissance du marché. La seule capable transformer la mondialisation de l'intérieur. La seule en mesure de porter un projet de civilisation.

L'unité de l'Europe, la France la veut. Mais que veut l'Europe ?

Nous avons fait la PAC, nous avons fait le marché unique, nous avons fait l'euro pour pouvoir mieux agir ensemble dans le monde. Regardons la réalité telle qu'elle est aujourd'hui.

Au lieu de progresser, l'Europe s'enlise. Quand l'économie mondiale connaît une croissance sans précédent la zone Euro alterne de longues périodes de stagnation et de brèves périodes de reprise en forme de feu de paille.

Quand face à la mondialisation tous les pays ont une stratégie tournée vers la croissance, l'Europe s'enferme dans des politiques restrictives.

Quand les autres cherchent à se protéger, l'Europe se désarme.

Je veux que l'Europe redevienne un projet.

Je veux remettre la volonté politique au cœur de l'Europe.

Je veux que l'on refasse l'Europe des politiques communes plutôt qu'une Europe sans politique.

Les Français ont dit non à la Constitution européenne parce qu'ils avaient le sentiment que l'Europe ne les protégeait plus et qu'elle faisait d'eux non des acteurs mais des victimes de la mondialisation. La conséquence de ce qui s'est passé c'est qu'avant de refonder politiquement l'Europe nous devons la refonder économiquement et socialement. Dans la situation actuelle, l'ambition de tous les Européens qui veulent l'accomplissement du rêve européen devrait être de redéfinir les principes et les règles de l'union économique et monétaire en les inscrivant dans cette dimension humaniste et sociale qui fait aujourd'hui tant défaut à l'Europe. La priorité doit désormais être donnée à la croissance, à l'emploi, à la stratégie industrielle et disons le tout net, à la protection de nos intérêts. Si nous ne le faisons pas personne ne le fera à notre place.

Car nul ne fera aimer l'Europe si celle-ci est perçue comme un facteur d'appauvrissement et non de prospérité, si elle est perçue économiquement et socialement comme une cause de régression et non de progrès, si le sentiment ne s'y retrouve pas autant que la raison.

Nous devons être capables de proposer aux peuples européens une Europe dotée d'un gouvernement économique qui défende les intérêts des Européens, qui ait son mot à dire sur la politique monétaire et sur la politique de change.

Nous devons être capables de proposer aux peuples européens une Europe où la politique monétaire ait aussi pour objectifs la croissance et l'emploi et pas seulement l'inflation.

Nous devons être capables de leur proposer une Europe qui se donne les moyens de se protéger contre les abus de ses concurrents et contre les dumpings asiatiques, et, qui exige en toutes circonstances la réciprocité.

Nous devons être capables de leur proposer une Europe où la commande publique puisse être utilisée pour soutenir les PME et les industries naissantes.

Nous devons être capables de leur proposer une Europe qui protège ses activités stratégiques contre les prédateurs.

Nous devons être capables de leur proposer une Europe où le droit de la concurrence n'empêche pas l'émergence de champions européens de dimension mondiale.

Nous devons être capables de leur proposer une Europe où un rapprochement européen d'entreprises ne puisse pas être interdit parce qu'il est présumé pouvoir engendrer un abus de position dominante.

Nous devons être capables de leur proposer une Europe où les dogmes de la concurrence

n'interdisent pas les politiques industrielles.

Nous devons être capables de leur proposer une Europe où l'économie de la connaissance puisse être encouragée par tous les moyens. Une Europe qui crée, qui invente, qui innove.

Nous devons être capables de leur proposer une Europe qui aide à maîtriser l'immigration et non une Europe qui l'empêche.

Nous devons être capables de leur proposer une Europe qui se donne au moins les moyens de faire ce que font les Etats-Unis qui savent parfaitement protéger et promouvoir leurs intérêts. Quand nous avons sauvé Alstom nous aurions dû trouver la Commission européenne avec nous. Nous l'avons eue contre nous. C'est cette Europe qui à la tentation de passer l'agriculture et l'industrie par pertes et profits qui ne peut pas durer.

Je ne veux pas d'une Europe sans usine et sans paysan.

Ce qui est en jeu ce n'est pas seulement de l'économie, c'est aussi une idée de l'homme. C'est aussi un problème de valeurs.

Il y a une culture ouvrière, une façon d'être des ouvriers, un rapport particulier des ouvriers à la vie et au travail. Je ne veux pas que cette culture ouvrière se perde. Je ne veux pas d'une France sans usine. Si les usines partaient, le reste partirait aussi.. Il y a une culture paysanne. Il y a un rapport particulier des paysans au travail et à la terre. Je ne veux pas que cette culture se perde.

Il y a une culture des artisans. Un rapport particulier des artisans avec la perfection du geste, avec la précision de la technique. Je ne veux pas que cette culture se perde.

L'Europe sans paysan, sans artisan, sans ouvrier serait une Europe appauvrie moralement, culturellement, économiquement. Je pense aussi aux employés, aux techniciens, aux ingénieurs, aux cadres qui aiment leur métier, qui en sont fiers. Ils considèrent qu'ils doivent le faire le mieux qu'ils peuvent. Ils ont un sens du devoir, un sens moral, un courage qui force l'admiration. A leur manière ce sont des résistants. Des résistants contre la disparition d'un type de civilisation et d'un type d'homme qui respectent le travail comme une condition de la liberté, qui pensent que l'honneur c'est toujours s'efforcer de faire le mieux possible ce qu'on a à faire, que la dignité c'est de ne rien devoir qu'à soi-même et que le premier devoir d'un homme c'est de transmettre ses valeurs à ses enfants.

Aux ouvriers qui ont tant de savoir-faire, aux paysans qui depuis des générations font fructifier leur terre, aux artisans qui n'aiment que ce qui est parfait et dont les secrets se transmettent de génération en génération depuis des siècles, aux ingénieurs qui subissent eux aussi la concurrence des ingénieurs de l'Inde ou de la Chine dix fois moins payés, je me refuse à dire que tout est fini, qu'il n'y a plus de place pour eux, qu'ils doivent disparaître, qu'ils ne servent plus à rien. Je veux leur dire que rien n'est perdu. Un métier qui disparaît, un village qui se vide, un bassin industriel qui s'effondre, c'est un drame. Aucune nécessité économique ne justifie que la politique soit indifférente à ce drame et à la souffrance qu'il cause. Nulle impuissance publique n'oblige à accepter sans rien faire ce gâchis humain qu'un petit effort d'imagination, de volonté et de morale suffirait à éviter. A quoi sert l'Europe si elle ne permet pas de donner sa chance à chacun, à chaque homme, à chaque territoire, à chaque pays ?

En ce début du XXI^e siècle, entre le progrès technique et la concurrence des pays à bas salaires, le travailleur européen s'interroge avec angoisse sur son avenir et se désespère de son pouvoir d'achat. Tout concourt à la dévalorisation du travail : la concurrence déloyale, la dégradation des conditions de travail, le chantage aux délocalisations, la dévaluation de la monnaie qui est une dépréciation du travail, il n'est pas jusqu'à la réforme de la politique agricole qui ne contribue à saper la valeur travail en rémunérant les agriculteurs non pour faire leur métier de producteurs mais pour entretenir le paysage.

Si je suis élu je proposerai à nos partenaires de rouvrir le dossier de la politique agricole commune avec l'objectif de garantir l'indépendance alimentaire de l'Europe, mais aussi la sécurité sanitaire, le respect de l'environnement et un revenu décent pour les agriculteurs qui passe par des prix qui respectent le savoir faire des agriculteurs. Repenser la politique agricole est une nécessité. La

supprimer serait une catastrophe pour l'indépendance de l'Europe. Elle mettrait le sort de l'agriculture entre les mains de la spéculation.

En ce début du XXI^e siècle où ce n'est plus l'acier et le charbon qui comptent mais l'énergie, je proposerai à nos partenaires l'instauration d'une politique commune de l'énergie pour que nous nous préparions ensemble à affronter la raréfaction du gaz et du pétrole.

Il y a tant à faire pour l'Europe en matière d'indépendance énergétique, tant d'enjeux, tant d'urgence en matière d'achats de gaz, d'énergies renouvelables, de nucléaire, de réchauffement climatique qui ne peuvent être abordés qu'à l'échelle de l'Union. Nous ne pouvons pas confier l'avenir énergétique de l'Europe à une poignée de traders à Londres, à New York ou à Singapour. Nous ne pouvons pas laisser s'accumuler des rentes colossales, des profits gigantesques et des retards d'investissement qui se paieront très cher dans l'avenir.

Si je suis élu, je proposerai à nos partenaires d'assigner comme missions à la zone euro la moralisation du capitalisme financier et la promotion d'une économie de production contre une économie de spéculation et de rente.

Je crois dans la force créatrice du capitalisme mais je suis convaincu que le capitalisme ne peut pas survivre sans une éthique, sans le respect d'un certain nombre de valeurs spirituelles, sans l'humanisme, sans le respect de la personne.

Je suis convaincu que l'économie a besoin de souplesse et qu'empêcher de licencier empêche d'embaucher. Mais je ne peux pas admettre que quelqu'un puisse être licencié sans qu'on lui dise pourquoi.

Je trouve normal que celui qui prend des risques et qui réussit puisse être bien payé. Mais je trouve inadmissible les parachutes en or pour ceux qui échouent.

Je ne crois pas à la pérennité d'un capitalisme dans lequel l'homme ne compterait pas, dans lequel le chef d'entreprise n'aurait de responsabilité que vis-à-vis de ses actionnaires sans en avoir aucune vis-à-vis de ses salariés, de la société, de son pays, des générations futures.

Je ne crois pas à la survie d'un capitalisme financier qui exige des rendements tellement exorbitants qu'aucun investissement à long terme n'est possible.

Je ne crois pas à l'efficacité d'un capitalisme où m'on s'enrichit plus en spéculant qu'en entreprenant et en travaillant.

Je ne crois pas à l'efficacité d'un capitalisme où l'on s'enrichit par la rente sans rien faire ni prendre aucun risque.

Je ne crois pas à la survie d'un capitalisme déshumanisé où toute la propriété est diluée dans la Bourse, où l'actionnaire n'a plus aucun lien avec l'entreprise et avec ceux qui y travaillent, où l'entreprise n'est plus une communauté humaine.

Je veux l'Europe, mais une Europe qui contribue à rééquilibrer le capitalisme financier dans un sens plus favorable à l'entrepreneur et au capitalisme familial.

Je veux l'Europe, mais une Europe qui travaille à humaniser et à moraliser la mondialisation.

Je veux l'Europe, mais une Europe qui revalorise le travail et qui rende plus équitable le partage des richesses entre le capital et le travail.

Si je suis élu je proposerai à nos partenaires qu'ensemble nous décidions de moins taxer le travailleur. De moins taxer le producteur de richesse et davantage la richesse produite. De moins taxer le travail et davantage la pollution et la consommation. Ce serait le premier pas vers l'harmonisation fiscale européenne et vers une forme de préférence communautaire. J'ose le mot : Etre Européen c'est préférer l'Europe.

Je veux l'Europe mais une Europe qui s'efforce de fonder l'ordre du monde sur les valeurs spirituelles et morales qu'elle incarne aux yeux de tous les hommes et qu'elle doit continuer d'incarner.

Je veux l'Europe mais une Europe qui donne au monde l'exemple d'un nouvel humanisme par lequel l'homme, cessant de vouloir dominer la nature, forgera avec elle une alliance d'où naîtra la civilisation du futur.

Je veux être le Président d'une France qui comprenne que l'Europe est la seule chance pour éviter la

mort d'une certaine idée de l'homme, pour que cette idée demeure vivante dans le dialogue des civilisations et des cultures

Je veux être le Président d'une France qui fera comprendre à l'Europe que son avenir, son destin même, se trouve en Méditerranée.

Je veux être le Président d'une France qui engagera la Méditerranée sur la voie de sa réunification après douze siècles de division et de déchirements.

Jamais peut-être n'a-t-il été aussi nécessaire, aussi vital pour l'Europe et pour le monde de poser à l'homme méditerranéen la même grande question que Jean Monnet posait il y a plus d'un demi-siècle à l'homme européen. Jamais sans doute il n'a été aussi nécessaire, aussi vital d'engager la construction de la Méditerranée comme fut engagée il y a plus d'un demi-siècle la construction européenne.

Car à cet endroit et à ce moment précis où le choc des civilisations devient une menace réelle pour l'humanité, là, autour de cette mer baignée de lumière où depuis deux mille ans la raison et la foi dialoguent et s'affrontent, là sur ces rivages où l'on mit pour la première fois l'homme au centre de l'univers, là se joue une fois encore notre avenir.

Là si nous n'y prenons garde les valeurs communes à toutes les civilisations dont nous sommes les héritiers perdront la bataille de la mondialisation. Là nous pouvons tout gagner ou tout perdre. Nous pouvons avoir la paix ou la guerre, la meilleure part de la civilisation mondiale ou le fanatisme et l'obscurantisme, le dialogue des cultures le plus fécond ou l'intolérance et le racisme, la prospérité ou la misère. Dans le monde se dessinent de vastes stratégies continentales qui enjambent les hémisphères. Entre le continent américain d'un côté et l'Asie de l'autre, la géographie de la mondialisation pousse l'Europe à imaginer une stratégie euro-africaine dont la Méditerranée sera fatallement le pivot.

Il ne s'agit pas de faire seulement du bassin méditerranéen un pont entre le Nord et le Sud. Il s'agit d'en faire un foyer de paix, de culture, de démocratie, de développement durable d'où naîtra dans le creuset des siècles et des civilisations le destin commun de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique. L'Amérique et la Chine ont déjà commencé la conquête de l'Afrique. Jusqu'à quand l'Europe attendra-t-elle pour construire l'Afrique de demain ? Pendant que l'Europe hésite, les autres avancent. La mondialisation n'attendra pas que l'Europe se décide enfin à en être un acteur et pas seulement à la subir.

Le grand tort de la France et de l'Europe est d'avoir longtemps, trop longtemps, tourné le dos à la Méditerranée.

Le drame algérien, l'occultation du passé colonial, la mode de la repentance ont contribué à nous rendre étrangers à ce qui avait été si longtemps et si naturellement un prolongement de nous-mêmes.

Que tous nos regards se soient tournés exclusivement vers le Nord et vers l'Est, que le Sud ainsi fut oublié intellectuellement, culturellement, moralement, politiquement, économiquement, que la Méditerranée cessât d'être un lieu d'où jaillissait pour nous la richesse, la culture et la vie, qu'elle cessât de représenter une promesse pour ne plus constituer qu'une menace, n'est pas pour rien dans la crise d'identité et la crise morale que nous traversons.

Il faut dire les choses comme elles sont : en tournant le dos à la Méditerranée, l'Europe et la France ont cru tourner le dos au passé. Elles ont en fait tourné le dos à leur avenir. Car l'avenir de l'Europe est aussi au sud.

Le rêve européen a besoin du rêve méditerranéen. Il s'est rétréci quand s'est brisé le rêve qui jeta jadis les chevaliers de toute l'Europe sur les routes de l'Orient, le rêve qui attira vers le sud tant d'empereurs du Saint Empire et tant de rois de France, le rêve qui fut le rêve de Bonaparte en Egypte, de Napoléon III en Algérie, de Lyautey au Maroc. Ce rêve qui ne fut pas tant un rêve de conquête qu'un rêve de civilisation.

Il faut refonder l'Europe économique, sociale, culturelle. Mais pour que cette refondation s'accomplisse, encore faut-il sortir du blocage politique actuel. Car l'Europe est bloquée. Elle est

bloquée institutionnellement parce qu'il y a trop de pays pour que l'unanimité puisse fonctionner et parce que les intérêts sont de plus en plus divergents. Elle est bloquée parce que dans beaucoup de pays les peuples ne suivent plus et parce qu'aucun Etat n'a désormais de force d'entraînement suffisante.

Débloquer l'Europe institutionnellement, telle est à mes yeux la priorité absolue si nous ne voulons pas que très vite l'Union ne se transforme en une simple zone de libre-échange où viendront s'affronter les spéculateurs et les prédateurs du monde entier.

Débloquer l'Europe institutionnellement, ce sera le sens de ma première initiative européenne si je suis élu. Dans ce but je proposerai à nos partenaires de nous mettre d'accord sur un traité simplifié qui reprendra les dispositions du projet de traité constitutionnel nécessaires pour que l'Europe puisse se remettre en marche qui n'ont pas suscité de désaccord majeur durant la campagne référendaire.

Je proposerai notamment de mettre fin à la règle de l'unanimité qui interdit tout à la fois d'avancer et de revenir sur des décisions déjà prises. Je souhaite que soit posé le principe que ceux qui veulent agir ne puissent pas en être empêchés par ceux qui ne veulent rien faire. Et qu'à l'inverse nul ne soit obligé d'agir quand il ne le souhaite pas. Je proposerai que l'Europe se dote d'un président élu pour 2 ans ½ qui parlera au nom de l'Union et qui défendra ses intérêts à la table de l'OMC.

Ce traité simplifié, de nature institutionnelle, sera soumis pour ratification au Parlement. Il permettra de faire en sorte que nous puissions de nouveau parler ensemble, décider ensemble, construire ensemble.

Je veux l'Europe politique parce que l'Europe politique est la seule solution pour faire exister l'Europe face aux géants du monde, face aux Etats-Unis, à l'Inde, à la Chine, au Japon. Le retour à l'esprit des fondateurs, à leur rêve d'une Europe qui veut et qui agit sur la scène du monde, de l'Europe comme l'expression d'une volonté commune, de l'Europe des politiques communes qui est le contraire de l'Europe du laissez faire qui s'offre comme une victime expiatoire à la mondialisation.

C'est pour l'Europe de de Gaulle, de Monnet, de Schuman, d'Adenauer que je me battrai, parce que c'est la seule Europe qui ait vraiment une signification politique et une signification morale. Elle était en vérité plus ambitieuse qu'il n'y paraissait. Cette ambition européenne, elle est pour moi le prolongement et non le contraire d'une ambition française.

Elle est ce par quoi la jeunesse française se réconciliera avec le monde.

Elle est ce par quoi la jeunesse européenne retrouvera l'espérance.

Elle est ce par quoi toutes les jeunesse d'Europe pourront avoir des rêves plus grands que ceux de leurs parents.

Quel plus bel objectif assigner à la politique que celui de permettre à la jeunesse d'avoir de grands rêves et de les vivre ? Parce que ce sont les rêves qui poussent la jeunesse à aller jusqu'au bout d'elle-même et parce que c'est après les rêves de sa jeunesse que l'homme court toute sa vie.

Vive l'Europe !

Vive la République !

Vive la France !

L'Europe par la preuve (avec les 7 propositions) Conférence de presse, à l'Assemblée Nationale

L'Europe est bloquée, nous le voyons tous. La France est isolée. Je veux débloquer l'Europe et sortir la France de l'isolement. Il y a une demande des Français en Europe et une demande d'Europe dans le monde. A de rares exceptions, les peuples sont au mieux indifférents, au pire méfiants. Les progrès apportés par l'Europe sont méconnus ou occultés. Les gouvernements se servent de l'Europe comme bouc-émissaire pour des politiques qu'ils ne veulent pas assumer. Les égoïsmes nationaux se font plus virulents. Plus personne ne semble avoir de vision et de volonté. Et pour finir, le non français et le non néerlandais.

Ce constat montre qu'il faut changer de méthode. Pendant longtemps, a prévalu la vision de Jean Monnet qui a réalisé la paix et la reconstruction et avec une méthode : celle des petits pas, de la réconciliation par la construction d'un ensemble économique qui garantissait la prospérité, celle, aussi, qui se faisait sans les peuples jugés trop immatures, trop soumis aux passions nationalistes, pour ne pas peser négativement sur le grand dessein européen. Cette Europe a vécu : elle reposait sur une absence de transparence, moins subie que voulue, qui n'a plus de sens aujourd'hui ; elle supposait aussi un large accord sur les objectifs entre un petit nombre de pays et singulièrement entre la France et l'Allemagne. Qui ne voit que l'Europe des 25 est beaucoup plus hétérogène que l'Europe des Six ou même des Quinze ?

Alors, on a voulu changer de méthode, bâtir l'Europe politique en commençant par réformer les institutions et en appelant, de manière erronée, cette réforme une Constitution alors qu'elle n'en était pas une. L'objectif était peut-être louable, il faudra en tout état de cause revoir les institutions, mais il n'a pas été compris. Les peuples ont découvert qu'une partie de la construction européenne s'était faite en dehors d'eux, qu'on les avait peu ou mal associés. Ils ont aussi perçu qu'il n'y avait pas ou plus de consensus sur le modèle européen, sur l'Europe que l'on veut, l'Europe dont on rêve. Est-ce une simple zone de libre échange où chaque pays tente de faire concurrence à l'autre en baissant ses impôts et sa protection sociale, quitte à briser la cohésion sociale et à laisser se développer les populismes ? Ou est-ce un ensemble solidaire, uni par des valeurs et par la volonté commune que les pays les riches tirent les autres vers le haut ?

L'Europe ne protège pas, c'est un espace de vulnérabilité.

Oui, il faut relancer l'Europe à travers la politique, mais la politique ne se réduit pas aux institutions. Elle fixe les choix, dessine les orientations et met en place des projets. Aujourd'hui, il faut redonner aux citoyens une envie d'Europe, et ils ne retrouveront cette envie que s'ils savent pourquoi nous sommes ensemble et pour quoi faire.

Les fondements

Je propose d'abord une refondation des objectifs européens. Voici ceux que je retiens :
- la paix.

On dit que cet objectif ne correspond plus à la réalité. C'est faux. Certes, il ne s'agit plus de réconcilier la France et l'Allemagne. Mais, à l'Est de l'Europe, la perspective de rentrer dans l'Union européenne a joué un rôle décisif pour apaiser les vieilles haines nationales, toujours promptes à se réveiller, comme l'a montré le contre-exemple yougoslave. Aujourd'hui, on le voit au Liban, le monde a besoin de l'Europe, seule puissance pacifique capable de représenter une alternative à l'hyper puissance américaine. Il ne faut pas s'y tromper : un gouvernement moins

conservateur pourra succéder à l'équipe Bush, le dialogue avec les Etats-Unis sera peut être plus aisé, mais il est dans la nature d'une puissance solitaire et sans contrepoids de décider unilatéralement et d'être tentée par l'usage de la force. L'ordre international a besoin d'équilibre. Rien ne serait pire que de donner le sentiment qu'il existe un seul bloc, l'Occident riche, uni pour se protéger du reste du monde.

L'Europe est le seul acteur qui puisse équilibrer les relations internationales dans le sens de la paix. Il ne faut donc pas se résigner à l'impuissance et aux divisions actuelles même si celles-ci sont enracinées dans des années d'histoire diplomatique. Le Moyen Orient, l'Afrique, la Russie sont nos voisins : l'Europe doit définir sa politique à leur égard. La France doit sans relâche œuvrer à faire émerger des positions communes à 25 et, si c'est impossible, se donner les moyens d'agir avec le plus grand nombre d'Etats décidés à défendre les mêmes valeurs et le même souci de paix et d'équilibre.

Propositions :

- Je pense qu'il faut rétablir immédiatement les aides européennes aux palestiniens. Si le désespoir s'installe, la guerre civile aussi. Compter sur cette perspective pour éliminer le Hamas est irresponsable. Je suis au demeurant convaincue que les peuples israéliens et palestiniens veulent la paix.
- Je souhaite que l'Europe prenne l'initiative de proposer une conférence internationale pour la paix au moyen orient, dans le même esprit dans le même esprit que la conférence tenue à Madrid en 1991.
- L'Iran : l'Europe doit continuer ses efforts diplomatiques pour contrer les dangers du nucléaire militaire iranien. Les menaces explicites contre Israël et les provocations verbales sont intolérables. La voie de la diplomatie avec l'Iran repose aussi sur la reconnaissance du rôle de ce pays dans la région.
- La lutte contre le terrorisme doit être une priorité de l'Union Européenne. Beaucoup de chose ont été faites notamment dans le cadre d'Eurojust et d'Europol qui mériteraient de recevoir davantage de moyens. Je souhaite, pour mieux coordonner les moyens judiciaires, la mise en place d'un parquet européen.
- l'efficacité par la solidarité.

La concurrence sur les marchés européens et mondiaux n'est pas un projet de société. Les Européens ne veulent pas d'une compétition entre les Etats membres à travers les instruments de la fiscalité et du droit social, ou plutôt de l'absence de droits sociaux. Ils ne veulent pas d'un modèle européen qui soit la lutte de tous contre tous. Le résultat serait non pas le triomphe de quelques pays mais l'enrichissement d'un petit nombre d'individus et, partout l'affaiblissement des capacités de redistribution et de solidarité, au détriment des plus faibles et de la cohésion sociale.

Nos concitoyens veulent bénéficier de services publics de qualité, sans que ceux-ci soient remis en cause par dogmatisme libéral. Ils ne veulent pas d'une Europe impuissante face aux effets négatifs de la mondialisation, acceptés comme une fatalité, mais une Europe volontaire qui se donne les moyens de peser dans l'économie internationale.

Cette Europe volontaire et puissante doit retrouver le chemin des politiques communes. Cinq domaines sont aujourd'hui prioritaires :

* lancer l'Europe des énergies renouvelables : préparer « l'après pétrole ». Certains grands choix énergétiques, comme la place du nucléaire, nous ont divisé et continuent de le faire. Toutefois, à la lumière des événements internationaux récents (explosion du prix du baril de pétrole, mise en évidence des pressions politiques que certains pays producteurs peuvent exercer, notamment à l'Est de l'Europe), nous pouvons nous rassembler sur l'urgence d'assurer la sécurité et la diversité des

approvisionnements, l'importance des économies d'énergie et la nécessité de peser ensemble dans des négociations avec les pays producteurs. En outre, un programme européen d'investissement massif en faveur des énergies renouvelables doit être rapidement élaboré, débattu et mis en œuvre. Je proposerai à mes partenaires des dispositions fiscales européennes très incitatives en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

* stimuler l'Europe de la recherche. L'Europe continue à avoir du retard sur les Etats-Unis en matière de recherche-développement. Or, la recherche est l'élément clé pour assurer la compétitivité de l'Europe et une croissance durable comme cela a été bien souligné dans la stratégie de Lisbonne. L'éparpillement des budgets et souvent leur faiblesse dans les Etats membres, la mise en concurrence des équipes alors que des synergies seraient plus efficaces sont responsables des faiblesses actuelles. Il faut promouvoir et renforcer, lorsqu'elle existe, une logique de réseaux entre équipes de recherche, et augmenter très fortement le budget de la recherche dans le prochain budget européen. Proposition : sortie du pacte de stabilité des dépenses de recherches et d'innovations publiques.

* L'Europe des transports. Le coût de l'énergie, les nuisances environnementales dues au trafic routier et camions et les besoins considérables existants dans les nouveaux Etats membres sont autant d'argument en faveur d'une vraie politique européenne des transports avec un budget propre et des questions de ferrouages. Proposition : affecter une petite part de la fiscalité existante sur les carburants à un budget propre européen pour financer le programme des réseaux transeuropéens de transports (ferroport, autoroute de la mer, Galileo).

* une agriculture protectrice de l'environnement. Aujourd'hui 70 % des aides vont à 30 % des agriculteurs. Après le succès de l'indépendance alimentaire. La PAC ne freine pas aujourd'hui la destruction de l'environnement et accélère la désertification. Proposition : il faut réorienter la PAC vers la qualité, la protection de l'eau, le maintien des territoires. La régionalisation des aides est l'un des moyens.

• la solidarité avec les pays en développement. L'Europe (l'Union et les Etats membres) est, de loin, le plus grand donneur d'aide au développement du monde. Néanmoins, ces fonds sont souvent mal employés, pour des projets inadaptés ou des expertises inutiles, quand ils ne sont pas détournés. La coordination entre les Etats membres et la Commission reste très insuffisante et n'évite pas les doubles emplois. Il faut redonner un nouvel élan dans une approche de développement solidaire avec les pays concernés, en faveur de projets innovants. Proposition : 20 % au moins de l'aide doit être consacré à des programmes directs de coopération décentralisée (ONG, Région...)

- une forte ambition sociale

Un niveau de vie amélioré, une sécurité renforcée dans la vie professionnelle, le droit à une formation de qualité tout au long de la vie, le strict respect des libertés syndicales, voilà des éléments essentiels de ce que doit être le modèle social européen. L'Europe doit tirer vers le haut l'ensemble des citoyens des Etats membres et non l'inverse. Aucune harmonisation en matière sociale ne doit se faire en dégradant la situation des travailleurs d'un Etat membre ; tout effort d'harmonisation doit se traduire par une amélioration pour tous.

J'ai conscience que certains pays, à l'Est de l'Europe, peuvent tenter de tirer parti d'une fiscalité très faible ou de coûts salariaux inférieurs aux nôtres. Cela n'aura qu'un temps : dans la plupart des nouveaux Etats membres, les salaires ont commencé à monter et les conditions de travail se rapprochent de celles des pays depuis longtemps membres de l'Union. Néanmoins, l'effort pour augmenter la qualité de la main d'œuvre, lui offrir des conditions de travail décentes à un coût. L'Union doit aider ces pays à relever leurs standards sociaux par un effort vigoureux de solidarité.

Proposition : il faut porter l'idée de minima sociaux dans tous les pays européens. La possibilité de déroger au maximum européen de 48 heures de travail par semaine (clause d'opting out) devrait être supprimée. Nous devrions mettre en place des critères de convergence sociale pour mesurer les

progrès réalisés en matière de salaires, d'emploi, de conditions de travail, d'égalité hommes/femmes, d'accès à la formation professionnelle et de santé au travail.

Les outils pour y parvenir

Les objectifs que je viens de tracer doivent s'accompagner d'une refonte des outils au service de l'Europe. On ne pourra avancer sans rendre plus efficaces les instruments dont l'Union dispose pour mettre en place ses politiques. Il est temps de passer à une phase d'approfondissement. Je sais qu'on a souvent opposé l'approfondissement à l'élargissement. Je ne suis pas de ceux qui regrettent que l'Europe soit aujourd'hui réunifiée : l'histoire ne nous aurait jamais pardonné de repousser ceux qui venaient de faire tomber le mur, la stabilité de notre continent aurait été menacée. J'ajoute que les chiffres de notre commerce montrent que nous en retirons quelques avantages. Toutefois, il convient maintenant de nous concentrer sur un meilleur fonctionnement de l'Union.

Voici les outils que nous devrions utiliser

- Le débat démocratique

On ne peut espérer refonder le projet européen sans les peuples. Il faut débattre largement et rapidement. Je suggère que la présidence allemande puisse prendre l'initiative d'une large consultation qui associerait dans tous les pays les élus nationaux et locaux, les partenaires sociaux et le monde associatif. Parallèlement, une consultation des citoyens pourrait être organisée sur Internet. Elle porterait sur les objectifs assignés à l'Europe, les politiques prioritaires et la question des frontières de l'Union.

- Un budget à la hauteur des ambitions européennes.

La limitation à 1% du PIB du budget européen, soutenue actuellement par la France, prive l'Europe des moyens de mettre en place les politiques rendues nécessaires par les enjeux actuels. Le budget européen doit être sensiblement augmenté, avec une priorité à la recherche et au développement. Aucun sujet ne doit être tabou, ni la PAC ni le « chèque britannique ». Ce qui doit être clair, c'est que le réexamen des politiques anciennes et leur nécessaire rénovation ne doivent pas servir de prétexte à une baisse de budget et à des ambitions en retrait en matière de politiques communes. Une révision à mi parcours (2008) va revenir à la France. Il faut donc s'y préparer.

- Des politiques économiques mieux coordonnées et plus réactives

Le seul instrument de coordination des politiques économiques est actuellement le pacte de stabilité et de croissance. On en connaît les lourdeurs, on sait aussi que, parfois, les grands pays n'hésitent pas à s'en affranchir, ce qui suscite l'irritation des petits Etats. Tout ceci n'est pas sain. Il n'est pas sain non plus que la Banque centrale ait pour seul objectif la maîtrise de l'inflation et non la croissance.

Il faut retrouver le sens des choix politiques pour piloter l'économie européenne. Je propose de lancer un débat sur la réforme du pacte de stabilité et de croissance pour instaurer un pilotage par l'Eurogroupe. Ce qui permettrait d'adapter la contrainte budgétaire à l'objectif de création d'activités et d'emplois.

- La refonte des institutions

Le traité est caduc. Une réforme institutionnelle permettant à l'Europe de fonctionner à 27 est nécessaire. Chacun sait bien, toutefois, que ni les Français ni les Néerlandais ne revoteront sur le traité constitutionnel. D'autre n'iront pas à la ratification. Je comprends que les pays qui l'ont ratifié avec enthousiasme en conçoivent un l'amertume, mais la règle du jeu a toujours été claire : un vote « non » stoppait le processus. Faut-il dans ce contexte, comme certains le proposent, à Londres et aussi à Paris, élaborer vite fait bien fait ou (peut-être mal fait), un « mini traité » qui serait voté par le Parlement. Je crains que cette idée ne passe pas auprès de nos concitoyens qui viennent de voter

et ne règle rien. Il faut donc se donner le temps du débat, de la concertation et du mûrissement. L'idéal serait : réussir l'Europe par la preuve, lancement d'un débat sur les objectifs de l'Europe sous présidence allemande : le 50ème anniversaire du traité de Rome en mars prochain nous offre une occasion exceptionnelle de reposer la question que voulons nous faire ensemble. Le débat serait poursuivi et synthétisé sous les présidences portugaises et slovènes. La présidence française lancerait une convention chargée de rédiger le texte de la réforme institutionnelle qui serait présenté aux peuples, le même jour, suivant la procédure que chaque pays aura choisie.

Voilà l'approche que je tente, dès maintenant, de faire partager à mes interlocuteurs. Je m'engage à consulter les 26 autres Etats membres avant l'élection présidentielle, en me rendant le plus possible sur place et en rencontrant toujours, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition, les dirigeants de nos partis socialistes et sociaux-démocrates. Une présidence de l'Union européenne réussie se prépare tôt, ses objectifs doivent être clairement identifiés par nos partenaires et largement concertés avec eux. C'est ma méthode : je veux que la France retrouve la capacité d'inspirer le respect par son ouverture au dialogue comme par son aptitude à faire des propositions.

En effet, parler de l'Europe, c'est aussi parler de la France. Je veux que les Français, quel que soit leur vote le jour du référendum sur le traité constitutionnel, retrouvent cette « envie d'Europe » que j'évoquais au début. Ce qui m'intéresse, c'est l'avenir et la réconciliation de la gauche. Ne laissons pas l'idée européenne aux libéraux : ils en feraient mauvais usage.

Je veux aussi que mon pays soit écouté et respecté. La rhétorique creuse, les positions contradictoires, le cynisme nous affaiblissent, l'affirmation sans arrogance de nos valeurs nous renforce. Je mesure à quel point la présidence française est attendue et à quel point nous pouvons œuvrer à relancer l'Europe. Je m'y prépare.

7 PROPOSITIONS POUR L'EUROPE PAR LA PREUVE :

1. L'Europe de la paix :

- Reprise des aides à l'Autorité Palestinienne,
- Proposition d'une Conférence Internationale de Paix au Moyen-Orient,
- Améliorer la coordination judiciaire contre le terrorisme mettre en place un Parquet Européen.

2. Lancer l'Europe des énergies renouvelables :

- Mise en place d'une fiscalité européenne très incitative en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

3. L'Europe de la recherche et de l'innovation :

- Sortir du pacte de stabilité les dépenses relatives à l'innovation et à la recherche, augmenter les budgets dans ce domaine

4. Une agriculture respectueuse de l'Environnement

- Réorienter la PAC
- Régionaliser la gestion des aides PAC.

5. L'Europe des Transports propres :

- Mettre en place une ressource propre, par prélèvement sur les accises ou péages existants, pour financer les réseaux transeuropéens de transport.

6. L'Europe qui protège les salariés :

- Délocalisations : supprimer les aides européennes aux entreprises qui délocalisent d'un pays européen vers un autre pays européen ; au niveau national, faire rembourser les aides publiques aux entreprises délocalisant à l'extérieur de l'Union Européenne ; promouvoir au sein de l'OMC la prise en compte des critères sociaux et environnementaux,
- Mettre en place des minima sociaux européens, avec un calendrier,

7. L'Europe pour les jeunes :

- Offrir le droit à tout jeune en formation (apprentis, étudiants, ...) de poursuivre un séjour d'étude dans un autre pays européen que le sien.

POUR UNE EUROPE MEILLEURE

Aujourd’hui, à l’initiative de l’Espagne et du Luxembourg, les 18 pays qui ont ratifié la Constitution européenne se réunissent à Madrid. Il est bon de rappeler que nous représentons deux tiers des 27 États membres de l’Union et plus de 270 millions de citoyens européens.

Nous voulons aider la présidence allemande dans la tâche difficile et capitale qui l’attend, celle de résoudre l’impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus constitutionnel. Nous voulons aussi faire entendre notre voix dans le débat sur l’avenir de l’Europe, sur notre avenir collectif. En effet, la question à laquelle doivent répondre les Européens n’est pas de savoir si la Constitution européenne est toujours vivante. La question fondamentale à laquelle nous devons répondre est celle-ci : quel modèle d’Europe voulons-nous pour le XXI^e siècle ? Ou, en d’autres termes : que voulons-nous faire ensemble, nous les Européens ?

Dans ce monde de plus en plus globalisé et interdépendant, une Europe unie et capable d’agir est plus que jamais nécessaire. Attachés à leur mode de vie et aux valeurs plus spécifiquement européens, nos citoyens éprouvent des inquiétudes face à la mondialisation. Pour faire face aux enjeux de celle-ci et aux inquiétudes qu’elle suscite, nous serons plus efficaces dans de nombreux domaines tels l’emploi, la santé, la lutte contre le terrorisme et la criminalité, celle contre l’immigration illégale, le changement climatique, la précarité en Europe et la pauvreté dans le tiers-monde, ou encore la sécurité énergétique, si nous agissons à un niveau européen plutôt qu’à un niveau exclusivement national. Hors de nos frontières, les États-Unis, la Russie, la Chine, le Japon, l’Amérique latine, l’Afrique ou l’Asie, demandent à

l'Europe de participer activement à la gestion des grandes questions et aux grands débats qui divisent notre planète.

Or, depuis un certain temps, l'Europe n'est pas à la hauteur de ces enjeux. Elle n'a pas agi avec toute la décision et toute l'initiative auxquelles l'on pourrait s'attendre venant d'une puissance politique et économique et du plus grand espace de libertés au monde. Plusieurs facteurs, certains réels, d'autres fictifs, ont contribué à engendrer le découragement et l'apathie. À la faiblesse de la croissance économique s'est ajoutée la peur des délocalisations et de la perte d'emploi, les craintes suscitées par un élargissement mal expliqué et les critiques incessantes à l'égard de « Bruxelles », rendue responsable de tout ce qui est perçu comme négatif.

Aujourd'hui, d'aucuns pensent qu'il y a trop d'Europe, et ils demandent la renationalisation des politiques, la réduction de la législation communautaire et le repli sur les identités nationales. Ce serait là un retour en arrière, sans avenir. Pour notre part, nous croyons au contraire que nous avons besoin d'une Europe meilleure, capable d'agir de façon plus coordonnée et plus efficace, et disposant de politiques communes, par exemple dans le domaine de l'immigration ou de l'énergie. Ces questions qui concernent les citoyens au quotidien ne peuvent être résolues dans le seul cadre national.

La Constitution européenne a été négociée pour renforcer la capacité d'initiative d'une Union plus nombreuse dans un monde plus complexe. Le texte du traité définit le modèle d'Europe sur lequel, de l'avis des 18 pays aujourd'hui réunis à Madrid, doit s'appuyer l'avenir, un modèle qui peut être résumé en quatre points :

1. Une Europe politique et avec des politiques communes. Nous ne pouvons nous résigner à ce que l'Europe

ne soit qu'un grand marché ou une zone de libre-échange. Nous avons besoin d'une Europe qui soit un acteur, et non un simple spectateur. Une Europe qui défende nos valeurs et nos intérêts. Qui protège ses citoyens en leur apportant une plus grande sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. Nous voulons une Europe politique, qui s'exprime d'une seule voix, avec un ministre des Affaires étrangères et un service extérieur commun. Nous voulons une Europe tirant avantage de son grand marché intérieur mais qui dispose aussi de politiques communes. Ce sont elles qui, pour nos citoyens, apportent véritablement une « valeur ajoutée », qu'il s'agisse notamment de la politique de cohésion économique et sociale, de la politique de protection de l'environnement, de la politique agricole, commerciale, de la politique de concurrence, de la pêche, ou des transports. Mais il nous faut également développer des politiques nouvelles, en matière d'immigration, de coopération policière et judiciaire, d'énergie et de changement climatique, de politique étrangère et de défense.

2. Une Europe des valeurs et de la solidarité. Ce sont les principes et les valeurs qui nous unissent : le respect de la dignité humaine et des droits de la personne, la liberté, la démocratie, l'État de droit, l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces valeurs constituent la base de notre identité européenne. Nos sociétés se définissent par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, l'égalité et la solidarité, tant au niveau interne, notamment à travers la cohésion économique et sociale et la protection sociale, qu'à l'échelle internationale, avec la politique commerciale et les politiques de coopération au développement, de défense des droits de l'homme, d'aide humanitaire ou de prévention des conflits.

3. Une Europe des citoyens et avec les citoyens. L'Europe doit se rapprocher de ses citoyens, mieux leur expliquer la

valeur ajoutée de ses politiques pour leurs droits, leur prospérité et leur sécurité. L'Europe ne doit pas être synonyme de bureaucratie mais au contraire ouvrir une voie plus large à la participation des citoyens. Elle doit s'appuyer sur la double légitimité des États et des citoyens. Nous devons développer le concept de citoyenneté européenne, lui donner un contenu réel plus fort, car son rôle pour l'avenir est considérable. La Charte des droits fondamentaux et l'initiative législative populaire contenues dans le traité constitutionnel sont de bons exemples des avancées prévues par celui-ci en ce domaine. L'Europe se fera avec ses citoyens, ou elle ne se fera pas.

4. Une Europe plus efficace, plus transparente et plus démocratique. Si l'Europe a exercé un attrait jusqu'à présent, c'est parce qu'elle s'est montrée efficace. Nous avons besoin d'institutions fortes, démocratiques et efficaces permettant de décider et de mettre en œuvre les actions et politiques communes et d'en développer de nouvelles, dans le respect du principe de subsidiarité. S'il était déjà difficile à 15 États membres de prendre des décisions à l'unanimité, à 27, l'unanimité, là où elle est prévue dans les traités actuels, est synonyme de paralysie. Notre objectif commun est donc l'extension de la majorité qualifiée mais aussi la simplification des procédures afin que l'action européenne soit plus lisible pour les citoyens. À cette fin, nous devons également impliquer davantage nos parlements nationaux comme le prévoit le traité constitutionnel.

Voilà notre proposition, une proposition ouverte au dialogue et à la réflexion avec les États qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas ratifié le traité. Nous voulons de la sorte contribuer à l'effort que l'Allemagne va entreprendre au cours de ses six mois de présidence pour sortir de la paralysie dans laquelle nous nous trouvons. Après les déceptions et les revers, l'heure

est venue pour nos États membres de l'Union de surmonter ensemble les difficultés afin que notre Europe soit à la hauteur des défis de l'avenir.

Alberto Navarro¹ et Nicolas Schmit²

¹ Alberto Navarro est le Secrétaire d'État pour l'Union Européenne de l'Espagne

² Nicolas Schmit est le Ministre Délégué aux Affaires Étrangères et à l'Immigration

UN TEXTE SIMPLE ET LISIBLE COMME NOUVELLE CONSTITUTION EUROPEENNE

Prononcé par : François Bayrou le : 12 février 2007

Dans son discours consacré à la relance du projet européen, François Bayrou s'est dit favorable à "un texte simple et lisible par tous" pour remplacer le défunt Traité pour une Constitution européenne. Le candidat à l'élection présidentielle a affirmé qu'une fois élu, le nouveau traité sera soumis à référendum.

Je n'ai jamais oublié que ce n'est pas seulement un combat politique, jamais pensé que ce fut seulement un combat de parti, un combat ... et d'élection.

C'est un combat de société et c'est un combat de civilisation.

Dire cela à Strasbourg, devant vous si nombreux, dire cela sur la terre de l'homme dont j'ai été le jeune et respectueux ami, le collaborateur dont nous fêtons il y a quelques jours, à la Cathédrale, le centième anniversaire de la naissance, dire cela sur la terre de Pierre Pflimlin, c'est pour moi un honneur et une fierté. De le dire avec vous, c'est une espérance.

Vous savez le combat que nous sommes en train de mener et vous savez ce que le peuple français entend de ce combat. Vous savez à quel point, par centaine de milliers et par millions, les Français nous rejoignent parce qu'ils ont aperçu que, alors qu'on leur présentait depuis des mois les choses faites, on leur disait, comme chaque fois, que ce n'était même pas la peine qu'il se déplace pour le premier tour de l'élection présidentielle, que c'était joué et que l'on pouvait leur annoncer à l'avance le nom des deux finalistes et que Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal, l'UMP et le PS et le Sarko/Ségo et Ségo/Sarko, cet aller et retour, c'était leur destin qui était fixé et que, désormais, il leur restait à choisir entre les deux candidats officiels.

Eh bien, le peuple français a décidé, comme chaque fois, que la démocratie chez nous, que la République chez nous, cela avait un sens et qu'il allait changer les choses pour montrer que c'est lui le peuple souverain et qu'il était décidé, une fois pour toutes, à montrer qui était le patron dans la République française.

Ce n'est pas sans raison que l'on croit que le peuple français est manipulable. Mes chers amis, il ne l'est pas. Les femmes et les hommes, les citoyens de ce pays forment une communauté civique qui a la connaissance, la mémoire, l'attention et la générosité que beaucoup d'autres ou que des observateurs lui refusent. Ce n'est pas un peuple manipulable, c'est un peuple qui sait exactement où il en est de son histoire.

Il sait exactement ce que lui ont coûté 25 années d'illusion en désillusion, 25 années de promesses non tenues, chaque fois des promesses supplémentaires et chaque fois des désillusions amères.

Le peuple français sait exactement où l'a conduit ce long chemin de 1981 à 2007.

8 alternances... 8 fois le peuple français a été invité d'aller des uns aux autres et de nouveau des autres aux uns.

8 fois il a vécu ce qu'était l'absurdité d'un événement politique qui faisait que ceux qui arrivent n'ont de cesse que de démolir le plus tôt possible le travail de ceux qui les avaient précédés.

Et que quand on est dans la majorité, on est obligé d'être d'accord avec tous, même si on n'en pense pas un mot et si on est dans l'opposition, on est obligé d'être contre tous, même si on n'en pense pas un mot.

Eh bien, cet affrontement systématique qui fait que l'opposition démolit ce que propose la majorité et qu'après l'alternance la majorité nouvelle démolira ce qu'avait fait la majorité précédente, ce travail-là, ce gaspillage a condamné la France à l'échec où nous sommes aujourd'hui et cet échec, nous pouvons l'énumérer ou en énumérer les éléments, le décliner exactement comme si nous étions un peuple de politologues et de sociologues savants.

Nous, nous savons que le chômage n'a pas reculé, qu'il n'y a pas en France 2 millions de chômeurs comme on comme on nous le raconte, mais 4,5 millions de chômeurs.

Savez-vous que les statistiques sont telles dans notre pays que plus des deux tiers des RMIstes ne sont pas décomptés dans les statistiques du chômage ?

Les statistiques sont telles dans notre pays que les chômeurs d'outre-mer, 300.000, ne sont pas décomptés dans les statistiques du chômage.

Les statistiques sont telles dans notre pays qu'il suffit que vous acceptiez un emploi à temps partiel simplement pour essayer d'en sortir et vous disparaissez à l'instant des statistiques du chômage ; une formation et on vous raye des statistiques du chômage. Je ne dis pas cela pour noircir le trait. Je dis cela parce que j'ai une certitude, un peuple ne peut s'en sortir que s'il y voit clair.

On ne peut balayer la pièce que si la lumière est allumée. On a besoin de faire la clarté, la transparence si l'on veut créer la volonté politique.

Moi, je suis fier que nous soyons un grand courant politique français qui a toujours choisi de dire la vérité pour que se forge, parmi les Français, la volonté qui seule permet d'en sortir.

Je choisis de dire la vérité et vous choisissez de demander la vérité et nous choisissons ensemble d'exprimer la vérité pour que les Français enfin se sortent de l'enlisement où ils sont depuis trop longtemps. C'est une grande ambition et c'est la seule que l'on puisse nourrir pour une nation comme la nôtre.

Je sais ce que sont les dégâts de l'exclusion et vous le savez aussi, il suffit de regarder autour de vous, ces femmes et ces hommes aux minima sociaux comme l'on dit, RMIste comme ils sont souvent, des femmes et des hommes qui n'osent même plus sortir de chez eux parce qu'ils ne veulent pas croiser le regard de leur voisin, n'étant pas capable de répondre à la question : et en ce moment, qu'est-ce que vous faites ?

Ils n'osent même pas dire à leurs enfants quelle est leur situation.

Plus ils sont enfermés dans cette situation, plus ils s'y ferment. Il y a un piège terrible, décrit depuis longtemps, auquel on n'a pas su porter remède, vous en connaissez très bien les causes et les raisons.

On est enfermé dans le RMI parce que l'organisation de l'aide sociale dans notre pays fait que, pour la plupart des RMistes, quand ils osent reprendre un emploi, ils y perdent.

Est-ce que on n'est pas un pays qui marche sur la tête ?

Au lieu de bâtir un pays dans lequel, pour passer de l'assistance à l'activité ou au travail, on y gagne, on a bâti un pays dans lequel, lorsqu'on passe de l'assistance au travail, on y perd.

Comment voulez-vous y perdre quand vous avez des enfants à charge et que, si vous travaillez, vous devez tout d'un coup payer la cantine, payer les transports.

Vous aviez, la vieille, au RMI, l'exonération des impôts locaux, vous aviez l'exonération de la redevance télévision et au bout de six mois, tout cela vous retombe sur la tête ; s'il faut y ajouter les frais de transport pour aller travailler un peu loin, cela veut dire que vous ne faites même plus cet effort-là.

Nous avons un pays qui marche sur la tête, il faut le remettre sur ses pieds.

L'une des clés pour remettre le pays sur ses pieds, je la connais et je veux la défendre devant vous et tant pis si vous trouvez que c'est une marotte, j'assume la marotte.

Une des clés pour remettre le pays sur ces pieds, c'est l'éducation.

Je sais bien que la mode est de désigner les enseignants au titre de bouc émissaire de tous les échecs de la société française.

Eh bien, Président de la République, je ne laisserai pas faire cette accusation perpétuelle contre le monde de l'éducation et contre le monde enseignant. Je suis pour qu'on le soutienne. Je suis pour qu'on l'aide, je suis pour qu'on le respecte et je suis pour que l'on soit exigeant avec l'éducation nationale, non pas que l'on soit inconditionnel, mais que l'on soit exigeant.

Je peux dire qu'on peut le faire, je l'ai fait pendant des années. Je ne veux pas avoir l'air de dire du bien du ministre de l'Éducation nationale que j'étais il y a de très longues années, très jeune, j'ai vu hier des images à la télévision, pour ceux qui ont suivi cette émission, je me suis vu il y a 13 ans en 1993 et j'ai trouvé que, ma foi, les choses avaient bien changé, je sais pas si c'est en bien ou en mal, en tout cas en maturité, je n'ai aucun doute sur ce point.

Mais je veux rappeler, je le fais régulièrement lorsqu'on me pose des questions sur ce temps-là, qu'il y a un indice certain de la confiance qui s'était nouée entre l'Éducation nationale, son ministre et le peuple français et ceci est aisément vérifiable, c'est que c'est au terme de cette époque, à la fin de 1996, que la confiance exprimée par les parents d'élèves dans l'école du pays a été la plus haute que l'on ait jamais mesuré par des sondages réguliers dans notre histoire récente.

Je suis fier que l'on ait pu, ainsi, faire la preuve que la défiance n'était pas obligatoire entre l'école et la nation.

Je suis heureux des relations que j'ai, à cette époque, noué avec le monde enseignant. J'ai l'intention d'y être fidèle comme candidat aujourd'hui, comme Président de la République demain.

Mais je dis, exigeant. La nation doit garantir, selon moi, les moyens de l'école sans passer sa vie à craindre chaque année que l'on supprime quelques milliers de postes de plus, un nombre d'ailleurs

forcément au bout du compte assez faible alors que l'on a de tels besoins d'école et de scolarisation et de suivi pédagogique et de pédagogie différenciée pour ceux qui ont le plus de mal à suivre, je ne crois pas que les problèmes des élèves en difficulté soient seulement des problèmes pédagogiques parce que je crois que lorsque les élèves ont du mal à suivre à l'école, que les élèves n'arrivent pas à apprendre à lire à l'école, c'est très souvent parce qu'ils ont quelque chose de brisé en eux. Il y a tant et tant de difficultés dans les familles, tant et tant de drames muets, tant et tant de crises inavouées, parfois de violences inavouées, parfois pire que, si l'on veut être sérieux, détecter les difficultés précoces des enfants et leur apporter de vraies réponses, ces réponses ne seront pas seulement entre les mains des instituteurs et des professeurs des écoles, elles doivent être aussi entre les mains de psychologues.

Il faut être avec eux pour les accompagner et leur permettre de cicatriser leurs blessures et c'est peut-être comme cela en faisant le détour de : "Je te reconstruis comme enfant" que l'on aura la chance de dire : "Je te reconstruis comme élève."

Ceci est un choix profond pour une société qui veut à voir des valeurs et pas seulement des promesses électorales.

De la même manière, il faudra reconstruire l'université française.

C'est très important, difficile et je peux vous en dire un mot, si vous le voulez bien.

Il est nécessaire de reconstruire l'université française parce que, entre le temps où elle a été bâtie et le moment où elle se trouve aujourd'hui, cette université a changé de vocation.

Personne n'en a réellement pris la mesure. Elle a changé de vocation parce que c'était une université pour l'élite et c'est devenu une université pour le grand nombre.

Ceci est une révolution incroyable qui a entraîné naturellement des difficultés de salles, vous ressemblez assez bien à un amphi comme il y en a aujourd'hui dans les universités !

Des défis de corps enseignant, des défis de recherche, des défis d'épuisement avec des universitaires qui ont l'impression qu'ils vident la mer avec une petite cuillère, qu'ils ont devant eux des élèves qui entrent à l'université sortant de l'enseignement secondaire qui n'ont pas acquis ce qui est nécessaire pour entrer à l'université, c'est-à-dire l'autonomie de la démarche d'étude, l'autonomie.

Les élèves entrent à l'université en croyant que l'université, c'est comme l'enseignement secondaire, qu'il suffit de suivre les cours pour avoir des diplômes et c'est vrai dans beaucoup de cas, que l'assiduité, c'est important, je ne vais pas dire le contraire, comme ancien enseignant, ancien ministre de l'Éducation. Mais la vérité obligera à dire, si l'on veut leur parler vraiment, qu'à l'université on construit soi-même son propre savoir, on bâtit soi-même son propre chemin. On trace soi-même son propre chemin, on bâtit soi-même ses propres connaissances et il est vrai que l'enseignement secondaire non plus n'a pas fait la mutation nécessaire pour apprendre aux enfants à se comporter de manière autonome en face du savoir, raison pour laquelle j'ai regretté que l'on supprime récemment un certain nombre d'épreuves qui étaient des épreuves d'édification de petites thèses ou de petits mémoires que l'on faisait comme des esprits autonomes et libres, et pas seulement comme des élèves qui répètent ce que les enseignants leur ont appris.

Mais tout cela, nous avons à le reconstruire pour deux raisons profondes.

La première : il y a un drame désormais au sein des familles françaises lorsqu'elle pense à l'université. Il y a un drame parce que le contrat a changé, on ne l'a dit à personne.

Quand les générations plus avancées, la mienne, étions enfants, on savait bien sur quoi reposait le contrat entre l'école et la nation.

Le contrat était simple, c'était : si les enfants travaillent bien à l'école, ils auront une situation meilleure que celle des parents.

N'est-ce pas ?....

C'est ce que l'on a dit dans toutes les familles. C'est ce que l'on a pensé pendant des décennies et cela a été vrai pendant des décennies.

Chacun d'entre nous se souvient, s'il a eu la chance de faire des études, de ce qu'était l'attente des parents en disant : Il a sa licence, il est à l'abri.

Ma mère disait cela. Elle écoute en ce moment, alors je lui dis bonjour derrière l'écran. Ma mère disait cela : si tu as ta licence, tu pourras toujours enseigner.

Cela s'est passé comme cela pendant des générations.

Puis, aujourd'hui on a étendu les diplômes. Il y a beaucoup de bac+4 de bac+5, + 6 de bac++ qui sont chômeurs et, dans les familles, cela crée un séisme parce qu'ils n'ont plus confiance en rien.

Il faut que nous prenions ce problème face à face, les yeux dans les yeux et que nous soyons capables de dire ceci : désormais, nous le savons bien, le diplôme ne garantit plus l'emploi.

Le diplôme ne garantit plus le métier. Donc il faut que nous construisions la deuxième étape derrière le diplôme : tu as un diplôme, il faut que nous t'offrions une formation professionnelle qui conduise à un vrai emploi et cette formation professionnelle, il faut la bâtir avec les entreprises, avec le monde de l'économie parce qu'on ne peut pas abandonner des centaines, des milliers de jeunes tous les ans avec des diplômes qui ressemblent pour eux d'une certaine manière à quelque chose comme de la fausse monnaie.

Moi, je veux que, en France, on reconnaisse que la formation universitaire à sa valeur. C'est bien d'avoir une culture générale, c'est bien de voir une culture générale se spécialiser, il faut ajouter, derrière, que la formation professionnelle doit conduire à l'emploi.

Ceci est le nouveau contrat dont nous avons besoin entre l'université et la société française.

Cela signifie aussi, c'est un message un tout-petit peu technique, mais je veux le dire à cette tribune, dans cette grande ville universitaire, qu'il faut aussi que nous changions la manière dont nos universités fonctionnent.

C'est trop compliqué, c'est très difficile de comprendre, il y a un labyrinthe de centres de décisions et de conseils. Les présidents d'université n'ont pas les instruments pour diriger réellement l'université.

Il y a un degré d'autonomie à faire intervenir dans les universités françaises et ce sera une grande tâche, très importante, du prochain gouvernement.

Ce n'est pas un enjeu électoral, mais je dis que ce sera très important de même que sera très importante l'exigence et la demande de réconcilier la recherche française avec la société française.

La recherche, nous sommes un pays qui n'est pas habitué à traiter de ces questions, surtout pas dans les moments de campagne électorale, mais nous formons les meilleurs chercheurs de la planète... ce sont les chercheurs qui applaudissent, ils ont bien raison ! Des médailles Field*, c'est l'équivalent du Prix Nobel en mathématique.

Vous savez pourquoi il n'y a pas de Prix Nobel en mathématique parce que M. Alfred Nobel, inventeur de la nitroglycérine avait une femme et cette femme est partie avec un mathématicien. Pour se venger, il a décidé qu'il n'y aurait jamais de Prix Nobel de mathématiques.

Voilà pourquoi, nous avons des médailles Field*.

On forme les meilleurs chercheurs de la planète, les plus honorés, les plus révérés, ceux devant qui tout le monde exprime son respect. Nous les formons et ils vont travailler aux États-unis.

Pour beaucoup d'entre eux.

Regardez la rentabilité de cette opération ! Nous payons des impôts pour assumer la formation intellectuelle, technique et pratique de brillantes jeunes filles et de brillants jeunes garçons. Nous les accompagnons au-delà du baccalauréat, pendant 8, 9, 10 ans, ils achèvent leur doctorat et, à ce moment-là, ce sont les Américains qui retirent les marrons du feu.

Nous avons planté l'arbre, nous avons soutenu l'arbre, nous avons fait pousser l'arbre, nous avons nourri l'arbre, nous avons abreuvé l'arbre, l'arbre produit des fleurs, ce sont les autres qui ramassent les fruits.

Eh bien, ceci n'est pas une réalité acceptable dans un grand pays comme le nôtre.

Y a-t-il une raison à cela ?

Je ne veux pas rester à la surface des choses. Pendant cette campagne, je me suis juré que l'on traiterait les problèmes à fond.

La plupart diront : c'est une question de budget et je ne leur donne pas tort.

Je suis pour qu'il y ait une augmentation régulière et programmée des budgets de la recherche, ne serait-ce que pour que l'on traite et que l'on paie mieux les jeunes chercheurs en France qui sont dans une situation scandaleuse et il est nécessaire de le dire.

Si je vous disais les salaires des jeunes chercheurs, vous auriez honte pour notre pays donc il faut une augmentation régulière et programmée qui permette d'améliorer la situation et le nombre des jeunes chercheurs, mais cela ne suffit pas parce que, dans les autres pays, la recherche est soutenue beaucoup plus largement et profondément pour une raison bien plus profonde, c'est que l'on considère que c'est par la recherche que l'on sélectionne les élites des entreprises aussi bien que du monde de l'État et, en France, ce n'est pas la voie de sélection car nous avons les grandes écoles qui sont absolument remarquables, mais qui forment des ingénieurs et non pas des chercheurs.

Il faut que nous réconciliions les grandes écoles et le monde de la recherche.

Je vous invite à y réfléchir parce que cela, c'est le troisième dossier.

Il faut qu'un jour, bientôt, en France, les entreprises considèrent qu'elles peuvent recruter leurs cadres par la recherche aussi bien que par les grandes écoles et ce sera un grand progrès pour la nation, je vous encourage à applaudir à cet endroit.

Applaudissements.

D'abord parce que cela me permet de boire un coup ! Ce qui est une chose nécessaire et puis, il y a un chantier que nous devons absolument traiter.

Je me suis juré qu'il n'y aurait aucune prise de parole de moi pendant cette campagne électorale, et je tiens ma promesse tous les soirs et à toutes les émissions, sans que nous nous parlions, comme cadre à cette campagne électorale, de la honte que représentent les milliers de milliards de dette que nous avons laissés sur les épaules de nos enfants et que nous creusons tous les ans par un déficit scandaleux.

Si nous avions le courage de leur dire la vérité, eux, les plus jeunes qui sont là, qui sont des centaines et des milliers, qui ont 20 ans, ceux-là devraient manifester sous la fenêtre des gouvernants de la France et ils devraient dire : nous n'acceptons pas le sort auquel vous allez nous condamner si vous continuez à ne rien faire parce que, des dettes, le savent-ils, il y en aura deux : la dette financière que l'on paît déjà, chaque famille, entre 2 et 3000 € tous les ans, alors ne vous étonnez pas si les feuilles de paie à la fin du mois sont plus légères que ce que l'on espérait, mais que l'on va payer encore plus au fur et à mesure ; cette dette va s'alourdir en espérant que les taux d'intérêt n'augmentent pas parce que, si les taux d'intérêt augmentent, sachez-le, nous sommes assis sur une bombe.

Donc, si nous pouvons prier, prions pour que la Banque Centrale Européenne dont tout le monde dit du mal, fasse en sorte que les taux d'intérêt pour la France demeurent aussi bas qu'ils le sont aujourd'hui. Sans cela, vous allez sentir passer l'addition et, moi, je dis merci à ceux qui font en sorte que la confiance dans la monnaie soit telle que, sur les marchés financiers on prête aujourd'hui à la France à 50 ans à 3,85 %.

C'est le taux le plus bas depuis 300 ans.

Espérons que cela va durer comme cela, mais ne laissons pas se creuser ce déficit et cette dette.

Ayons le courage de dire qu'il faut interrompre cette glissade perpétuelle et si vous êtes d'accord avec ce point de vue, alors il faut que vous demandiez des explications à d'autres candidats à cette élection.

Je vous invite à demander des explications à Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal qui, tous les soirs, dans leur discours, promettre des dizaines de milliards de dépenses supplémentaires et, pour l'un d'entre eux, en plus, de baisser les prélèvements obligatoires et les recettes du pays.

Nous, nous pensons et nous disons, et je prends l'engagement devant vous, qu'il n'y aura pas, dans notre programme, de recette qui ne soit équilibrée par des économies de manière que nous puissions regarder nos enfants en face et de ne pas leur laisser le fardeau que nous sommes en train de leur abandonner par lâcheté.

Et ce que nous laissons comme fardeau à nos enfants, ce n'est pas seulement la dette financière comme je viens de dire, c'est une autre dette, savamment on l'appelle : dette démographique.

Cela veut dire que nous qui venons de générations parmi lesquels il n'y avait 4 actifs, 5 actifs pour payer une retraite, nous allons vers des générations, si l'on ne fait rien, dans lesquelles, il n'y aura plus seulement un actif pour payer une retraite.

On dit qu'il y aura 0,7 actif pour payer une retraite, cela veut dire que tous ceux qui travaillent devront travailler pour eux, pour leur famille et pour le retraité dont ils auront la charge.

Il est juste de dire, en regard dans les Français, que ceci est inacceptable et ne sera pas accepté et que donc, il est beaucoup raillé et civique d'annoncer à l'avance qu'il faudra, dans notre pays, une réforme des retraites et cette réforme des retraites, pour que personne ne soit surpris et pour que personne n'ait le sentiment qu'on le trompe, je dis à l'avance que je la ferai décider par les Français par référendum.

Je vous dis les grandes lignes de ce que j'imagine. Je pense que les retraites de l'avenir devront être organisées de telle sorte que tout le monde puisse décider, en vérité, de l'âge du départ à la retraite.

A partir de 60 ans, chacun connaîtra la pension qui sera la sienne, s'il considère que la pension est suffisante, il pourra s'en aller avec ces droits acquis. Qu'il considère que la pension est insuffisante, il prolongera son travail au fur et à mesure que l'espérance de vie augmente dans notre pays.

C'est une réforme de liberté, mais cela veut dire, je me tourne vers les chefs d'entreprise et vers ceux qui ont la responsabilité de l'organisation sociale de la nation, qu'il faut arrêter de se raconter des histoires. Il faut faire des choses concrètes et pratiques pour que les plus de 50 ans puissent rester dans les entreprises sans être mis en préretraite.

Aujourd'hui, tout le monde parle d'allonger la durée de travail dans une vie, mais plus d'un français sur deux a déjà été mis à la porte de l'entreprise au moment où il prend sa retraite et vous savez pourquoi on les met à la porte ? En préretraite, excusez-moi, l'expression à la porte n'était pas heureuse, n'était pas élégante, ils le vivent souvent comme quelque chose de cruel et l'impossibilité de retrouver un emploi à partir de 50 ans est une des choses les plus honteuses que notre société porte et vous savez pourquoi on s'arrange pour qu'ils soient sur le bord de la route ? Parce qu'à 50 ans, on coûte plus cher qu'à 25 ans.

Eh bien, moi, je demande que l'on réfléchisse à la manière d'équilibrer ce genre de choses afin qu'il soit valorisant et valorisé pour une entreprise d'embaucher des plus de 50 ans au lieu de les laisser peu à peu se mettre ou être poussés sur le bord de la route.

Pour valoriser l'embauche des plus de 50 ans, j'ai une des clés pour cela qui est au fond une des mesures les plus concrètes et positives que l'on puisse imaginer pour l'emploi.

Élu Président de la République, je proposerai que toute entreprise française, quelle que soit sa taille, se voit reconnaître la capacité de créer 2 emplois sans charges de manière à pouvoir libérer, dégeler, ces centaines de milliers d'emplois dont l'entreprise a besoin et qui ne peuvent pas être créés parce qu'ils coûtent trop cher.

Cela intéresse spécialement trois groupes, les jeunes dont la qualification est faible, ils sont nombreux, plus de 150000 par an. Cela intéresse les jeunes diplômés que l'on n'embauche pas souvent parce que leur expérience est faible et que donc avec le prix que représente leur salaire, plus

les charges, "cela ne le fait pas pour l'entreprise", comme disent les jeunes et cela intéresse les seniors, les plus de 50 ans, parce que ceux là aussi coûtent à l'entreprise.

Je suis sûr qu'il y a là des centaines de milliers d'emplois que l'on va pouvoir créer. Comme vous le voyez, cela avantage davantage les petites entreprises que les très grandes entreprises puisque tout le monde n'a droit qu'à 2.

C'est une aide formidable, réelle, concrète, explicable en 30 secondes à la télévision pour que tout le monde comprenne que, à partir du 6 mai, quelque chose aura changé en France.

Tout ces chantiers que je viens de décliner devant vous, et il y en a d'autres, j'en aborderai quelques-uns dans la deuxième partie de cette intervention, sont immenses.

La situation du pays est telle que beaucoup de gens, beaucoup de citoyens considèrent que... comment va-t-on faire pour y arriver ? Quelle décision ? Quelle détermination ? Quelle orientation prendre pour que la France ne soit plus, l'année prochaine, dans le même état où elle est cette année ?

Moi, j'ai une conviction, pour sortir par le haut la France de l'extrême difficulté dans laquelle elle se trouve, il faut arracher la politique aux clivages du passé.

Si je suis élu Président de la République, je nommerai un gouvernement dans lequel seront représentées les grandes tendances démocratiques du pays pour qu'une moitié du pays arrête de faire la guerre à l'autre et qu'elles se mettent à travailler ensemble pour relever notre nation.

Alors, naturellement, il y a des gens qui ne veulent à aucun prix de cela, c'est l'UMP et le Parti Socialiste. Eux, ce qu'ils veulent, c'est que cela dure comme c'est parce que cela leur garantit d'avoir la totalité du pouvoir un coup sur deux, un coup les uns, un coup les autres. En mettant en scène l'affrontement entre les deux, ils ont l'illusion que les Français ne comptent pas voir qu'il existe un autre chemin.

J'ai une mauvaise nouvelle pour eux, les Français se sont aperçus qu'il existait un autre chemin et ils vont le choisir.

Mes chers amis, ceci paraîtrait idéaliste ou utopique si j'avais prononcé ces phrases il y a quelques mois encore et si je les prononçais ailleurs qu'à Strasbourg, mais vous, vous savez qu'il suffit de traverser le Rhin, que, de l'autre côté du Rhin, dans des élections qui sont intervenues il y a à peine 18 mois, on a assisté au même scénario : les deux partis officiels, les deux partis dominants du système ancien ont fait toute la campagne électorale, vous en êtes témoin, vous qui parlez allemand, en garantissant la main sur le cœur qu'ils ne travailleraient jamais avec ces gens de l'autre côté, puis les électeurs allemands ont pris la décision savante car moi je crois que les peuples sont savants, je pense que les peuples savent exactement ce qu'ils font et que tous ceux qui les prennent pour des naïfs ou des gogos vont se tromper.

Le peuple allemand a pris la décision savante de les obliger à travailler ensemble.

Il les a mis en situation d'égalité et il leur a dit : Mesdames et messieurs, vous êtes maintenant priés de vous occuper de nous et pas de vous occuper de vos querelles et de vos guerres intestines.

En Allemagne, ceci peut se faire parce qu'ils ont un mode de scrutin législatif juste. Nous, nous avons une loi électorale injuste qui ne représente pas les minorités mais qui ne représentent que les majorités, mais nous avons l'élection présidentielle.

L'élection présidentielle, c'est fait pour que les Français aient la faculté la possibilité, la liberté, la capacité de changer le paysage politique s'ils en ont envie. Eh bien, le 22 avril et le 6 mai, les Français vont changer le paysage politique en élisant un nouveau Président de la République et ce nouveau Président de la République aura reçu mandat des Français.

Le mandat que le peuple français aura remis au nouveau Président de la République est très simple, c'est : Nous, peuple français souverain, nous demandons au nouveau Président de la République d'aller les chercher où ils sont, dans leurs querelles d'autrefois, dans leurs caricatures d'autrefois, dans leur scénario d'opposition systématique d'autrefois, et de leur dire : Mesdames et messieurs, c'est fini, le temps de s'affronter est derrière nous, maintenant, vous allez nous rendre le service de vous entendre pour redresser le pays comme il mérite d'être redressé.

Et ils seront bien obligés d'obéir parce que vous aurez entre les mains l'épée de Damoclès : 5 semaines après l'élection présidentielle, 3 semaines après la nomination du nouveau gouvernement pluraliste par le Président de la République nouveau que vous aurez choisi, il y a les élections législatives et, aux élections législatives, de deux choses l'une, soit les candidats diront : Nous soutiendrons l'action du nouveau gouvernement et nous sommes prêts à nous rassembler pour le faire soit vous ne les réélirez pas et, croyez-moi, ils vont réfléchir à deux fois avant de s'opposer à la volonté du peuple français.

Une nouvelle fois, on aura vu qui est le patron dans la démocratie et dans la République française.

Naturellement, à Strasbourg, il faut que je vous parle du grand chantier de l'avenir qui est le chantier européen pour vous dire ceci : je veux parler d'Europe dans cette campagne électorale ou personne n'en parle. Je veux défendre l'espoir que l'Europe représente pour la France, je veux le faire sans timidité, sans esprit partisan, je veux le faire en regardant sans emphase la crise que l'Europe connaît aujourd'hui.

Je veux parler d'Europe aux français, qui sont désespérés que cette question ne soit pas abordé et je veux parler, je m'adresse à eux, aux défenseurs du oui dont je connais le désarroi aujourd'hui parce qu'ils ne voient plus le chemin et je veux parler à ceux qui étaient partisans du non parce qu'un grand nombre d'entre eux ont voté non en croyant qu'ils servaient l'idée européenne.

On a besoin aujourd'hui de parler d'eux.

Je veux parler à la France de ces raisons de croire à l'Europe et à ceux qui doutent des raisons pour lesquelles ils ont douté de l'Europe avec l'espoir, une évidence, que nous allons rassembler les Français autour d'un grand projet européen pour notre avenir national.

A Strasbourg, il faut dire que la situation dans laquelle l'Europe aujourd'hui, c'est le terme d'une longue histoire et si j'osais je dirai d'une longue et d'une magique histoire.

Je n'ai qu'une photo dans mon bureau, c'est la photo de Robert Schumann à Strasbourg et dans les marches de l'est, naturellement pour les plus jeunes, c'est un nom de l'Histoire, mais c'est aussi le nom d'un de ces hommes qui ont fait de la France ce qu'elle est.

J'ai beaucoup de vénération pour la mémoire de cet homme humble, avec un grand idéal, une grande ambition pour son pays et, lui, un homme humble, n'aimant pas les ors de la République détestant les voitures de fonction, refusant les gardes du corps.

Il montait à Paris de sa Moselle par le train avec un sandwich qu'il avait entouré dans du papier sulférisé et qu'il mangeait et, dans sa serviette, à côté du sandwich, il y avait les dossiers les plus extraordinaires que l'Humanité ait connu ces derniers millénaires.

Cet homme qui réfléchissait, disons-le puisque c'est vrai, qui priait, a rendu à son pays qui avait été souvent dur avec lui comme il a souvent été dur avec ces hommes et ces femmes qui ont changé de nationalité parce que la guerre avait changé les frontières, je dis cela en Alsace qui a connu beaucoup de victimes de cet aller-retour des nationalités, des victimes souffrantes, certaines qui ont souffert toute leur vie parce qu'elles avaient été emportées par le vent de l'histoire et peut-être quelques uns comprendront ce que je veux dire en évoquant ces victimes, sans dire leur nom.

Ces hommes-là ont pensé et senti que, dans le siècle où nous allions entrer, il fallait radicalement changer de vision.

Je pense très souvent à eux à cause du Proche Orient.

Vous me direz quel rapport ?

Quelle étrangeté d'évoquer la mémoire de Schumann quand on parle d'Israël, de la Palestine, du Liban et de leurs voisins ?

Moi je pense que cette question à beaucoup à voir.

Ils ont compris, Jean Monnet l'inspirateur et Schumann, celui qui a porté le projet en France, et Adenauer de l'autre côté du Rhin et de Gasperi, en Italie, que la paix serait impossible tant que l'on s'arrêterait à l'armistice.

Ils ont compris que la paix entre les peuples qui se sont fait la guerre pendant des centaines d'années, qui se haïssent, ne peut pas s'arrêter, ne peut pas s'établir uniquement par la cessation des hostilités.

Ils ont compris qu'il fallait faire tout de suite un pas de plus que la paix officielle, il fallait supprimer la haine et pour cela il fallait bâtir une maison commune.

Ils l'ont fait et je parle très souvent ainsi avec mes amis israéliens, avec mes amis palestiniens, avec mes amis libanais, je parlerais si je le pouvais avec les dirigeants syriens en leur expliquant à chacun que la paix est impossible à atteindre sauf si on se décide à la dépasser.

Ils ont eu l'éclair de génie, car c'est un éclair de génie, d'aller chercher le charbon et l'acier, c'est-à-dire les deux matière première pour lesquels on s'était fait la guerre et les deux moyens de se faire la guerre et ils ont décidé que, désormais, charbon et acier appartiendraient en communauté aux deux peuples et même à tous ceux qui les rejoindraient.

C'est chez nous qu'on la fait et c'est chez vous, la capitale de cette Europe parlementaire, ce qui me permet de dire devant vous que Strasbourg est la capitale de l'Europe parlementaire et qu'elle le restera si je suis élu Président de la République, car ce n'est pas un hasard si la capitale parlementaire de l'Europe a été bâtie à Strasbourg. Elle a été bâtie à Strasbourg parce que c'est ici

qu'est l'épicentre du grand drame européen qui a fait que l'Europe, d'abord, a tué des millions de jeunes garçons, vous vous rendez compte... sur le monument aux morts du petit village de Bordères, 350 habitants en 1914, il y a 36 noms de garçons.

36 familles sur 350 habitants qui ont vu leurs garçons partir la fleur au fusil, comme on disait, à la guerre puis un jour, le maire est venu frapper à la porte avec des larmes dans les yeux pour dire : c'est fini.

Nous avons fait cela autour de l'Alsace et de la Lorraine et, après, nous avons reconstruit patiemment et il était juste, symbolique et important, que l'Europe se souvienne de cette histoire-là, pas seulement pour ne jamais recommencer, mais pour montrer à tous les autres peuples de la planète que toutes les haines étaient dépassables et que toute haine pouvait se changer en affection et en volonté de construction ensemble.

Puis ils ont fait le Marché commun, et c'était génial, c'était drôlement difficile parce que même de très grands esprits que je vénère comme Pierre Mendès-France ont considéré... que j'aime, que je respecte et dont je trouve que la trace mérite de nous guider, Pierre Mendès-France a été un des sept parlementaires à voter contre le traité de Rome.

Nous qui avons fêté le 50^{ème} anniversaire du traité de Rome dans les mois qui viennent, souvenons-nous combien cela a été difficile à bâtir.

Après l'échec de la Communauté européenne de défense, pour montrer aux Européens qu'ils avaient un avenir qui dépassait même leurs prévisions les plus optimistes, que l'on pouvait bâtir une des économies les plus puissantes de la planète pourvu que l'on accepte que les frontières s'effacent, que les produits puissent circuler, que les entreprises prennent la taille de ce nouveau marché où nous allions devenir, grâce à cette décision, une des zones où la prospérité, la capacité de croissance seraient les plus fortes de la planète.

On a fait tout cela.

Cela a débouché sur la monnaie unique.

Savez-vous qu'il n'y a jamais eu, dans l'histoire des hommes, des peuples qui ont décidé librement de se doter d'une monnaie commune pour que puisse circuler entre eux le signe de la souveraineté ?

Cela ne s'est jamais produit dans l'histoire des hommes, une fois on a essayé, un peu plus à l'est.

Nous l'avons fait, nos générations l'ont fait. C'est dire la gratitude qui est là notre à l'égard de ces hommes, j'allais dire de ces géants qui ont, pour nous, porté ce projet.

Puis, cela arrive souvent dans l'histoire, Charles Péguy que j'aime beaucoup disait : tout commence en mystique et tout finit en politique et là, pour l'Europe, tout a commencé en mystique et peu à peu, nous l'avons laissé s'éloigner en technocratie.

Peu à peu, sans nous en apercevoir, à partir de bonnes intentions, nous avons laissé le grand idéal européen se réserver ou n'être contrôle que par des experts.

Des experts brillants, des hommes et des femmes de grande qualité, mais qui vivaient dans le monde des institutions européennes comme l'on dit, qui vivaient dans l'univers des lois, des normes,

des règlements, des habitudes, des pratiques, des moeurs européennes, avec le sentiment de bien faire et sans se rendre compte que peu à peu les peuples décrochaient.

Les citoyens, peu à peu, n'ont plus compris ce que c'était que cette Europe dont on leur parlait.

Qu'on leur présentait comme un grand idéal. Ils ont eu l'impression que tout ceci n'était plus leur affaire et on avait de très bonnes raisons pour agir ainsi, bien sûr qu'au début, c'était difficile d'expliquer au peuple qu'il fallait faire la paix entre la France et l'Allemagne. Il y avait encore tant de haine de part et d'autre du Rhin, tant de rancœur que cela s'explique qu'on l'ait fait sans tout à fait le leur expliquer.

Puis, après, il était juste sans doute de dire qu'il fallait définir des normes pour que les produits puissent circuler au travers des frontières. On a oublié de rappeler aux citoyens pourquoi on le faisait et alors les Français, les Allemands et les autres ont eu l'impression que l'Europe servait à indiquer des règlements sur le bruit des tondeuses à gazon, à régler la question des phares automobiles, à embêter les fabricants de fromage au lait cru, à régler la taille des œufs et à embêter ceux qui faisaient des marchés sur la place des villes.

Oui ou non ?

C'est cela la vérité de l'Europe. Peu à peu, les Français, nos concitoyens, le peuple de ceux qui ont bâti l'Europe ont eu le sentiment qu'à Bruxelles, il y avait des gens dont, au fond, la vocation était d'empêcher les autres de continuer à vivre comme ils vivaient.

Ceci est une des plus grandes tragédies politiques de notre temps.

Je dis souvent que je regrette qu'on ait laissé les spécialistes très éminents qui réglaient les questions des moteurs automobiles, des lampes d'automobile, du gabarit, des décibels, de la taille des frigos chez les cuisiniers ou chez les agriculteurs qui faisaient du foie gras, à Bruxelles.

On aurait dû les mettre n'importe où ailleurs, à Milan par exemple, ils auraient été très bien à Milan, à Florence dans une grande et magnifique ville italienne comme cela on n'aurait pas dit : "C'est Bruxelles qui nous embête", mais : "C'est Milan qui nous embête" et cela n'aurait pas eu la même signification aux yeux de l'histoire européenne.

J'ai l'air de plaisanter, mais ne vous y trompez pas, je ne plaisante pas trop parce que je pense qu'on a laissé ainsi se pervertir l'idée européenne et on est arrivé à cette aventure difficile de la constitution européenne.

Là, sans s'en rendre compte, on a donné aux français le signe ou la confirmation d'une Europe qu'il craignait pour son opacité.

Je m'emprise de dire que l'inspiration du texte de la Constitution européenne était juste. Elle était : puisqu'on doit prendre de grandes décisions en Europe, il faut que les citoyens les acceptent par l'organisation d'une démocratie européenne ou d'une démocratie organisée pour l'Europe.

Cette inspiration était juste, mais on a donné un texte qui était proprement, simplement et complètement illisible.

Je suis persuadé qu'il était illisible pour tout le monde y compris pour ceux qui l'ont lu parce que j'ai des commentaires divers autour de moi comme vous l'imaginez, j'entends en stéréo des

approbations et des désapprobations, mes chers amis, pourquoi je dis cela ? Parce que ce ne sont pas les mêmes qui ont pris la partie 1 et la partie 3 et la partie 2.

D'un côté, il y avait des politiques, d'ailleurs qui ont eu du mal à se mettre d'accord autour d'idées simples et, de l'autre, des juristes qui essayaient de retraduire tous les traités de toute l'histoire européenne pour en faire un seul volume et tout cela a été proprement, purement, simplement incompréhensible pour un citoyen même pour un citoyen de bonne volonté.

À cause de cela, les Français ont eu le sentiment, l'impression qu'il y avait un piège, qu'il y avait un loup, que s'il ne pouvait pas comprendre c'était qu'on ne voulait pas qu'ils comprennent et, à ce moment-là, ils ont eu deux terreurs, deux craintes.

La première, c'était qu'on veuille leur imposer un modèle de société dont ils ne voulaient pas et sans leur demander leur avis.

Alors ils ont appelé à l'ultra libéralisme, le sentiment que le modèle dominant sur la planète, le modèle anglo-américain financier s'était emparé de la grande aventure européenne.

La deuxième terreur, la deuxième crainte qu'ils ont eue, en raison de la manière dont on avait décidé d'ouvrir les négociations avec la Turquie, c'est qu'on leur arrache leur identité européenne.

Ils ont eu cette double crainte-là.

En raison de la manière dont le parlement français a été exclu de la réflexion pourtant fondamentale, pourtant historique de l'adhésion de la Turquie, ils ont eu le sentiment qu'on avait décidé de faire les choses sans eux et s'il le faut contre eux.

Je dis cela parce que ceci est aussi un symptôme de la crise qui est la crise de la République française aujourd'hui.

Il n'y a pas un parlement dans le monde, il n'y a pas un parlement dans un pays démocratique, complètement ou moyennement démocratique, qui aurait accepté, comme le parlement français, que la décision la plus importante de l'histoire de notre pays soit prise sans même que l'on accepte de lui demander son avis, sans même qu'il puisse dire un mot de ce qu'il pensait sur cette histoire.

Je vous le dis au passage, si je suis Président de la République, je changerai cela, il y aura, en France, un parlement de plein exercice qui représentera les Français et qui ne pourra être exclu d'aucune décision qui concerne leur avenir.

Alors les Français ont voté non, les Néerlandais ont voté non. Les Anglais sont drôlement contents de n'avoir pas eu à voter, les Polonais sont dans une situation qui n'est pas très éloignée, bref, nous sommes dans une impasse ou une crise européenne.

Cette crise européenne répond à un débat profond qui n'est pas tranché en Europe et que je veux exposer devant vous : Quel est réellement le projet européen ?

Qu'avons-nous entrepris réellement de faire ensemble, nous, les citoyens européens et les États d'Europe ?

Vers quoi allons nous ?

A cette question, il y a deux réponses.

Je voudrais vous dire les deux réponses possibles.

Il y a la réponse qui dit : l'Europe, Mesdames et messieurs, cela sert à faire du commerce, cela sert à avoir le plus grand marché possible, et de surcroît, cela sert à avoir des lois et des règles de vie en commun qui nous assurent que, dans tous nos pays, on va respecter un certain nombre de procédures un certain type de légalité, que l'on va respecter les droits de l'Homme en particulier, bref que nous serons dans un espace commun de droits et d'échanges.

C'est un projet dont je ne dis pas qu'il est nul, dont je ne dis pas qu'il est sans intérêt, c'est très important de faire du commerce, c'est très important d'avoir des règles communes qui permettent, d'un côté et de l'autre de la frontière, de se retrouver, mais pour nous, ce n'est pas l'essence du projet européen parce que, pour nous, notre projet européen répond à une autre question, non pas, qui veut faire un grand marché ? Mais qui veut l'union de l'Europe pour changer le monde ? Qui veut l'union de l'Europe pour défendre notre modèle de société européen ? Qui veut l'union de l'Europe pour défendre nos valeurs, nos valeurs sociales en particulier, l'Europe sociale en particulier, notre modèle social et culturel.

Si j'osais, si j'allais tout à fait au bout de ce que je pense, je dirais notre modèle culturel et presque même notre modèle philosophique et spirituel.

Pour nous, l'Europe, c'est fait pour cela et c'est pour cela qu'il y a ce grand débat : constitution, pas constitution ? Traité, pas traité ? Vers où l'on va, où les uns sont contents que l'on n'avance pas davantage ?

Eh bien, ce que je veux dire devant vous, avec certitude pour moi, c'est que les plus grands problèmes qui se posent à notre pays, les plus grands problèmes qui sont source d'inquiétude pour les Français, aucun de ces problèmes ne peut trouver une véritable réponse si l'Europe n'existe pas, si elle ne décide pas que, tous ensemble, nation européenne, nous allons nous regrouper pour reconstruire un monde qui soit un monde plus juste.

Ces problèmes, j'en ai sélectionné 7 ou 8 pour en parler devant vous. J'aurais dû en ajouter d'autres, je le ferai peut-être en un mot à la fin, dont un qui vous tient à cœur, mais nous avons devant nous des questions que nous ne pouvons pas régler tout seul à l'intérieur de notre cadre national. Je sais très bien que les candidats aux élections présidentiels disent, il y en a même un qui en a fait un slogan : votez pour moi et tout s'arrangera.

Et bien je vous dis qu'il ne suffit pas de voter pour quelqu'un pour que tous s'arrangent.

Il faut aussi avoir conscience que, désormais, les problèmes sont devenus si importants et si lourds qu'il faut décider de les arranger non pas tout seul, mais avec les autres et que les décisions nationales que nous prenons à l'intérieur de notre hexagone ne suffiront pas pour régler les problèmes que je vais énumérer devant vous.

Nous avons un grand problème de politique économique.

Est-ce que vous croyez que l'on peut avoir une monnaie commune avec des politiques budgétaires et des politiques fiscales aussi différentes que celles que l'on est en train d'avoir dans les pays européens ?

Regardez dans quelle course incroyable nous sommes engagés du point de vue fiscal, chacun, pour attirer les entreprises, est en train de faire en sorte que les impôts à l'intérieur de son État soient plus bas que ceux du voisin.

Moi-même peut-être je vais faire ce genre de chose.

Je ne dis pas que j'y renonce dans la compétition fiscale qu'il y a entre les États, mais ne serait-il pas plus raisonnable de fixer un gabarit et de dire : Mes chers amis, pour l'impôt sur les sociétés on va essayer d'avoir tous à peu près le même impôt pour que la répartition des entreprises soit homogène dans le cadre européen et en tout cas dans le cadre de la zone euro.

Première question : l'économie, la fiscalité les budgets.

Deuxième question : nous ne pouvons pas ne pas traiter de la défense. Ce n'est pas possible de croire que nous allons continuer à bâtir des défenses nationales. Aucun d'entre nous n'a les moyens budgétaires et aucun d'entre nous n'a les moyens politiques de bâtir des défenses nationales. Il faut que nous ayons une démarche européenne en matière de défense.

Si je dois vous dire tout à fait ce que je pense, je me ferai naturellement prendre à partie sur ce sujet, il faut aussi que nous réfléchissions à la manière dont nous traitons notre armement nucléaire dans le cadre européen parce qu'on ne peut pas avoir une stratégie nucléaire sans prendre en compte ceux qui sont autour de nous, sans en parler avec eux, sans réfléchir à ce que sera la carte ou la stratégie de notre politique de défense à l'avenir.

Troisièmement, il faut que nous ayons une stratégie diplomatique. Mes chers amis, est-ce que vous imaginez l'impuissance dans laquelle nous nous plongeons, nous, Européens, simplement parce que nous sommes divisés ?

Je suis allé au Darfour, nous avons vu le drame, au Darfour, j'ai l'habitude de dire : ce n'est pas la dernière guerre du Moyen Âge, c'est la première guerre du XXI^e siècle sans que l'on s'en aperçoive.

Bien sûr, ils s'égorgent à l'arme blanche. L'arme suprême, c'est une mitrailleuse, mais la guerre du Darfour c'est la première guerre que l'on vive parce que le changement du climat fait avancer le désert et qu'il n'y a plus de terres disponibles alors les tribus des uns ont décidé d'aller arracher la terre des tribus des autres. C'est le premier génocide du XXI^e siècle.

Mes chers amis, est-ce que vous imaginez ce que nous pourrions faire si la connaissance de cette région par les Français et les services secrets français et la connaissance de cette région par les agents et les agents et les services secrets britanniques pourraient faire s'ils se mettaient ensemble ?

Nous connaissons cette région, le Tchad le Soudan, les Français, les Britanniques, et les Italiens maintenant, comme notre poche. Nous connaissons les liens, les tribus, les influences, l'islamisme qui est en train d'envahir tout cela, nous sommes capables, nous serions capables de jouer un rôle majeur.

Au lieu de cela, qui joue le rôle majeur ?

Méfiez-vous, cette phrase, vous allez l'entendre si vous vivez assez longtemps pendant tout le XXI^e siècle ?

Ce sont les Chinois qui ont décidé que, partout en Afrique où il y aurait du pétrole, il y aurait désormais l'influence de leur immense puissance.

Et les dirigeants chinois ont offert aux dirigeants soudanais de les protéger contre toute intervention de l'ONU en opposant aussi longtemps que possible leur droit de veto au Conseil de sécurité à toute résolution qui voudrait les forcer à accepter les forces d'interposition ou les condamner.

Ceci, c'est le XXI^e siècle comme il est en train de se bâtir.

Est-ce que vous imaginez ce que nous pourrions faire tous ensemble, toutes les puissances européennes, si nous décidions, enfin, de servir de garant dans le conflit du Proche Orient et de ne pas laisser face à face l'influence américaine avec tous ceux qui considèrent que l'influence américaine a été, dans cette région, une menace.

Je suis pour que nous ayons une action diplomatique concertée, pas que nos diplomatises disparaissent.

Dieu me garde de vouloir faire disparaître la diplomatie française, c'est une de nos fiertés, mais il faut une action concertée des diplomatises européennes de manière que nous puissions bâtir quelque chose de sérieux et de conséquent.

Quatrièmement, j'évoquais à l'instant, à propos du Darfour le drame du climat. Ce qui est en train de se passer dans le réchauffement de l'atmosphère, les centaines et les centaines de savants qui sont venus à Paris la semaine dernière pour dire : c'est un... et côté bien, c'est désormais un fait scientifique avéré, certains, à 95 %, que le réchauffement de l'atmosphère qui est en train de provoquer la plus incroyable mutation parmi les espèces humaines dans les océans, qui va menacer peut-être l'espèce humaine dans sa survie, c'est un fait avéré que cette augmentation de la température de l'atmosphère terrestre est dû à l'activité humaine.

C'est un fait scientifique avéré que c'est l'utilisation irréfléchie du pétrole, du gaz et du charbon, des énergies fossiles, que nous brûlons et libérons dans l'atmosphère de telle sorte qu'on a épuisé, en quelque dizaine d'années, les réserves que la planète avait constituées, en quelques centaines de millions d'années.

C'est cela qui a provoqué le réchauffement de l'atmosphère et, si c'est vrai, si c'est un fait scientifique avéré, alors cela signifie, mes chers amis, que l'on est obligé d'agir.

Est-ce que vous imaginez qu'un pays solitaire comme la France peut s'adresser aux États-unis, les plus grands consommateurs d'énergie et les plus grands créateurs de gaz à effets de serre dans la planète, ceux qui ont refusé de signer le protocole de Kyoto, le président Bush père ayant dit : "*Excusez-nous, mais ces affaires d'atmosphère -si j'ose dire- on n'en a rien à faire parce que le mode de vie des américains n'est pas négociable.*"

Cette phrase a été prononcée devant Kyoto.

Est-ce que vous croyez qu'un pays seul comme la France est de nature à pouvoir imposer ne serait-ce que l'on inscrive cette question sur l'agenda de la planète ? Moi, je vous dis que non.

On a besoin d'une action concertée, on a besoin de faire que nous, tous les Européens, nous indiquions au monde que c'est un problème majeur et que nous l'indiquions, non seulement aux plus riches, mais que nous en parlions respectueusement et amicalement avec les plus pauvres.

Politique de l'énergie, j'espère que vous suivez ce qui s'écrit dans les journaux. Nous avons quelques problèmes énergétiques que j'indique comme cela, seulement, en passant, il n'y a que trois fournisseurs de gaz principaux auprès de qui nous pouvons nous fournir.

Le premier s'appelle la Norvège, un peuple ouvert et sérieux avec lequel il n'y a pas de difficulté, l'autre s'appelle l'Algérie et le troisième la Russie.

La Russie fournit aujourd'hui 50 % du gaz à l'Europe.

Je ne sais pas si vous avez aperçu que la Russie avait une idée politique de la fourniture du gaz, je dis cela avec la plus extrême des prudences dans ma formulation.

Si nous ne sommes pas capables de comprendre qu'il faut que nous bâtiissions une politique énergétique Européenne qui tiennent compte des conditions politiques de notre indépendance énergétique, la capacité à nous retrouver indépendants de manière énergétique, c'est-à-dire la capacité à poser la question du pétrole naturellement, du gaz naturellement, de l'énergie nucléaire naturellement, dont je prétends et tant pis si je me fais mal voir, qu'elle est aujourd'hui une des énergies ou la source d'énergie la plus propre s'agissant des gaz à effet de serre dont nous disposons dans notre patrimoine énergétique et que je ne crois pas un mot, non pas de la bonne volonté, mais de la faisabilité, de l'engagement de Ségolène Royal qui prétend que l'on va baisser de 80 à 50 % la part de la fourniture de l'électricité nucléaire dans notre bilan énergétique national.

Je ne crois pas un mot de cela où alors on ouvre des centrales à charbon, c'est-à-dire que l'on se remet à polluer et à émettre des gaz à effet de serre de manière que Kyoto ne sera plus qu'un lointain souvenir et que nos enfants pourront nous faire procès de n'avoir pas été à la hauteur de nos responsabilités.

Puis, je l'évoquais, je n'en parle qu'en passant, est-ce que nous croyons que nous pouvons rester avec uniquement des politiques de recherche nationale ?

Vous avez vu que Boeing est en train, provisoirement je l'espère, de reprendre l'avantage sur Airbus et de s'imposer désormais comme le premier avionneur du monde.

Vous savez pourquoi ? Parce que le gouvernement américain sous forme de crédits militaires a offert à Boeing des crédits de recherche illimités ce qui a permis à Boeing de prendre de l'avance sur nous, sur le secteur où nous étions le plus fort, c'est-à-dire celui des matériaux composites ? Vous allez mesurer en emploi et en produit intérieur brut et en manque de croissance ce que veut dire un pays qui a une vraie politique de recherche, c'est-à-dire pas comme nous, je souhaite que l'Europe prenne la tête d'une politique de recherche à la hauteur de nos responsabilités et de ce que nous voulons obtenir comme croissance.

Dernière politique que je voulais évoquer devant vous : celle de l'immigration et du co-développement. Je ne crois pas, je ne crois plus si je l'ai jamais cru, mais j'ai aujourd'hui la certitude que quiconque prétendra réguler l'immigration dans le cadre national n'y arrivera pas.

Nous avons besoin si nous voulons traiter des problèmes d'immigration, bien sûr nous avons besoin de rigueur nationale, bien sûr nous avons besoin de réfléchir à la manière dont on peut éviter par exemple que le travail au noir nourrisse tant et tant de filières d'immigration clandestine, bien sûr on a besoin de lutter contre ces filières et de les sanctionner, mais mes chers amis je veux vous dire ma conviction profonde, ce n'est pas avec des douaniers, ce n'est pas avec des miradors ce n'est pas avec des chiens policiers, ce n'est pas avec des papiers infalsifiables, ce n'est pas avec des charters

que l'on réglera les questions d'immigration, on réglera les questions d'immigration si l'on est capable de développer l'Afrique parce qu'il n'y a pas d'immigrés qui viennent pour son plaisir. Les immigrés viennent parce qu'ils meurent chez eux. Si nous voulons qu'ils vivent chez eux, il faut que nous leur garantissions qu'ils peuvent nourrir leur famille.

Depuis que le monde est monde, les pauvres s'en vont chez les riches. Nous le savons, nous l'avons fait en Béarn, aux pays basques, partout dans le monde rural français à la fin du dix-neuvième siècle, nos pères ou nos oncles s'en allaient, ils s'en allaient parce qu'ils crevaient de faim, ils passaient de l'autre côté de l'océan, ils allaient aux États-unis et ils essayaient, là-bas, de reconstruire leur vie comme ils pouvaient et souvent très bien.

Eh bien c'est exactement la même chose.

Quand vous avez des riches à côté des pauvres, les pauvres fuient chez les riches.

Nous avons, à quelques centaines de kilomètres de nos côtes, les vingt pays les plus pauvres de la planète et nous formons ici les dix pays les plus riches de la planète.

Si nous ne faisons pas ce qu'il faut, ils viendront, ils viendront à pied, à cheval, en voiture, ils viendront à la nage, ils viendront en rampant, ils viendront en s'usant les doigts.

Ils viendront parce que, chez eux ils ont la certitude que, hélas, ils vont mourir et leurs enfants avec eux et, si vous étiez à leur place mes chers amis, vous feriez la même chose.

La seule politique d'immigration sérieuse, c'est une politique de développement du continent africain.

La seule politique, c'est de leur garantir qu'au lieu de mourir chez eux, ils vont pouvoir vivre chez eux, qu'ils vont pouvoir nourrir et pouvoir équiper leurs pays. Cela veut dire changer une partie du commerce international, notamment pour que les paysans ne soient plus arrachés à leur terre sous le déversoir des millions de tonnes de céréales que nous leur envoyons dont les prix sont effondrés à cause des subventions américaines et, disons-le aussi, des subventions européennes.

Alors, s'il faut faire tout cela avec l'Europe, plus une politique culturelle, ce qui m'amène à dire devant vous à Strasbourg -et ce n'est peut-être pas un hasard- que, si je suis Président de la République, je ferai ratifier la charte de protection des langues et cultures régionales de la France. Et ce sera un Béarnais qui a été l'élu des Basques qui le fera avec les Alsaciens et les Bretons et les Languedociens et les Corses, toutes ces langues qui appartiennent au patrimoine national de la France.

Si nous devons faire tout cela, qui ne peut être fait que dans le cadre européen, alors il y a une condition nécessaire et cette condition est celle-ci : il faut que l'Europe soit l'affaire des citoyens européens, c'est-à-dire que chacun des citoyens européens soient informés de ce qui se passe, de ce qui se décide, de ce qui se prépare dans les instances européennes, que chacun, en ouvrant son journal tous les jours sache quelles décisions sont en train d'être préparées, sont en voie d'être adoptée, que l'on suive les décisions européennes non pas comme quelque chose d'étranger, de quelque chose éminemment important pour notre vie, que l'Europe deviennent affaire de citoyen.

Si elle doit devenir affaire de citoyen, il faut qu'elle ait des institutions.

Je veux dire simplement en deux mots ceci : on va devoir naturellement traiter et vivre la suite du référendum du 29 mai 2005.

Cette suite, je la prends au sérieux. Je sais, je crois, que, dans les mois qui viennent, les gouvernements européens et l'Allemagne qui préside l'Union va être obligée de constater qu'en l'état le traité ne sera pas possible. Je pense et je crois souhaitable que Mme Angela Merkel, au nom de l'Allemagne, dise que l'on va convoquer une conférence intergouvernementale et que cette conférence des États européens va examiner les objections faites à ce texte, qu'elle va garantir que l'on peut trouver des voies pour que l'Europe devienne la terre des citoyens et qu'elle échappe à l'accusation qui a été si souvent alléguée, une Europe qui imposerait aux citoyens un projet de société qui ne serait pas le leur et qui leur garantirait une identité qui est celle qu'ils estiment devoir être l'identité européenne.

J'espère qu'un texte lisible par tout le monde court, compréhensible et offrant les garanties démocratiques nécessaires, sera rédigé et, ce texte, je ne veux pas qu'il soit décidé en court-circuitant les Français.

Je dis à l'avance que, élu Président de la République, ce texte nouveau qui fera de l'Europe une Europe des citoyens, je le soumettrai au référendum des français, je ne déciderai pas à leur place. Ce qu'ils ont décidé une première fois, ils ont voté, ils ont le droit d'être informés de la suite des événements.

Et il faudra que le Président de la République s'engage, il ne sera pas spectateur éloigné de cette histoire, il faudra qu'il aille devant les Français et qu'il leur dise ce qui se joue d'essentiel dans l'histoire de leur pays, de leur continent et dans l'histoire du monde avec cette décision de donner à l'Europe sa dimension démocratique d'en faire une Europe des citoyens au lieu d'une Europe des diplomates ou des technocrates.

C'est la responsabilité du futur Président de la République que d'aller devant les Français. Je ne suis pas d'accord quand Nicolas Sarkozy dit : On va faire adopter ce texte par le parlement sans en parler aux Français.

Je pense que l'on créerait un fossé désormais impossible à effacer entre le peuple des citoyens français et l'aventure européenne qui a été faite pour eux.

Je suis pour que l'on fasse confiance aux citoyens, qu'on leur demande leur avis, qu'on fasse vis-à-vis d'eux la pédagogie nécessaire et que l'on ait le courage de s'engager puisque après tout c'est lui le peuple souverain.

Vous voyez ainsi tout ce qui se joue dans cette élection présidentielle.

Nous allons poser les problèmes et apporter les réponses, des questions les plus cruciales que notre pays ait jamais eu devant lui en tout cas dans les décennies et les siècles récents.

J'ai la conviction que la France et les Français ont besoin d'Europe, mais que cette Europe doit être une Europe transparente, à leur portée et qui leur apporte des garanties.

Ils ont besoin d'Europe pour défendre ce qu'ils ont de plus précieux et donner à notre vision du monde la vision française du monde un écho qu'autrement elle ne rencontrera pas ou ne rencontrerait plus.

Je suis persuadé que le monde a besoin d'Europe.

Pas seulement nous les européens, le monde a besoin d'Europe parce que c'est la première fois dans l'histoire de l'univers que l'on aura construit une puissance qui ne sera pas une puissance de nomination.

C'est la première fois dans l'histoire de l'univers que l'on aura une puissance pacifique, une puissance de compréhension de la diversité et en particulier de la diversité des civilisations et des cultures de la planète. Le monde a besoin d'Europe.

Le monde a besoin d'Europe comme modèle, mes chers amis, on a besoin d'Europe au Proche Orient, je viens de le dire comme un modèle de ce que cela pourrait devenir.

On a besoin d'Europe en Amérique latine comme un modèle de ce que peut être l'organisation d'un continent, on a besoin d'Europe en Afrique parce qu'un jour il y aura une union africaine qui aura les mêmes inspirations, les mêmes règles, la même volonté de vivre ensemble que nous avons eue en Europe.

Le monde a besoin d'Europe.

Si nous n'avions pas l'Europe, des questions vitales pour la planète ne pourraient même pas être abordées, mais l'Europe a besoin de la France et l'Europe a besoin d'une France en bonne santé, ce qui veut dire que l'Europe a besoin que la France règle ses problèmes pour qu'elle redevienne l'acteur majeur qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être de l'évolution de notre continent.

Pour régler ces problèmes, la France a besoin d'un large et profond rassemblement de responsables, animés de la même volonté et non pas du sens de l'intérêt des partis, mais du sens de l'intérêt général, décidée enfin à agir enfin, à agir ensemble et non pas les uns contre les autres.

La France, pour jouer ce rôle retrouvé d'acteurs majeurs, avec ses collègues européens, a besoin d'un président européen.

C'est le bon moment et c'est la bonne heure, c'est la bonne heure parce que nous avons la chance -ce sont tous des amis pour moi, des amis de longtemps, des amis profonds, pas seulement des amis de partis, des amis d'inspiration- que se présentent, soit actuellement en fonction, venant d'être élus pour beaucoup d'entre eux, une génération de responsables européens, de chefs de gouvernement capables d'agir ensemble parce que marqués de la même inspiration ! Romano Prodi, Jean-Claude Juncker, Angela Merkel, Guy Verhofstadt.

Voilà une équipe de chefs d'États et de gouvernements qui pourra conduire l'Europe où elle avait désappris à aller.

Je suis heureux que la soirée que nous avons connue aujourd'hui présage, laisse ressentir, face espérer, montre que va advenir ce grand moment de redressement, de rassaisissement et d'espérance nationale.

Je vous remercie.

Traduction

Discours

au sujet de la Déclaration de Berlin

prononcé par Monsieur Frank-Walter Steinmeier,
ministre fédéral des Affaires étrangères,

le 14 mars 2007,
devant le Parlement européen à Strasbourg

Monsieur le Président,

C'est une grande joie et un honneur particulier de m'adresser à vous aujourd'hui, pour la première fois, comme représentant de la présidence au Parlement européen en séance plénière.

Le 25 mars, l'Union européenne célèbre le 50^{ème} anniversaire de la signature des Traités de Rome.

C'est un jour particulier. En ce jour anniversaire, nous devrions nous arrêter de travailler pendant quelques heures. S'arrêter pour regarder en arrière – c'est-à-dire l'histoire à succès exceptionnel de l'unification européenne –, mais aussi s'arrêter pour regarder vers l'avenir et nous interroger: comment nous, Européens, allons-nous faire pour répondre aux questions pressantes de notre époque?

Je pense que nous pouvons tous être fiers de ce que les Européens ont accompli en Europe au cours de ces 50 dernières années. C'est pourquoi le 25 mars devrait être avant tout un jour placé sous le signe de la confiance.

Le Parlement européen a joué un rôle primordial dans le processus d'unification européenne. Un grand nombre de succès n'auraient pas pu être remportés sans la persévérance des députés du Parlement européen et leur engagement en faveur du renforcement de l'intégration, de la démocratie et de la transparence dans l'UE.

Dans l'exercice de la présidence, nous misons sur une coopération fructueuse et empreinte de confiance avec le Parlement européen. Jusqu'à maintenant, vous nous avez toujours soutenu de toutes vos forces, et je sais que cette occasion pour vous en remercier sincèrement.

Cela vaut également pour la préparation de la Déclaration de Berlin que nous voulons adopter le 25 mars. Il s'agit d'une déclaration commune des trois institutions: le Conseil européen, le Parlement européen et la Commission européenne.

Le Parlement européen et la Commission ont dès le départ participé activement à l'élaboration de la Déclaration. Monsieur le Président, je voudrais vous remercier, ainsi que tous les membres de cette haute assemblée, d'avoir accordé votre confiance à la présidence sur cette question importante et approuvé la procédure que nous avons proposée.

Mesdames, Messieurs,

Sous notre présidence, nous avons prévu de renforcer la confiance et l'adhésion des citoyennes et citoyens à l'Europe. Dans ce but, nous avons besoin du dialogue, et c'est pourquoi nous avons été ces dernières semaines et ces derniers mois tout particulièrement à l'écoute de ce que les citoyens pensent et attendent de l'UE.

Une chose est claire: si nous voulons rallier les citoyens à l'Europe, nous devons leur montrer à l'aide d'exemples concrets que l'unification européenne est dans leur intérêt. Ensuite, nous devons préparer l'Union européenne à assumer l'avenir et à proposer des solutions convaincantes.

Le Conseil européen des 8 et 9 mars a montré que l'UE est aussi capable d'agir avec 27 États membres, notamment dans des domaines, tels que la protection du climat et la politique énergétique, qui sont particulièrement importants pour les citoyennes et les citoyens.

Le succès du sommet du printemps nous rend confiants pour la suite de notre présidence. Nous avons le vent en poupe et voulons le mettre à profit pour la Déclaration de Berlin. Le message du sommet est le suivant: si nous, Européens, trouvons la force d'agir ensemble, nous pourrons construire activement notre avenir, notamment et surtout dans un monde confronté à des défis complètement nouveaux, dans un monde que la mondialisation et l'émergence de nouvelles superpuissances font changer à une allure vertigineuse.

La chancelière fédérale a présenté nos idées – telles que nous les avons développées avec les délégués du Parlement, de la Commission et des gouvernements nationaux dans des entretiens approfondis –, lors du dîner des chefs d'État et de gouvernement, le 8 mars dernier, auquel le président de la Commission, M. Barroso, et vous-même, Monsieur le Président, avez également assisté.

Le texte de la Déclaration n'est pas encore prêt. Le débat d'aujourd'hui est pour nous une nouvelle occasion de vous écouter pour prendre en compte vos propositions et vos idées pendant les jours qui nous restent d'ici la réunion à Berlin.

Nous souhaiterions élaborer un texte court et d'un seul jet formulé de manière à être compris des citoyens.

Quelles en seront les déclarations centrales?

Dans sa première partie, la Déclaration devrait rendre hommage à ce que nous avons accompli ensemble en Europe durant ces 50 dernières années. Il s'agit en particulier de la paix, de la stabilité et de la prospérité. Il s'agit aussi de la fin de la division du continent qui n'aurait pas été possible sans la volonté de liberté des populations d'Europe centrale et orientale – nous tenons à leur rendre tout particulièrement hommage.

Les formes et les principes de notre coopération font également partie des succès de l'unification européenne: la démocratie et l'État de droit, l'égalité des droits et des obligations des États membres, la transparence et la subsidiarité. Ces principes, dont nous pouvons également tirer une certaine fierté, font figure de modèles pour la coopération régionale dans d'autres régions du monde.

La deuxième partie de la Déclaration devrait proclamer notre attachement aux valeurs les plus importantes qui nous unissent au sein de l'UE: la dignité de l'homme, la liberté et la responsabilité, la solidarité mutuelle, la diversité, la tolérance et le respect. L'UE est plus qu'un espace économique commun. Elle est aussi une communauté de valeurs. Cette base qui repose sur des valeurs partagées et une conception commune de la vie est une condition importante de la capacité d'action de l'Europe en tant qu'unité politique.

La pièce maîtresse de la Déclaration portera sur la mise en œuvre des tâches de l'avenir auxquelles l'Europe et les Européens doivent s'atteler au XXI^{ème} siècle. Il s'agit notamment de l'énergie et de la protection du climat. Il s'agit aussi d'une politique étrangère et de sécurité européenne capable d'agir. Il s'agit de faire face avec efficacité aux menaces que font peser le terrorisme et le crime organisé sans restreindre pour autant les droits de l'homme et les droits civiques. Il s'agit de trouver des solutions communes à l'immigration illégale.

On pourrait continuer la liste. Cependant un message me semble particulièrement important si nous voulons renforcer à nouveau la confiance des Européens dans l'Europe. La liberté d'entreprise s'inscrit tout autant dans l'expérience européenne que les droits et les possibilités de participation des salariés. L'Europe incarne un modèle de société qui allie la compétitivité économique et la responsabilité sociale et écologique. L'UE a un visage social, et la Déclaration doit aussi l'exprimer clairement. Lors de leur dernière rencontre au sommet, les

chefs d'État et de gouvernement européens ont clairement réaffirmé leur attachement à ces principes.

Mesdames, Messieurs,

Nous savons tous que le processus de réforme et de renouvellement de l'UE doit être poursuivi. Les prochaines élections au Parlement européen auront lieu en 2009. Les électrices et électeurs ont le droit de connaître les instruments et les moyens d'action dont l'UE doit alors disposer.

Nous souhaitons donc que la Déclaration contienne également un engagement commun d'en créer rapidement les conditions nécessaires.

Pour conclure, je voudrais dire encore ceci: le 50^{ème} anniversaire est une chance pour nous tous. C'est une occasion de puiser de l'énergie pour les tâches qui nous attendent et de souligner ce qui nous unit. Utilisons le poids symbolique de cet anniversaire pour lancer un signal d'unité!

Ensemble, nous réussirons l'Europe! C'est la devise que nous nous sommes donnée pour notre présidence. La volonté, le courage et la détermination d'agir ensemble, voilà ce que les citoyens en Europe attendent de la politique européenne. Dans cet esprit, nous souhaitons poursuivre la deuxième partie de notre présidence. Je vous demande de bien vouloir continuer à nous apporter votre appui.

Je vous remercie.



The EU: A New Agenda for the 21st Century

"This year marks the fiftieth anniversary of the Treaty of Rome. In 1957, Europe was emerging from war - ruined economically and divided politically. An Iron Curtain kept apart nations that were free from those that were not. That was the unpromising background to the Treaty of Rome. A more united Europe took root in the face of adversity.

Our continent today looks a very different place. On its fiftieth birthday, the European Union - alongside its older partner, NATO - is entitled to take its share of the credit for the changes that have happened. The historic reconciliation between France and Germany. The economic rebuilding of our continent. The consolidation of democracy not just across central and Eastern Europe, but on our southern periphery too - in Spain, in Portugal and in Greece.

Fifty years on, it is right to celebrate those successes. But we must also look to the future.

That is the purpose of our conference in Brussels today. We are a new generation, and we too want to build a Europe of which we and our children can be proud. But we know that the first step is to be honest about the new challenges we face.

These are no less daunting than those which confronted our forebears. For them, East-West relations meant the Soviet Union and a real threat of invasion. For us, East-West relations mean the economic and strategic rise of China and India.

Those who will succeed in the 21st century will be those who can adapt, who can respond quickly, who can innovate. The modern world places a premium on diversity over uniformity. It forces a focus on results over procedures. The European Union needs to change if it is to be fit for the challenges of the new century, not stuck haggling over the debris of the last.

My approach

The Czech Prime Minister and I come from different countries and different political traditions. But we are united in our optimism - in our belief that Europe can and will succeed, if it is ready to make the changes needed to do so. That approach will be at the heart of the new group we will establish together in the European Parliament immediately after the 2009 elections.

We know, from political developments in all our countries, that many millions of our fellow citizens agree with us. We welcome to our conference today many other leaders, academics, and businesspeople of Europe. We have had an exciting programme involving many of the most innovative thinkers and practitioners in the EU.

I am especially pleased to welcome Petar Stoyanov, the former President of Bulgaria, whose party the UDF is joining the Movement for European Reform today. And I am delighted to have heard Donna Esperanza Aguirre speaking just before me.

So let me set out my approach.

There are two ways that a British politician can speak in Europe. One way is to posture for the TV cameras back home and boast of your determination to stand up for the national interest. And then, later - inevitably - to agree to whatever proposal is on the table.

Let me give an example - our negotiations over the EU Constitution. At the beginning of the process, Tony Blair and Gordon Brown called for the EU to listen to the people of Europe, and to

reform. They spoke of the 'red lines' which the government would not, under any circumstances, cross. But in the event, they gave their total assent to the text.

This government's record on the EU Constitution is a study in how not to make progress within the European Union. First, they were against the Constitution. Then they were for it. Then they signed it. Then they refused a referendum on it. Then they agreed a referendum. Now they're briefing against a new Constitution but they don't have the courage to oppose it in public. And they're in favour of a referendum but they don't really want one.

They've had seven different positions. I've only ever had one. I'm against a European Constitution and I'm in favour of a referendum if one is ever proposed.

My approach to European negotiations will be different. I believe that the best way to pursue your national interest, is not to posture - but to persuade. I will be polite, but solid and consistent. I will work to create a flexible Europe by building alliances with those who share our interests and our ideas.

That is why we have formed the Movement for European Reform. To act together with others - some, like Mirek Topolanek, already in Government - to respond to the feeling of so many of our fellow Europeans that it is time to chart a new course, to focus on the things that matter

The 3G Europe

There are many grave challenges that face our world. Perhaps the most pressing of all is the threat of global terrorism and insecurity. I believe the EU has a role to play in confronting this threat.

It should be working with other institutions - notably the United Nations and NATO - to articulate the values and defend the interests of the West. It should be applying pressure on national governments to bear their proper share of the task - not least by maintaining adequate defence and security spending. And where there are clear common positions among member states - for instance over Iran or nuclear proliferation - we should aim to exert influence together.

But international security is ultimately a task for states, and for bodies such as NATO which have military resources at their command. I do not believe that the EU should acquire additional powers to control policy in this area. I have a different sense of what Europe's priorities should be.

Imagine an intelligent visitor from Mars came to witness the signing of the Berlin Declaration later this month. This Martian knows nothing of the history of the EU. He simply looks around him at today's Europe and today's world, and he asks, what should the EU be focusing its energies on now?

I think that that intelligent Martian would decide the EU should be focusing on three things.

First, the economic challenge of globalisation. Second, the environmental challenge of climate change. And third, the moral and security challenge of global poverty.

What needs doing?

Globalisation. Global warming. Global poverty. I think of these as the priorities of a 3G Europe. So how should we pursue them? Today's conference has been discussing this question in detail. Let me give you my thoughts in brief.

On globalisation, we need to deliver the unfulfilled ambition of the Lisbon Agenda - to make Europe the most competitive and dynamic continent in the world, the best place to do business. That means using our collective weight to get a deal at the World Trade talks, rather than putting up

obstacles to a deal. It means continuing to reform the Common Agricultural Policy so that it rewards European farmers fairly - and gives a fair deal to farmers in the developing world. It means putting more muscle behind Mr Barroso's attempts to get real deregulation underway. It means getting behind Chancellor Merkel's efforts to create a transatlantic common market.

On the environment, we need to step up our collective commitment to reducing climate change. That means reforming the Emissions Trading Scheme so that it is more transparent, and capable of generating long term incentives for business to invest in green technology.

And thirdly, on poverty, we need to make a reality of the EU's rhetoric that Africa is now one of its top priorities. Yes - that means keeping our commitment to the Millennium Development Goals, including the promise to devote point seven per cent of GDP to international development. But far more important in the long term, it means giving developing nations market access and helping them to build the legal and financial infrastructure they need to grow their economies.

The case for flexibility

Action on competitiveness... on the environment... on the developing world. All this amounts to an ambitious and exciting programme of reform and renewal for the EU.

But instead of looking outwards to the world, the EU is looking inwards, at itself. Seeking new 'competences'. Creating new posts. Attempting to breathe new life into a Constitution which was rejected by French and Dutch voters, and for which there is scant enthusiasm among the people of Europe.

What is confusing is that politicians who argue for closer political union do so on the same grounds that I argue against closer union.

I believe they are profoundly wrong. In the globalised age, we need more flexibility, not more centralisation. For example, flexibility is vital in the area of worker protection, where there is such labour market diversity and demographic difference across the EU. That's why I do not believe it is appropriate for social and employment legislation to be dealt with at the European level. It will be a top priority for the next Conservative Government to restore social and employment legislation to national control.

Enlargement

Nor will centralisation enable the EU to move forward with the great project of enlargement. With 27 member states there is no way the EU can make progress if we continue to insist that all members take part in every project. The one-size-fits-all approach just won't work in a Union that is so diverse.

The British Conservative Party has long championed EU enlargement. Over the years, successive expansions have helped democracy and free economies take root right across the continent. In recent years, the transition from Soviet totalitarianism took place more smoothly than many imagined possible, thanks to the prospect - now fulfilled - of EU membership for the countries of Central and Eastern Europe.

But the work is not yet done. The hope of becoming - one day - a member of the EU is encouraging economic and political reform in the post-war Balkans. The prospect of eventual Turkish membership is hugely important - not just for Turkey itself, but to demonstrate to the Muslim world that the EU is not an exclusive Christian club.

We cannot and must not allow the prospect of further enlargement to disappear. We must hold out a

real prospect of membership to the Western Balkans, to Turkey and Ukraine.

Only a decentralised political system will be able to hold Ireland and Turkey, Italy and Estonia in any sort of community.

Institutional reform

Some people say that because we are 'widening' Europe we need to 'deepen' it too. But that doesn't make sense. Yes - of course we need a new framework to make a bigger EU work. But there is no case for the Constitution, or a Constitution-lite.

If the EU is to adapt for the age of enlargement and globalisation, any institutional change must not be designed to protect the EU from these new forces. Rather, change should open the EU up, so that it can prosper in the new world that is being created.

That means putting an end to the sense that Brussels is a ratchet, accruing more and more powers to itself at the expense of national or local governments.

In 2001 EU Heads of Government signed the Laeken Declaration. This asserted that "The Union needs to become more democratic, more transparent and more efficient." In particular, the Declaration said that reform should include "restoring tasks to the Member States".

Nothing has been done to act on this commitment, though there is growing pressure for it across Europe. Two years ago Bernard Bot, who has just stood down as Foreign Minister of the Netherlands, suggested a range of policies which nation states should resume control over, including social policy and parts of the CAP. The principle of flexibility is gaining ground.

Mirek Topolanek and I are today setting up the European Reform Commission. This will be an independent body which will review all the competences as well as the institutional structures of the EU, so that the Union may best address the three priorities I have outlined: globalisation, global warming and global poverty.

As a part of this work, I hope that the Commission will look closely at the question of how to deliver on the unfulfilled commitment of the Laeken Declaration. In particular, it should look at whether, and how, the body of EU law known as the *acquis communautaire* could be made reversible, as the EU Heads of State and Government proposed at Laeken. Just as member states have in the past agreed to transfer competences to the EU, so it should be possible to move in the opposite direction. As the Laeken Declaration suggests, the *acquis* must no longer be a one-way street.

So these are the questions for the European Reform Commission. How can we enshrine the principle that powers can be returned to member states - not as a vague aspiration, but as a central element of the legal architecture of the Union? What are the tasks that we can return to national or local governments? How can we ensure flexibility within the EU, without endangering the achievements of the single market, or other core Community competences? How can we preserve both diversity and unity?

I hope that Europeans who have an interest in the future of our continent will contribute to the Reform Commission's work, by following its progress and contributing to the discussions.

Conclusion

I want to end by quoting Roman Herzog, the former President of Germany and a supporter of the EU. He recently said this:

"[People in Europe] have an ever increasing feeling that something is going wrong, that an untransparent, complex, intricate, mammoth institution has evolved... grabbing ever greater competences and areas of power; that the democratic control mechanisms are failing: in brief, that it cannot go on like this."

I agree with him. If the nations of Europe are to live up to their responsibilities in the face of globalisation, global warming and global poverty, we have to change the way we operate.

I believe that today we are starting that change. For a new spirit is awake in Europe. The spirit of the 21st century: fresh, dynamic, flexible and outward looking. The MER represents this spirit - and I call on the people and the leaders of Europe to join us in making it reality."

Rt Hon David Cameron MP

06/03/2007

Strasbourg, 14 March 2007

Statement by the President of the European Parliament in the plenary debate on the Berlin Declaration

The 'Declaration on the Future of Europe', to be adopted in Berlin on 25 March 2007, could be an important milestone on the road to a stronger, forward-looking Europe.

The Conference of Presidents instructed me to represent the European Parliament in the negotiations on the Berlin Declaration. I have done so, and am continuing to do so, in close cooperation and on the basis of constant liaison with Parliament's Bureau, the political group chairmen and, in particular, the chairman of the Committee on Constitutional Affairs, and today I will hold my third meeting with the chairman of and the coordinators from the Committee on Constitutional Affairs with a view to discussing these issues.

The purpose of today's debate in plenary is to consider this topic with all Members and with the Council and Commission. I very much hope, also, that today's debate will produce a number of ideas and pointers for the subsequent talks with the German Presidency.

The Berlin Declaration, which is still the subject of negotiations, will be divided into four sections.

The first section will briefly highlight how much progress we have made since 1957, focusing on the key achievements of peace, prosperity and stability and the consolidation of democracy and the rule of law following the enlargement and the ending of the division of our continent.

The second section will deal with the main characteristics of the European integration process and European cooperation: the same rights and duties for all Member States, and transparency and subsidiarity as fundamental components of the Community method.

The third section will be of decisive importance in terms of the key values on which the European unification process is founded. In particular, it will emphasise that the individual, whose dignity is inviolable, is central to all forms of political action. I attached great importance to this during the discussions on the declaration conducted during the dinner held on Thursday evening last week as part of the summit with the Heads of State or Government. The individual is the starting point and the goal of politics. In addition, the importance of the solidarity principle will be highlighted. It is an essential component of the European unification process and, in the light of

current circumstances, a significant issue in the energy sphere as well.

Finally, the fourth chapter will outline challenges for the future, such as energy policy, climate protection, European foreign and security policy, domestic security and citizens' rights, and the safeguarding, by means of greater economic success, of a vision of society characterised by social responsibility.

In the context of the Berlin Declaration and the ensuing discussion on the future of the Constitutional Treaty, the European Parliament as a body must make one thing absolutely clear: we stand by the Constitutional Treaty. We want the substance of that Treaty, including the chapter dealing with values, to become a legal and political reality.

In conclusion, I should like to emphasise that the Berlin Summit is not simply a government event, as the corresponding summit 50 years ago was. It is a conference in which both the European Parliament and the Commission are involved. All three institutions will be represented by their Presidents, who will sign the declaration on the future of the Union and give speeches at the conference. The achievements of the last 50 years are exceptional. Now, 50 years later, Europe needs a new beginning. Together we must now find the courage and the determination to meet the challenges of the 21st century.

XV Legislatura - Volumi già pubblicati dal 1° gennaio 2007

- 30 Eurobarometro. L'opinione pubblica nell'Unione europea. Dicembre 2006 - *Documenti comunitari - 8 gennaio 2007*
- 31 Assemblea parlamentare euromediterranea. Commissione per la politica, la sicurezza e i diritti umani - Bruxelles, 25 gennaio 2007 - *18 gennaio 2007*
- 32 Atto comunitario n. 7 - Programma legislativo e di lavoro della Commissione per il 2007 (COM (06) 629 def.) - *1° febbraio 2006*
- 33 Atto comunitario n. 8 - Progetto di programma di 18 mesi delle presidenze tedesca, portoghese e slovena - *2 febbraio 2007*
- 34 La riforma delle risorse proprie dell'Unione europea - *5 febbraio 2007*
- 35 Atti preparatori della legislazione dell'Unione europea - *gennaio 2007*
- 36 Atti comunitari nn. 11, 12, e 13 - Una politica energetica per l'Europa - *19 febbraio 2007*
- 37 Atto comunitario n. 6 - Proposta di direttiva del Parlamento europeo e del Consiglio relativa ai rifiuti (COM (05) 667 def.)
- 38 Conferenza dei Presidenti delle Commissioni affari esteri dei Parlamenti dell'Unione europea e del Parlamento europeo (COFACC), Berlino 26-27 febbraio 2007 - *23 febbraio 2007*
- 39 Il dibattito sul futuro dell'Europa. Recenti sviluppi (aggiornamento) - *5 marzo 2007*
- 40 Atto comunitario n. 9 - Comunicazione della Commissione al Consiglio e al Parlamento europeo. Verso un settore vitivinicolo sostenibile (COM (06) 319 def.) - *6 marzo 2007*
- 41 Consiglio europeo Bruxelles, 8 e 9 marzo 2007 - Conclusioni della Presidenza - *12 marzo 2007*
- 42 Atto comunitario n. 14 - Proposta di regolamento del Parlamento europeo e del Consiglio: *Roaming* sulle reti mobili pubbliche all'interno della Comunità e modifica della direttiva 2002/21/CE che istituisce un quadro normativo comune per le reti e i servizi di comunicazione elettronica (COM (2006) 382 def.) - *20 marzo 2007*